

RECUEIL
D'ANTIQUITÉS
DANS LES GAULES.

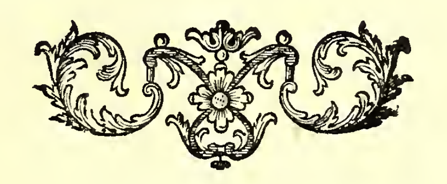
RECUEIL D'ANTIQUITÉS

DANS LES GAULES,

Enrichi de diverſes planches & figures, plans, vues, cartes topographiques & autres deſſins, pour ſervir à l'intelligence des Inſcriptions de ces Antiquités.

Ouvrage qui peut ſervir de ſuite aux ANTIQUITÉS de feu M. le Comte DE CAYLUS.

Par M. DE LA SAUVAGERE, Chevalier de l'Ordre Royal & Militaire de S. Louis, ancien Directeur en chef dans le Corps Militaire du Génie, & de l'Académie Royale des Belles-Lettres de la Rochelle.

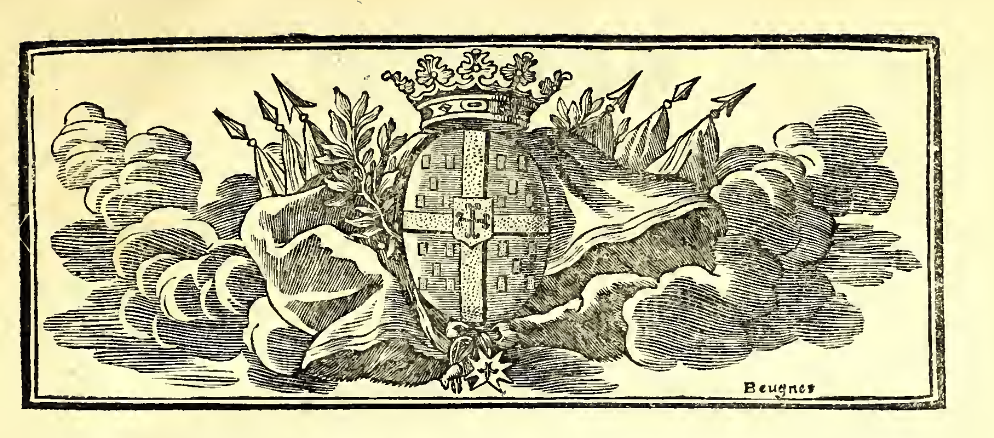


A PARIS,

Chez HÉRISSANT le fils, Libraire, rue Saint-Jacques.

M. DCC. LXX.

Avec Approbation & Privilège du Roi.



A MONSEIGNEUR

LE DUC DE CHOISEUL

D'AMBOISE, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roi & de la Toiſon d'or, Colonel général des Suiſſes & Griſons, Lieutenant général des Armées de Sa Majeſté, grand Bailli d'Haguenau, Gouverneur général de la Touraine, Miniſtre & Secrétaire d'État au département de la Guerre & des Affaires étrangères, grand Maître & Surintendant général des Couriers, Poſtes & Relais de France.

MONSEIGNEUR,

L'OUVRAGE que j'ai l'honneur de vous préſenter, contient des détails

curieux ſur des reſtes d'Antiquités, dont la plupart n'ont plus qu'une demi-exiſtence; mon deſſein eſt de les ſauver des ravages des temps, qui en fera bientôt périr les ruines mêmes. C'eſt ſous vos auſpices, MONSEIGNEUR, *que je les expoſe au grand jour.*

Ce tribut étoit dû au digne Chef de notre Province, où ſe trouvent pluſieurs de ces anciens Monumens. Jules-Céſar, que j'appellerois un grand homme s'il avoit ſu allier ſa gloire à la vertu & à l'amour de la patrie, établit un Camp dans le pays des Turones, *au lieu même où eſt votre Château d'Amboiſe. Les belles ma-*

nœuvres de ce Général Romain dans cette Province, dans celle des Santones *& ſur les côtes des* Veneti, *méritent bien d'être miſes ſous les yeux d'un de nos Généraux, auſſi éclairé que vous êtes.*

Je ne dis rien, Monseigneur, *de ce qui vous regarde perſonnellement; la main d'un ancien militaire ne s'eſt jamais ſervi que des crayons de la ſimple nature. Je laiſſe à ceux qui ſavent faire des couronnes, la gloire de couronner le mérite. Tout ce qui m'eſt permis de dire, c'eſt que le Ciel vous a donné un nom illuſtre, & des places brillantes; de grandes*

qualités pour en rehausser l'éclat, & tous les talens pour soutenir le poids du ministère.

Je suis avec un profond respect,

MONSEIGNEUR,

Votre très-humble &
très-obéissant serviteur,
DE LA SAUVAGERE.

DISCOURS



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'ÉTUDE des Antiquités excite trop la curiosité des Savans modernes, pour qu'il soit nécessaire d'en faire l'apologie. Je ne prétends pas me mettre au rang de ces Antiquaires célebres, dont les décisions respectées fixent l'attention générale & ont force de loi. Si je parois devant le Public, ce n'est qu'à titre d'amateur, & par une suite de l'amour singulier que j'ai eu toute ma vie pour ce genre d'étude. Ce volume n'avoit d'abord pour objet que les *Antiquités de Saintes*. On verra à la tête de cette partie de mon Ouvrage, quels ont été les motifs qui m'y ont engagé. Quelques conversations avec feu M. le comte de Caylus, m'ont conduit à d'autres Recherches que l'on a exigé que j'ajoutasse à celles des Antiquités de Saintes.

J'y joins une nouvelle édition de mes premières Recherches d'Antiquités en Lorraine, ainſi que de toutes les autres productions que j'ai faites en ce genre, & qui ſont répandues dans différens ouvrages périodiques. Ces diverſes découvertes reparoiſſent dans ce volume, avec des deſſins qui leur manquoient, & pluſieurs augmentations. Le Recueil qui les raſſemble aujourd'hui, eſt terminé par la deſcription de deux Caiſſes de Mumies Égyptiennes, dont l'une eſt en pierre précieuſe, & l'autre d'un marbre blanc. Elles ſont toutes deux de hauteur humaine, chargées de caractères hiéroglyphiques, pour la plupart effacés ſur celle de marbre commun, mais extrêmement bien conſervés à la plus riche de ces deux pierres; elles ſeroient l'une & l'autre admirées en Égypte même, où ces eſpèces de Caiſſes en pierre, & ſur-tout en marbre auſſi précieux, n'ont été juſques à préſent que très-rarement rencontrées parmi les cercueils, parce que l'uſage général étoit de les

faire en bois de ſycomore. Je me flatte que ces tombes, ainſi que ces caractères gravés, que j'ai copiés avec tout le ſoin dont j'ai pu être capable, piqueront la curioſité des ſavans Antiquaires. Nous voyons dans un ſiècle où le goût d'approfondir les écritures en ce genre, ſemble, par les différens ſuccès des découvertes qui viennent d'être faites pour leur intelligence, nous faire preſſentir que l'on touche au moment où l'on va dévoiler ces écritures énigmatiques; ce que l'on avoit regardé juſques à préſent comme déſeſpéré. Il faut convenir que la rencontre en Touraine de deux morceaux antiques de l'Égypte, auſſi rares, eſt une ſingularité qui méritoit d'être divulguée. Il auroit fallu, pour rendre ce Recueil plus complet, qu'une main plus habile eût traité toutes les matières curieuſes qui y ſont répandues, pour les mieux diſcuter & déterminer. Le ſoin d'orner & d'embellir n'appartient qu'à ceux qui ont reçu ce talent; je me renferme dans les juſtes bornes

qui me conviennent, & dans cette modeſtie qui m'a ſervi de guide pour obſerver militairement ce qui a frappé ma curioſité. Eſclave de la vérité par gout & par état, j'y ai toujours aſſujetti mes yeux, afin d'être exact dans mes narrations. Il en eſt de même des deſſins que j'ai répandus dans cet ouvrage, pour mettre plus d'intérêt dans tous les détails que j'y divulgue. J'aurai rempli l'objet que je me ſuis propoſé, ſi mes Lecteurs trouvent que l'aſſemblage de ces divers morceaux de l'antiquité, & les efforts que j'ai faits pour les préſenter au Public d'une manière diſtincte, puiſſent être de quelque utilité aux Lettres, à l'Hiſtoire & aux Arts.



RECHERCHES

SUR

LES RUINES ROMAINES

DE SAINTES ET DES ENVIRONS;

Avec les particularités les plus remarquables ſur l'Hiſtoire de cette Ville.

AVANT-PROPOS.

CET Ouvrage, que je rends public, eſt plutôt le fruit de recherches faites par délaſſement, que d'une érudition profonde dans l'art de la connoiſſance des Monumens antiques. L'hommage que j'en offre aux Savans excitera peut-être la curioſité de quelqu'un d'entr'eux, & nous en procurera une explication parfaite ; à quoi n'oſeroit eſpérer d'atteindre un Militaire à qui la profeſſion noble qu'il a remplie a impoſé d'autres devoirs : d'ailleurs ſes foibles lumières dans les connoiſſances de l'antiquité, qui demandent une étude ſuivie, laiſſeront indubitablement beaucoup de vuides auxquels je dois préparer mes Lecteurs. Ceux pour qui j'ai écrit, ſont principalement les habitans de Saintes ; ils doivent répondre des defauts de l'ouvrage ; ils ont exigé des copies de mon manuſcrit & de mes deſſins ; ils ont voulu que je les fiſſe imprimer & graver. On dira que je ſuis bien hardi, j'en conviens : mais en même temps je répondrai avec franchiſe,

qu'il étoit temps que quelqu'un recueillît toutes les ruines de ces monumens, échappés aux ravages des temps & des révolutions : la plupart ſont au moment de rentrer dans le néant ; & à titre d'amateur, j'avouerai que je n'ai pu conſidérer ces veſtiges ſans émotion. J'ai donné dans mon jeune âge des preuves publiques de mon goût décidé pour l'Antiquité (*a*). J'attendrai avec ſécurité la déciſion des Savans ſur cet écrit ; l'indulgence eſt leur attribut particulier : leur juſtice m'aſſure encore qu'ils ne prononceront rien dans cette affaire, ſans avoir vérifié ſur les lieux des obſervations que j'ai faites avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe, & que je publie avec toute la bonne foi & la ſincérité que je dois au public. Je préviens que j'ai pris dans Samuel Veyrel, quelques inſcriptions trouvées à Saintes ; il entendoit peu le latin & le ſtyle lapidaire des anciens. Quant à l'inſcription qui ſe liſoit anciennement ſur la friſe

(*a*) *Briquetage des anciens Romains à Marſal*, imprimé chez Jombert. *Paris*, 1740. Le 3 avril de la même année, l'Auteur eut l'honneur d'en remettre un exemplaire au Roi, préſenté à S. M. par S. E. M. le cardinal de Fleuri ; & un à Monſeigneur le Dauphin, préſenté à ce prince par M. le duc de Châtillon ſon gouverneur.

de l'arc-de-triomphe, Elie Vinet eſt l'hiſtorien le plus connu en Guienne qui l'ait donnée & expliquée ; mais d'une manière ſi conciſe & avec tant de conjectures, qu'elle ne ſatisfait point le Lecteur, à qui elle ne laiſſe que des doutes. Nombre d'Auteurs, d'après lui, ont rapporté mot-à-mot ce que ce Philologue en avoit écrit ; & depuis lui, on n'a rien dit de neuf ſur ce monument, quoiqu'il ait oublié une partie de l'inſcription. M. Blondel nous a donné les élévations des façades de cet édifice : nous en avons un autre deſſin dans l'Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres (*b*), mais en trop petits points ; il eſt d'ailleurs tronqué & écraſé, eu égard aux proportions qu'avoit dans le principe ce morceau d'architecture, qu'on a défiguré en le réparant. J'oſe donc me regarder comme le premier qui ait donné des notions ſur l'établiſſement primitif de cet ancien monument, & ſur les meſures poſitives de toutes ſes proportions, que j'ai affecté de marquer en chiffres ; de ſorte qu'au moyen de l'élévation & des profils en grands points, deſſinés d'une

(*b*) Tom. III, pag. 235.

manière bien distincte, on pourroit réédifier cet arc-de-triomphe. A l'égard du plan de l'ancienne ville Romaine de Saintes, de celui de l'amphithéâtre des arcades du bel aqueduc que l'on voit dans la campagne, avec d'autres monumens Romains dont il existe des ruines que j'ai dessinées, ainsi que la carte topographique pour faire connoître l'ancien local de Saintes, qui que ce soit ne les avoit données; & ces ruines que l'on démolit journellement, ou qui périssent de vétusté, alloient peut-être tomber dans l'oubli, si je n'en transmettois la mémoire à la postérité; le motif de la conserver a été le seul but que je me suis proposé. J'invite les Curieux de faire faire beaucoup de fouilles; j'ai interrompu les miennes; elles auroient été trop dispendieuses.

Je serai trop satisfait si les découvertes que j'ai faites peuvent plaire aux habitans de Saintes; la manière dont je me suis prêté, peut-être trop facilement, à ce qu'ils ont exigé de moi, doit me servir de garant. Ils souffroient avec peine qu'on laissât dans l'oubli tant de monumens respectables, dont ils étoient dépositaires, & ils connoissoient

mon goût décidé pour ces reſtes de la grandeur Romaine ; j'ai pû d'autant moins me refuſer à leurs empreſſemens, que cette ville eſt compoſée d'un évêque qui m'honore de ſon amitié, d'une nobleſſe polie & diſtinguée, tant eccléſiaſtique que d'épée, & de beaucoup de perſonnes de mérite dans les autres états. D'ailleurs j'en écrivis à feu M. le comte de Caylus, dont je reſpecte la mémoire, & à qui je dois cette reconnoiſſance publique des témoignages de bonté dont il m'a particulièrement honoré dans ſes Ouvrages (*c*) : il m'invita par ſa réponſe à ſuivre des recherches ſi intéreſſantes. Ne me connoiſſant, pour remplir ſes vues, que de la bonne volonté, j'ai pris courage, & j'ai eſſayé d'étendre une découverte que j'avois déja faite. C'étoit une ſuite de lettres ſur l'attique de l'arc-de-triomphe, que l'on ne connoiſſoit point. Mon but étoit de définir, comme je viens de le dire, ce qui pouvoit ſervir à l'intelligence de ces Antiquités, afin de parler aux yeux, en même

---

(*c*) Tom. VI.[e] de ſes Antiquités.

temps qu'à l'eſprit. J'ai raſſemblé ces deſſins ; j'ai joint les détails hiſtoriques ; je ſouhaite que les Savans, & les Amateurs de l'Antiquité approuvent mon travail.



NOMENCLATURE

Des Auteurs qui ont parlé des Antiquités de la ville de Saintes, & qui ont rapporté l'Inſcription ſur la friſe de l'Arc-de-triomphe, par ordre chronologique.

URBIUM præcipuarum mundi Theatrum quintum, auctore GEORGIO BRAUNIO. *De la ville de Saintes*, 1560, *Tom. III.* n.° 17.

Cet Ouvrage a été imprimé pluſieurs fois, en diverſes langues, en Latin & en François, page pour page. Il y en a une édition de Cologne, dont le privilège eſt de l'année 1516.

Les feuilles ſur Saintes ſe trouvent inſérées, Bibliothèque du Roi, grands *in-fol.°* intitulés : *Deſcription du Royaume de France*, troiſième partie, cotée, *G*, 169, en Latin.

Ibid. Cabinet des Eſtampes, *Recueil Géographique*, Tom. XX, pag. 221, en François.

L'Antiquité de Xaintes & Barbezieux, par ELIE VINET. 1568, *petit in*-4.°

J'en ai l'exemplaire.

L'Antiquité de Saintes; par PIERRE DE LADIME. *Bourdeaux*, 1571; & Recherches de la plus ancienne mémoire de la ville de Xaintes, pays de Xaintonge, commencé par ELIE VINET. *petit in*-4.°

Dans la Bibliothèque du Roi, coté, *L*, 978.

L'Antiquité de Xaintes, par ELIE VINET. *Réimprimé à Bourdeaux, chez Millange, en 1584, petit in-4.°*

La même, en Latin, ſous ce titre: *Auſonii Burdigalenſis opera commentariis illuſtrata, per Eliam Vinetum, Santonum.* Burdigalæ, apud Simoneum Milangium, *petit in-4.°*

Cette édition eſt ſans date, mais apparemment qu'elle eſt de la même année 1584.

La Coſmographie nouvelle de tout le monde, par un SEBASTIEN MUNSTERE *, beaucoup augmentée par FRANÇOIS DE BELLEFORÊT. *Paris*, 1575, 2 *vol. in-fol.°* Deſcription de la Gaule Celtique, du pays de Saintonge, *pag.* 166 *& ſuiv.*

* Elle eſt intitulée : *La Coſmographie univerſelle, contenant la ſituation de toutes les parties du monde, par Sebaſtien Munſtere.* 1555. On pourroit croire qu'il parle de la ville de Saintes ; il n'en dit pas un mot.

La Coſmographie univerſelle, illuſtrée de diverſes figures, par ANDRÉ THEVET, Bibliographe du Roi. *Paris*, 1575, *in-fol.° Tom. II, Liv. XIIII, pag* 516.

Bibliothèque du Roi, coté, *G*, 50.

De Santonum regione & illuſtribus familiis ; item, de Tractura ſalis ; brevis nec minus elegans Tractatus Alani Santonis Medici, opera JOANNIS ALANI, in Burdeg. curia Advocati auctoris filii, in lucem editus *in-4.° Santonibus, apud Franciſcum Audebertum, Typographum*, 1598. *C'eſt un petit in-4.° de 39 pages, qui*

remplit d'une manière on ne peut pas plus laconique, tout ce qu'on devroit attendre d'un titre auſſi pompeux.

Bibliothèque du Roi, indiqué pag. 346, dans le Catalogue de M. de Cangé.

Inſcriptionum Romanarum JANI GRUTERI. 1616, *in-fol.° pag.* 235.

Archiepiſcoporum & Epiſcoporum Galliæ Chronologia Hiſtoria, auctore JOANNE CHENU. *Pariſiis*, 1621, *in*-4.° *pag.* 434.

Indice du Cabinet de SAMUEL VEYREL, Apothicaire à Xaintes; avec un Recueil de quelques Antiquités de Xaintes, & Obſervations ſur diverſes Médailles. *A Bourdeaux, par Pierre de la Court, Imprimeur & marchand Libraire*, 1635, *petit in* 4.° *de très-peu de pages.*

Cet ouvrage eſt très-rare : M. le Maire de Saintes en a un exemplaire que j'ai conſulté.

Hiſtoire de Xaintonge, Poitou, Aunis & Angoumois; par ARMAND MAICHIN. 1671, *in-fol.° Chap. III, pag.* 106. *De la ville de Xaintes.*

Hiſtoire de l'Académie des Belles Lettres de Paris. *Tom. III, pag.* 235. — Reflexions ſur un Monument antique, élevé ſur le pont de la Charente, à l'entrée de la ville de Saintes, expliqué en 1718, par M. MAHUDEL, (de cette même Académie) ſur un deſſin, avec toute l'exactitude poſſible.

Traité des Élections, par M. PIERRE VIEUILLE. *A Paris, chez Paulus du Mesnil*, 1739, *à la page* 155.

L'Antiquité expliquée, par DOM BERNARD DE MONTFAUCON. *Supplément, Tom. IV, pag.* 99.



RECUEIL

CARTE DU PAYS DES SANTONES

entre la Charente et la Garonne.

Relative aux recherches, sur les Antiquités de SAINTES et des environs.

Par M.r de la Sauvagère.

Echelle de 8 Lieuës Communes de France.

1 2 3 4 5 6 7 8. Li.

Echelle de 20 mille Romains.

10 20 mille

Echelle de 10 Lieuës Gauloises.

5 10 Lieuës

Echelle de 20000 Toises.

5000 10000 20000 Toises

SANTONES

ARIVOS

Jonsac

Pont

Canentelus Fl.

Venerand

Foncouvert

Bussac

Seugn. R.

TAILLEBOURG

Mediolanum Santonum

Saintes

Blaye

BLAVITUM

Voye Romaine

la Charente

Pont l'Abbé

S.t Romain de Benest

Pile de Pirelonge

CAMP DE CESAR

Sablanceaux Abb.e

Toulon

NOVIOREGUM

Saujeon

Seudre R.

TALMONT

Tamnum

Garumna, la Garonne Fl.

Rochefort

Royan

Canentelus Fl.

Côte moderne

Broüage

Côte moderne

la Tremblade

Où étoit

PORTUS SANTONUM

ANCHOIGNE

Antros I.

Tour de Cordoüan

la Rochelle

Côte moderne

Côte antique et Continent

à présent I. d'Aix

I. Madame

Côte antique et Continent

Côte antiq.e et Contin.t

Château de l'Isle d'Olleron

Rupture de Jules Cesar

Côte et Continent appellés Pertuis de Maumusson

Jules Cesar

Côte moderne

Nunc ULIACUS insula à présent Isle d'Oleron

Cap de Chassiron

Côte sous Jules Cesar

Côte moderne

Côte moderne

Côte sous Jules Cesar

Côtes de l'Isle de Ré

REACUS INSULA

PROMONTORIUM SANTONUM

AQUITANICUS OCEANUS

CARTE PARTICULIÈRE DE SAINTES

et de ses environs, où sont marqués les lieux où il y a quelque Antiquité.

Ch.au du Douhet

Sources des eaux de l'Aqueduc

Aqueduc Romain

Fondcouvert

Mont des Fées

Courcoury

Charente R.

S.t Sorlin

SAINTES

Crazane

Plassay

Geay

Pierre levée

Chemin Romain

la Seudre R.

S.t Romain de Benest

Pile de Pirelonge

Sablanceaux Abb.e

Camp de Cesar

Toulon

Saujeon

Chemin Romain

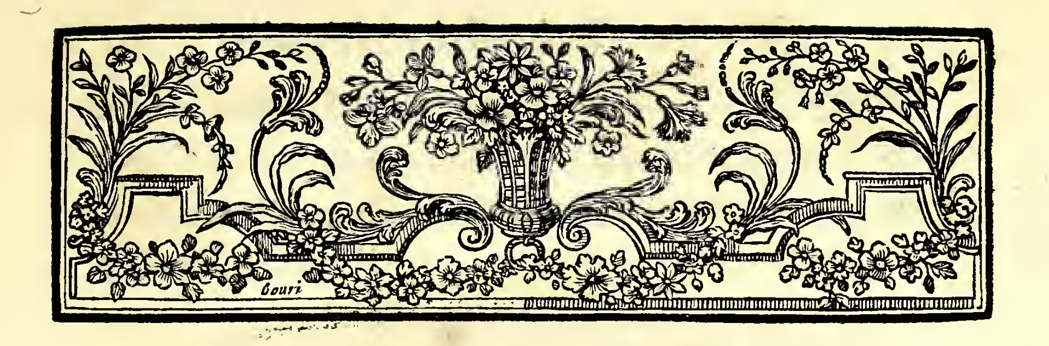
Royan

Emb.re de la Garonne

Echelle de 10000 Toises

5000 10000 Toi.

Gravé par Mad.e Lattré



RECUEIL D'ANTIQUITÉS DANS LES GAULES.

RECHERCHES SUR LES RUINES ROMAINES DE SAINTES ET DES ENVIRONS.

IL y a peu de villes de l'ancienne Gaule où l'on remarque plus de monumens & de ruines du temps des Romains, qu'à Saintes & aux environs. Ils nous apprennent que l'ancienne ville des *Santones*, étoit inconteſtablement placée en ce lieu là, & que la Saintonge, dont elle étoit la capitale, tenoit un rang diſtingué dans l'Aquitaine, l'une des provinces les plus

importantes de l'empire Romain. Jules César (*a*) connut les Saintongeois dès les premiers temps qu'il vint commander dans les Gaules, vers l'an de Rome 694, & avant l'ère Chrétienne 59 ans : il les nomme *Santones;* ce qui donne à ces peuples & à leur nom une haute antiquité. Strabon (*b*) les appelle de même *Santones :* Lucain (*c*), *Santonus.* Eutrope (*d*) & Ausone (*e*), qui florissoient dans le quatrième siècle, font mention de la ville de Saintes : ce dernier étoit un poëte des plus célébres de ces temps-là ; il étoit de Bourdeaux. Strabon (*f*), que l'on vient de citer, appelle la ville de Saintes *Mediolanum Santonum* (*g*).

L'an de Rome 694, avant Jesus-Christ 59.

(*a*) *De Bell. Gall. lib. I.*

(*b*) *Strab. Casaub. Atreb.* 1587. in-fol.° pag. 131.

(*c*) *Lucan. de Bell. Civ.* Vers l'an de J. C. 57.

(*d*) Vers l'an 350.

(*e*) Vers l'an 380. = *Ausonius Axio Paulo Rhetori, epist. VIII.* = *Paulo, epist. X & XI.* = *Tretradio, epist. XV.* = *Paulino, S. epist. XXIII.*

(*f*) *Ibid. sup.*

(*g*) M. d'Anville (*Mesures itinéraires des Romains*, pag. 422, édition de Paris, 1741.) dit que le mot *Mediolanum* est purement Celtique ; que l'on n'en sait pas la vraie signification ; que plusieurs lieux de la Gaule portoient ce nom. Mediolanum-Eburovicum, *Evreux ;* Mediolanum chez les Bituriges ; *Château-Meillan* en Berri, & un autre Mediolanum que l'itinéraire marque sur la route de *Colonia-Trojana* à *Colonia-Agrippina.* Les Gaulois avec leurs colonies avoient même porté ce nom dans la grande-Bretagne. Le Mediolanum étant une dénomination propre aux Celtes, & puisée dans leur langue : c'est hasarder que de vouloir le dériver

Ce célébre géographe vivoit ſous Auguſte : elle eſt ſous cette dénomination dans l'itinéraire d'Antonin, & dans la géographie de Ptolémée (*h*) : Gregoire de Tours (*i*) l'appelle *urbs Santonica.*

On conſerve dans le cabinet des Médailles, à la Bibliothèque du Roi, trois petites Monnoies d'argent, ſur une deſquelles on lit bien diſtinctement SANTONOS, à la légende : elles repréſentent d'ailleurs une tête, armée d'un caſque ; ſur le revers, un cheval (*k*) libre au galop, avec une roſe ou rond de perles ſous le ventre.

La ſeconde tête, armée de même, a pour légende ARIVOS ; de l'autre côté, le cheval libre avec la même roſe, on y lit SANTONOS.

Une troiſième monnoie porte une tête abſolument ſemblable : elle a pour légende Q. DOCI, & de l'autre côté ſur le revers, le même cheval libre & la

---

du mot latin *medius ;* & M. de Valois s'élève contre cette opinion dans ſa notice au ſujet du nom *Mediomatrici.* Les Inſubres de la Gaule avoient auſſi une ville nommée MEDIOLANUM, &c.

(*h*) Vers l'an de J. C. 211.

(*i*) Vers l'an 570. *Hiſt. lib. IV. cap.* 25.

(*k*) Le cheval ſe remarque dans pluſieurs monnoies Gauloiſes ; il ſe voit ſur les monnoies des Angevins. Cet animal étoit le caractère ſymbolique de la guerre ; & cette manière de le repréſenter par les *Santonos*, devoit être la marque ſignificative de leur courage & de leur ardeur dans les combats.

roſe ; ce qui fait penſer qu'elle a été frappée pour la même nation. Bouteroues (*l*), dans ſes Recherches curieuſes ſur les Monnoies de France, a été porté à croire qu'il y avoit écrit ſur ce revers, SANT, avec un T pour dernière lettre, qu'il a expliqué par SANTONOS. Mais ſur pluſieurs que j'ai vues attentivement, (car celles-ci ſont communes) on lit SANI· par un I à la fin, avec un point en haut en avant. C'eſt ce point que Bouteroues a pris pour un des côtés de la tête du T : plus je l'ai examiné, plus il m'a paru que ſa leçon pouvoit être conſidérée au moins comme incertaine.

Paul Petau (*m*), qui a rapporté cette même petite pièce de monnoie, l'a fait graver comme Bouteroues, avec un T, SANT.

Ces trois pièces de monnoie ont dû être frappées depuis l'adminiſtration Romaine ; car les noms Q. DOCI que l'on y lit, ſont latins : ils déſignent (ſi j'oſe haſarder cette opinion) que ces peuples

---

(*l*) *Recherches curieuſes des Monnoies de France, depuis le commencement de la Monarchie, par Claude* BOUTEROUES, *Conſeiller en la Cour des Monnoies.* Paris, 1666, in-fol.° pag. 58, où l'on voit ces Monnoies gravées, n.° 48, 49, 50.

(*m*) *Petavius in Franc. Curia Conſiliar. Antiquariæ ſupellectilis.* Pariſiis, in-4.° planche IX, n.° 7 & 9.

appelés *Santonos*, étoient divisés en trois parties, réunis sous un même magistrat ou chef; que ceux qui habitoient vers les bords de la Seugne, se nommoient *Sani*, de *Sania*, nom que cette rivière pouvoit porter dans ces temps reculés, dont le mot *Sanaon*, joint dans la carte de Peutinger à celui de *Mediolanum*, que l'on n'a pu expliquer jusqu'à présent, pouvoit être cette même rivière, & signifier *Milan-sur-la-Seugne*; & que ces mots *Sani*, *Sanaon*, pouvoient dériver du Celte *Saot*, qui signifie toutes sortes de bêtes à cornes, à cause de la grande quantité que l'on en élevoit dans ce canton.

PLANCHE I. Carte.

Ceux qui habitoient vers les rives de la mer se nommoient (à ce qu'il paroît) *Arivos*, & les autres intermédiaires entre ces deux territoires qui occupoient le centre, où étoit sa capitale, s'appeloient *Santonos*.

On verra dans la suite comment la ville de Saintes étoit, dans ces siècles éloignés, placée sur cette rivière de Seugne, où passe aujourd'hui la Charente.

Ce cheval libre dans ces monnoies marque que c'étoit l'emblème des anciens peuples de la Saintonge; c'étoit celle de plusieurs autres nations des Gaules, entre autres des Angevins.

Les types ci-après font voir ces anciennes monnoies telles qu'on les a dessinées, d'après celles du cabinet

des Médailles du Roi, qui s'y sont trouvées les mieux conservées. Ce n'est point la seule marque de reconnoissance que je doive à M. l'Abbé Barthelemy, cet illustre Antiquaire, chargé par le Roi d'un dépôt si digne d'être confié à ses lumières & à ses soins.

MONNOIES DES SANTONOS,

DESSINÉES ET GRAVÉES D'APRÈS LES TYPES DU CABINET DES MÉDAILLES DU ROI.





Longtemps avant que Jules César vint dans les Gaules, la province Narbonnoise étoit soumise aux Romains : elle portoit par excellence le nom de province Romaine.

Dio Cassius, lib. 46.

Par l'ascendant que César avoit dans la république, après sa nomination au consulat, il obtint le gouvernement de la Gaule Transalpine, c'est-à-dire, de la Gaule soumise aux Romains en-deça des Alpes.

L'an de Rome 694, avant Jesus-Christ 59.

Il fut, comme l'on ſait, le conquérant du reſte des Gaules. Sa première expédition fut celle qui regardoit les *Santones.* Il avoit appris de Rome que le projet des Suiſſes étoit de venir s'établir dans cette province. A cette nouvelle, Céſar ſe hâte de prendre poſſeſſion de ſon gouvernement : dès ſon arrivée il marcha à leur rencontre ; il les ſuivit, & les ayant enfin atteints vers la Saône, il les défit en deux combats (*n*), & les força de retourner dans leurs anciennes demeures. Céſar, eſt-il dit dans les Commentaires (*o*), craignoit d'avoir pour voiſin un peuple belliqueux & ennemi, *dans un pays plain & des campagnes auſſi fertiles que celles de la Saintonge.*

L'an de Rome 694, avant Jeſus-Chriſt 59.

Céſar, pendant les deux premières années, vola de victoires en victoires ; il ſoumit les différens peuples des Gaules qu'il attaqua. Ces deux premières campagnes furent terminées par la conquête de la Belgique.

Ces progrès rapides firent trembler des provinces Celtiques (*p*) pour leur liberté ; pluſieurs nations ſe

(*n*) L'armée de Céſar étoit compoſée de cinq légions, & d'un corps de Gaulois auxiliaire, tiré pour la plupart de la province Romaine.

(*o*) Tout ce récit eſt tiré des Commentaires *de Bell. Gallis*, *lib. I.*

(*p*) *Jul. Cæſar. Commentar. lib. III.*

confédérèrent pour fe prêter des forces mutuelles : il fût réglé dans une affemblée d'États qu'elles tinrent, que chaque peuple ou cité, fourniroit des défenfeurs à la patrie commune. Les *Santones* furent taxés à douze mille hommes : ce qui donne l'idée d'une nation puiffante dès ces temps-là, d'autant plus qu'elle ne mettoit fous les armes qu'une partie de ceux qui étoient en état de combattre (*q*) ; les provinces voifines, le Poitou & la Touraine, n'en fournirent chacune que huit mille.

Toutes les forces de ces provinces Celtiques confédérées, ne purent arrêter l'impétuofité des armes de

L'an de Rome *696*, avant Jefus-Chrift *57*.

César ; elles furent fubjuguées la troifième année de fon gouvernement dans les Gaules.

La *Saintonge*, comme les autres, fubit le joug du vainqueur. César y entra (*r*) : on ne fait aucune circonftance

---

(*q*) *Jul. Cæfar. Commentar. lib. VII.*

(*r*) Céfar alloit marcher en perfonne dans l'Amérique, lorfqu'en formant le projet d'une campagne auffi importante (puifqu'il étoit queftion de fubjuguer des rebelles & de les punir); il jugea en habile capitaine, qu'il falloit s'affurer des provinces nouvellement conquifes, de crainte que l'idée d'une femblable révolte ne leur fit prêter main-forte aux Venettes. Les Aquitains entre autres, qui étoient puiffans, mériterent toute l'attention de Céfar : il y détacha, pour s'en affurer, P. Craffus un de fes lieutenans, avec douze cohortes & une nombreufe cavalerie. = *Jul. Cæfar. Comment. de Bell. Gall. lib. III.* = Plufieurs Hiftoriens modernes racontent,

circonſtance des difficultés que ce grand capitaine y pût trouver : ce qu'il y a de sûr, c'eſt que les Saintongeois ſe ſoumirent de très-bonne foi, & que Céſar s'aſſura dans le moment de leur fidélité ; il les traita l'année ſuivante de province paiſible ; à ce titre il leur demanda nombre de leurs vaiſſeaux pour renforcer ſa flotte, qu'il deſtinoit à l'expédition contre les Venettes (*ſ*) : les Saintongeois les fournirent en effet ; ils ſe joignirent aux liburnes Romaines mouillées dans la Loire & commandées par Brutus.

L'an de Rome 696, avant Jeſus-Chriſt 57.

Ne ſeroit-ce pas une preuve de la confiance que Céſar avoit conçue de l'habileté des Saintongeois dans la marine, & de leur connoiſſance-pratique des côtes ? La chiourme fut priſe parmi les vaiſſeaux Gaulois ; Céſar ne dit pas ſi ce furent les Saintongeois qui la fournirent. Ils eurent part à la célébre victoire que cette armée navale des Romains remporta ſur ces

que ce fut ce même P. Craſſus qui commandoit l'armée Romaine, qui ſubjugua la Saintonge. Il n'en eſt rien dit dans les Commentaires, ni dans aucune des anciennes Hiſtoires Romaines.

(*ſ*) Vannes en Bretagne. = *De Bell. Gall. lib. III.* = *Ex Dion. Caſſ. Hiſt. Rom. de Gall.* édit. de Hanovre, 1606, *in-fol.*° pag. 109 & 110. = *Ex L. Flor. de Gall. lib. III, cap.* 10, édit. de Paris, 1656, *in*-8.° = Voyez ma Diſſertation ſur cette bataille navale. *Journ. hiſt. de Verdun*, Nov. 1755, pag. 347.

L'an de Rome 697, avant Jesus-Christ 56.

peuples formidables de l'Armorique qui furent détruits dans cette action.

Il paroît que sous l'empire d'Auguste, les *Santones* ne furent pas toujours aussi paisibles.

PLANCHE I.

Une action mérita à Messala (*t*) les honneurs du triomphe. Tibulle (*u*) place le champ de bataille de cette célébre journée *sur les côtes de l'Océan en Saintonge*. Ce poëte en fut témoin en sa qualité de militaire : il devoit être fort jeune. N'en peut-on pas conclure qu'elle se donna contre les Saintongeois, qui s'étoient revoltés, ainsi que firent en ce moment plusieurs autres provinces des Gaules, où Messala qui commandoit dans la province Romaine en qualité de proconsul, y arrêta par sa prudence la même fermentation qui commençoit à s'y faire sentir? Ce que Tibulle dit, que le triomphe qu'on décerna à ce général Romain fut à titre de vainqueur du peuple d'Aquitaine, ne contredit pas l'opinion que c'étoient les peuples de Saintonge qui furent vaincus, parce

L'an de Rome 725, avant Jesus-Christ 28.

(*t*) M. Valerius Messala Corvinus étoit Consul avec Auguste, l'an de Rome 722, avant Jesus-Christ 31; il commandoit l'an 725 dans la province Romaine en qualité de Proconsul.

(*u*) *Tibull. Eleg. VIII. lib.* 1. *XII. lib.* 2.

Non sine me est tibi partus honos; Tarbella Pyrene
Testis & Oceani littora Santonici.
Gentis Aquitanæ celeber Messala triumphis.

que très-peu de temps après cet événement ils furent compris dans l'Aquitaine (*x*), qu'Auguſte étendit enſuite juſques à la Loire, où ſe trouvèrent enclavées quatorze nations que cet Empereur réunit à l'empire Romain. L'an de Rome 727, avant Jeſus-Chriſt 26.

Tibulle, qui a dû compoſer ſes vers dans un âge plus mûr, parle des Saintongeois ſous leur nom actuel, tels qu'il les conſidéroit dans le temps qu'il écrivoit: ils étoient alors Aquitains.

La ville de Saintes prit rang, comme les autres villes de l'Aquitaine, parmi les villes Romaines; & cette aſſimilation aux provinces Romaines acheva de conſolider la tranquillité dans les Gaules, où elle a duré longtemps.

Pline (*y*) l'ancien raconte, que de ſon temps les peuples de *Saintes* & de Bourdeaux ne payoient aucun tribut; *qu'ils étoient francs, parce que de longue main ils étoient amis des Romains*. Cette diſtinction marque une faveur particulière de la part des Empereurs & de l'Empire; d'où il n'eſt point étonnant qu'il s'y ſoit conſtruit tant de monumens, dont les ruines ſont le principal objet de cet écrit.

(*x*) *Ex Epitome Sext. Aurelii victor. de Gall. cap.* 1. edit. Trajecti ad Rhenum, 1696, *in*-8.° = *Ex Eutropii Hiſtor. Rom. lib. VI.* edit. Lugd. *in*-16. pag. 508.

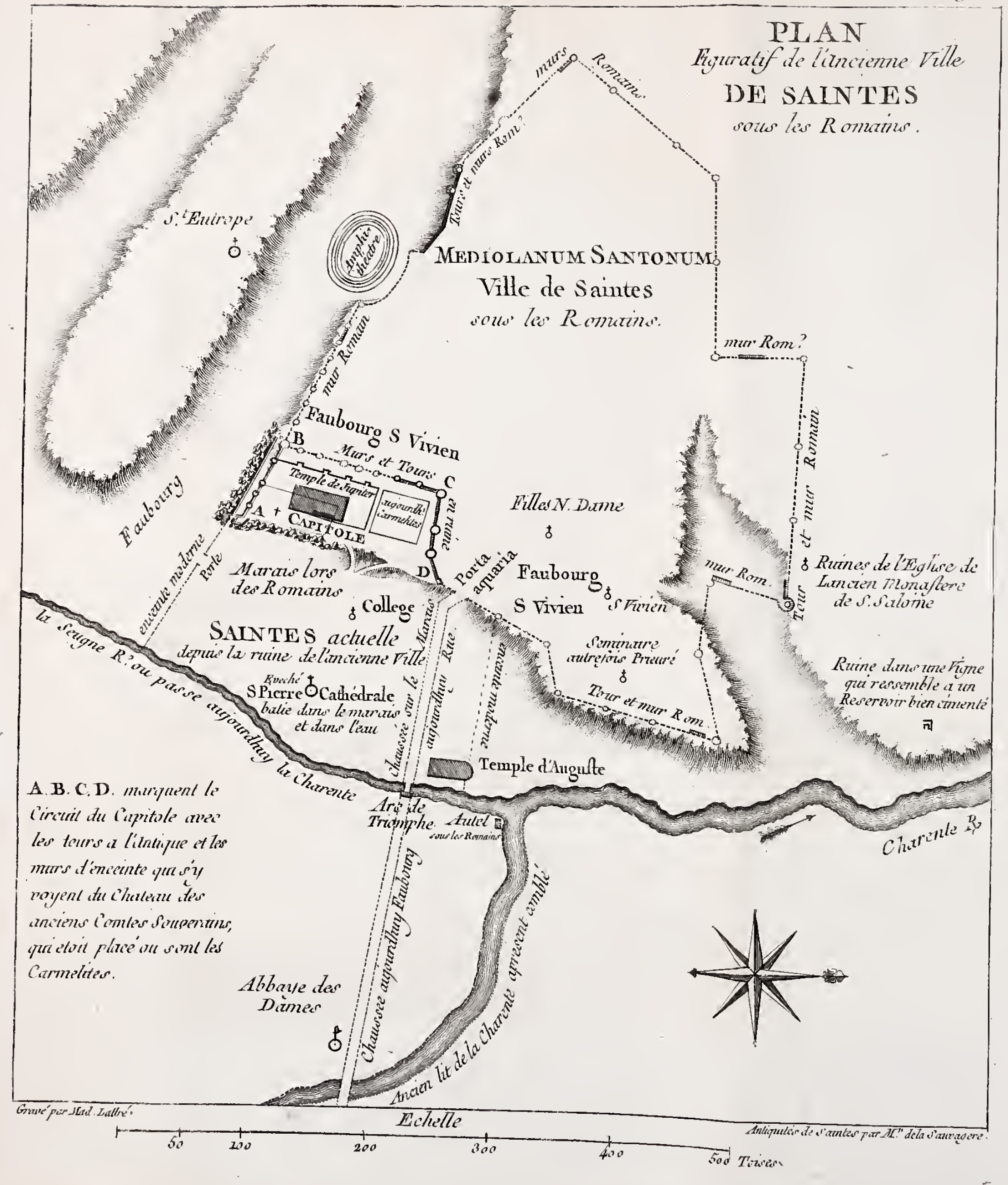
(*y*) *Plin. Hiſt. nat. lib. IV, cap.* 19.

Cependant, avant que d'entrer en matière, je ne puis guère me dispenser d'achever l'histoire abrégée de la ville de Saintes, & de remonter même à ce qu'on raconte de sa plus ancienne origine. Plusieurs Historiens modernes (z) n'ont débité que des fables sur cet objet : ils font sortir les Saintongeois d'une colonie de Troyens qui habitoient les bords du fleuve *Xantus*. De cette fable s'est introduit l'usage d'écrire *Xaintes*, *Xaintonge*, par un *X* (*a*) ; mais cette manière d'écrire tombe d'elle-même, si on la compare à l'ancienne qu'on trouve dans tous les historiens des six premiers siècles. Dans les Commentaires de César, qui parle de *Saintes* & de la *Saintonge*, on trouve ce nom écrit par une *S*, & même chez les Grecs. On a déja vu ces citations, qui prouvent toutes qu'il faut écrire *Saintes* par une *S*, & non pas par un *X*.

On me pardonnera cette digression ; tout pique la curiosité des patriotes dans l'examen de l'histoire

(z) Elie Vinet, édition de 1571, &c.

(*a*) *Ausonii Burdigalensis opera Commentariis illustrata, per Eliam Vinetum*, &c. . . . . *QUOD autem illi vulgo scribunt Xantones; Xantones Xatonensis*, & Xaintes, Xaintonge, Xaintongeois ; *ubi tamen nec* X, *nec* C, *unquam audias, erroris hujus origo fuit. . . . Qui vero* S *in* X *commutant, non adeò imperiti quidem illi fuisse videntur, sed ingenio praviore fabulam quamdam commenti de Trojanis & de Xantho Trojanarum flumine Xantones & Xanthones scripserunt.*


PLAN
Figuratif de l'Ancienne Ville
DE SAINTES
sous les Romains.
murs Romains
Tours et murs Rom?
St. Eutrope
Amphi-theâtre
MEDIOLANUM SANTONUM
Ville de Saintes
sous les Romains.
mur Romain
mur Rom?
Faubourg S Vivien
B
Murs et Tours
C
Temple de Jupiter
aujourd'hui Carmelites
A
CAPITOLE
en ruine
D
Faubourg
Filles N. Dame
Tour et mur Romain
enceinte moderne
Porte
Marais lors des Romains
Porta aquaria
Faubourg S Vivien
S Vivien
mur Rom.
Ruines de l'Eglise de Lancien Monastere de S. Salonie
College
SAINTES actuelle
depuis la ruine de l'ancienne Ville
Seminaire autrefois Prieuré
Ruine dans une Vigne qui ressemble a un Reservoir bien cimenté
Evesché
S Pierre Cathédrale
batie dans le marais et dans l'eau
Tour et mur Rom.
Chaussée sur le Marais
aujourdhuy Rue
enceinte moderne
la Seugne R. ou passe aujourdhuy la Charente
Temple d'Auguste
A.B.C.D. marquent le Circuit du Capitole avec les tours a l'Antique et les murs d'enceinte qui s'y voyent du Chateau des anciens Comtes Souverains, qui etoit placé ou sont les Carmelites.
Arc de Triomphe
Autel sous les Romains
Charente R.
Chaussée aujourdhuy Faubourg
Ancien lit de la Charente apresent comblé
Abbaye des Dames
Gravé par Mad. Lattré.
Echelle
50
100
200
300
400
500 Toises.
Antiquités de Saintes par Mr. de la Sauvagere.

particulière, d'autant plus qu'en cette circonſtance c'eſt une erreur ſi commune, qu'il ſembleroit que c'eſt le nom primitif : on le trouve écrit ainſi dans presque toutes les cartes géographiques. PLANCHE II.

On entrevoit dans les poéſies d'Auſone (*b*), que de ſon temps la ville de Saintes étoit fermée de murailles, à la fin du IV.[e] ſiècle.

S. Eutrope en fut le premier Apôtre & le premier Evêque. L'hiſtoire de ſa miſſion, ſuivant les plus ſavans Agiologiſtes (*c*), eſt ſi mêlée de fables, qu'il eſt très-difficile de fixer l'époque de ſon arrivée à Saintes. Les uns diſent qu'il faut la rapporter au temps du pape S. Clément, qui, en 69, envoya S. Eutrope prêcher l'Évangile dans l'Aquitaine : d'autres la placent quelques ſiècles plus tard. Quoi qu'il en ſoit,

---

(*b*) Axio Paulo Rhetori, *epiſt. VIII.*

Santonicamque urbem vicino acceſſimus agro. = Tretradio, *epiſt. XV. Cur me propinquum Santonum mœnibus declinas ?*

(*c*) *Acta Sanctorum Aprilis à Godefrido Henſchenio è Societate Jeſu.* T. III, pag. 735. *Trigeſima Aprilis de S. Eutropio Martyre, Epiſcopo Santonenſi in Gallia.... Cumque urbem quæ Santona dicitur, intraret, eamque videret, undique muris antiquis optimè ſeptam, excelſis turribus decoratam, optimo loco ſitam, amplitudine congruam, cunctis felicitatibus affluentem, pratis ac vineis uberrimam, ſalubri aëre apertam, plateis ac vicis amœnam, multiſque modis venuſtam, cœpit bonus æmulator excogitare, ſi ab idolorum culturas convertere eam Deus dignaretur, &c.*

ce qu'il y a de plus certain dans ce qu'on raconte de ſa vie, ſuivant le ſentiment des ſavans qui l'ont recueillie, c'eſt que quand il arriva à Saintes, il fut ravi de la beauté de ſa ſituation, des vignobles, du bon air que l'on y reſpiroit, de l'aménité de ce ſéjour, ainſi que *de ſes anciens murs qui étoient magnifiques, & des tours élevées dont l'enceinte de cette ville étoit décorée.*

Ce récit, que ces ſavans rapportent comme la choſe la plus authentique ſur la vie de S. Eutrope, nous donne une grande idée de ce qu'étoit alors Saintes. Ce ſaint Evêque, en voyant de ſi belles places & de ſi belles rues, & une ville ſi peuplée, crut qu'il feroit une action agréable à Dieu de s'y arrêter, pour tâcher d'y détruire le culte des idoles & travailler à la conſervation de ſes habitans.

Son zèle pour le pays n'eut pas tout le ſuccès qu'il deſiroit; non-ſeulement on ne voulut point l'écouter, mais même il fut martyriſé (*d*).

La ville étoit alors remplie de faux Dieux, &

(*d*) Son martyre eſt une preuve que S. Eutrope eſt venu beaucoup plus tard dans les Gaules; car nous apprenons de Sulpice Severe, (*Ex Sulpicio Severo de Gallis, cap.* 46. edito Lugduni Batavorum, anno 1654, *in*-8.°) que l'on y vit pour la première fois, l'an 177, des Chrétiens martyriſés pour la foi.

d'autels qui fumoient tous les jours de l'encens qu'on leur offroit.

De cette ancienne enceinte de la ville Romaine de Saintes, dont il eſt parlé dans la vie de S. Eutrope, il ſubſiſte encore pluſieurs pans de murailles & de tours ruinées, bâties en paremens de pierres cubiques, ſelon la manière des Romains, maçonnées ainſi que les maſſifs, à mortier de ciment dur comme le marbre, que l'on regarde aujourd'hui mal-à-propos comme une compoſition qui nous eſt inconnue. Ces pans de murailles & de tours ſont répandus ça & là dans la campagne, ſur la plaine élevée au deſſous de laquelle la ville de Saintes actuelle eſt placée.

Une porte de cette ancienne ville exiſte encore; ou plutôt il n'en reſte que le nom; on l'appelle *la porte d'Aiguieres*, & les Romains la nommoient *Porta Aquaria*. Ceci eſt appuyé ſur une tradition locale généralement reçue : d'ailleurs la reſſemblance du nom latin franciſé eſt ſatisfaiſante, & ajoute à la tradition un degré de probabilité. Quant à l'emplacement de la porte, il convient très-bien à l'endroit où l'ancienne ville Romaine devoit avoir une ſortie pour aller à la rivière & au pont : il y avoit ſans doute une chauſſée qui y conduiſoit, & qui étoit continuée par de-là la rivière.

PLANCHE II.

PLANCHE II.

Ce font aujourd'hui deux rues; l'une eft dans la ville & l'autre dans le fauxbourg appelé *des Dames.*

Ce font ces ruines de murailles & de tours qui m'ont fervi à lever le plan figuratif, qui montre ce qui en refte encore, & quelle devoit être l'étendue de cette antique ville, que j'eftime avoir eu environ cinq quarts de lieue de circuit.

Quant à la ville actuelle, le fol n'en étoit alors qu'un vafte marécage, rempli de flaques d'eau; & c'eft au milieu d'une de ces flaques que la cathédrale fut bâtie. Je parlerai dans la fuite, avec plus d'étendue, de cet édifice.

Revenons à la ville de Saintes, confidérée fous les Romains; elle étoit fur le fommet le plus élevé des côteaux de la Charente, à l'oueft de la ville actuelle, ayant le capitole (*e*) qui dominoit fur la ville & fur la rivière, dans lequel étoit un temple dédié à Jupiter, dont on parlera plus amplement. L'on fait que le capitole étoit l'endroit où les décurions, c'eft-à-dire, les fénateurs des colonies Romaines, s'affembloient pour rendre la juftice.

(*e*) On lit que Tarquin fut le premier qui imagina de bâtir à Rome le capitole: il y trouva des obftacles par les ftatues des divinités qui occupoient l'endroit où il vouloit l'établir, dont trois refusèrent, par la confultation des Augures, de céder leur place à Jupiter. (*S. Auguftin, de la Cité de Dieu, liv. IV, chap.* 23 & 29.

L'exiftence

L'exiſtence de ce capitole ne peut être révoqué en doute ; il en eſt parlé dans Ademar ou Aimar (*f*) de Chabanois, moine de S. Cibard d'Angoulême : ſa Chronique eſt depuis l'an 829, juſques en 1029 ; le nom de *Capitole* ſe conſervoit encore l'an 1031, puiſqu'on appeloit ainſi le château de Saintes du temps de Foulques Nerra, & même il portoit ce nom ſous Geoffroy Martel ſon fils, qui fut après lui comte d'Anjou. On verra ci-après comment ces deux princes furent comtes de Saintes. PLANCHE II.

Il y a apparence qu'il ne devoit alors reſter de ce capitole que de foibles débris ; qu'il n'en avoit conſervé que le nom : il avoit été ruiné, à diverſes repriſes, par les incurſions des Normands, dont on parlera dans la ſuite.

La ſituation du capitole ſe montre d'elle-même : elle domine, comme on l'a dit, de toutes parts la campagne & les bords de la Charente. Elle eſt en front de cette rivière, où l'on voit, en retour vers le ſud, un eſcarpement dans le roc vif, fort élevé, coupé à pic ; cet eſcarpement ne peut être que PLANCHE II.

(*f*) *Apud Labbeum.* Tom. II. *Bibliothecæ manuſcript.....Etiam apud continuat. Dom. Bouquet.* Tom. X, pag. 150. = BESLY, *Hiſtoire des Comtes de Poitou*, en la Vie de Guillaume V, dit le gras, fait auſſi mention de ce Capitole.

l'ouvrage des anciens Romains : la pente de cette montagne, dans l'état naturel, devoit s'étendre, relativement à ſa grande élévation, ſur une partie de la ville exiſtante, & du fauxbourg qui ſe trouve au pied.

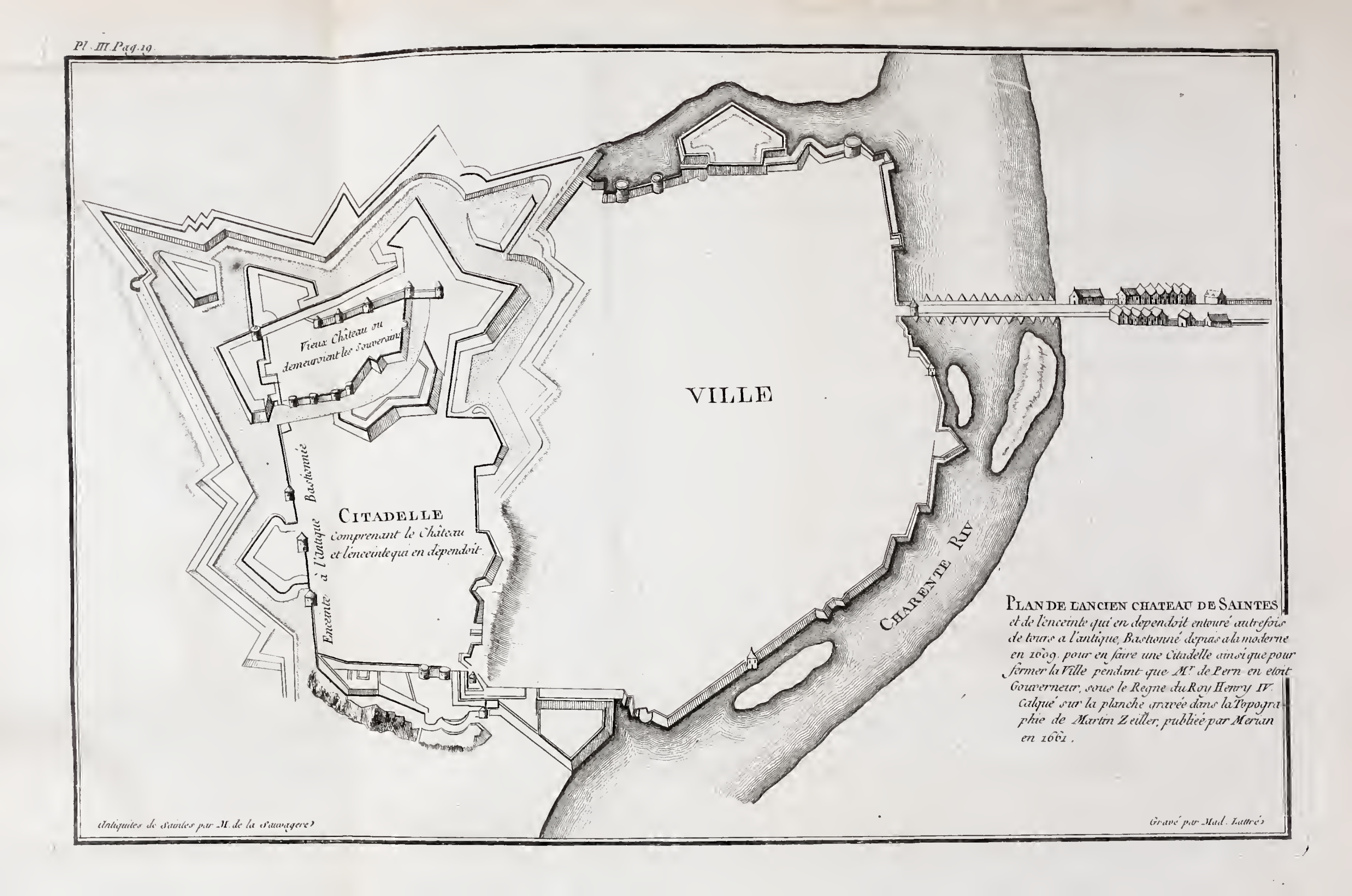
A Saintes, comme à Rome (*g*), le capitole étoit la citadelle. On verra tout-à-l'heure, que tous ſes débris s'y ſont découverts, & de plus que tous les murs que l'on y voit en ſont bâtis : on y remarque des quartiers de pierres de taille d'une immenſe groſſeur, taillées très-proprement, & qui étoient liées les unes aux autres avec des agraphes de fer.

Il n'eſt fait mention dans l'ancienne Gaule que de très-peu de villes où il y ait eu des capitoles (*h*); il y en avoit un à Autun, un autre à Nîmes, & un troiſième à Toulouſe, qui en conſerve encore aujourd'hui le nom : celui de Saintes étoit le quatrième.

PLANCH. III. C'eſt ſur ce même rocher élevé où étoit placé le capitole, qu'il plût au roi Henri IV, en 1609, d'ordonner à M. de Pern, alors gouverneur de Saintes, de faire établir une citadelle, & de fortifier la ville.

(*g*) *Strab. Lib. V.... Roma... primi Capitolium, Palatium, & Quirinalem collem muniverunt.*

(*h*) Armand Maichin, *pag.* 108.


Pl. III. Pag. 19.
Vieux Château ou demeuroient les Souverains
VILLE
CITADELLE
comprenant le Château et l'enceinte qui en dependoit
Enceinte à l'Antique Bastionnée
CHARENTE RIV
PLAN DE L'ANCIEN CHATEAU DE SAINTES
et de l'enceinte qui en dependoit entouré autrefois
de tours a l'antique, Bastionné depuis a la moderne
en 1609. pour en faire une Citadelle ainsi que pour
fermer la Ville pendant que Mr. de Pern en etoit
Gouverneur, sous le Regne du Roy Henry IV.
Calqué sur la planche gravée dans la Topogra
phie de Martin Zeiller, publiée par Merian
en 1661.
Antiquites de Saintes par M. de la Sauvagere
Gravé par Mad. Lattré

Martin Zeiller (*i*), dans sa Topographie publiée par Gaspard Merian, en 1661, donne l'ancien plan de cette place, & telle qu'elle étoit étant fortifiée. Sans avoir la justesse d'un plan levé topographiquement, il est suffisamment rendu pour faire connoître cette fortification moderne, relativement à la vieille enceinte cernée de tours à l'antique, dont plusieurs se reconnoissent encore aujourd'hui. On voit par ce plan, que l'ancien château des Princes souverains de la Saintonge, étoit placé où est aujourd'hui le couvent des Carmélites, & qu'il y avoit une autre enceinte dépendante de ce château, flanquée de pareilles tours, qui entouroient tout le sommet de la montagne. Ce sommet doit être l'étendue même que le capitole occupoit lors des Romains; car il m'a paru que quelques débris avoient le même ciment, & portoient l'empreinte de la manière de bâtir qu'ils employoient dans leurs autres monumens. Ces fondemens auront successivement pu servir aux forteresses que les différentes révolutions auront élevées dans tous les siècles, depuis l'expulsion des Romains; sur-tout après les ravages des Normands, où l'on PLANCH. III.

(*i*) *Martini Zeilleri, Topographia Galliæ :* Francofurti, *apud Gasparum Merianum,* 1661. *in*-4.° Pars X, Tom. IV, pag. 50.

conſtruiſit beaucoup de ces châteaux forts, pour ſe garantir à l'avenir de leurs incurſions en cas qu'ils revinſſent ; on en avoit une grande frayeur. Ce château ſubſiſta juſques à l'année 1329, que Charles comte d'Alençon *, frère du roi Philippe de Valois, le fit abattre, après l'avoir pris ſur les Anglois.

* Du Tillet.

Par ce plan de Zeiller, on voit qu'il étoit flanqué de tours & entouré d'un foſſé ; il étoit enveloppé d'une double enceinte baſtionnée ou redoutée ; & le reſte de cette vieille enceinte étoit auſſi baſtionnée, avec des demi-lunes & autres ouvrages, ainſi que la ville qui étoit de même fermée de courtines & de baſtions.

Nous avons un autre plan de la ville de Saintes, dans le *Theatrum mundi* de George Braunius (*k*). Ce plan, deſſiné en 1560, eſt une fiction topographique, aſſortie à quelques parties locales que l'on reconnoît : telles que le clocher de S. Eutrope, celui de S. Pierre ; quelques ruines de murs qui joignent la ruine de S. Salvine, l'amphithéatre, & le pont, dont je parlerai ci-après. Le deſſinateur auquel

---

(*k*) Voyez la Liſte à la tête de cet Ouvrage des Auteurs qui ont écrit ſur Saintes, où la page de ce plan eſt rapportée ; & en outre les Recueils de la Bibliothèque du Roi où cette feuille eſt inſérée.

Braunius s'en eſt rapporté, s'eſt exercé à compoſer une belle ville, de figure circulaire, entourée d'une grande quantité de très-hautes & très-belles tours quarrées & d'autres rondes, avec un château au haut de la montagne, où il a fait de même une tour ronde très-haute & très-groſſe. Eſt-ce la ville Romaine qu'il a prétendu deſſiner, tandis qu'il en repréſente des ruines en dehors de ſes murs? eſt-ce un plan qu'il donne, repréſentant alors la ville de Saintes? la topographie actuelle eſt trop frappante dans la diſſemblance.

J'en reviens aux fortifications modernes; elles ne ſubſiſtèrent pas longtemps : il y eut ordre de les démolir dès l'an 1629 (*l*), ſuivant la date que j'ai lue. Il en ſubſiſte encore beaucoup de murs.

La circonſtance de la conſtruction de la citadelle & de ſa démolition, nous donne l'époque, que lorſqu'on voulut la bâtir, l'on abattit une groſſe tour (*m*), pour ſe ſervir de ſes matériaux : elle ſe trouva remplie de ruines antiques, en colonnes, chapiteaux, entablemens, & autres pierres d'architecture ſculptées &

(*l*) Cette date eſt difficile à concilier avec le plan de Zeiller publié en 1661, qui la repréſente comme exiſtante dans ſes fortifications.

(*m*) Samuel Veyrel, *Indice de ſon Cabinet, &c.*

non ſculptées ; des ſtatues (*n*), bas-reliefs, autels, pateres & autres inſtrumens propres aux ſacrifices, & beaucoup de pierres écrites.

Elles furent indiſtinctement caſſées, miſes en morceaux & employées dans les maſſifs ou paremens des murs, juſques au moment que Veyrel, où j'ai pris ces anecdotes, s'en étant apperçu, obtint qu'on mettroit en parement, toutes les pierres gravées ou ſculptées ; mais celles qu'il ſauva de cette deſtruction, ne furent pas longtemps conſervées ; car lorſque l'on travailla à la démolition on n'y eut aucun égard.

Le haſard a fait retrouver de très-beaux fûts de colonnes, des chapiteaux de l'ordre corinthien dans le rempliſſage d'un de ces gros murs de la citadelle, par les paremens de pierres de taille qui en faiſoient la chemiſe, que l'on a enlevée. Ces morceaux marquent la magnificence de l'édifice où ils étoient employés.

Il ſe trouve encore dans un parement de mur de l'enceinte de la ville, proche la porte d'Aiguiere,

(*n*) On voit un fragment d'une de ces ſtatues, la tête & le buſte, dans un petit jardin des filles du grand Hôpital, ſur la même montagne : elle eſt de pierre de taille, habillée d'une toge virile, de grandeur humaine ; mais la tête en eſt extrêmement défigurée.

quelques bas-reliefs, & des inscriptions dont Veyrel a donné l'explication dans son Recueil, où il a rassemblé plusieurs de ces inscriptions que je rapporterai.

Il dit que sur une pierre sculptée, on voit une femme qui se fait mordre par un serpent, & un victimaire qui n'y est pas représenté comme il le raconte. Voici la copie de l'écriture qu'il y a lue, copiée mot à mot d'après son édition.

AVG. DISPENSAT. VICARIVS — Inscription selon Veyrel, *pag.* 12.

CONIVG. CARISSIMAE LEGIONI

B. M. F.

On ne peut point s'y méprendre; c'est la même, indiquée par Veyrel, qui se voit au mur de la ville, près la tour de Meslier, en descendant de la porte d'Aiguiere à la rivière.

Il ne dit point que cette inscription est répétée sur deux faces de l'encoignure où elle est placée : peut-être l'est-elle encore sur les deux autres faces qui sont cachées dans l'épaisseur du mur. On y lit exactement :

Sur une face.	*Sur l'autre face.*
AVGVSTI DISP...	AVGVSTI DIS
NSATORIS VIC..	PENSATORIS
RIVS CONIVG.	VICARIVS CoN
CARISSIMAE	IVGI CARISS
	MAE
P MAR.	P.

Cette inſcription (ſi j'oſe en haſarder l'explication) eſt celle d'un ſepulchre, que le vice-régent ou commis du tréſorier d'Auguſte, fit élever à ſa femme, qu'il aimoit tendrement ; car le P. MAR. qui ſont les ſeules lettres qui ſe déchiffrent difficilement, me paroiſſent ſignifier, POSVIT MARITVS.

On croit pouvoir expliquer DISPENSATORIS, par *Ærarii Præfecti*, le tréſorier qui avoit la ſurintendance des finances, qui diſtribuoit les deniers de la caiſſe d'Auguſte. On trouve ces mots dans Petrone *: *Diſpenſatoremque in precario aureos numerantem*, où ſe rapporte cette idée des fonctions du *diſpenſator* chez les anciens Romains : ce qui indiqueroit que Céſar avoit une caiſſe militaire dans la ville de Saintes. Je ſoumets la manière de rendre cette inſcription, aux Savans verſés dans cette partie de l'antiquité.

* *Page* 23.

La

La femme que l'on voit en bas-relief ſur la pierre à côté, eſt étrangère à cette inſcription de toutes les façons : il n'en paroît que le buſte, depuis le cou juſqu'aux genoux, où elle eſt nue juſqu'à la ceinture, d'où il lui tombe une draperie en pli & repli, qu'elle ſoutient dans le milieu avec la main gauche ; elle a l'autre appuyée ſur une urne renverſée de côté vers elle, & d'où il coule un torrent d'eau.

A côté de cette pierre eſt la troiſième, qui eſt auſſi un fragment de bas-relief ; on y découvre une tête ſeule, perdue dans l'encoignure droite inférieure, extrêmement mutilée, avec un reſte de bras & une main gauche qui empoigne un ſerpent, qui ſemble vouloir mordre cette tête. Voilà tout ce qu'on en peut voir ; le reſte de ce qu'il paroît de cette pierre offre des ornemens ſculptés qui n'indiquent rien.

Ce détail n'a aucun rapport avec la narration de Veyrel, ſur le compte qu'il en rend.

Quant aux morceaux d'architecture & de ſculpture qui ſe remarquent en rempliſſage dans les murs de la citadelle, l'on en trouve encore beaucoup d'autres dans le mur de clôture du jardin du grand Hôpital, PLANCHE IV.
bâti ſur la même montagne où étoit le capitole. Une de ces pierres, maçonnée en parement extérieurement,

eſt un diſque ou baſſin qui ſervoit aux ſacrifices ; les anciens Romains le faiſoient mettre aux friſes de leurs temples ſacrés, pour montrer le reſpect qu'ils avoient pour les cérémonies de leurs ſacrifices. Un peu à côté, l'on voit une autre pierre, faiſant auſſi

PLANCHE IV. parement, ſculptée en bas-relief, qui paroît repréſenter un flamine ou prêtre dans une niche sémi-creuſe ; ſes pieds droits ſont décorés de deux pilaſtrins de l'ordre corinthien : le prêtre, placé vis-à-vis une table nommée par les anciens, *encalabris*, ſemble être prêt à s'occuper de quelque fonction de ſon ſacerdoce : mais la pierre eſt tellement cariée par l'air, que la ſculpture n'y paroît preſque plus en aucun endroit.

On voit deux chapiteaux de l'ordre compoſite ; l'un épars dans une allée de ce jardin, l'autre ſcellé dans cette même muraille, au parement intérieur, de façon à être apperçu dans ſa moitié. A en juger par l'ordonnance des colonnes qu'ils couronnoient, elles avoient plus de vingt pieds de hauteur ; par conſéquent elles ſervoient à un grand édifice. Leur vétuſté en rend la ſculpture fort diffuſe ; il paroît qu'elle étoit fort riche : dans l'un on voit que ce ſont des palmes.

De ces débris ſi magnifiques, l'on peut inférer avec

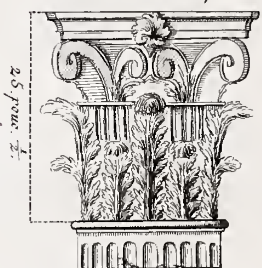
Bas-relief qui represente un Flamine



Chapiteau dans une allée du Jardin de l'Hopital.



Autre Chapiteau maçonné dans le mur de l'Hopital.



Gravé par Mad. Lattré

Veyrel & Maichin, qu'il y avoit dans l'ancien capitole un temple confacré à Jupiter, que Maichin qualifie de temple de Jupiter capitolin.

On fait toute la magnificence que les anciens Romains mettoient dans ces fortes d'édifices facrés.

On peut tirer quelques conféquences du culte que l'on rendoit à Saintes à Jupiter, d'une de ces pierres de Veyrel *, où eft une infcription fepulchrale, dont la formule eft femblable à celle des médailles & des pierres gravées, où les temples & les dieux font qualifiés d'augufte :

* *Page* 11.

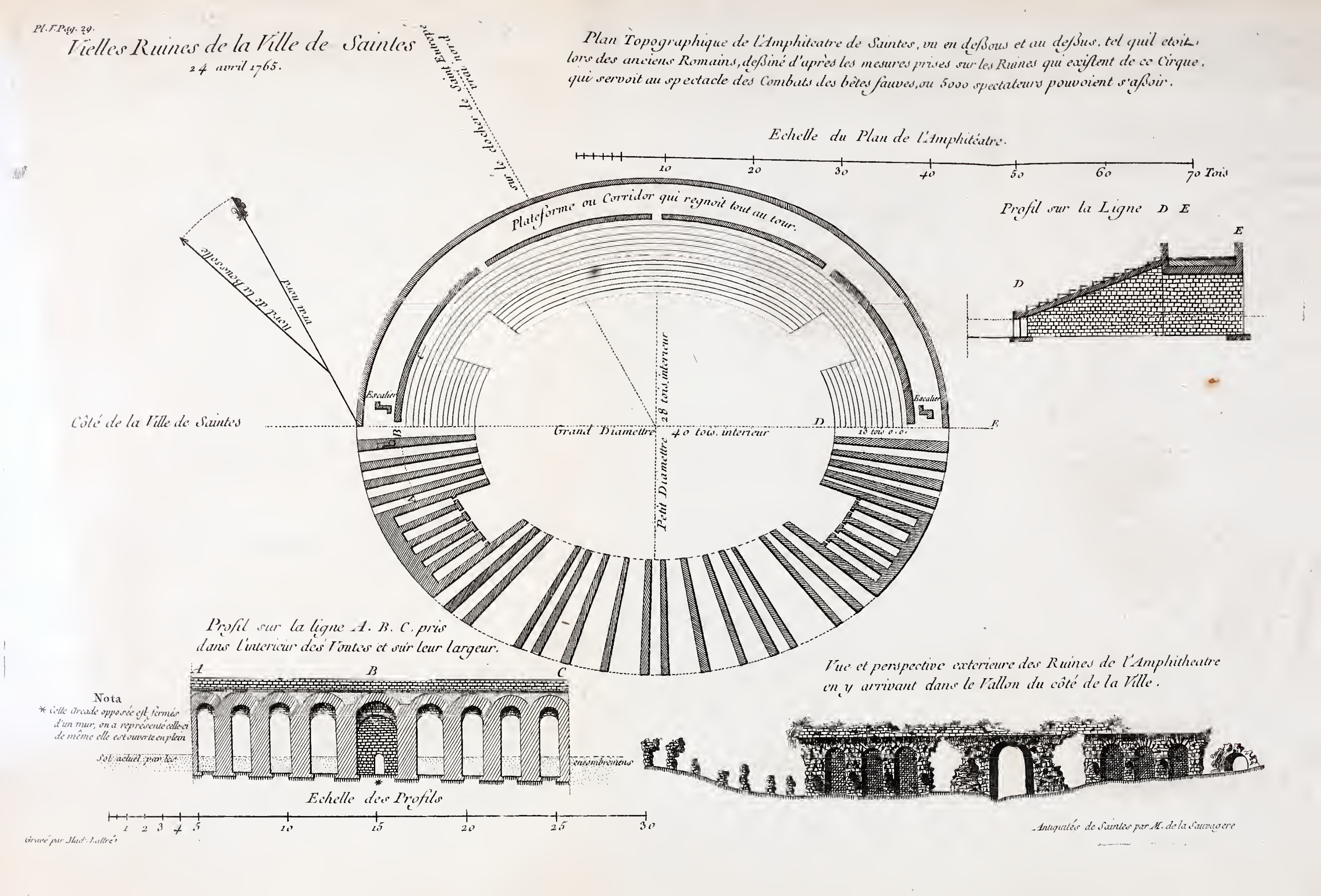
D. M.
IOVI AVG.
SACERDOS CANTV
GENVS ET
CATVSV IMP
F. V S. L M.

Dans ces temps reculés où Saintes floriffoit, à l'inftar de Rome, & de Nîmes & Lyon dans les Gaules, on n'y voyoit que des édifices publics qui la décoroient.

Il y avoit un amphithéatre. Claude Chaſtillon (*o*), dans ſa Topographie Françoiſe, en a donné une vue en perſpective, qui ne peut fixer l'idée, ni relativement aux proportions des dimenſions, ni à la reſſemblance de cet édifice, où il a ſuppléé à ce qu'il n'a pu découvrir. Une partie de ce deſſein n'en eſt qu'une idée peu conforme à l'ancien modèle; telles ſont les arcades du pourtour, où il ne met ſelon la vérité, qu'un ſeul rang de voûtes, avec une plate-forme qui règne deſſus tout-au-tour; mais il a ajouté des piliers battans, en ſaillie & en talus, contre les parois extérieures des pieds droits entre ces arcades; ces piliers n'y ont jamais été faits: ce qui eſt de mieux repréſenté dans ſa planche, c'eſt la vue de l'égliſe & du beau clocher de S. Eutrope; mais cela ne remplit pas l'objet qui regarde l'amphithéatre, dont ſon deſſein à cet égard ne mérite aucune conſidération.

PLANCHE V. Quoique cet amphithéatre ſoit actuellement dans une très-grande ruine, ce qui en reſte m'a ſuffit pour

(*o*) Claude Chaſtillon : *Topographie Françoiſe*, donnée au public par Jean Boiſſeau. 1641, 1647, *pag.* 113. = Le même : *Cabinet des Eſtampes du Roi*, à la Bibliothèque; *Recueil cotté* 95, *Tom.* XX, *pag.* 226.


Pl. F. Pag. 29.
Vielles Ruines de la Ville de Saintes
24 avril 1765.
Plan Topographique de l'Amphiteatre de Saintes, vu en dessous et au dessus, tel quil etoit lors des anciens Romains, dessiné d'après les mesures prises sur les Ruines qui existent de ce Cirque, qui servoit au spectacle des Combats des bêtes fauves, ou 5000 spectateurs pouvoient s'assoir.
Echelle du Plan de l'Amphitéatre.
10 20 30 40 50 60 70 Tois
vrai nord sur le clocher de Saint Eutrope
Nord de la Boussole
vrai nord
Plateforme ou Corridor qui regnoit tout au tour.
Profil sur la Ligne D E
Escalier
Escalier
Côté de la Ville de Saintes
Grand Diamettre 40 tois. interieur
28 tois. interieur
Petit Diamettre
Profil sur la ligne A. B. C. pris dans l'interieur des Voutes et sur leur largeur.
Nota
* Cette Arcade opposée est fermée d'un mur, on a representé celle-ci de même elle est ouverte en plein
Sol actuel par les ensombremens
Echelle des Profils
1 2 3 4 5 10 15 20 25 30
Vue et perspective exterieure des Ruines de l'Amphitheatre en y arrivant dans le Vallon du côté de la Ville.
Gravé par Mad. Lattré
Antiquités de Saintes par M. de la Sauvagere

le deſſiner tel qu'il étoit lorſqu'il fût bâti par les anciens Romains.

Il eſt dans ſon plan de figure elliptique (*p*) : les ſouterreins ſont ſéparés par des murs de refend, qui portoient les voûtes & les gradins, ou ſièges circulaires pour les ſpectateurs, ainſi que la plate-forme au haut, qui régnoient tout-au-tour. On diſtingue les loges appelées *cavea*, où l'on renfermoit les bêtes féroces (*q*) deſtinées au combat, & le *podium*, l'avance du mur qui entouroit l'arêne, où ſe plaçoient les ſénateurs & les principaux magiſtrats. PLANCHE V.

L'uſage d'un autel dans les amphithéatres, pour y faire des ſacrifices, avec une fontaine qui couloit au-deſſous, & dont on faiſoit répandre les eaux dans l'arêne, pouroit-il faire croire que la fontaine que l'on voit dans l'amphithéatre de Saintes eût autrefois été deſtinée à cet objet ?

Cet amphithéatre (petit relativement à celui de Rome, dont parle Pline l'ancien (*r*), *où quarante mille*

(*p*) Caſſiodor. *lib. III, epiſt.* 51. Il raconte qu'à Rome l'amphithéatre étoit de figure ronde : *Amphitheatrum rotundum eſt.*

(*q*) *E Dionis libro*, pag. 10. *Henrici Stephani*, 1592, in-fol. = *Pompeius Theatrum quod nunc percelebre eſt ædificavit, in quo leones quingenti diebus quinque aſſumpti ſunt : præterea elephanti decem & octo, cum armatis hominibus certaverunt.*

(*r*) Plinius, *lib. XXVI, cap.* 15.

spectateurs pouvoient se placer) est de la grandeur de celui de Nîmes. J'ai comparé leurs dimensions (*s*).

PLANCHE V. La longueur extérieure du grand axe de l'ellipse est précisément le même :

A Saintes.	*A Nîmes.*
66 toises, 3 pieds.	66 toises, 3 pieds.
Le petit axe,	
54 toises.	51 toises, 3 pieds.

MESURÉ DANS L'ARÊNE :

Le grand axe,	
40 toises.	40 toises.
Le petit axe,	
28 toises.	23 toises, 3 pieds.

Dans un plan de l'amphithéatre de Nîmes qui est à la Bibliothèque du Roi, au cabinet des Estampes (*t*),

(*s*) Ces proportions étoient relatives aux lieux. On voit dans le porte-feuille, cotté 882-C. de la Bibliothèque du Roi, un plan cotté des ruines d'un amphithéatre, à quatre lieues de Montargis, à une lieue de Châtillon-sur-l'Oing, près le village de Montereſſon, dont le grand axe n'a que 26 toises, & le petit 14 toises. Il est gravé dans les Antiquités de M. le comte de Caylus.

(*t*) *Recueil, tome XXI*, cotté 96, *page* 167, où se trouvent aux pages 160, 161, 163, 165, des élévations, vues, & profils, cottés en chiffres, & tous les détails curieux concernant ce superbe monument des anciens Romains.

où j'ai comparé ces mesures indiquées par les savans historiens de Languedoc, en supposant l'échelle de 40 toises, pour le diamètre du grand axe, mesuré dans l'intérieur de l'arêne, le compas donne pour le petit axe les mêmes 28 toises de celui de Saintes. PLANCHE V.

Quant à l'épaisseur du bâtiment, elle se trouve la même dans le plan que j'indique, comme elle est marquée dans les Historiens de Languedoc, & qu'elle s'est rencontrée à Saintes, 13 toises 3 pieds.

Il ne resteroit rien à desirer après ces parallèles, quant aux mesures, s'il étoit possible de fixer le temps où cet arc de triomphe de Saintes a été construit; mais cette ressemblance pour les dimensions avec celui de Nîmes (*u*), ne pouroit-elle pas donner quelques inductions, pour croire que ces deux amphithéatres sont de même date? & que comme Nîmes étoit une ville plus considérable, on y avoit ajouté ces étages pour un grand nombre de sièges, où vingt mille spectateurs pouvoient s'asseoir, tandis qu'à Saintes il n'en tenoit que cinq mille. On sait que les femmes n'assistoient pas à ces spectacles.

(*u*) On l'attribue à l'Empereur Antonin Pie, qui étoit originaire de Nîmes. Il y avoit trente rangs de sièges; il n'en reste aujourd'hui que dix-sept. *Histoire de Languedoc, par les PP. Bénédictins*, in-fol. Tom. I, pag. 99.

PLANCHE V. Dans cet amphithéatre (de Saintes) il n'y avoit, comme on l'a vu, qu'un ſeul étage de voûtes inclinées vers l'arêne ; ſur l'extrados deſquelles étoient établis, comme on l'a dit, les ſièges des ſpectateurs : on y communiquoit par de petits eſcaliers qui débouchoient au haut ſur la plate-forme circulaire, qui ſervoit à la diſtribution des paſſages pour aller prendre ſes places. C'eſt ainſi que l'on voit encore deux de ces voûtes preſque entières, avec un de ces petits eſcaliers, & une portion de cette plate-forme, cernée en dedans & en dehors de deux petits murs d'appui, dont il reſte un bout.

Pour ce qui eſt de la décoration des murs extérieurs, qui eſt magnifique à Nîmes, il ne paroît pas qu'il y ait jamais eu d'architecture à ceux de Saintes : au contraire, les fragmens de ces murs annoncent qu'ils étoient unis, parementés en petites pierres cubiques, de cinq pouces & demi de tête, poſées proprement par aſſiſes réglées, & maçonnées d'un mortier de ciment, dont la ſolidité auroit conſervé ce monument, ſi honorable à la ville de Saintes, ſi l'on n'arrachoit pas journellement ces pierres pour les employer aux nouveaux bâtimens.

Comment les magiſtrats qui gouvernent cette ville, n'arrêtent-ils pas les mains meurtrières qui dévaſtent ces ruines

ruines ſuperbes qui nous rappellent l'idée de la grandeur des ſiècles reculés.

Il y avoit dans l'ancienne Gaule beaucoup d'autres monumens de cette eſpèce conſtruits par les Romains ; celui de Nîmes s'eſt le mieux conſervé : c'eſt ce qui a engagé à le mettre en parallèle pour ſes dimenſions avec celui de Saintes ; d'ailleurs il eſt extrêmement connu. Les autres ſont en ruine, à Arles (*x*), à Poitiers (*y*), à Bourdeaux (*z*), à Doué en Anjou ; celui de Grand, en latin *Grandis*, à quatre lieues de Montargis, une lieue de Châtillon-ſur-Loing, près le village de Montcreſſon en Champagne, élection de Chaumont, entre Ligny & Neufchâteau ; & à Périgueux. Elie Vinet (*a*) dit que celui-ci eſt le plus

(*x*) *Bibliothèque du Roi, Cabinet des Eſtampes, Porte-feuille* D. 882, *Deſſein de l'amphithéatre d'Arles* tel qu'il étoit en 1666. = Il avoit deux étages de voûtes, y compris celles du rez-de-chauſſée ; les piliers intermédiaires à boſſages, portant des colonnes rondes au-deſſus ; & les autres ornemens dépendans.

(*y*) Claude Chaſtillon, *Topographie Françoiſe*, pag. 102 ; & *Bibliothèque du Roi, grand Recueil*, cotté 95, *tom. XX* du *Cabinet des Eſtampes*, pag. 136. *Vue & Ruines de l'amphithéatre de la ville de Poitiers*, toutes deux de Chaſtillon.

(*z*) Le même Claude Chaſtillon, *pag.* 94 ; & le même Recueil du Cabinet des Eſtampes, *pag.* 435. On y voit la même planche de l'amphithéatre ancien de Bourdeaux, appelé *le Palais Gallien.*

(*a*) Elie Vinet, édition de Pierre de Ladime. *Bourdeaux*, 1571, p. 10.

reſſemblant à celui de Saintes, qui eſt placé dans un vallon, où, ſi l'on s'en rapporte à la tradition, il y avoit une naumachie. On n'en reconnoît aucunes traces; on laboure ce vallon, & on ne parviendroit à cette découverte que par des fouilles diſpendieuſes, dignes de quelque riche amateur des Antiquités; il auroit à Saintes de quoi ſe ſatisfaire.

Mais cependant, l'exiſtence de cette naumachie ſe comprend facilement par l'inſpection des morceaux de voûtes d'aqueduc (*b*), qui deſcendent de la montagne, venant du côté de l'ancien capitole en rampe, juſques au fond du vallon, où cet aqueduc débouche, beaucoup plus bas que le ſol actuel.

Ces voûtes ſe ſont extrêmement bien conſervées; & ce qui montre que c'eſt un canal ſouterrein pour conduire des eaux, c'eſt l'évent ou puits qu'on y voit, & qui détermine à croire que ce ne peut être autre choſe. A quoi auroient pu ſervir des eaux conduites dans ce vallon, ſinon pour une naumachie? Ce qu'il en falloit pour l'autel des ſacrifices dans l'amphithéatre, ou pour abreuver les bêtes féroces, ſe trouve,

---

(*b*) Les Romains conſtruiſirent le fameux Pont du Gard, pour ſoutenir un aqueduc, qui portoit de l'eau dans l'amphithéatre pour les naumachies. = *Hiſtoire de Languedoc, par Dom Vaiſſette*, à l'an 717 de Rome.

comme on l'a dit, naturellement ſur les lieux. De plus, on auroit pu en faire couler des fontaines voiſines : il ne pouvoit donc y avoir que l'objet d'un amas d'eau conſidérable, qui ait pu engager à la conſtruction de cette continuité de voûtes d'aqueduc qui va aboutir à ce vallon ; car cet aqueduc venoit de fort loin, ainſi qu'on le verra ci-après.

Les Romains, ces hommes ſi illuſtres, ne connoiſſoient pas la théorie de l'hydraulique, & n'avoient pas porté cette ſcience au point où elle eſt aujourd'hui. A moins qu'ils ne préféraſſent les eaux de fontaine pour leur naumachie, ils auroient pu ſe ſervir de la rivière, qui ne paſſe pas loin du lieu où on la ſuppoſe, pour y faire refouler les eaux : toutes ſortes d'eaux étoient également propres pour les combats qui s'y donnoient ; mais leur méthode la plus uſitée étoit de les faire couler ſur des plans inſenſiblement inclinés (*c*), pour les amener vers l'endroit où ils vouloient

(*c*) Vitruve, *Liv. VIII, chap. VI & VII*, après avoir expliqué les moyens de bien conduire l'eau aux bourgs & au dedans des villes, dit que le principal eſt de bien prendre le niveau avec un inſtrument qu'il décrit pour faire cette opération ; il enſeigne trois manières pour conduire les eaux : par un canal de maçonnerie ; par des tuyaux de plomb, ou de poterie. Il preſcrit qu'il faut par cent pieds un demi-pied de pente ; qu'il faut conſtruire un regard proche de la ville, & des réſervoirs auprès, pour les différentes diſtributions ; qu'il faut

les conduire, en les prenant ſur les lieux les plus élevés, d'où il falloit percer les montagnes pour les faire paſſer à travers, & faire des arcades quelquefois exceſſivement hautes pour les porter d'une montagne à l'autre.

PLANCH. VI, VII & I. C'étoit ainſi qu'étoit fait l'aqueduc qui conduiſoit les eaux à Saintes : il prend ſa ſource à trois lieues au nord-eſt, à un quart de lieue plus loin que le château du Douhet ; les eaux s'y rendent de deſſous des voûtes interrompues, à deux cens pas de la ſource, par un baſſin informe où elles ſe jettent d'abord : ces eaux arrivées à ce château s'y perdent en s'écoulant en nappe & arroſent une grande étendue de prairies, où la pente naturelle du terrein les fait couler. Ces

---

percer à travers les montagnes pour y avoir la pente néceſſaire, & conſtruire des voûtes par-tout où il n'y a point de terrein ſolide, ou il faut faire des puits de cent vingt pieds en cent vingt pieds. Il donne des règles pour la longueur des tuyaux de plomb & leur peſanteur ; & lorſque les Romains s'en ſervoient, ils les faiſoient circuler ſelon les pentes pour faire refouler l'eau. Mais leur manière la plus familière étoit de conſtruire les conduits des eaux en maçonnerie, ou avec des tuyaux de terre ; ils eſtimoient cette matière plus ſaine. A ce qu'il paroît, ils ſe ſervoient de voûtes pour ratraper le niveau d'une montagne à l'autre. Le même Vitruve, *chap. IX, X & XI*, parle des machines hydrauliques dont ils ſe ſervoient pour élever les eaux, & il fait mention de pluſieurs, telles que le *chapelet*, la *vis d'Archimède*, les *moulins* à eau ; & différentes manières de faire les roues pour les faire tourner, &c.

RUINES D'UN AQUEDUC ROMAIN.

qui se voient a trois quarts de lieues de Saintes au Nord est dans la Paroisse de fontcouvert qui traverse le vallon appellé Lesar dont on a restitué ce qui n'existe plus par des ligne ponctuées.

Arcade sur une echelle double.

Plan des Piles des Arcades de l'Aqueduc

Elevation des Arcades sur la longueur de l'Aqueduc.

Canal souterrain qui va vers Saintes dont on voit 9 Puits ou Regards

Echelle de 50 Tois.

10 20 30 40 50 Tois

Vue de cet Aqueduc calqué sur le dessein qu'en a donné Zeiller en 1661.

Antiquités de Saintes par M.r de la Sauvagere.

Gravé par Mad. Lattré

nappes d'eau continuent pendant une demi-lieue, toujours en ſe perdant dans cette pente des prairies : enſuite, en parcourant la ligne droite vers Saintes, on ne rencontre plus d'eaux. Mais à un quart de lieue plus loin, eſt une fontaine appelée *de S. Vénérand*, dont les eaux, preſque en ſortant de leur ſource, entrent dans un gouffre où elles s'engloutiſſent, ſans qu'on ſache ce qu'elles deviennent. De là juſques au village de Fondcouvert, toujours ſur la même ligne vers Saintes, on ne rencontre que quelques fontaines ordinaires qui n'indiquent rien ſur la route que ſuit l'aqueduc depuis le Douhet : mais à ce village de Fondcouvert on decouvre beaucoup de canaux ſouterrains voûtés ; & par l'inſpection des lieux, je juge qu'il devoit y avoir là un réſervoir voûté conſidérable. PL. VI & VII.

Ce lieu aura pris le nom de *Fondcouvert* de *Fons coopertus*, qui eſt le nom latin de cette paroiſſe, dans les plus anciens pouillés de ce diocèſe.

Auprès de cet endroit l'on voit dans un vallon les ruines d'un aqueduc (*d*), en pluſieurs voûtes ou PL. VI & VII.

(*d*) Un pareil aqueduc à Coutances, traverſoit une vallée par quinze arcades fort élevées, dont preſque toutes étoient en tiers point ; elles avoient trois toiſes trois pieds d'ouverture, & les plus hautes ſept toiſes trois pieds ſix pouces ſous la clef. = L'aqueduc de Luynes en Touraine, à trois lieues de Tours, eſt un des plus beaux morceaux

arcades, qui, portées ſur pluſieurs piles, dont quelques-unes étoient très-hautes, traverſoient d'une montagne à l'autre.

Pluſieurs topographes ont donné des deſſeins ou vues, faites à l'œil, de ces arcades. Claude Chaſtillon (*e*), & Martin Zeiller (*f*), les repréſentent avec le même nombre d'arcades tombées & les mêmes ruptures ; mais dans le deſſein du premier elles ſont moins dégradées. Il y fait voir ſur l'épaiſſeur du deſſus un double rang de conduits quarrés pour les eaux, & dans l'intervalle, des hommes qui y cheminent à cheval & d'autres à pied, pour montrer que cet aqueduc ſervoit en même temps de pont. C'eſt une fiction du deſſinateur ; car on entrevoit encore à préſent que le canal étoit au milieu.

Zeiller, qui écrivoit vingt ans plus tard, & qui

---

d'antiquité en ce genre. Le deſſein en ſera rendu public. = L'aqueduc de Jouy, près de Metz, eſt une des plus magnifiques ruines de l'antiquité ; Claude de Chaſtillon en a donné le deſſein (*pag.* 92).

(*e*) Claude Chaſtillon : *Topographie Françoiſe*, donnée au public par Jean Boiſſeau, en 1641 & 1647. = *Biblioth. du Roi*, L. 2.

(*f*) *Martini Zeilleri*, *Topographiæ Galliæ : apud Gaſparum Merianum*, 1661. *in*-4.° Pars X, Tom. IV, pag. 50.

Ce même deſſein, gravé par J. Poinſſart ſe trouve inſéré dans le grand *Recueil de Cartes*, à la Bibliothèque du Roi, cabinet des Eſtampes, *Tom. XX*, n.° 95, *pag.* 226.

paroît avoir calqué jusques aux mêmes accompagnemens du paysage qu'il y fait paroître dans le lointain, (telle la ville de Saintes qu'on ne voit certainement pas de ce vallon) représente ce monument extrêmement délabré ; on voit ici une copie de cette planche que l'on pourra comparer avec le dessein exact en plan, élévation & profil que j'en ai levé. PL. VI & VII.

Peu de ces arcades subsistent : elles sont extrêmement délabrées ; les autres sont totalement ruinées par vétusté ; il ne reste pas même de décombres à la plupart ; quelques-unes ont été démolies, & on a porté les pierres sur la chaussée de la route de Paris, qui n'en passe pas loin. Quelques fondemens ou ruines de ces anciennes piles, font connoître que cet aqueduc élevé, qui traversoit ce vallon, avoit dix-sept arcades, ainsi que le plan & l'élévation, qu'on a joint ici, les représente. PLANCHE VI.

La gorge ou vallon que cet aqueduc traversoit, s'appelle aujourd'hui *Lésar ;* ne seroit-ce pas par corruption, au lieu de *César ?* car les Saintongeois disent souvent, *L*, pour, *C*.

Quoi qu'il en soit, la continuité de cet aqueduc entre sous terre ; on le perd jusqu'à trois ou quatre cens toises, où l'on rencontre dans de hauts champs de vignes, des évents que l'on prendroit pour des PLANCH. VII.

PLANCH. VII. puits profonds, qui indiquent la prolongation des canaux ſouterrains de l'aqueduc : que devient-il après ces puits ? on n'en connoît aucunes traces juſques à Saintes, à l'endroit où l'on a vu qu'il débouchoit vers l'amphithéatre.

Ce ſeroit encore une de ces circonſtances qui mériteroient des fouilles.

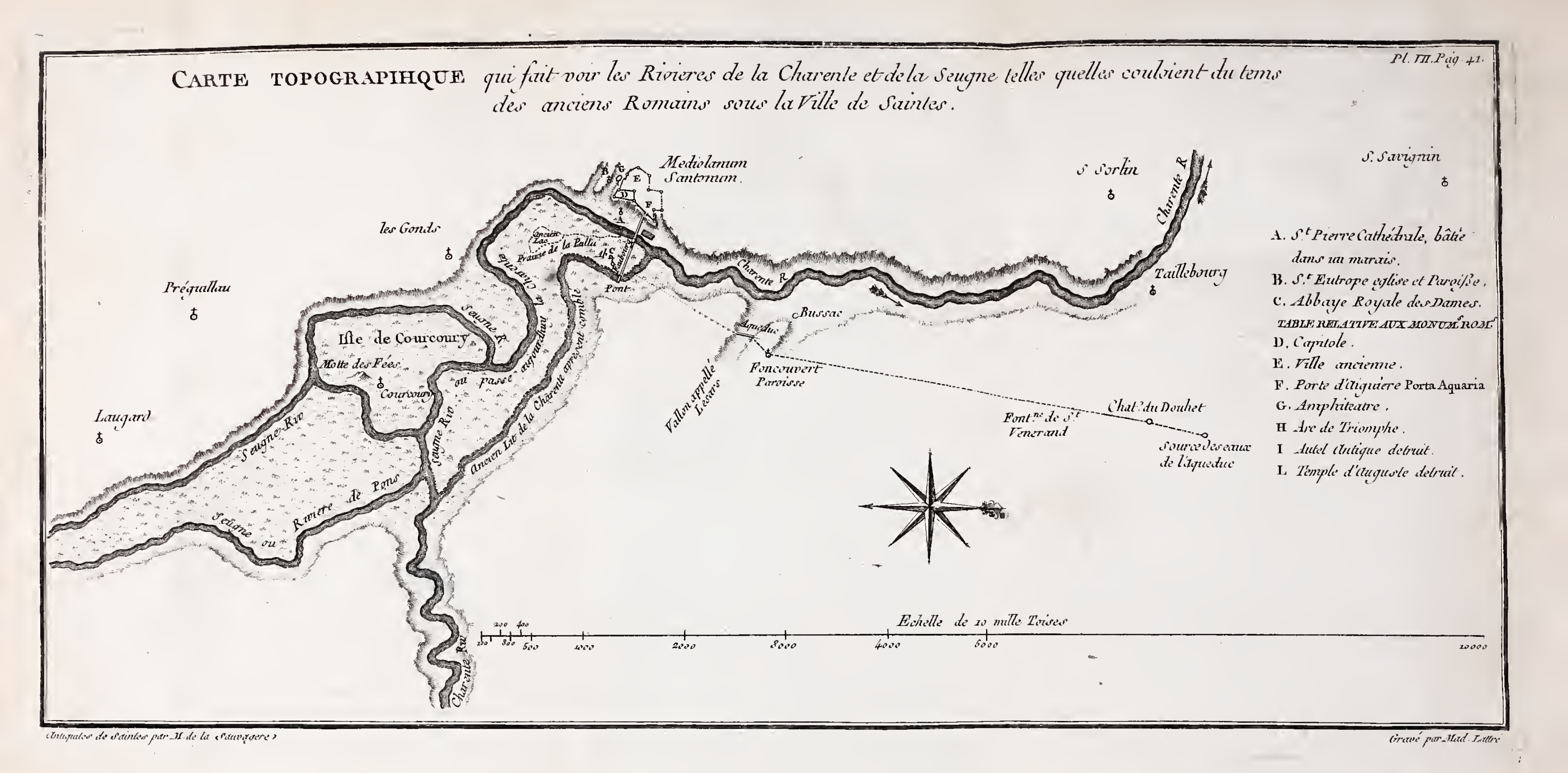
Mais comment cet aqueduc traverſoit-il toute la prairie & la rivière ? dans quel endroit paſſoit-il pour arriver à la montagne du capitole ? il n'en reſte pas même les traces les plus légères. Si l'on en croit André Thevet, dans ſa Coſmographie *, cet aqueduc paſſoit par deſſus l'arc-de-triomphe, où, dans le deſſein qu'il en a donné, il a repréſenté le creux du canal. On verra dans la ſuite combien ce deſſein eſt peu exact & combien on doit peu compter ſur cet hiſtorien.

* *Tom. 2. Liv. XIV, fol. 516. v°*

L'on ſe repréſente aiſément quel travail immenſe il a fallu faire pour l'exécution de cet aqueduc, ſur une longueur de trois lieues, & combien de difficultés il y a eu à vaincre avant que d'en venir à bout : mais les Romains étoient infatigables !

Il y a apparence que ces eaux, non-ſeulement fourniſſoient à la naumachie, mais même à des fontaines dans l'ancienne ville, & dans tous les

temples,



Pl. III. Pag. 41.
Carte Topograpihque qui fait voir les Rivieres de la Charente et de la Seugne telles quelles couloient du tems des anciens Romains sous la Ville de Saintes.
Mediolanum Santonum.
S. Sorlin
S. Savignin
Charente R.
les Gonds
Préquallau
Isle de Courcoury
Motte des Fées
Courcoury
Laugard
Seugne Riv.
Seugne ou Riviere de Pons
Seugne Riv.
Seugne R.
Charente
ou passe aujourd'hui la Charente
Ancien Lit de la Charente aprésent comblé
Prairie de la Pallu
Ancien Lac
Pont
Charente R.
Taillebourg
Bussac
Aqueduc
Foncouvert Paroisse
Vallon appellé Lézars
Chat. du Douhet
Font.ne de S.t Venerand
Source des eaux de l'Aqueduc
Charente Riv.
A. S.t Pierre Cathédrale, bâtie dans un marais.
B. S.t Eutrope eglise et Paroisse.
C. Abbaye Royale des Dames.
TABLE RELATIVE AUX MONUM.S ROM.
D. Capitole.
E. Ville ancienne.
F. Porte d'Aiguiere Porta Aquaria
G. Amphiteatre.
H. Arc de Triomphe.
I. Autel Antique detruit.
L. Temple d'Auguste detruit.
Echelle de 10 mille Toises
100 200 300 400 500 1000 2000 3000 4000 5000 10000
Antiquites de Saintes par M. de la Sauvagere
Gravé par Mad. Lattré

temples, où l'on ſait qu'il en falloit beaucoup. J'ai cru reconnoître dans l'emplacement de l'ancienne ville quelques traces des anciens conduits de ces eaux. PLANCH. VII.

L'examen des ſources d'où ces eaux venoient, fait voir qu'elles pouvoient fournir à une ſi grande conſommation.

Pline l'ancien (*g*), & Pline le jeune (*h*), ainſi que Caſſiodore (*i*), environ quatre ſiècles & demi après Pline le jeune, ont chacun dans leur temps, parlé avec admiration de ces aqueducs : ils nous ont dépeint toute la magnificence de ceux de Rome & la manière dont ils étoient conſtruits.

Les tuyaux de conduits étoient tantôt de bois, tantôt de plomb, de pierre ou de terre cuite ; on les faiſoit paſſer par deſſus des arcades élevées, bâtis en petites pierres cubiques ou en briques : d'autrefois à travers les montagnes, par des canaux très-profondément enfoncés ſous terre, dans des voûtes qui étoient PLANCH. VII. quelquefois ſi larges & ſi hautes, dit Strabon (*k*),

(*g*) Pline l'ancien, mort l'an de Jeſus-Chriſt 79. = *C. Plin. Hiſt. natur. lib. XXXI, cap. 6.*

(*h*) Pline le jeune floriſſoit au commencement du deuxième ſiècle. = *Cæcilius Plin. junior. lib. XVI, cap. 42.*

(*i*) Caſſiodore, mort l'an 562. = *Marc. Aurel. Caſſiodor. lib. VI, epiſt. 6.*

(*k*) Strab. *edit. ſup.* pag. 363. .... *Iſti cuniculi lapideis fornicibus ſuffulti ſpatium currui fæni onuſto tranſeunti præbent.*

F

qu'un char chargé de foin y auroit pu paſſer. Procope (*l*) raconte, qu'un homme à cheval y ſeroit aiſément entré; que même il y avoit des voûtes ſouterraines d'aqueduc ſi élevées, que quelques-unes avoient cent neuf pieds de hauteur, c'eſt-à-dire, environ cent de nos pieds.

Ce fut Sextus Julius Frontinus (*m*) qui fit faire ces hautes voûtes d'aqueduc à Rome, dont il avoit l'intendance.

L'aqueduc qu'Appius Claudius, cenſeur (*n*), fit réparer à Rome, & qui lui mérita une inſcription gravée ſur la pierre, prenoit ſa ſource à onze milles de Rome.

Cette diſtance revient, à peu de différence près, à la longueur du chemin que parcouroit l'aqueduc de Saintes, que l'on peut conſidérer comme un des plus admirables que les Romains aient bâtis. PL. VI & VII.

(*l*) Procopius *altitudinem definit tantam, ut eques per eos fornices opportum poſſet tranſire.....*

(*m*) Sextus Julius Frontinus ſe diſtingua ſous l'empire de Veſpaſien, de Domitien, de Nerva & de Trajan....... *Julius Frontinus ſublevatos ad centum & novem pedes......* &c.

(*n*) *Juſti Lipſii, magnitudine Romana, tertiâ edit.* Antverpiæ, 1605. *in*-4.° pag. 157........ *Cum Appius Claudius cenſor.... ab eo eſt aquas Appias per milliaria circiter undecim..... non egebat ſanè ille populus aquis non ſolùm ad potum....., ad naumachias & circos......*

Ils apportoient une attention ſingulière à l'exécution de ces ſortes d'ouvrages, conſtruits pour tous les uſages, où ils faiſoient ſervir ces eaux, ſi utiles à la ſanté : on en trouve des veſtiges dans toutes les parties du monde qui leur ont été ſoumiſes.

Il ſeroit difficile de dire le temps où l'aqueduc de Saintes fut conſtruit : en le confrontant avec les deſcriptions que l'on vient de rapporter, on y trouvera la même magnificence qu'à ceux de Rome ; entre autres de ces voûtes élevées, où un homme à cheval pouroit ſe tenir : telle eſt celle qui débouche dans le vallon de l'amphithéatre.

On a déja remarqué que bien d'autres édifices annonçoient que cette ancienne ville Romaine étoit conſidérable, & pluſieurs inſcriptions annoncent qu'il y en avoit pluſieurs conſacrés à Auguſte. Veyrel rapporte celle-ci, trouvée à Saintes dans des ruines, gravée ſur une pierre :

ROMAE ET AVGVSTO

. . . .

. . . .

PROVINCIA

GALLIAE DE PVBLICO

Et ſur une autre pierre, ces ſeuls mots :

DIVO AVGVSTO

Cette première inscription désigne un monument fait aux dépens du public, & élevé en l'honneur d'Auguste par une des provinces des Gaules ; & cette pierre ayant été trouvée à Saintes, ne peut s'appliquer qu'à cette province.

La tradition n'a conservé aucune idée de ce monument public ; mais elle a transmis non-seulement l'opinion certaine d'un temple qui y étoit consacré à cet Empereur, mais même on sait qu'il étoit placé sur la gauche, un peu avant que de sortir par la porte du pont ; on en montre encore des ruines de gros murs cimentés, dont une grande partie se trouve actuellement dans la rivière.

PLANCHE II.

Cette expression, ROMAE ET AVGVSTO, se trouve très-bien expliquée par Dom Bernard de Montfaucon (*o*) ; il a donné plusieurs desseins antiques de la déesse Rome, qui accompagnent & servent à l'intelligence de ce qu'il en raconte.

Il dit que les anciens, non contens de personifier leurs villes & de les peindre sous une figure humaine, & le plus souvent sous celle de femme, leur attribuoit des honneurs divins, & qu'entre celles qu'on a ainsi

---

(*o*) *Antiquité expliquée*, Paris, 1719, *in-fol.* Tom. I. 2.e Partie, pag. 292. Pl. CXCII.

honorées, il n'y en a point dont le culte ait été si grand & si étendu que celui de la déesse Rome : on lui bâtissoit des temples ; on lui élevoit des autels, non-seulement dans Rome, mais aussi dans les autres villes. Elle est représentée dans plusieurs médailles, sous la figure de Minerve ; on les confond souvent : elle avoit ses prêtres, & Auguste s'étoit fait un point d'honneur que les siens eussent les deux qualités.

Cette pierre gravée seroit donc une de celles de ce temple de Saintes consacré à Auguste, qui peut avoir été bâti dans le temps que Suetone (*p*) raconte, l'an 14 de Jesus-Christ ; que la plupart des villes de l'empire Romain en élevèrent à Auguste, ainsi que des autels, à sa mort ; on avoit même commencé avant ce temps-là.

Quand même toutes les ruines que l'on remarque à Saintes ne subsisteroient pas, la grande quantité de médailles que l'on y a de tous les temps découvertes, décéleroit que ce séjour a été autrefois une colonie de l'empire Romain. Veyrel (*q*) en avoit fait une collection considérable, dont il a donné un catalogue dans le petit ouvrage sur Saintes qu'il a publié,

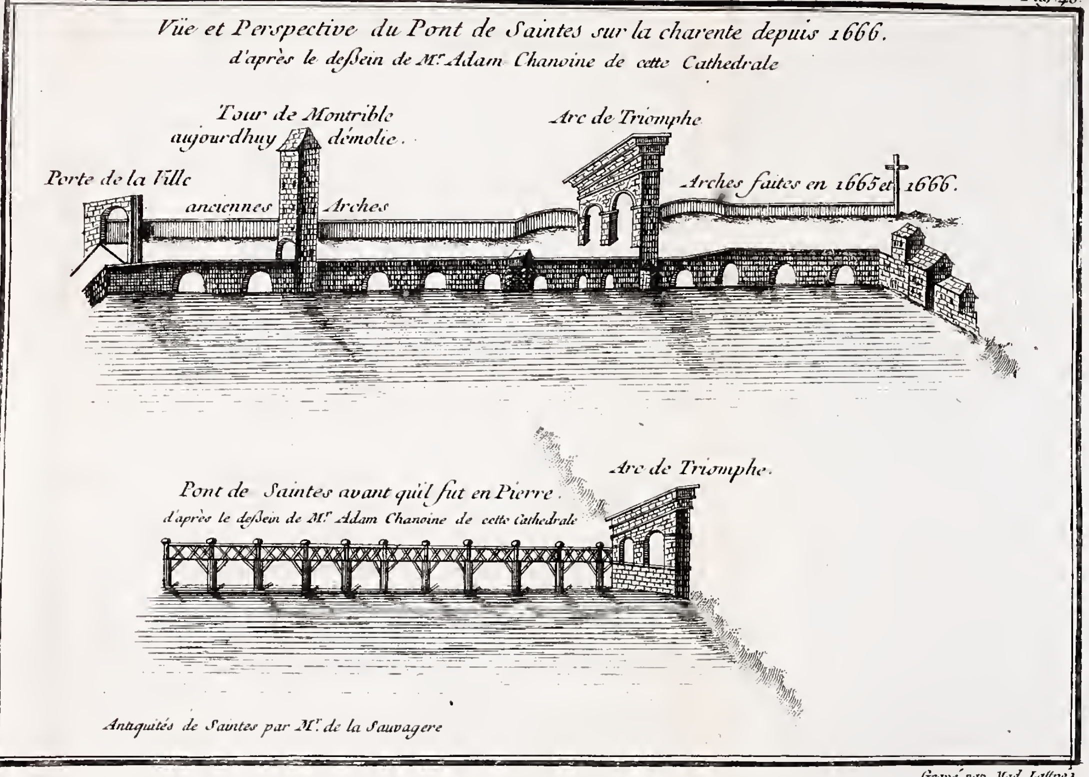
(*p*) Sueton. *lib. II*, *cap.* 59. (*q*) Veyrel, *pag.* 14.

& que l'on a cité pluſieurs fois, ſur-tout beaucoup de celles que l'on nomme Auguſtales. Il en rapporte avec ces mots : DIVO AVGVSTO, ou le temple que l'on y voit annonce l'apothéoſe de cet Empereur.

On ne voit point, dans toutes les médailles qu'il indique, qu'il y en ait aucune qui ait rapport à la ville de Saintes.

On en fit une découverte conſidérable il y a très-peu d'années ; elles étoient toutes d'or.

A l'égard de la ſituation de la ville de Saintes, relativement à la rivière ſur laquelle elle étoit ſituée du temps des anciens Romains, il ne faut pas être grand phyſicien pour développer la nature telle qu'elle
PL. VI & VII. étoit alors, & entrevoir que dans ces temps reculés, ce n'étoit point la Charente qui paſſoit où elle coule aujourd'hui en prolongeant la ville de Saintes ; mais la rivière de Seugne : que ces deux rivières ſe joignoient à l'autel qui étoit placé auprès de l'arc-de-triomphe : que ce ſont les différentes inondations, très-fréquentes, qui ont occaſionné ces révolutions, & réuni les deux lits de ces rivières : que la Charente, qui cernoit le fauxbourg des Dames, alors une iſle, dont le ſol eſt d'une vaſe très-molle, s'eſt jettée totalement dans la Seugne, où elle a fixé ſon cours, arrêté par le côteau



Gravé par Mad. Lattré.

de ſa rive gauche de roc eſcarpé, qui a réſiſté à ſes efforts, & par les murs de la ville.

Cet ancien lit de la Charente, qui cernoit le fauxbourg des Dames, eſt connu de tous les habitans ; ils ſavent qu'il a exiſté ; on en apperçoit même encore la trace dans la prairie, & il falloit, il n'y a pas longtemps, un pont pour ſortir du fauxbourg vers la campagne, que l'on nommoit *le pont Amillon :* on s'eſt ſervi utilement de ce bras de rivière pour y détourner les eaux, lorſque l'on conſtruiſit les arches qui joignent ce fauxbourg. PL. VI & VII.

Ce détail topographique rend ſenſible la manière dont ſe rencontroient ces deux rivières ; le bec qu'elles formoient ; l'endroit où l'autel étoit élevé, *ad confluentem.*

On doit attribuer le déchirement de ces rives aux ponts, ſur-tout lorſqu'on les a bâtis en pierre : les eaux ont envahi ſur leurs bords ce que le ſolide des piles leur avoit ôté dans leur volume, & l'arc-de-triomphe bâti ſur le ſol du fauxbourg, s'eſt inſenſiblement trouvé tout-au-tour, & entouré d'eau. Cette progreſſion s'eſt tellement augmentée, qu'il a fallu allonger les ponts, juſques à ce qu'on ait arrêté les dégradations par de bons revêtemens ; enſorte que l'arc-de-triomphe s'eſt trouvé compris entre deux ponts

au milieu de la rivière : on en parlera plus au long par la ſuite.

PLAN. VIII. Ces ponts, lorſque la rive du côté du Fauxbourg des Dames n'avoit point encore été endommagée, n'étoient d'abord qu'en charpente ; ſelon un deſſein trouvé chez M. Adam (*r*), chanoine de la cathédrale ; ils aboutiſſoient à l'arc-de-triomphe, en paſſant le long. La rivière, dans ces temps-là, étoit étroite & n'avoit tout au plus que la largeur de la porte de la ville à l'arc-de-triomphe.

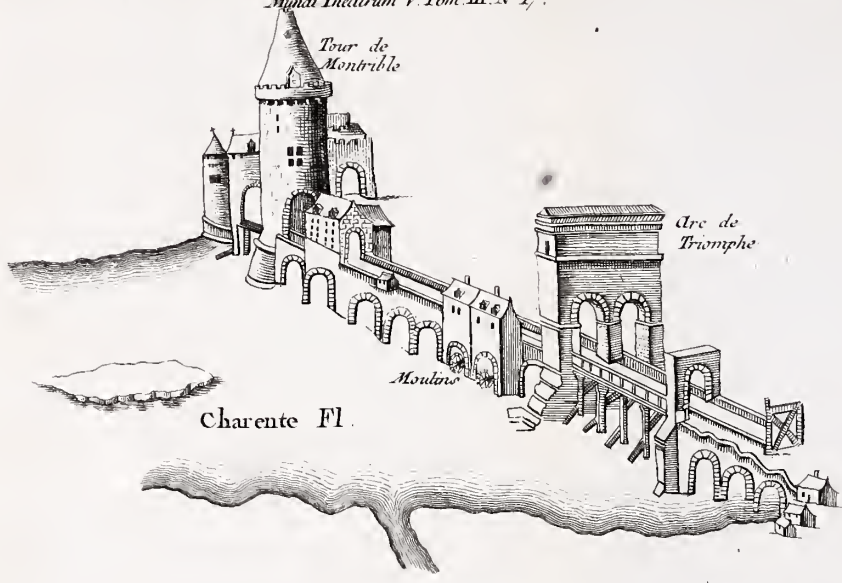
Un autre deſſein de ce chanoine fait voir ces ponts avec toutes les arches actuelles, en-deçà & en-delà de l'arc-de-triomphe, où il fait paroître un édifice antique qui n'y eſt plus ; tous les Ecrivains (*ſ*), qui ont parlé des antiquités de Saintes, ont dit que c'étoit un monument des anciens Romains, qui étoit conſtruit de très-gros quartiers de pierres cramponnées avec du fer, poſées en ciment, comme les arênes de Nîmes ;

(*r*) Les originaux ſont entre les mains de M. Lataſte, préſident à l'Election.

(*ſ*) Martini Zeilleri, *Topographia Galliæ : apud Gaſparum Merianum*. 1661, pag. 50 & 51, = *Turris Montrible eſt in prædicto ponte à Romanis condita*...... Blaeu, *Géographie*, *édition de* 1650, *pag.* 43. = Alanus, *de Santonum regione*, page 21, la nomme en latin, *Montriblus*..... = Coulon, *Rivières de France*, pag. 458. &c.

Pont de Saintes sur la Charente en 1560. d'après les desseins de George Braunius

Mundi Theatrum V. Tom. III. N.° 17.



Antiquités de Saintes par M.r de la Sauvagere

Gravé par Mad. Lattré

Nîmes, & tous appellent cette tour *Montrible*, en latin *Montriblus*.

M. Adam, dans ſon deſſein, la repréſente ſur une baſe quarrée long : ce que l'on en peut voir aujourd'hui ne laiſſe pas douter qu'elle ne fut telle. PLANCH. IX

Le même deſſein inſéré dans Braunius (*t*), que nous avons déja cité en parlant de ſa vue de Saintes, repréſente cette tour ronde (ainſi qu'on en a calqué le deſſein) d'une hauteur & d'une groſſeur prodigieuſes, avec un pont en charpente, entre elle & la porte de la ville : il marque d'ailleurs des arches juſques à l'arc-de-triomphe, contre lequel il a fait voir quelques travées encore en charpente, entre des ponts de pierre joignant le fauxbourg & cet arc-de-triomphe. Mais les infidélités dont ces deſſeins ſont remplis, font qu'on ne ſauroit en tirer une preuve qu'il fût véritablement ainſi lorſqu'il l'a deſſiné ; cependant il fait plaiſir relativement à ce qui exiſte.

Thevet (*u*), auteur peu eſtimé par ſon ignorance & ſes inexactitudes, qui écrivoit quinze ans après Braunius, a auſſi compoſé une vue romaneſque de cet arc-de-triomphe de Saintes : il fait paſſer les

(*t*) *Theatrum mundi.* (*u*) *Tom. II, Liv. XIV, pag.* 516, *v.*°

arches en pierre de ſon pont, à travers d'une des arcades de cet arc, renfermant entre ſes jambages la voûte du pont & de ſes parapets, & fait voir la tour de Montrible ronde, entre un pont de charpente pour y arriver & un pont-levis qui la ſépare de la porte de la ville.

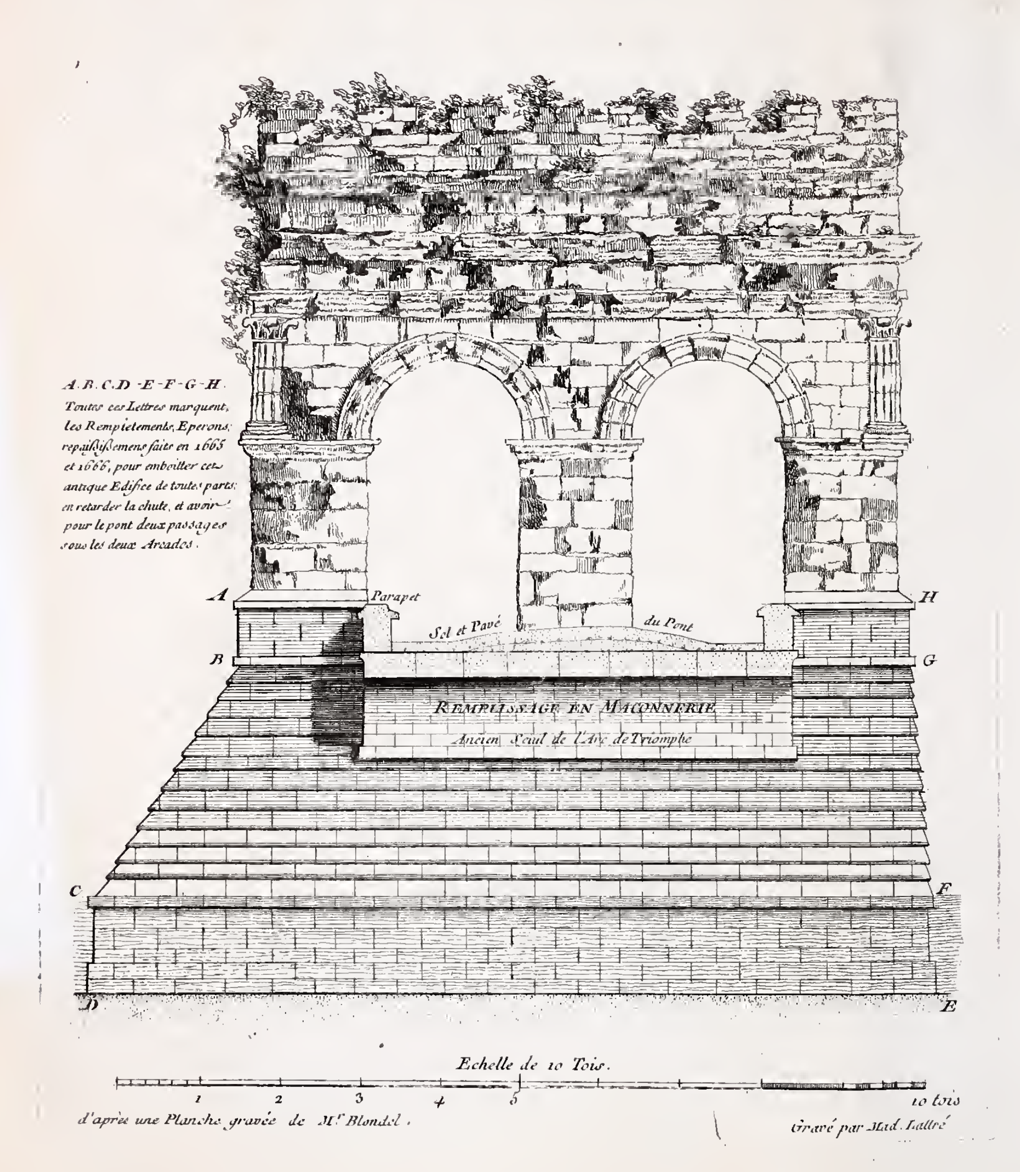
Au milieu de toute cette compoſition idéale de Thevet, on reconnoît le clocher de S. Pierre de Saintes : & dans la vue inſérée dans le *Theatrum mundi* de Braunius, dont on vient de parler, on aperçoit ſur ce même pont, auprès de l'arc-de-triomphe, les arches où ſont les moulins.

Pl. VIII & IX.

Mais une date & des armoiries qui ſe voient ſculptées entre la première & la ſeconde arche, à compter de l'arc-de-triomphe au fauxbourg, nous apprennent que ces premières arches furent réparées en 1553, par M. le Cornu, évêque de Saintes ; que par conſéquent, contre le deſſein inſéré dans Braunius, fait ſept ans après, ce n'étoit point un pont en charpente. Il ne falloit pas cette preuve pour démontrer les abſurdités qui ſe rencontrent, ainſi que je l'ai obſervé, dans les deux deſſeins que nous venons de citer.

Ces ponts, du côté du fauxbourg des Dames, étoient ou dans une grande ruine ou peut-être tombés en 1665 & 1666, lorſqu'ils furent réparés ſous

VUE ET ÉLÉVATION DE L'ARC DE TRIOMPHE du côté le la ville dans la Ruine ou il etoit lorsque Mr. Blondel le fit réparer en 1665 et 1666. et sa Ruine actuelle.



la conduite & les desseins de l'illustre architecte PLANCHE X.
M. Blondel. On assure que cette dépense se fit aux frais de M. de Bassompierre, Evêque de Saintes, dont on voit les armoiries sculptées sur les nouvelles arches, & une inscription gravée sur une pierre, enchassée dans le mur du parement au bout de l'arc-de-triomphe, au nord, où on lit ces mots :

Pendant la Mairie de noble homme Laurent Gregoireau, ès années 1665 & 1666, les quatre premières arches de ce Pont ont été rétablies.

L'on aperçoit de dessous le pont deux vieilles arches, en-deçà & en-delà de l'arcade, au sud de l'arc-de-triomphe qui servoit de passage ; elles étoient comme le vieux pont du côté de la ville, fort étroites ; & l'on voit en même temps deux arches biaises ajoutées aux deux vieilles pour les élargir, afin de profiter des deux portes & doubler la facilité du passage du pont. Ces arches neuves sont faciles à reconnoître ; elles annoncent la main du grand maître qui les a dirigées.

Les vues de M. Blondel ne se bornèrent pas au seul projet concernant ce pont ; il profita de la circonstance pour conserver l'arc-de-triomphe, qui dès lors menaçoit d'une chute prochaine : il ordonna un

rempiétement en renfort, avec un bon contrefort, pour contrebouſer le bout au nord, faits en pierres-de-taille, poſées par recouvrement, en ſaillies & chamfrinées les unes ſur les autres, avec un repaiſſiſſement de mur au-deſſus, où ſe trouve emboîté ce vieil édifice ; & ſoit qu'il eût deſſein de le retenir encore plus ſolidement, ou que les voûtes de ce pont l'y euſſent obligé, il l'a enterré en élevant le ſol du pavé de ſix pieds plus haut que les anciens ſeuils des portes de l'arc-de-triomphe ; de ſorte que depuis il ſe trouve enfoui d'une manière qui la rend ridicule, ſans proportions, placé dans le milieu de ce pont, où il paroît établi, comme s'il y avoit toujours été.

PLANCHE X.

M. Blondel en a fait graver deux deſſeins ; l'un qui repréſente ce monument entier (*x*), cependant nud ; l'autre où on le voit dans la ruine où il ſe trouvoit lorſqu'il y a fait travailler, où ſont deſſinés tous les renforts, tels qu'ils y ont été ajoutés. Il nous en a laiſſé un détail circonſtancié, où il fait un grand éloge de cet antique monument, qui s'eſt encore beaucoup détruit depuis cent ans qu'il y a de ſa reſtauration.

(*x*) *Cours d'Architecture de Blondel*, Ch. XIII, p. 599. *Paris*, 1698.

VUE ET ÉLÉVATION DE L'ARC DE TRIOMPHE DE SAINTES tel qu'il étoit lors des Romains.

GERMANICO TIB AVG. F. T. CAES
HIVI AVGVST NEP. IIVI IVLI PRONEP. AVGVRI PONT MAX
HLLAM AVGVST COS II IMP II
MPVII TB B.P
E SAR
AVG NEP DIVI IVLI
PONTIFIC AVGVRI

C IVL IVS C IVLI OTVANEVNI F RVFVS C IVLI GEDEMONIS NEPOS EPOTSOROVIDI PRON
SACERDOS ROMAE ET AVGVSDAD ARAM QVAE EST AD CONFLVCNTEM PRAEFECTVS FABRVM D

6 pi. 2 pou · 6 pi. · 6 pi. · 16 pi. · 10 pi. 6 pou · 44 pi. 10 pou 3 lig · 38 pi. 10 pou 3 lig · 32 piés 8 p. 3 lig · 26 pi. 8 p. 3 · 16 pi. 8 p. 3 lig · 4 · 3 · 6 pi. · 12 pi. · 16 pi. 8 · 6 P.

Ligne du niveau actuel du Pavé du Pont.

8 pi. · 7 pi. · 8 pi. · 12 pi. · 12 pi.

ancien Sol

A · B · C · D · E · F

47 pi.

27 pi. 3 pou. · 21 pi. 3 pou.

Chapiteau et Pilastre au dessous de l'imposte suivant les traces qui en restent dans la pierre

12 pi.

sur l'echelle des Profils

A. B. C. D. E. F.
Massif de gros blocs de pierres de taille en Ciment; autrefois Fondemens sous terre de cet Edifice.

Sol du fond de la Riviere

Echelle de l'Arc de Triomphe en Modules
5 · 10 · 15 · 20 m.

Echelle de l'Arc de Triomphe en toise et pi.
1 · 2 · 3 · 4 · 5 · 6

Gravé par Mad. Lattré

Antq. de Saintes par M. de la Sauvagere

Il eſt actuellement dans un état affreux ; ce n'eſt plus qu'un vieux mur : tous les blocs de pierre dont il eſt fait ſont déjointés, renverſés les uns ſur les autres & fracturés : on y voit des moulures défigurées, biffées, écornées, briſées preſque par-tout, & des éclats qui s'en détachent, (où, pour le dire en paſſant, j'ai remarqué beaucoup de coquilles.) Joignez à ces défectuoſités occaſionnées par le laps des temps, des bréches dans les parties élevées, des herbes, des arbuſtes, même des branches d'arbres. Cet amas confus n'attire les yeux que des amateurs de l'antiquité ; le peuple qui n'y voit que des ruines, regarde l'admiration que l'on porte à cet édifice, comme une choſe très-ridicule. PLANCHE X.

L'on voit ici le deſſein de cet arc-de-triomphe, tel qu'il étoit dans ſa première beauté, à peu de différence près : il auroit été admiré de ceux qui le trouvent actuellement de ſi mauvais goût, s'il étoit de même encore exiſtant. C'eſt ainſi que l'on a deſſiné cet arc-de-triomphe pour le rendre tel qu'il fut bâti, autant que le dépériſſement où il ſe trouve a pu faire juger des coups de ciſeau des anciens artiſtes qui l'ont travaillé, où l'on entrevoit qu'il étoit enrichi de beaucoup d'ornemens de ſculpture, dont il reſte quelques traces, telles qu'à un chapiteau des petits pilaſtrins, quelques cannelures, modillons, &c. PLANCH. XI.

qui ornoient le pourtour des quatre façades de cet édifice.

Pour rendre la connoiſſance de ce monument plus
PLANCH. XII. intéreſſante, l'on a joint aux détails du deſſein que l'on en a donné, ceux des profils des entablemens & de ſes autres parties ſaillantes : ils ſont exactement tels qu'ils ſont cottés en chiffres, pour en faire voir au juſte les proportions. J'ai penſé que les gens de l'art m'en ſauroient gré, d'autant que par mes ſoins cet ancien édifice ſe tranſmettra dans ſes juſtes meſures écrites & deſſinées à la poſtérité.

PLANCHE X. La ruine où il ſe trouve eſt d'autant moins étonnante, que l'on s'eſt ſervi pour le bâtir de gros quartiers de pierres-de-taille, priſes dans les carrières du lieu, où ſa qualité eſt on ne peut plus vicieuſe, geliſſe & ſujette à ſe carier : elles ſont poſées à ſec & pluſieurs en délit. D'ailleurs la meilleure eſpèce de pierre de cette province en général ne ſoutient pas l'air ; elle s'y fond à la fin, d'où il n'eſt pas ſurprenant qu'il reſte ſi peu de veſtiges de cette ancienne ville de Saintes.

PLANCH. XI. On remarquera, à propos de ces carrières, qu'il y en a deſſous cette ancienne ville, où les carrayeurs trouvent ſouvent des puits qui les chagrinent & les inquiétent par l'eau qui en débonde tout-à-coup.

Le deſſein qu'a donné M. Blondel de l'arc-de-triomphe eſt en ſi petit point, ſes membres en ſont ſi peu diſtingués ; de plus, les petites colonnes élevées aux angles des encoignures ſont ſi peu exactement deſſinées, qu'il m'a ſemblé que ce monument méritoit d'être mieux rendu. PLANCHE X.

D'ailleurs la manière dont M. Blondel s'eſt ſervi pour faire entendre tous les rapports des proportions de cet édifice antique eſt ſi diffuſe, qu'il faut même aux gens de l'art, une grande contention d'eſprit pour le ſuivre. Il s'eſt ſervi de la méthode de la ſinthèſe, où il ne fixe aucune meſure poſitive : j'ai penſé que celle de l'analyſe en toiſes, pieds & pouces, réduites en modules, rendroient ces proportions plus ſenſibles & feroient plus de plaiſir. C'eſt ce qu'on déduira dans la ſuite.

Mais auparavant je dois obſerver que ce célebre architecte n'eſt pas le ſeul qui nous ait donné un deſſein de cet arc-de-triomphe.

Celui de Thevet, dans ſa Coſmographie univerſelle (*y*), a été imaginé à plaiſir, dans ſon cabinet. C'eſt une compoſition qu'il a faite pour ſe divertir, quoiqu'il diſe, ainſi que je l'ai obſervé, qu'il a vu ce

---

(*y*) *Tom.* II, *Liv. XIV*, *pag.* 516, *v.°*

monument ſur les lieux : il le ſuppoſe composé d'une continuité d'arcades, dont il ne reſte que deux qu'il a deſſinées. Il les repréſente ſoutenues ſur trois piliers très-élevés, entourés des eaux de la Charente de toutes parts, ouverts & ſéparés comme des piles de pont, travaillés en gros blocs de pierres taillées à boſſage, & ces piliers ornés de deux ordres de colonnes, l'un ſur l'autre, celui de deſſous de l'ordre dorique & le plus élevé de l'ordre corinthien ; & couronné, par les archivoltes, l'architrave, la friſe & la cernoche, ſans nulles proportions.

Cet arc-de-triomphe ſe trouve auſſi deſſiné dans les Mémoires (z) de l'Académie des Belles-Lettres, avec des Réflexions que mit au jour en 1715, M. Mahudel, membre de cette Académie.

Cet Académicien ne connoiſſoit point les planches qu'en avoit fait graver avant lui M. Blondel, & il n'a jamais vu cet ancien monument. Pour en avoir la preuve, il ſuffit de comparer ce qu'il en a dit, avec l'état même des choſes telles qu'elles exiſtent.

PLANCHE X.

Il donne au maſſif de l'arc-de-triomphe vingt pieds d'épaiſſeur, tandis qu'il n'en a que dix ; il donne par conſéquent la moitié en ſus : il fait le pilier du milieu

(z) *Tom. III, pag. 235.*

égal

égal en largeur à ceux des côtés, cependant il eſt d'un huitième plus étroit.

Il conſidère cet édifice comme ayant été bâti *au milieu du pont de la Charente*, auquel le ſurhauſſement du pavé, à diverſes repriſes, a fait perdre de ſa hauteur. La connoiſſance des deſſeins de M. Blondel & l'examen attentif ſur les lieux, lui auroit fait voir que cet édifice a été conſtruit ſur une baſe maſſive, nullement adhérente au pont.

Il critique cet ouvrage d'architecture, comme s'il étoit rempli de défauts : il dit, ſans en connoître la cauſe, que l'architecture n'a rien à profiter de l'examen d'un ouvrage auſſi défectueux ; que les portes ſont trop écraſées, les archivoltes trop larges, les impoſtes trop petites & les colonnes ſans proportions : il ne veut pas même que ce ſoit un arc-de-triomphe ; il n'y trouve aucun des caractères qui déſignent ces ſortes de monumens, pas même dans l'inſcription ; il ajoute, qu'il ne doit être qu'un de ces arcs que les anciens mettoient ordinairement ſur les ouvrages publics les plus conſidérables, comme les aqueducs, les ponts, les chauſſées, &c. & que c'eſt en vain que les habitans de Saintes cherchent dans leur voiſinage & ſur les bords de la Charente, les veſtiges de cet autel qui marquoit la religion de ſes ancêtres.

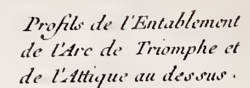
M. Mahudel ne conſidéroit cet édifice que d'après les deſſeins qu'il avoit ſous les yeux, & non tel qu'il étoit avant que d'être emboîté de toutes parts dans les arcades du pont où il ſe trouve ; il ne connoiſſoit point le local, relativement à ſon aſſiette, où cet édifice, aujourd'hui entouré d'eau, étoit primitivement
PL. II & VII. aſſis ſur ſa rive, dans toute l'élégance des proportions de ſes portes & de tous ſes membres : ce Savant en auroit jugé ſur les lieux bien différemment.

Dans la deſcription où il eſt entré de toutes ſes parties, il parle d'un maſſacre de têtes de bœufs, placées ſur une bande de rinceaux, qu'il a exprimé dans le deſſein qu'il en donne, & dont il ne reſte que de foibles traces.

Ces attributs étoient en uſage dans les friſes antiques ; c'étoient les ſymboles de la religion, & des marques de reſpect qu'ils avoient pour les ſacrifices.

Cet Académicien, d'après une pareille peinture, ne faiſoit point, comme l'on voit, grand cas de cet arc-de-triomphe ; il n'avoit pas même pris connoiſſance par lui-même des inſcriptions : c'eſt un article que l'on traitera dans la ſuite de cette diſſertation.

Je m'arrête ſur les proportions de cet édifice, que j'ai promiſes.



Profils de l'Archivolte de l'imposte et de
la Frise et Architrave en dessous.

Archivolte

Attique

Corniche

Base

Corniche

Frise

Architrave

imposte et Corniche

Frise

Architrave

Echelle des Profils.

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 Pi

Gravé par Mad. Lattré.

Antiquités de Saintes par M. de la Sauvagere

L'architecte Romain a divisé toute sa hauteur en cinq parties : il a donné, conformément aux règles de l'ordre corinthien, la cinquième à l'entablement; les quatre qui restent, comprennent depuis le socle jusqu'à l'entablement : ce qui se rapporte aux cinq modules pour l'entablement, & aux vingt modules du socle à l'entablement. Toutes ces mesures sont exactement suivies, selon les règles des proportions de cet ordre. PLANCH. XI.

La largeur des arcades est de neuf modules, & leur hauteur sous la clef, de dix-huit : ce qui est encore conforme aux proportions des portes & architraves de l'ordre corinthien.

Le pilier du milieu a pour largeur la rencontre des deux archivoltes : ceux des extrêmités ont un septième en sus de largeur de plus, à cause de la buttée des arceaux. Ces piliers étoient ornés, sur chaque face du pourtour, & en retour dans les tableaux des passages, d'un pilastrin à chaque pied droit, portant sur la base de l'édifice, dont on a déja parlé. PLANHC. XI.

L'imposte est profilé en corniche de l'ordre corinthien, toujours dans les proportions de cet ordre : la frise & l'architrave au-dessous de l'imposte, ont l'une & l'autre un module & demi.

Quant à la hauteur qui reſte entre cet architrave & le ſocle, l'architecte en a diviſé l'intervalle en ſept parties ; il en a donné deux à la largeur des pilaſtrins, deux un tiers au chapiteau compoſite, & un module à la baſe.

La corniche du grand entablement au-deſſus des archivoltes, ainſi que la friſe, ont chacun un module & demi, & l'architrave deux modules ; par conſéquent l'architecte Romain a donné à l'architrave les deux modules que l'on eſt d'uſage de donner à la corniche.

Les petites colonnes, à chaque encoignure de l'édifice, ſont portées ſur la ſaillie de l'impoſte, & poſées dans la diagonale de cette encoignure : elles ont la ſeptième partie de leur hauteur en diametre, priſes entre l'impoſte & l'architrave au-deſſus, c'eſt-à-dire, deux modules de cette proportion ; les chapiteaux deux modules un tiers : ces petites colonnes ſont cannelées comme les pilaſtrins de deſſous.

L'attique a la même hauteur que l'entablement, c'eſt-à-dire, cinq modules : l'entablement de cet attique a un module un tiers, & ſa baſe un module deux tiers.

PLANCH. XII. On voit dans les deſſeins des profils, toutes les licences de cet antique monument : on ſait qu'il n'y

a rien dans l'architecture qui ait ſi varié, ſur-tout dans ces premiers momens où les Romains, ſous Auguſte, empruntèrent des Grecs avec tant de ſuccès cet art de décoration, qu'ils ont dans la ſuite porté à un ſi haut degré de perfection. PLANCH. XII.

Je finis ces détails arides pour la plupart de mes Lecteurs, par dire que je regarde l'arc-de-triomphe de Saintes, comme un des plus beaux morceaux d'architecture que nous devions aux mains des maîtres de l'univers. Il réuniſſoit l'élégance à la ſolidité, & le cas qu'en faiſoit le célébre Blondel ſuffit pour l'éloge de ce monument. PLANCH. XI.

Mais il ſe trouve au haut de cet édifice un couronnement, dont M. Blondel, ni M. Mahudel, ainſi que les autres écrivains, n'ont rien dit. Cependant ſa ſingularité le rend intéreſſant.

C'eſt un mur mince, aujourd'hui preſque en ruine, qui avoit ſix pieds de hauteur, établi tout-au-tour en l'air ſur la moitié de la ſaillie de la corniche de l'attique, qui laiſſe une plate-forme dans le milieu ſur la maſſe de l'édifice, qui eſt percé d'embraſures & de créneaux. Ce petit mur paroît auſſi ancien que l'arc-de-triomphe; on n'y voit aucune porte; tout eſt maſſif dans l'édifice: de plus, l'élévation de quarante pieds ſur l'ancien ſol; il n'y a pas moyen

d'imaginer que cette plate-forme ait pu être acceſſible, pour ſervir de parapet propre à défendre l'accès de la rivière. Eſt-ce un ornement ajouté par les Goths? J'ai de la peine à croire que ce ſoit leur ouvrage, à cauſe de la forme des embraſures & des créneaux. D'ailleurs la manière hardie d'établir
PLANCH. XI. cette petite muraille, portant à faux, ſur la ſaillie de la corniche de l'attique, en reprenant exactement les aplombs du corps de l'édifice, montre un aſſujetiſſement & une préciſion qui n'appartiennent ordinairement qu'à ceux qui créent & qui exécutent.

Voici les inſcriptions de cet édifice, telles que je les ai copiées, avec toute la préciſion dont j'ai pu être capable, en mettant chaque lettre à ſa place, & les mots correſpondans les uns ſur les autres dans leur même diſpoſition. Les lettres italiques marquent celles qui ſont effacées & que j'ai reſtituées : elles ſont toutes gravées en creux, & l'on voit qu'elles étoient dorées.

L'inſcription qui eſt en travers à la page ſuivante, eſt la plus élevée ſur l'attique; celle qui étoit inconnue juſqu'au moment que j'en ai fait la découverte.

Celle qui eſt à l'autre page, ſe trouve rapportée par pluſieurs écrivains, à quelques variantes près.

Cette inscription en contient trois. **PLANCHE XI.**

La première :

GERMANICO *CAESARI* TIB. *AVG.* F.

DIVI AVGVST. NEP. DIVI IVLI. PRONEP.

*AVGV*RI FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II.

La seconde :

TIB. *AV*GVST. F. CAES.

AVGVRI. PONT. MAX. *COS. IIII. I*MP. VII.(a) TR*I*B. POT. *XXII.*

La troisième :

*DRVSO CA*ESARI *TIB. AVG. F.*

DIVI AVG. NEP. DIVI IVLI.

PRONEP. PONTIFICI AVGVRI.

(*a*) Mezzabarba a mis IMP. VIII. sur quelques inscriptions de Tibere, qu'il a rapportées à l'an 769 de Rome, & de J. C. XVI. (*Imperatorum Romanorum numismata Mediobarbi*, in-fol. 1730.) Mais l'éditeur observe que Tibere n'a pris la qualité d'IMP. VIII. qu'à l'année 775 de Rome, & de J. C. XXII : & en effet, dans les six années d'intervalle, depuis 769 jusqu'en 775, Mezzabarba lui-même a rapporté plusieurs médailles avec IMP. VII. conforme à l'inscription de l'arc-de-triomphe de Saintes.

GERMANICO *CAESARI* TIB. *AV*GVST. F. TIB. *AV*GVST. F. CAES. .... DR*V*SO CAESARI

DIVI AVGVST. NEP. DIVI IVLI PRONEP. ..... AVGVRI PONT. MAX. *C. IIII.* IMP. VII. *TRI*B. PoT. *XXII. DIVI* AVG. NEP. DIVI IVLI

*AVGV*RI FLAM. AVGVST. COS. II. IMP. II. .... *PRONEP.* PONTIFICI AVGVRI.

Différentes copies de l'inscription sur la frise de l'Arc-de-triomphe, d'après les Ecrivains qui l'ont rapportée.

C. IVLIVS C. I. ICTVNEV........RVFVS........IS........NEPOS........E........IOV.
SACERDOS ROMANAE............LVENTEM...........PRAEFECTV..............P......RO.

Braunius, *Theatrum mundi*, 1560; & Belleforêt, *Cosmographie*, 1575, *Tom. II*, *pag.* 171.

C. IVLIVS C. IVL. OTVANEVNI F. RVFVS C. IVL....................POTSOROVID. PRO.
SACERDOS ROMAE ET AVGVST. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTE PRAEFECTVS FABRVM. D.

Elie Vinet, *Antiquités de Saintes*, *édition de* 1571, *pag.* 11.

C. IVLIVS C. IVLI OTVANEVNI F. RVFVS C. IVLI GEDEMONIS NEPOS EPOSTEROVIDI PRON.
SACERDOS ROMAE ET AVGVST. AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFECTVS FABRVM. D.

Gruteri, *Inscriptionum Romanorum.* 1616, fol. 235.

Copies prises sur l'une & l'autre façades dans l'état actuel où sont ces lettres.

Façade du côté de la ville.

*C. IVL*IVS C. IVLI OTVANEVNI F. *RV*FVS *C. IVLI GEDEMONIS NEPOS EPOSTEROVIDI P*RO*N.*
SACERDOS ROMAE ET AVGVSTI AD *ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM PRAEFECTVS* FABRVM. *D.*

Façade du côté du fauxbourg.

C. IVLI*VS C. I*VLI *O*TVAN*E*VNI F. RVF*VS* C. IVLI GEDEMO*NIS* NEPOS EPOTSOROVIDI.[a] PRO*N.*
*SACERDOS ROMAE ET AVG*VST. *AD AR*AM *QVAE* EST *A*D CO*NFLVENTEM PRA*EFECTVS *FABRVM. D.*

(*a*) Il y a sur la pierre gravée, EPOTSOROVIDI, & non EPOSTEROVIDI.

J'aurois pu rapporter toutes les autres copies de cette dernière inſcription : par Thevet (*b*), en 1575 ; Alanus (*c*), en 1598 ; Chenu (*d*), en 1621 ; Veyrel (*e*), en 1671 ; M. Mahudel (*f*), en 1715 ; M. Vieüille (*g*), en 1739, & enfin Dom Bernard de Montfaucon (*h*), dans ſon Antiquité expliquée.

Mais toutes ces copies ne ſont que d'après Braunius & Elie Vinet ; & l'inſpection des lettres, dans l'état actuel où elles ſe voient, prouve évidemment que ces Antiquaires ou Hiſtoriens n'ont point été à Saintes pour les examiner par eux-mêmes ; que même Veyrel qui y demeuroit, s'en eſt rapporté à Elie Vinet, & les autres à des gens peu exacts : les uns ont changé des lettres les unes pour les autres, ſoit par faute d'impreſſion ou autrement ; d'autres ont tronqué des mots, & enfin pluſieurs en ont oubliés.

Il eſt vrai que ſi l'on en juge par la copie que nous avons rapportée de Braunius, ces écritures étoient dès l'an 1560, dans un bien grand déſordre, où il

---

(*b*) *Géographie univerſelle*, *liv. XIV.* Tom. II, pag. 516.

(*c*) *De Santonum regione.*

(*d*) *Archiepiſcoporum & Epiſc. Galliæ*, fol. 434.

(*e*) *Indice du Cabinet de Samuel Veyrel.*

(*f*) *Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres.* Tom. III, pag. 235.

(*g*) *Traité des Elections*, p. 155.

(*h*) *Supplément.* Tom. IV, p. 99.

manquoit beaucoup de lettres. Elie Vinet, en 1571, les a données avec moins de lacunes; il y a apparence qu'il les a restituées dans son Cabinet, & Gruter les a complettées; ce qui a été suivi par M. Mahudel & les autres depuis ce temps.

L'explication de cette inscription sur la frise de cet arc-de-triomphe, dont on vient de citer les copies, a été donné par Elie Vinet & M. Mahudel. Nous rapporterons les deux différentes opinions de ces deux Savans en antiquités, sur le temps de l'érection de cet édifice, après que nous nous serons arrêtés sur l'inscription la plus élevée : celle depuis si longtemps oubliée, absolument inconnue, qu'on ne pensoit point que cet antique eut jamais porté des caractères gravés sur ses parois, & qui seroit tombé dans les ténébres de l'oubli, si M. Blondel n'avoit arrêté la chûte de cet édifice il y a cent ans, par les ouvrages dont on a ci-devant fait mention, qu'il fit faire tout-au-tour pour en arrêter la chûte.

Il est certain que quelques recherches que j'ai pu faire, je n'ai pu découvrir aucun historien qui en ait parlé, pas même aucun habitant, quelque vieux qu'il fut, qui en eût entendu parler.

On n'a connu de cet attique que les derniers mots au bout, que tous les passans y lisent :

ESARI
AVG. NEP. DIVI IVLI
PONTIFICI AVGVRI

Que Braunius & Elie Vinet ont rapporté, ſans dire qu'il y en eût d'autres à côté qui les précédaſſent.

M. Mahudel, que l'on a cité à l'occaſion de cet arc-de-triomphe, a couronné le deſſein qu'il donne ſur les parois de cet antique (dont il eſt en ce moment queſtion) d'une inſcription que j'ai vue ſur le deſſein original qu'on lui a envoyé de Saintes, où ces mots en grande parade ſont ſur une même ligne :

*DI*VO *AVGV*STO CÆSARI NEPOTI DIVI IVLII PONTIFICI AVGVRI.

On a affecté, comme l'on voit, de marquer en lettres italiques les lacunes de ces lettres, où l'on aperçoit en deſſous une autre ligne qui repréſente des caractères effacés, que M. Mahudel a jugé qu'ils devoient y être : on l'a trompé (ce qui n'attaque nullement le mérite perſonnel de cet illuſtre Académicien) & ces mots qu'il a écrit au haut & ſur toute la longueur de la façade de cet édifice, ne ſont que les mêmes rapportés ci-deſſus, auxquels on a ajouté ceux-ci, DIVO AVGVSTO, pour étayer le ſyſtême

que cet arc-de-triomphe a été bâti en l'honneur d'Auguſte.

Mais l'inſcription qui occupe les parois de cet antique eſt placée, comme elle eſt repréſentée, ſur le deſſein que j'ai donné de cet arc-de-triomphe, & dans la copie qu'on vient de voir : j'y ai même apporté un examen ſi ſuivi, que j'en ai meſuré les lettres : celles du rang le plus haut ont huit pouces, & celles des lignes au-deſſous cinq.

Ces lettres, ſuivant la peinture que je viens de faire des paremens où elles ſont écrites ſur ces aſſiſes de blocs de pierres, ſont ſi carriées par vetuſté, ſi remplies de crévaſſes, d'arbriſſeaux, d'herbes à tige, de mouſſe, & de toutes ſortes d'ordures, entrelacées dans toutes ces pierres déjointes & pourries, qu'elles m'ont donné bien de la peine à déchiffrer dans toute cette confuſion où elles ſe trouvent, & d'ailleurs où elles ſont fort élevées. J'en ai même abandonné quelques-unes, dans l'impoſſibilité d'en venir à bout.

Celles qu'on a rapportées ſuffiſent pour nous donner toutes les notions néceſſaires, pour expliquer à quel ſujet ce monument a été érigé ; ce qui met fin à toutes les conjectures & ceſſe d'être un problême d'érudition.

Nous ſavons donc à préſent que c'eſt en l'honneur de Germanicus que cet arc-de-triomphe a été bâti. Ce prince a joué un bien beau rôle dans l'empire Romain, ſous les règnes d'Auguſte & de Tibere.

Elie Vinet (*i*) regardoit que cet arc-de-triomphe pouvoit être une dédicace à l'Empereur Auguſte, ſucceſſeur & fils de la fille de la ſœur de Jules-Céſar; & M. Mahudel conſidéroit cette dédicace à Auguſte comme bien frivole, puiſqu'elle n'étoit fondée que ſur ces mots, DIVO AVGVSTO, qu'on avoit aſſuré avoir été lu autrefois avant celui de CÆSARI, dans un eſpace, diſoit-on, effacé & où l'O ſe voyoit : ce qui établit de plus en plus mon opinion que cet Académicien n'avoit pas vu l'inſcription qu'il a fait graver au haut de ſon deſſein de l'arc-de-triomphe, que l'on a rapporté. Non-ſeulement il n'adopte point ces mots, DIVO AVGVSTO, ſur ce monument, qualification pour laquelle il répugne dans cette occaſion, mais même il porte ſes idées ſur Tibere, en l'honneur duquel il croit que cet arc-de-triomphe auroit pu avoir été élevé, parce que cet Empereur ſe trouve fréquemment qualifié de petit-fils de Jules-Céſar dans les inſcriptions, à cauſe de ces mots écrits après

(*i*) Elie Vinet, *Antiquité de Saintes*, cot. 24.

celui de CAESARI, NEPOTI DIVI IVLI AVGVRI, qui ne conviennent point à Auguſte.

En effet, par-tout où il eſt parlé d'Auguſte on le trouve toujours ſous le titre du fils de Jules-Céſar, quoique Jules-Céſar fut frère de l'aïeule maternelle d'Auguſte : mais ce fut par adoption que Jules-Céſar lui donna cette qualité. On lit dans Gruter (*k*), DIVO CAESARI DIVI IVLII F. AVGVSTO; & dans Veyrel (*l*), Recueil de ſes Médailles, dont une en bronze, où Jules-Céſar & Auguſte ſont repréſentés, IMP. D. FILII; par conſéquent ces mots écrits ſur l'arc-de-triomphe de Saintes, NEPOTI DIVI IVLI, ne pourroient point s'attribuer à Auguſte, ſuivant la déciſion de M. Mahudel, quand le héros de cet édifice ne ſeroit point à préſent hors de doute.

Quant à Tibere, il ſe trouve qualifié, ſur une infinité de médailles & d'inſcriptions, de fils d'Auguſte & petit-fils de Jules-Céſar. Ainſi que ces qualifications ſe liſent ſur l'inſcription de l'arc-de-triomphe, ce prince fut adopté ſous ces titres par Auguſte, qui avoit enlevé ſa mère, dont il en avoit fait ſa femme : elle étoit alors enceinte de Druſus (frère par conſéquent

(*k*) *Inſcriptionum Romanorum*, édition *in-fol.* 1616, *pag.* 228. 6.
(*l*) Veyrel, *pag.* 13.

de Tibere) qui épousa *Antonia*, nièce d'Auguste, fille d'Antoine & d'Octavie, d'où naquit *Germanicus.*

La découverte de l'inscription sur l'arc-de-triomphe de Saintes, nous apprend donc que la dédicace de ce monument est adressée à *Germanicus*. Il fut adopté (*m*), conjointement avec Tibere son oncle, par Auguste, qui donna à Tibere la puissance du tribunat pour cinq ans & même pour dix, la quatrième année de Jesus-Christ ; & en adoptant Tibere, Auguste lui fit adopter *Germanicus.*

L'an de Rome 756, & de Jesus-Christ 4.

Auguste donna des jeux au peuple au nom de *Germanicus*, l'an V. de Jesus-Christ, & l'année suivante il l'envoya commander en Dalmatie.

L'an de Rome 757, & de Jesus-Christ 5.

Depuis ce moment Germanicus avoit été employé à commander les armées Romaines dans différentes parties du monde, & il étoit à la tête de ses troupes dans les environs de Cologne, lorsque la nouvelle de la mort d'Auguste (*n*) se répandit, l'an XIV. de Jesus-Christ ; son armée voulut le reconnoître Empereur ; il refusa cette dignité, pour qu'elle fut décernée à Tibere seul.

L'an de Rome 766, & de Jesus-Christ 14.

Dans les années suivantes XV. & XVI. de Jesus-Christ,

(*m*) Tacite, *Ann. lib. I.*

(*n*) Tacite, *Ann. lib. I. Dio Caff. id. lib. III.*

L'an de Rome 767 & 768, de Jeſus-Chriſt 15 & 16. *Germanicus* remporta tant de victoires (*o*) dans l'Allemagne, que Tibere en devint jaloux; ſous prétexte de faire jouir *Germanicus* des honneurs du triomphe, que le ſénat lui avoit attribués, il lui ordonna de ſe rendre à Rome.

Germanicus ne vit point cet ordre ſans peine; c'étoit préciſément dans la circonſtance où tous les peuples d'Allemagne touchoient au moment d'être ſoumis à l'Empire Romain; mais il obéit : il revint à Rome, où il entra en triomphe : il fut déſigné Conſul (*p*), pour la ſeconde fois, l'an 17 de Jeſus-Chriſt. L'an de Rome 769, & de Jeſus-Chriſt 17.

Tibere ne voyant pas *Germanicus* près de lui ſans jalouſie, chercha à l'éloigner : & ſous prétexte des mouvemens qui s'étoient élevés en orient, il le deſtina pour y aller commander : Tibere lui donna les plus grands titres, & les plus grands pouvoirs. Il fut honoré du titre d'Empereur, pour la ſeconde fois, l'an 18 de Jeſus-Chriſt, & de Rome 770. L'an de Rome 770, & de Jeſus-Chriſt 18.

On le vit partir de Rome pour des régions auſſi éloignées, avec de grands regrets; il n'y fut pas longtemps que le bruit de ſa mort (*q*) ſe répandit.

(*o*) Tacite, *Ann. lib. II.*
(*p*) Id. *Ibid.*
(*q*) Id. *Ibid.*

La

La tristesse s'empara de tous les cœurs : les tribunaux furent abandonnés ; les boutiques & les maisons furent fermées.

Une seconde nouvelle apprit sa convalescence ; la joie fut si extrême, qu'on enfonça les portes des temples dans l'impatience d'en remercier les Dieux.

Le deuil succéda presque en même temps. On apprit que *Germanicus* * avoit été empoisonné par les intrigues de ce ministre abominable *Séjan*, qui dans la suite exerça les mêmes cruautés sur deux des fils de ce prince.

* L'an de Rome 771, & de Jesus-Christ 19.

L'affliction du sénat fut extrême : il voulut rendre à sa mémoire tous les honneurs possibles ; en conséquence il rendit un décret par lequel il fut ordonné, que le nom de *Germanicus* (*r*) « seroit chanté dans » les hymnes ; qu'on lui placeroit des chaires curules » avec des couronnes de chênes dessus, par-tout où » les prêtres d'Auguste offriroient des sacrifices ou » célébreroient des fêtes ; que dans les jeux du cirque » sa statue d'ivoire seroit portée devant toutes les » autres, & qu'on ne nommeroit aucun prêtre ni » aucun augure en sa place, qui ne fut de la famille

(*r*) Tacite, *Ann. lib. II.* Traduction de M. Guerin. 1744, *in*-8.° *tom. I*, *pag.* 255.

» des Céſars ; enfin, *qu'on éleveroit des arcs-de-triomphe* » en ſon honneur à Rome, ſur les bords du Rhin, » & ſur le mont Amanus en Syrie, avec *une inſcription* » *qui contiendroit ſes exploits*, & apprendroit à la poſté» rité qu'il étoit mort en ſervant la République. «

Il ſeroit difficile, dit Tacite, de dire le nombre de ſtatues & d'autels qui furent élevés en divers lieux en ſon honneur.

Tout ce détail concernant *Germanicus*, nous amene à l'époque où l'*arc-de-triomphe de Saintes* fut bâti par un pareil ordre que le ſénat avoit donné dans diverſes autres provinces qui dépendoient de l'empire Romain.

Ce fut donc pour ſe conformer aux ordres du ſénat, que les *Santones* voulurent, comme les autres peuples les plus conſidérables de l'empire Romain dans la Gaule, ſe diſtinguer par cet édifice.

L'on a vu par l'inſcription que ce monument eſt dédié à Germanicus, à Tibere, & ſelon ce que l'on conjecture à Druſus. L'on aura recours aux copies que l'on a rapportées ci-deſſus *, où dans les qualités qui y ſont données à Germanicus, il y eſt appellé petit-fils d'Auguſte, arrière-petit-fils de Jules-Céſar Auguſte, & prêtre d'Auguſte ; deux fois Conſul & deux fois Empereur. Tibere y eſt traité de Céſar, Auguſte, grand Pontiſe, Conſul pour la quatrième fois,

* Page 63.

& la ſeptième année de ſa puiſſance tribunitienne ; & les qualifications de Céſar, fils de Tibere, petit-fils d'Auguſte, arrière-petit-fils de Jules-Céſar, déſignent très-bien Druſus, comme on vient de le dire.

Les exemples de ces inſcriptions, où Germanicus ſe trouve avec toutes ces qualifications, gravées ſur l'arc-de-triomphe de Saintes, ſont fréquens dans le Recueil de Gruter, avec les mêmes expreſſions.

(*ſ*)	(*t*)	(*u*)
GERMANICO	D. D.	GERMANICO
CAESARI	GERMANICO	CAESARI
....	CAES. TI. F.	TI. F. AVG. PONTIF.
AVGVSTI N.	AVGVSTI N.	
IVLI PRON.	DIVI PRON.	
VGVRI FLAM. AVG.		
COS. II. IMP. II.		

Et ſur quelques médailles (*x*) en or & en argent, plus communes en grand bronze, en moyen & en petit, on y lit :

GERMANICVS CAESAR TI. AVG. F.
DIVI AVG. N.

(*ſ*) Gruter. *Inſcription. Rom. fol.* 236. 4. Trouvé à Rome ſur un fragment de pierre.

(*t*) *Ibid.*

(*u*) *Ibid.* 236. 2.

(*x*) Le P. Jobert, *édition de* 1739, *tom. II*, *pag.* 395.

L'uſage des nations ſoumiſes à l'empire Romain, étoit que leurs hommages ſe rendiſſent en même temps à l'Empereur & aux Conſuls qui gouvernoient. L'empereur Tibere y eſt célébré ; l'inſcription le qualifie de *Céſar, Augure, grand Pontiſe, Conſul pour la quatrième fois, Empereur pour la ſeptième fois, & la vingt-deuxième année de ſa puiſſance tribunitienne.* Druſus fils de Tibere, doit être le nom qui manque à cette inſcription, que les qualifications de *Céſar, fils de Tibere, petit-fils d'Auguſte, arrière-petit-fils de Jules-Céſar, Pontiſe & Augure,* déſignent à ne pas s'y mêprendre, d'autant plus que Tibere affecta de s'éloigner de Rome pour lui laiſſer ſeul les fonctions du conſulat, & que ce dût être pendant ſon exercice que l'arc-de-triomphe de Saintes fut bâti, l'an de Rome 774, & de Jeſus-Chriſt 21 ; date qui eſt encore fixée, quant à Tibere, par la qualification d'IMP. VII, qui détermine cette année 774 de Rome, par l'obſervation de la note que j'ai citée ci-devant, d'après Mezzabarba, que Tibere ne fut qualifié d'IMP. VIII, que l'an 775 de Rome.

Conſtruction de l'Arc-de-triomphe de Saintes, l'an de Rome 774, & de J.C. 21.

Il eſt vrai que les noms de *Germanicus* & de *Tibere*, GERMANICO & TIB. gravés ſur la pierre, ne laiſſent aucun doute ſur ces deux princes ; que celui de DRVSVS ne s'y reconnoît plus, & qu'il n'en

reste aucune trace ; mais les circonstances jointes aux qualifications exprimées par les autres mots, comme on vient de l'observer, assurent cette restitution de nom.

La dédicace de ce monument se fit sur un autel, que l'inscription sur la frise, dont on se rappellera la copie ci-devant rapportée *, indique ; que cet autel étoit situé au confluent.......AD ARAM QVAE EST AD CONFLVENTEM. D. qui signifie *dedicavit.* PLANCHE II.

* Page 64.

Cette inscription porte, que *Caïus-Julius* (y) *Rufus, fils d'Ottuanus, petit-fils de Jules Gedemon, & arrière-petit-fils d'Epotsorovide, prêtre* (z) *de la Déesse de Rome & d'Auguste, pour faire des sacrifices sur l'autel, au confluent, & en qualité d'intendant* (a) *des travaux, a à la dédicace de ce monument.*

(y) Dans l'*Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. III, p. 239, on remarque que César avoit rendu familier l'usage des pronoms de *Caïus-Julius*, dans la Gaule Aquitanique.

(z) Ces titres de *Prêtre de la Déesse Rome & d'Auguste*, s'allioient avec toutes sortes de charges ; il est commun de les trouver dans les inscriptions : Gruter en rapporte divers exemples.

(a) *Præfectura fabrum* étoit une place très-considérable dans l'empire Romain : c'étoit l'office de ceux qui avoient l'intendance des travaux, soit civils, soit militaires. L'Ecriture Sainte en fait mention (*Exod.* 1, 2.) chez les Hébreux, & cette charge étoit connue chez les Grecs.

On a peint la nature telle qu'elle étoit alors, & l'on a fait voir ci-devant comment cet autel se trouvoit actuellement submergé, & le confluent effacé.

Autel élevé en l'honneur de Germanicus, à Saintes, l'an de Rome 774, & de J. C. 21.

Ce fut donc à cet *autel, situé au confluent*, comme on l'a dit aussi, où l'on célébra la dédicace de l'arc-de-triomphe de Saintes, en l'honneur de Germanicus. Cette cérémonie, à ce que j'imagine, se fit avec autant d'éclat, d'appareil & de magnificence, que la dédicace que Drusus (*b*), frère de Tibere, avoit fait célébrer à Lyon, l'an 12 avant Jesus-Christ, sur l'autel qu'il y avoit fait élever en l'honneur d'Auguste, où soixante peuples des Gaules avoient fait mettre chacun une statue. Cet autel fut de même dressé au confluent de la Saône avec le Rhône, & l'inscription gravée sur une pierre qui y fut placée, porte les mêmes expressions sur trois de ses lignes, qu'à l'arc-de-triomphe de Saintes. On y lit :

Autel élevé en l'honneur d'Auguste, à Lyon, l'an de Rome 742, avant J. C. 12.

. . . .

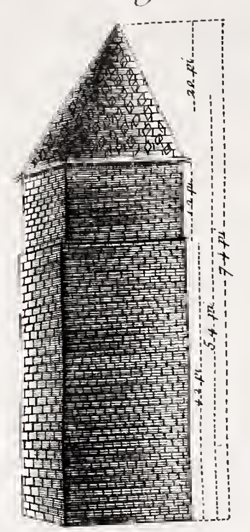
SACERDOS ROMAE ET AVG.
AD ARAM AD CONFLVENTES ARA
RIS ET RHODANI FLAMEN

. . . .

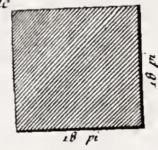
Pierre conservée à Lyon en l'Eglise de St. Pierre-les-Nonains.

(*b*) Strabon, *Géographie*, *livre IV*, fait mention de cet Autel; & Tillemont, *Hist. des Empereurs*, édition de 1690, *in*-4.° T. I, p. 27.

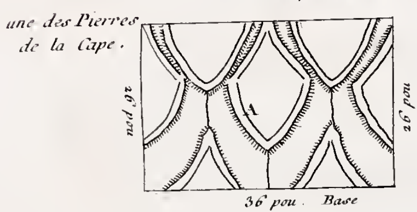
VUE ET ELEVATION de la Pile de Pirrelonge.



Plan de la Pile de Pirrelonge.



une des Pierres de la Cape.



Antiquités de Saintes par Mr. de la Sauvagere.

Gravé par Mad. Lattré

On remarque encore diverſes autres antiquités repandues dans les campagnes, aux environs de Saintes.

On voit à Geay, à deux lieues, ſur la route de Rochefort, une groſſe table de pierre de treize pieds de pourtour ; on en rapportera de ſemblables dans un des Mémoires de ce Recueil : celle-ci eſt de même portée ſur des pierres debout, & on la nomme dans ce canton, *la pierre levée.* PLANCHE I.

Une haute maſſe de terre, ſemblable à celles dont il ſera auſſi parlé ci-après dans le même Mémoire, s'apperçoit dans une petite iſle appelée *Courcourie*, formée par la Seugne & la Charente, à une lieue plus bas que Saintes : on nomme cette butte *le mont des Fées.*

Mais à trois lieues de Saintes, ſur la route de Royan, dans une paroiſſe appellée Saint-Germain-de-Benais, on voit une très-belle pile.

Elle ſe nomme la *pile de Pirelonge :* c'eſt une des plus belles antiquités qui nous ſoit reſtée des Romains ; elle eſt maſſive, faite en moellons, maçonné de ce même mortier de ciment dur, d'une hauteur conſidérable (ſoixante & quatorze pieds) : ſa baſe eſt quarrée ; elle a dix-huit pieds de côté, & ſa cape conique comme un pain de ſucre, de vingt pieds PLANC. XIII.

PLANC. XIII. de hauteur, eſt compoſée de ſept aſſiſes de groſſes pierres-de-taille, dont la ſurface expoſée à l'air, eſt travaillée en petites rigoles, creuſées par compartimens; les arêtes ſont abattues en chamfrin, ce qui m'a paru une ingénieuſe manière, pour préſenter moins de joints aux frottemens des eaux de pluie, en circulant dans toutes ces petites rigoles, juſques à la noue du pourtour, pour aller ſortir par les gargouilles dont on voit des veſtiges.

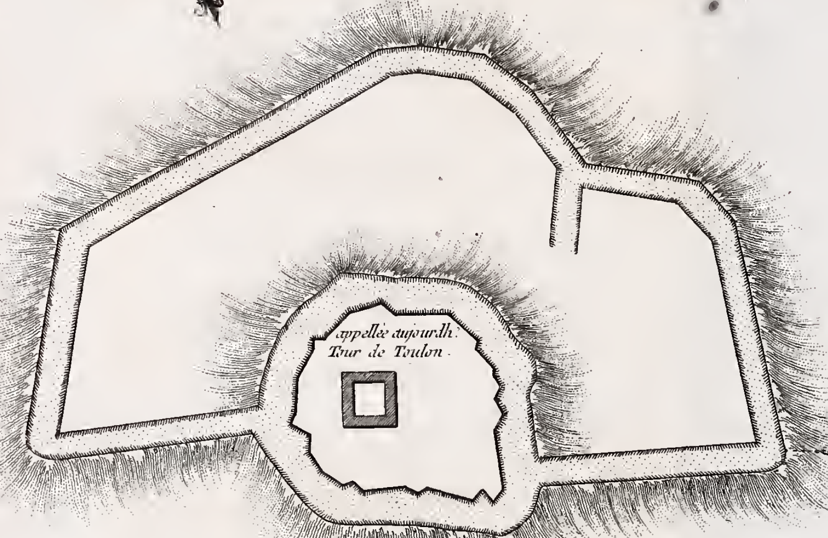
Les pierres-de-taille de cette cape étoient taillées en coin ſur leur baſe, encaſtrées de l'une à l'autre par un tenon & une mortoiſe.

Ce qui m'a fait connoître toutes ces particularités, ce ſont quelques-unes de ces pierres qui ſont tombées au pied; j'en ai deſſiné une, ainſi que la pile; non pas dans la dégradation où elle ſe trouve, tant par ſa vétuſté que par les bréches qu'on y a faites pour la ſonder, mais dans l'état où elle étoit lorſqu'elle fut conſtruite.

Les anciens Romains élevoient de ces édifices, pour tranſmettre à la poſtérité le gain d'une bataille mémorable, qui a pu ſe donner par Jules-Céſar, lorſqu'il entra dans ce pays les armes à la main, vers l'an de Rome 696, & avant l'ère chrétienne l'an 57, dont on a fait mention au commencement de ces antiquités,



en Saintonge près du Village de Toulon, a un quart de lieue de S. Germain de Beneet, et a une demie lieüe au Sud de l'Abbaye de Sablanceaux.



Antiquités de Saintes par M.r de la Sauvagére.

Gravé par Mad. Lattré

antiquités, où il combattit & battit là sans doute, la nation Saintongeoise dans les efforts qu'ils firent pour se soustraire du joug des Romains.

L'histoire Romaine nous fournit plusieurs exemples de ces monumens érigés au faste militaire de ces anciens guerriers. Caligula (*c*) marcha en corps d'armée vers la Batavie ou la Hollande, le long des côtes. On éleva à son départ de ce lieu, pour monument de ses grandes actions, une tour sur le bord de la mer. L'an de Jesus-Christ 40.

La pile de Pirelonge est sans doute un de ces monumens, érigé peut-être par un Général de l'armée de Jules-César, commandant dans cette contrée, qui pouvoit s'appeller *Longinus*, nom si commun parmi les Romains, d'où cette pile aura pris son nom de *pila Longini*, & dans la suite on a dit *Pirelonge*. On va voir qu'une tour étoit auprès de ce monument; elle se nommoit *Turris Longini*.

Les ruines de cette tour antique se voient au milieu d'un des anciens camps, connus sous le nom de *Camps de César*. Elle est située à un quart de lieue de cette pile, & à une demi-lieue au sud de Sablanceaux (*d*). PLANC. XIV.

(*c*) Laurent Echard, *Histoire Romaine*, tom. IV, p. 170.

(*d*) C'est une Abbaye, autrefois de Chanoines réguliers de la règle

PLANC. XIV. Ce nom de *Camp de César*, donné à tant d'autres camps de l'ancienne Gaule, ne porte point toujours avec lui la distinction positive qu'il soit du temps de Jules-César (*e*). Ce nom désigne en général le camp de l'Empereur, & non pas le camp de Jules-César, parceque les troupes, dans le haut empire, n'étoient point mises en garnison dans les villes pendant l'hiver : elles se baraquoient dans les campagnes, dans les mêmes camps où elles avoient passé l'été, sous des tentes de peau, toujours retranchées, comme si elles eussent été au milieu d'un pays ennemi.

On n'oseroit assurer que celui-ci soit un camp de Jules-César ; mais il en a tous les caractères, & c'est la tradition constante du pays.

Il est placé sur le sommet d'une butte, d'où on découvre une vue très-étendue (*f*), & dont on a aplani

---

de S. Augustin, qui fut primitivement fondée par Guillaume duc d'Aquitaine, en 1136. Se trouvant presque déserte, l'an 1631, M. de Sourdis, archevêque de Bourdeaux, qui en étoit abbé, y introduisit des chanoines réguliers de la réforme de Chancelade, qui possèdent ce monastère depuis le 25 octobre 1633, par le concordat que fit l'archevêque de Bourdeaux avec l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, réformateur & abbé de cette abbaye de Chancelade.

(*e*) M. l'abbé du Bos, *Histoire critique de la Monarchie Françoise*, tom. I, p. 74.

(*f*) Jules-César, dans ses Commentaires, prend plaisir à raconter les situations avantageuses où il plaçoit ses camps.

le ſol, pour en augmenter l'eſpace, bien uniment, jusques aux bords des foſſés qui en cernent le pourtour. Il reſſemble aſſez à ces camps dont Juſte-Lipſe (*g*), Vegece (*h*) & Ammien (*i*), font la deſcription, & qu'ils appellent une tortue, à cauſe de leur forme qui approchoit de celle de cet animal. On en faiſoit de toutes les figures, ronds, ovales, quarrés long ou parfaitement quarrés, ſuivant la circonſtance des lieux (*k*). PLANC. XIV.

Ces camps, entourés de foſſés (*l*), ſans parapet, dont il ne paroît effectivement aucune trace dans celui-ci, n'étoient fermés qu'avec des paliſſades plates, affilées (*m*) par le haut. C'étoit là où les enſeignes

(*g*) Juſt. Lipſ. *Militia Romana Commentar. ad Polybium, edit.* 3. Antverpiæ, 1603, *in*-4.° *fol.* 216. *Vetera caſtra forma........ fuiſſe videtur rotunda.* = *Ex Varrone teſtudo dicebatur à teſtitudinis ſimilitudine.*

(*h*) Vegetius, *lib. III, cap. VII. Formas ad locum facere aptatas pro neceſſitate loci oblonga caſtra.*

(*i*) *In* Ammiano, *lib. XXIV. In orbiculatam figuram metatis tutius caſtris.*

(*k*) Dans l'*Hiſtoire de l'Acad. des Belles-Lettres*, tom. XIV, p. 100. il eſt dit, que la figure la plus ordinaire des camps étoit la triangulaire, enſuite l'ovale; & que Polybe & Joſeph diſent, que la figure quarrée étoit celle que les Romains avoient le plus généralement adoptée.

(*l*) *Ibid.* Juſt. Lipſ. *fol.* 12. ...*Caſtra antiquitus Romani paſſim fuiſſe per corpora cohortium mapalia conſtituere ſoliti erant.* C'étoient les ſoldats Romains qui conſtruiſoient leurs camps.

(*m*) Polyb. *lib. V.* = On voit dans le tome XIV de l'Académie

PLANC. XIV. Romaines, les aigles & les drapeaux des légions ſe gardoient ; & au dehors, comme l'on remarque au camp dont nous parlons, on y faiſoit pluſieurs enceintes. Le plan ci-joint, que j'en ai levé topographiquement, juſtifiera toute la reſſemblance que j'ai annoncé, avec les anciens camps de Céſar, de la conſtruction deſquels on vient de donner l'analyſe, d'après les auteurs militaires que l'on a cités.

Tout ce qui étonne depuis un laps de temps auſſi conſidérable, c'eſt que des foſſés creuſés en terre, ſans jamais avoir été revêtus, ſe ſoient conſervés auſſi larges & auſſi profonds ; ils ont encore communément aujourd'hui vingt-huit à trente pieds d'ouverture à la gueule, & trente pieds de creux ; mais on en ſera moins ſurpris, quand on ſaura que la nature de la terre mêlée de pierrailles ſe durcit à l'air, & a une conſiſtance ferme, non ſujette à s'ébouler : les brouſſailles d'ailleurs dont ces foſſés ſont remplis leur donne de la conſiſtance, joint à l'attention que l'on a toujours eue de ne les point combler.

Quant aux ruines de cette tour placée ſur le ſommet de la butte, dans l'intérieur de l'enceinte de ce camp

---

des Belles-Lettres, *pag.* 98, un deſſein en perſpective d'un camp de Galba, où ces ſortes de paliſſades ſont repréſentées.

élevé, il y reſte des murs de douze pieds de hauteur & de ſept pieds & demi d'épaiſſeur, parementés en pierres cubiques avec du mortier de ciment dur comme le marbre ; leur plan eſt un quarré long, de quarante pieds de longueur, & de trente-deux pieds dix pouces de largeur, meſurés extérieurement. PLANC. XIV.

La bâtiſſe de cet édifice eſt certainement Romaine. Je laiſſe aux ſavans antiquaires le droit de prononcer ſur ſon uſage. Je me borne à rendre compte de ſa forme & des débris qui en reſtent. On remarque ſur les parois de ſes murs à l'extérieur une grande quantité de trous, du calibre d'une hampe d'étendarts, percés perpendiculairement dans l'épaiſſeur des murs, ce qui n'a pu ſe faire qu'en les conſtruiſant ; ſi j'oſe dire mon ſentiment, ces trous ſervoient à placer les drapeaux des légions, lorſqu'elles étoient dans le camp, & au haut de cette tour étoit ſans doute l'aigle (*n*) Romaine, en ſigne du triomphe de Jules-Céſar ou d'Auguſte, ſur cette nation de la Gaule. Ces ſortes de piles ou tours étoient des ſignes militaires, dont Iſidore (*o*) fait mention au ſujet de l'Empereur Auguſte. *Pilam*, dit-il, *in ſigna conſtituiſſe*

(*n*) *Ibid.* Polyb. *lib. V.*

(*o*) *Lib.* 18, *cap.* 3.

PLANC. XIV. *fertur Augustus, propter nationes in cuncto orbe subjectas, ut magis figuram orbis ostenderet.......*

J'aurois eu un grand penchant à croire que ce monument Romain auroit pu être un de ces temples dont Juste-Lipse (*p*) parle, qui dominoient le milieu des camps Romains (*q*), où l'on consultoit les Augures, & où l'on faisoit les sacrifices, si ces temples dont parle Juste-Lipse n'étoient ordinairement que des tentes; mais lorsque les camps étoient permanens, par l'importance de leur assiette, ne les bâtissoit-on pas quelquefois en maçonnerie? Je laisse encore aux savans antiquaires à prononcer sur cette assertion. Les vestiges de ces gros murs dont je viens de parler existent aussi solidement bâtis que je les ai décrits: ils ont eu un objet quel qu'il fût.

Ce camp, considéré d'un œil militaire, a sûrement été assis-là pour servir de protection à une station Romaine, placée auprès de cette butte où est situé ce camp vers l'ouest, dans un lieu connu aujourd'hui

(*p*) *Ibid.* Just. Lips. .... *Quod templa ..... aut etiam ..... certè augurale fuit ubi sacrificare & auspicari Imperator solet.*

(*q*) C'étoit peut-être au haut de cette tour ou temple, sur lequel on voyoit l'aigle Romaine, destiné aux observations, que l'on plaçoit toujours des vedettes, & où le Général venoit souvent lui-même pour mieux découvrir ce qui se passoit dans son camp & au dehors. *Mémoires de l'Acad. des Belles-Lettres*, tom. XIV, p. 101.

ſous le nom de *Toulon* (*r*), village où l'on remarque à préſent beaucoup de fragmens de murs, ſoit fondemens ou autres traces de ruines de murs, bâtis en ciment, & les paremens faits de ces pareilles pierres cubiques dont on vient de parler, où l'on voit parmi ces débris, quelques bouts de voûte d'aqueduc & autres ruines de chauſſée que l'on reconnoît par-delà juſques à Sanjon, à une demi-lieue, par une multitude de pierrailles qui y ſont repandues. PLANC. XIV. & PL. I. Carte.

La tradition aſſure qu'il y avoit là autrefois une groſſe ville : un titre de l'an 1481 (*ſ*), parle encore d'une porte de cette ville qui y ſubſiſtoit en ce temps-là, & tout y annonce les débris d'une habitation & d'une peuplade conſidérable : il n'y reſte qu'un mince village.

Cette reconnoiſſance m'a porté à penſer, que la grande route Romaine, dont il eſt parlé dans les anciens itinéraires Romains, venoit de *Burdogalo*, Bourdeaux, à *Mediolanum Santonum*, Saintes, paſſoit

(*r*) La plupart des noms anciens ont été altérés & abrégés dans le moyen âge; de *Turris Longini*, on aura formé *Tourlonge*, *Toulonge*, & *Toulon*. On trouve des altérations bien plus conſidérables : d'où l'on pourroit croire que ce village de Toulon a pris ſon nom de la tour au-deſſus, ſur la butte, dans le camp de Céſar.

(*ſ*) Du 18 octobre 1481, au Chartrier de l'Abbaye de Sablanceaux.

par *Blavia*, Blaye, *Tamnum*, Talmon, & *Novioregum*, entre Talmon & Saintes ; ce dernier endroit étoit ce village de *Toulon*.

Adrien de Valois, dans ſa notice des Gaules, ouvrage rempli de ſavantes recherches ; le ſavant Bénédictin Dom Bouquet, & M. le Bœuf, célébre antiquaire, dans leur correction de la Carte de Sanſon ; l'illuſtre géographe M. d'Anville, dans ſa Carte du *Gallia antiqua*, ainſi que dans ſa nouvelle notice, & tant d'autres, ont placé à *Royan*, cette ſtation appellée *Novioregum*.

L'ancienne Carte de Sanſon montre *Novioregum* entre Talmon & Saintes, ſuivant l'indication de l'Itinéraire d'Antonin. Je ſens qu'il faut de fortes preuves pour s'oppoſer à une poſition adoptée par tant de Savans.

Je vais d'abord établir ces diſtances, d'après les Itinéraires.

ITINÉRAIRE D'ANTONIN (*t*).

Blavutum,	
Tamnum, ...	M. P. XVI.
Novioregum, ...	M. P. XII.
Mediolanum Santonum, ...	M. P. XV.

(*t*) Bergier, *édit. de Bruxelles, tom. I, liv. III, ch. XL, pag.* 132.

TABLE

TABLE DE PEUTINGER (*u*).

Blavia,

Lamnum,............... XXII.

Mediolanum Sanaon,.... XXIII.

On voit que la Table de Peutinger ne fait aucune mention de *Novioregum*, & que de *Talmon* elle conduit la route à Saintes, sans aucune station intermédiaire.

On sait les grandes difficultés qu'il y a à déterminer, par le secours de l'Itinéraire d'Antonin & de la Table de Peutinger, le rapport des villes de la Gaule ancienne avec les villes modernes, & que par les comparaisons de ces anciennes mesures avec celles qui sont déterminées par des opérations géométriques, on ne peut se flatter de les trouver absolument exactes. On sait encore que par la faute du copiste, il se trouve des erreurs entre le nombre de l'Itinéraire & la Table de Peutinger : telle est celle qui marque XVI, dans l'Itinéraire, la distance de *Blavatum* à *Tamnum*, tandis que dans la Table on y voit le nombre XXII.

Sans s'attacher au nombre XVI, pour déterminer

(*u*) *Tabulâ primâ Peutingerianæ*, insérée dans Bergier.

M

une autre ſtation plus près de Blaye, & y placer *Tamnum* dans une autre aſſiette que celle où eſt *Talmon;* alors toutes les autres diſtances, quoi qu'on puiſſe faire pour les concilier avec les nombres qui les indiquent, ne pouroient jamais s'accorder: ainſi, il faut de néceſſité que *Talmon* ſoit le *Tamnum* des anciennes routes Romaines dans ce canton, & prendre le nombre XXII, par préférence dans la Table de Peutinger, qui eſt analogue, ainſi qu'on l'expliquera ci-après, à la diſtance connue de *Blaye* à *Talmon.*

On ſait que les routes les mieux alignées, ont des ſinuoſités; par conſéquent elles ſont plus longues que ces diſtances priſes avec le compas ſur la carte, d'un point à un autre.

Quoique tous les nombres de l'Itinéraire & de la Table, ſoient reconnus en général, pour n'indiquer que des lieues Romaines, & non des mille Romains, qui n'étoient en uſage dans les Gaules que dans la ſeule province Romaine, cependant M. Freret (*x*) penſe, qu'avant que de déterminer à laquelle de ces deux manières de compter il faut s'arrêter, on doit en comparer les diſtances, priſes ſur une carte levée

(*x*) *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XIV, p. 166.

géométriquement, avec les mesures anciennes, qui feront voir si ces nombres sont ceux du mille Romain ou de la lieue Gauloise.

C'est d'après ces principes que j'ai reconnu que le nombre XXII, marqué dans la Table de Peutinger, de Blaye à Talmon, exprimoit des lieues Gauloises, & que les autres nombres de Talmon à Saintes, signifioient des milles Romains.

Pour ces calculs, on suivra l'évaluation faite par M. Freret (y), de la lieue Gauloise & du mille Romain, relativement à notre toise de six pieds de roi : il fixe la lieue Gauloise à 1141 toises, & le mille Romain à 761 toises (z).

Table de Peutinger.

Les XXII lieues Gauloises de Blaye
à Talmon, ... 24826 toises.
Et cette distance, prise sur une carte
particulière, en droite ligne, ... 24000 toises.

(y) Id. *Mém. de l'Académie des Belles-Lettres*, p. 167.

(z) M. Hue, Ingénieur en chef des ponts & chaussées de la province d'Aunis, & de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle, dans une Dissertation insérée au troisième Recueil de cette Académie, traite précisément de cette même route Romaine, & prétend que la lieue Gauloise doit être évaluée à 1133 toises 1 pied 6 pouces, & le mille Romain à 755 toises 3 pieds.

Itinéraire d'Antonin.

Les XII milles Romains de *Tamnum*, Talmon, à *Novioregum*, le village de *Toulon*, ... 9132 toiſes.
Et cette diſtance, priſe ſur une carte particulière, en droite ligne, ... 9000 toiſes.

Les XV milles Romains de *Novioregum*, le village de Toulon, à Saintes, 11415 toiſes.
Et cette diſtance, priſe ſur une carte particulière, en droite ligne, ... 10500 toiſes.

Ce qu'il y a de conſtant, par la combinaiſon de toutes ces meſures Romaines itinéraires, c'eſt qu'en prenant *Royan* pour le *Novioregum* de l'itinéraire, ſelon le nombre marqué XV, juſques à *Saintes*, en le multipliant par des lieues Gauloiſes de 1141 toiſes chacune, on aura 17115 toiſes de *Novioregum* à *Mediolanum Santonum*; & que cette même diſtance, priſe avec le compas ſur la carte des triangles, donne 17000 toiſes; par conſéquent la route à parcourir avec ſes ſinuoſités, ne ſeroit pas plus longue que la ligne droite à vol d'oiſeau, & fait voir que *Royan* eſt trop éloignée de Saintes pour être le *Novioregum* de cette route Romaine.

Il en eſt de même de la diſtance de *Tamnum* à

Novioregum, que l'itinéraire compte XII : en prenant ce nombre pour des lieues Gauloises, elles donneront 13692 toises, tandis qu'entre Royan & Talmon, il n'y a que 8000 toises en droite ligne sur la carte. Cette différence est une nouvelle preuve que *Royan* ne peut être le lieu indiqué pour le *Novioregum* des Romains.

Enfin, la distance de Talmon à Saintes, marquée XXIII dans la Table de Peutinger, multipliée par 1141 toises de la lieue Gauloise, donne 24243 toises, & celle prise sur la carte n'est que de 15300 toises : & si l'on prend le nombre XXVI, somme des deux distances marquées dans l'Itinéraire d'Antonin, en passant par *Novioregum*, on aura 29666 toises, encore plus excédentes que la mesure prise sur la carte.

Toutes ces difficultés dans les combinaisons de ces distances, marquées dans l'Itinéraire & dans la Table, relativement aux stations des unes aux autres dans cette route Romaine, ont sans doute engagé M. d'Anville (*a*), dans sa nouvelle Notice que l'on a citée, à s'en tenir à quelques calculs de ces nombres itinéraires, pour trouver leur rapport avec le local, & à

(*a*) Voyez la *Notice de l'ancienne Gaule*, par M. d'Anville, aux mots *Novioregum* & *Tamnum*.

corriger, comme des erreurs de copiſte, les nombres qui ne peuvent s'accorder avec ceux qu'il faudroit trouver pour avoir les diſtances actuelles.

Au lieu que par la manière de compter par mille, les nombres marqués de ces ſtations des unes aux autres, dans l'Itinéraire, entre Talmon & Saintes, ces meſures, comme on l'a vu, ſe trouvent exactement analogues aux diſtances locales, en rayant *Royan* de cette route, & lui ſubſtituant le village de *Toulon*, qui paroît véritablement être l'emplacement du *Novioregum* de l'Itinéraire. C'eſt une découverte dans la géographie ancienne, que je ſoumets volontiers aux Savans verſés dans ce genre d'antiquités.

Auſone, dont on a rapporté quelques paſſages au commencement de ces Antiquités, au ſujet de la beauté qui diſtinguoit de ſon temps la ville de Saintes, parle encore dans ſes poéſies, de Blaye qui ſe trouvoit ſur cette route Romaine, poſte où les Romains entretenoient une garniſon.

Aut iteratarum quâ glarea trita viarum
Fert militarem ad Blaviam (*b*).

Il y fait auſſi mention d'une jolie maiſon de

(*b*) Auſonius *Paulo*, *epiſt. X.*

campagne qu'il nommoit *Noverus*, ſituée ſur cette même route qui conduiſoit à Saintes : il célébre beaucoup l'excellent vin qu'il y cueilloit.

Vinum quum bijugo parabo plauſtro (*c*)
Primo tempore Santones vehendum,
Ovum tu quoque, *&c.*

Ce nom *Noverus*, approche beaucoup de celui de *Novioregum*; & je croirois volontiers avec Scaliger (*d*), qu'elle étoit ſituée, non près de Royan, mais aux environs du village de Toulon, dont la campagne eſt réellement fort agréable ; & l'on entrevoit dans ces vers, que ſa maiſon ne devoit pas être auſſi éloignée de Saintes qu'elle le ſeroit ſi on la plaçoit aux environs de Royan.

On voit avec étonnement le grand détour que fait cette route Romaine de Blaye à Saintes, dont l'intervalle en ligne droite n'eſt que de 35300 toiſes, compté à vol d'oiſeau ; & cette même manière de meſurer de Blaye à Saintes par Talmon, le village de Toulon, donne une longueur de 43700 toiſes, ce qui alonge cette route de 8400 toiſes, non compris dans l'une & l'autre de ces meſures, les ſinuoſités

(*c*) Auſonius *Paulo*, *epiſt. XI.* (*d*) *Cap. X.*

indiſpenſables qui ſe rencontrent dans la conſtruction des chemins.

Quelques motifs militaires ont certainement induit les Romains à donner ce circuit à cette route ; & l'on doit croire que lorſqu'elle fut établie, ainſi que toutes les ſtations qui y ſervoient de protection, c'étoit pour ſe mettre à couvert d'un ennemi puiſſant (les peuples du pays) ; ce ne fut que pour aſſurer leur marche ſur leur flanc gauche le long de la Garonne, & n'avoir à ſe tenir ſur la défenſive que ſur leur droite, qu'ils gardèrent les bords juſques à Talmon ; ou bien ils penſoient qu'en ſe retournant de là vers Saintes, ils pourroient ſe rendre les maîtres de toute l'étendue du pays juſques à la mer, afin d'en tirer tous les ſecours néceſſaires à cette armée, & couvrir la communication avec le *Portus Santonum*, par terre & par les rivières, car ce port étoit ſur ces parages.

Il ſeroit difficile de dire quel fut le général Romain qui imagina de prendre poſte dans ce pays, & quels moyens il employa pour s'y maintenir : eſt-ce Jules-César, lorſqu'il entreprit la conquête de la Saintonge, ainſi qu'on l'a raconté ? eſt-ce Meſſala, général d'Auguſte, dont on a auſſi raconté les exploits contre les Saintongeois révoltés, qu'il défit ſur les côtes de la mer?

L'an de Rome 696, avant Jeſus-Chriſt 57.

L'an de Rome 725, avant Jeſus-Chriſt 28.

Le *Portus Santonum*, le port des Saintongeois dont on

on vient de parler, a donné lieu à bien des opinions Pl. I. Carte. ſur l'endroit de ces côtes où il étoit ſitué. Ptolémée le place entre l'embouchure de la Garonne & celle de la Charente, ſur la latitude de 46 degrés & demi; ce qui porteroit ce port plus au nord que la Rochelle: c'eſt une abſurdité évidente qui ne peut point être adoptée; cet ancien géographe, a fait comme ceux d'aujourd'hui pour les pays éloignés; il s'en eſt rapporté à de mauvaiſes obſervations aſtronomiques, puiſque ces deux rivières exiſtent, & que leur intervalle à ſon extrémité ne va pas au 46.e degré; quant à cet eſpace où ce port étoit ſitué, cette poſition eſt ſatisfaiſante.

Cependant Sanſon, dans ſa carte du *Gallia antiqua*, place le *Portus Santonum*, par-delà la baie où eſt la Rochelle; Dom Bouquet & M. le Bœuf, dans leur carte corrigée de Sanſon, ont adopté à peu près ce ſentiment. M. d'Anville le met à l'iſle d'Arvert, en dehors de l'iſle d'Oleron, entre cette iſle & l'embouchure de la Garonne.

M. Arcere de l'Oratoire, dans ſes ſavantes Recherches repandues dans ſon Hiſtoire de la Rochelle, penſe que ce port étoit ſitué ſur les côtes de l'iſle d'Arvert entre la Garonne & la Charente, ſuivant l'indice de Ptolémée; peut-être où eſt Brouage, port

Pl. I. Carte. autrefois très-beau, & comblé par les Hollandois dans les dernières guerres de Louis XIV.

Si j'ose hazarder mes conjectures, il me paroît que ce port étoit situé précisément sur les côtes de l'isle d'Arvert vers la Tremblade, entre la Seudre & le pertuis de Maumusson, que l'on suppose n'être point ouvert dans ces temps reculés, & l'isle d'Oleron adhérente au continent; ce qui formoit une baie à couvert de toutes parts, où l'on entroit par la Seudre, dont le lit est encore très-profond, se reconnoît parfaitement (*e*) dans les temps où la mer est basse & où les bâtimens mouillent pour être toujours à flot.

Cette conjecture est appuiée sur la tradition de ce canton; on raconte qu'il y avoit autrefois sur cette côte, où l'on ne voit aujourd'hui que des dunes affreuses, une ville qui y est engloutie sous les sables, qui s'appelloit dans les derniers siècles qu'elle subsistoit, *Anchoigne*, & que les habitans de ce pays

(*e*) La preuve que la terre de l'isle d'Oleron, du côté du courant, se joignoit aux rives de la Seudre, qui sont encore très-hautes dans le temps que la mer est basse, & où l'on se promene comme sur le bord d'une rivière en plaine, ce sont des voûtes de four ou de caves que l'on voyoit a peu de distance; elles annoncent incontestablement des ruines des anciennes maisons de l'isle qui alloient jusques-là.

prononcent *Anchouanne ;* effectivement dans certains temps de tempête les vents y font des irruptions dans les sables ; il s'y découvre des masures ; telle est une chapelle dont on m'a donné sur les lieux des morceaux de vitres extrêmement bien peintes en bleu, en rouge, &c. en couleurs les plus vives ; & M. le Maréchal de Senecterre, seigneur de ce pays, en a fait tirer, des démolitions de murs, des matériaux dont il s'est servi pour bâtir à la Tremblade ; l'on assure que cette bourgade, peuplée par les habitans de cette ville détruite, est bâtie avec les mêmes démolitions. Pl. I. Carte.

De pareils débris se trouvent sur la rive opposée à l'isle d'Oleron ; un village * y est totalement englouti sous des sables, qui semblent menacer du même sort le village rebâti à quelque distance de l'ancien.

* *S. Trojan.*

Il est donc certain que l'irruption du pertuis de Maumusson, en quelque temps qu'elle se soit faite, a fait depuis de grands progrès ; que ce gouffre, qui semble mugir par son bruit épouvantable lorsque la mer devient grosse, s'est de siècles en siècles élargi depuis sa première irruption ; & que les flots qui en détachent journellement par un flux & reflux perpétuel, les sables fins qu'elle porte sur les côtes d'Arvert & de l'isle d'Oleron (que ce gouffre partage), entretiennent

Pl. I. Carte. les digues contre les efforts ordinaires de l'impétuosité des eaux de la mer, dont le déchirement augmente à mesure que la plus grande violence des vents y succède. C'est à cette progression que l'on doit attribuer l'état affreux où se trouvent ces rives aujourd'hui enfouies sous ces dunes arides, auparavant habitées & cultivées. Ces murs, dont on a parlé, sont des monumens authentiques de cette réalité ; & ces vitres colorées, dont on a de même fait mention, & dont quelques morceaux sont dorés, secret qui étoit connu des anciens (*f*), & qui ont une ligne d'épaisseur, annonce un bel édifice : j'ai vu une des encognures, mais point assez de mur pour juger de sa grandeur & de son usage. C'étoit, comme on l'a dit, une église ou chapelle ; & l'on assure qu'il y avoit là un prieuré dépendant de l'abbaye de Grandmont, laquelle fut fondée en 1192 ; ce qui rapproche la destruction de cette ville ancienne, ou au moins de cette église & de ces côtes à des temps bien postérieurs aux Romains, & donne de nouvelles autorités aux assertions, que cette partie de côte étoit encore habitée vers le treizième siècle. A plus forte raison cette partie de côte devoit-elle être belle & cultivée

(*f*) *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres.* Tom. I, pag. 112.

du temps des *Santones* & des Romains ; cette ville & ce port, ſitués au fond de ce golfe, tel qu'on la repréſente dans la carte, où l'on place le *Portus Santonum*, y formoit un abri d'autant plus beau, que de là on entroit dans la Charente pour remonter à Saintes par mer, & dans la Seugne, rivières qui ſe jettent dans cette vaſte baie telle qu'elle étoit dans ces temps reculés ; & il y a apparence qu'il y avoit un chemin par terre qui conduiſoit à Saintes & à Bourdeaux ; dans le point de rencontre étoit un pont où eſt aujourd'hui *Saujon ;* c'eſt par-là que paſſoit la route Romaine dont on a donné la deſcription. Pl. I. Carte.

Cette antique ville d'*Anchoigne*, que les habitans de ce canton, comme on l'a dit, nomment *Anchouanne*, ſe trouve dans quelques écrits appellée *Xancoings ;* ce ſont les mêmes mots, qui peuvent venir de *Xanctoigne* (*g*), dont quelques vieux auteurs ſe ſont ſervis pour dire la *Saintonge*.

Ce que l'on avance des déchiremens de ces côtes, qui ont iſolé l'iſle d'Oleron & l'iſle d'Aix, ainſi qu'on les voit aujourd'hui, & du lieu qui les uniſſoit autrefois

---

(*g*) Maginus Greg. Ptol. *P.* 2, *fol.* 62, *v.°* SANCTONIA, *vulgò* XANCTOIGNE, *provincia eſt multum pinguis ac fertilis, ac à Pictavia Canetello fluvio diviſa, cujus metropolis eſt* Saintes, &c.

Pl. I. Carte. comme les autres isles repandues sur ces côtes, se trouve discuté en habile physicien par le même M. Arcere que l'on a cité. Dans son Histoire de la Rochelle (*h*), il démontre & rend sensible comment les pertuis, entr'autres celui de Maumusson dont il est ici question, s'est formé par l'écoulement des eaux de la Seudre & par leur choc, se trouvant gênées par le terrein qui lui étoit opposé; elles en auront d'abord pénétré la masse, & par un effort continuel, l'auront divisée pour se donner un libre cours (*i*). Ce même historien (*k*) en rapporte un titre, quant à l'isle d'Aix qui étoit encore unie à la terre-ferme en 1430, & montre qu'elle étoit autrefois couverte de chênes verds (*l*).

En revenant aux temps de ce prieuré de Grandmont

(*h*) *Tom. I, pag.* 13.

(*i*) Il est certain que si l'on pouvoit imaginer une digue capable de résister aux efforts des courans, qui barrât le pertuis de Maumusson, il seroit bientôt recomblé de ses propres sables, & les deux terres réunies comme elles étoient avant leur séparation.

(*k*) Ibid. *pag.* 12.

(*l*) Ce qui ajoute aux preuves combien l'irruption du pertuis de Maumusson a fait de progrès depuis ces derniers siècles, c'est ce que m'a dit un particulier de l'isle d'Oleron, M. de la Martiere, seigneur de la terre de ce nom & capitaine des gardes-côtes, que son père l'avoit traversé à l'aide d'une carcasse de tête de cheval (c'est son expression) pour ne se pas mouiller les pieds dans un courant d'eau qui y restoit en basse marée.

qui exiſtoit à *Anchoigne*, vers le treizième ſiècle, & l'iſle d'Aix qui tenoit au continent en 1430, comme on vient de le voir, on aperçoit que tous les plus grands progrès des déchiremens de ces côtes n'ont été faits que depuis ces temps-là, à meſure que les eaux de la mer ſe ſont ouvert un plus grand paſſage par le pertuis de Maumuſſon : il eſt certain qu'avant cette irruption, la mer reſſerrée & renfermée entre des terres, étoit calme, & n'a commencé à prendre ſa grande violence que depuis que les marées, du large & du dedans, y cauſent tous ſes déſordres par leur choc impétueux. Pl. I. Carte.

Le *Santonum Promontorium* eſt encore une indication maritime de l'antiquité, tirée de Ptolémée, où ſe trouvent les mêmes difficultés pour déterminer où ce cap étoit ſitué. Les uns veulent qu'il fût plus au nord que la Rochelle, les autres plus au ſud ; & pluſieurs aſſignent ſon emplacement entre l'iſle d'Oleron, dans l'iſle d'Arvert, à la pointe qu'elle fait à l'embouchure de la Garonne. Cette poſition fixée par Dom Bouquet & par M. le Bœuf, dans leur carte que l'on a citée, ne s'accorde pas avec la reconnoiſſance qu'elle devoit indiquer du *Portus Santonum*. Ces ſavans, qui n'ont conſulté que les cartes modernes, y ont aperçu un paſſage entre le continent & l'iſle d'Oleron, qui

Pl. I. Carte. s'ouvre vers la Rochelle, où ils ont, comme on l'a dit, placé le *Portus Santonum;* ce qui les a déterminés à préférer ce cap comme le plus avancé avant que d'arriver à ce port. Ils ignoroient ſans doute que dans cette ouverture (le pertuis de Maumuſſon) les vaiſſeaux n'oſent paſſer qu'avec de grandes précautions, par les dangers que l'on y court, & qu'il n'y a pas longtemps qu'on a oſé le haſarder : d'ailleurs que ce paſſage n'étoit point certainement ouvert du temps des *Santones* & des anciens Romains ; que le cap à l'embouchure de la Garonne n'a jamais pu, comme on vient de l'obſerver, donner lieu de reconnoître l'entrée du *Portus Santonum*, pour peu qu'on ait une légère teinture de la marine : il faut donc chercher le *Promontorium Santonum* ailleurs.

Ce n'eſt point non plus ſous la latitude où le met Ptolémée, un demi-degré plus ſud que le *Portus Santonum;* mais on a dit que les obſervations aſtronomiques de cet ancien géographe, qui vivoit vers l'an 138 avant Jeſus-Chriſt, étoient peu ſûres : elles ont toujours embarraſſé les aſtronomes qui ſont venus depuis lui, & il ne faut pas s'y arrêter.

Et ſi dans cette circonſtance j'oſe encore offrir mes conjectures, le *Promontorium Santonum* étoit ſitué où eſt le cap de Chaſſiron, en avant de l'iſle d'Oleron ; il

il s'apercevoit de loin du débouquement de la Garonne & du large de la mer, & peut indiquer l'entrée du golfe où étoit le *Portus Santonum.*

Voilà tout ce que mes foibles connoissances dans la science des antiquités ont pu me suggérer, relativement au physique de ces découvertes ; le temps n'a laissé sur tous ces objets qu'un nuage obscur, difficile à pénétrer.

La ville de Saintes a fourni quelques personnages qui y ont pris naissance & dont les noms ont échappé à l'oubli qui couvre les autres habitans de cette ville Romaine. Tacite (*m*) fait mention d'un Julius Africanus qui fut dénoncé, l'an de Rome 785, & de Jesus-Christ 32, comme l'ami de Séjan, cet indigne ministre de l'empereur Tibere ; un Rufus vivoit sous le règne de Galba, il étoit père de *Cæsonia* (*n*), que Martial a célébrée dans ses vers ; & enfin Leon II, surnommé le jeune Evêque de Bourdeaux (*o*), l'an 510, étoit de Saintes.

Le même Martial (*p*) raconte la manière dont les

(*m*) *Ann. lib. VI.*

(*n*) Martial, *epig. 96, lib. IX. Hæc & Santonici genita est Cæsonia.*

(*o*) *Gall. Christ.* T. II, col. 793, edit. nov.

(*p*) *Gallia Santonico vestit te bardocucullo ; cercopithecorum penula nuper erat.* = Et Juvenal : *Tempora Santonica velas adoperta cucullo.*

peuples de la Saintonge étoient habillés de son temps ; elle étoit bien ridicule. Ils portoient une longue queue de singe pendante sur leur dos, au bout d'un capuchon, attaché à un certain manteau, dont ils se couvroient, par-dessus leur tunique.

Je m'en tiendrois à ces antiquités, qui est la tâche que je m'étois proposé, si je ne sentois le desir où je laisserois (sur-tout mes compatriotes) de savoir en quel temps & par quelle révolution leur ancienne ville a été ruinée, & les circonstances qui ont donné lieu à changer sa situation ; les révolutions des différens princes auxquels elle a été soumise depuis la décadence de l'empire Romain, & les temps où les édifices remarquables que l'on y voit, consacrés à la religion, ont eu leur établissement. Je vais essayer d'analyser d'une manière concise ces différentes époques.

Tant que les Romains furent florissans dans les Gaules, la ville de Saintes a dû jouir de toute sa splendeur jusques aux guerres des Goths ; ceux-ci
L'an 406. chasserent les Romains de cette contrée, & en devinrent même les possesseurs légitimes, par la cession
L'an 418. que leur fit l'empereur Honorius de toute l'Aquitaine jusques aux bords de la Loire.

On ne sait rien de ce qui se passa à Saintes pendant

ces guerres ; mais lorſque Clovis, l'an 507, eut battu l'armée des Goths à Poitiers, la ville de Saintes eut beaucoup à ſouffrir de la part de ce prince qui s'en empara. L'an 507. L'an 508.

Après la mort de Clovis, Clotaire I jouit de la Saintonge ; mais après lui, Gundebaud (*q*) s'en rendit maître, auquel Guadon ſuccéda. L'an 560. L'an 562.

Le roi Chilperic (*r*) entra de force dans la Saintonge, & la ravagea. L'an 576.

Elle fut plus heureuſe ſous le roi Karibert (*ſ*), à qui le roi Dagobert l'avoit donnée. L'an 628.

Sous Charles-Martel, Eudes fut duc d'Aquitaine, lorſqu'il mourut, l'an 755. Ce prince laiſſa ce pays à Hunaud ſon fils, qui défendit Saintes contre les Saraſins. L'an 755.

L'Aquitaine étoit paſſée à Waifre (*t*), par l'abdication de ſon père Hunaud, qui s'étoit retiré dans

(*q*) Sidonius Apollinaris, *edit.* 1584, *Lib. VIII, epiſt.* 29, *p.* 30.

(*r*) Gregor. Tur. *Lib. V.*

(*ſ*) Chronique de S. Denys, *Livre V.*

(*t*) Il deſcendoit de Karibert II, fils de Clotaire I ; il étoit petit-fils d'Eudes, & fils de Hunaud, duc d'Aquitaine, qui eut tant de guerres avec Charles-Martel pour défendre ſes États, & que Pepin & Carloman regardèrent comme leur ennemi le plus redoutable. Enfin, dégoûté du mauvais ſort de ſes armes contre Pepin, Hunaud abandonna ſa principauté à ſon fils Waifré, & ſe retira dans un Monaſtère à l'iſle de Ré. *Le Cointe*, Ann. 697.

un monastère de l'isle de Ré, lorsque ce prince, dans une assemblée d'évêques, fut accusé d'avoir envahi les biens de plusieurs églises. Ce motif, vrai ou prétexté, engagea Pepin à lui déclarer la guerre ; il le suivit de places fortes en places fortes : Waifre se
L'an 767. jetta dans le château de Saintes, contre lequel Pepin marcha ; il y mit le siège (*u*). Mais Waifre, aux approches de l'armée du Roi, avoit pris la fuite, & s'étoit sauvé plus loin. Cette place fut attaquée & prise ; sa mère, sa sœur & sa petite fille qui y étoient renfermées, furent faites prisonnières.

Après cette expédition, Pepin se remit en marche à la poursuite de Waifre ; il usa de toutes ses forces inutilement : voyant qu'il ne pouvoit en venir à bout, il prit l'exécrable parti de le faire assassiner par ses propres officiers, qu'il avoit gagnés par argent. Ces malheureux commirent ce meurtre le 2 juin de l'an
L'an 768. 768.

Cette affaire terminée, Pepin reparut à Saintes en conquérant, comme si son triomphe eût mérité tout l'éclat de la vraie gloire. Mais c'étoit un temps où,

---

(*u*) *Annales Francorum, vulgò Tiliani vocati. = Ex Adonis Chron. = Ex Chron. Brevi. = Eginhardi Annales. = Fredegariani Chronic. = Chronic. Monast. S. Arnulphi Metensis, &c.*

ſous le prétexte ſpécieux de la défenſe de l'Egliſe maltraitée, dont Waifre étoit accuſé, tous les forfaits étoient autoriſés. Il y trouva la reine Bertrade ſa femme, avec laquelle il comptoit faire quelque ſéjour en Saintonge, avant que de ſe remettre en route pour revenir à Paris ; mais il tomba malade : cette circonſtance hâta ſon départ. En paſſant par Tours, il fut viſiter le tombeau de S. Martin ; enfin, il gagna S. Denys, où il mourut l'an 763.

C'eſt durant ſon ſéjour à Saintes que ce prince promit d'y faire bâtir une cathédrale (*x*). N'étoit-ce point une réparation qu'il entendoit faire de l'aſſaſſinat de Waifre ? C'étoit l'uſage des princes de ces ſiècles. Cette ſorte de compenſation avec Dieu leur procuroit, à ce qu'ils croyoient, la rémiſſion des crimes dont ils étoient coupables, & fut la ſource de la fondation de tant de monaſtères.

Quoi qu'il en ſoit des motifs de la réſolution de Pepin à cet égard, la mort l'empêcha de la remplir ; mais ſon fils Charlemagne exécuta pleinement ſes intentions, par cette belle baſilique qu'il y fit conſtruire avec toute l'élégance de l'architecture

---

(*x*) Voyez la *Chron. & Ann. de France*, par Belleforêt. *Paris*, 1573, *in-fol. pag.* 55, *v.°*

gothique, à en juger par le beau morceau entier qui en reſte, la groſſe tour du clocher. Tous les Hiſtoriens ſont d'accord que c'eſt la même. Il paroît qu'il y avoit une fleche qui n'y eſt plus ; & cette égliſe alors étoit une fois plus grande qu'elle n'eſt aujourd'hui.

Quelques Ecrivains (*y*) ont raconté qu'on voyoit ſur les murailles de cette égliſe le portrait gravé de Charlemagne, avec un *Y* grec en dehors, pour marque qu'il avoit fait bâtir en France autant d'égiſes avant celle-ci, qu'il y a de lettres dans l'alphabeth avant l'*Y* grec.

Depuis Charlemagne cet édifice a été ruiné pluſieurs fois. On aſſure que dans les ravages des Normands, dont nous parlerons, elle fut reſpectée. Quelques-uns diſent qu'elle fut brûlée dans un incendie général de la ville, l'an 997. Il eſt certain qu'elle fut entièrement réparée, l'an 1117, par Pierre de Conſolans (*z*),

---

(*y*) Le ſieur Coulon, *Rivières de France*, &c. *Paris*, 1644, *tom. I*, *pag.* 459, raconte le trait de l'*Y* grec, ainſi que Blaeu, dans ſa *Géographie*, édition de 1650, 2.e *part. pag.* 43 ; & à l'édition de 1667, *pag.* 407. = Ce que M. Naudé, ce célebre critique du dernier ſiècle, dans ſon *Apologie des Grands-hommes*, traite de fable.

(*z*) Pouillé manuſcrit de l'abbaye de Sablanceaux. = *Nomina Epiſcoporum Santonenſium. Petrus cognomento de Conſolent, parietes Eccleſiæ Xantonis, funditus obruit, & nobilius quam antea extruxit & domum Epiſcopalem conſtruxit.*

Evêque de Saintes, qui en décora les murs d'une manière plus noble qu'ils n'étoient ; d'où il eſt à préſumer qu'elle n'avoit été rétablie que proviſionnellement après l'incendie, en murs groſſièrement faits ; que cet Evêque la fit rebâtir beaucoup mieux : c'eſt le même qui a fait élever le palais épiſcopal.

Cette tour, une des plus hautes qu'il y ait, & qui s'eſt conſervée au milieu de toutes les révolutions, eſt un chef-d'œuvre de l'art, tant relativement à la coupe des pierres & à la ſolidité, que parce qu'elle eſt ciſelée de toutes parts du haut en bas d'ornemens de ſculpture gothique, où il a fallu employer bien du temps, ainſi qu'au portail. Il ſoutient en l'air toute la maſſe de ce clocher, qui eſt d'une groſſeur immenſe. La voûte qui ſert d'entrée, en face de la nef & du chœur, eſt ornée de niches, de ſtatues & ſculptée par-tout de dentelles en pierres, où le goût moderne n'ôte rien de l'admiration qui eſt due à ce travail.

On voit au dehors les ruines de quelques arcades buttantes, & les contreforts ſur leſquels elles portent, qui ſe ſoutiennent d'eux-mêmes en l'air ; ils ſervoient anciennement à retenir la pouſſée des voûtes, ce qui témoigne qu'elles étoient autrefois prodigieuſement élevées. Ces arcades extérieures paroiſſent encore,

comme le clocher, appartenir à la primitive égliſe bâtie par Charlemagne, tant par le même goût dans la ſculpture, que par la manière hardie avec laquelle ces arceaux ſont traités, & la belle exécution de l'enſemble de toutes les parties ſéparées, entre autres celles des égouts des toits.

Ces voûtes ſont à préſent infiniment moins hautes qu'elles n'étoient : depuis l'an 1562 que les huguenots ruinèrent entièrement cette égliſe, juſques au 26 janvier 1582, que M. le Cornu évêque de Saintes y poſa la première pierre pour la réparer, & où le chœur fut rebâti tel qu'il eſt, elle eſt reſtée dans l'état où cet évêque l'avoit miſe, juſques dans les dernières années de l'épiſcopat de M. de la Corée, mort le 5 ſeptembre 1763, qu'il a fait faire les voûtes en briques plates que l'on y voit.

Cette cathédrale, bâtie & fondée par Charlemagne, n'eſt point la première égliſe de Saintes : S. Eutrope, en y apportant le chriſtianiſme, a dû y en établir, & après lui les évêques ſes ſucceſſeurs, juſqu'à *Pallade, Palais,* en latin *Palladius,* dont Gregoire de Tours (*a*) raconte, à l'an 589, ſous le règne de Childebert,

(*a*) Greg. Tur. Ruinart, *edit. in-fol. Paris*, 1699, *cap. VIII, col.* 1120.

qu'il

qu'il s'adreſſa à lui pour avoir des reliques de ſaint Martin, & les placer dans une égliſe qu'il venoit de faire bâtir à Saintes en ſon honneur.

Cette égliſe, ſans doute, ne ſuffiſant pas pour le nombre des habitans, il en fit conſtruire une autre, l'an 597, par-delà la rivière, au bout du fauxbourg. Il écrivit au pape S. Gregoire le Grand, par un prêtre qu'il lui dépêcha à Rome, pour lui demander des reliques. On conſerve la teneur de la réponſe (*b*) du S. Père, qui lui en envoya des Apôtres S. Pierre, S. Paul, & des Martyrs Laurent, Pancrace; ce fut ſous l'invocation de ces Saints que Pallade dédia ſa nouvelle égliſe.

Mais comme à ſa mort cet évêque fut reconnu pour Saint, & qu'il fut inhumé dans cette égliſe, elle prit le nom de S. Palais; c'eſt cette même égliſe qui, ayant été donnée à l'abbaye des Dames lors de leur fondation (*c*), fut miſe ſous l'invocation de Notre-Dame. L'égliſe fondée par Charlemagne (la cathédrale actuelle) n'eſt par conſéquent tout au plus que la troiſième égliſe.

(*b*) *Gall. Chriſt.* edit. 1. T. III, pag. 977. *Epiſcop. Santonenſ.* & edit. 2. T. II, col. 1058. *Epiſt.* 49. *Greg. Papæ, lib. VI, Indict. XIV, ad Palladium, pr. ibid.* col. 480.

(*c*) Id. *Gall. Chriſt.* col. 480. *Inſtrumenta not.*

Cet Empereur en même temps y fonda quarante chanoines, auxquels il attribua des revenus conſidérables, & les aſſigna entre autres ſur de très-belles terres de la Saintonge, dont ils jouiſſent encore avec de très-beaux droits.

Chaque chanoine titulaire avoit ſon revenu ſéparé, lorſque l'évêque Iſlon, qui ſiégeoit l'an 1002, imagina de les réunir en communauté.

L'évêque Joſtius (*d*), qui gouvernoit l'an 1060, remit la réforme qui s'étoit relâchée parmi les chanoines ; il leur fit bâtir des cloîtres, dont on voit encore aujourd'hui une partie.

L'an 1069. Sous Godran, qui fut tiré du monaſtère de Maillezais, dont il fut le premier abbé, pour être évêque de Saintes, les chanoines devinrent abſolument moines. Ils avoient été diſperſés par des raiſons de guerre : il les raſſembla ; il les fit vivre en commun, ſans doute à l'inſtar & ſous la même règle de ſon monaſtère (S. Benoît), avec tous leurs revenus dans une ſeule manſe commune.

On ignore le temps où ils furent de nouveau ſéculariſés & reprirent l'habit eccléſiaſtique ; car on

(*d*) *Ibid.* Pouillé de Sablanceaux.

ne doit point douter qu'ils n'euſſent pris l'habillement religieux ; & le froc qu'ils ont conſervé dans leur habit de chœur pendant les mois d'hiver en eſt une preuve.

Voilà ce qui leur en reſte, & leur revenu qui a continué de ſe percevoir en commun (chaque chanoine ne jouiſſant de rien en particulier), avec une partie de ces anciens cloîtres qui s'y voient encore à préſent, comme on l'a dit.

Ce chapitre eſt très-vénérable par la manière édifiante & exacte de chanter l'office divin, & les perſonnes de diſtinction qui le compoſent.

L'évêque actuel ſe nomme Germain de Chataignier de la Chataigneraye, comte de Lyon, promu à cet évêché par le Roi, le premier novembre 1763. Ce prélat eſt auſſi reſpectable par ſa naiſſance, que par l'aménité de ſon caractère, qui lui attire les cœurs & la vénération de tout le monde.

Mais revenons à Charlemagne : il érigea en royaume, pour ſon fils Louis le Débonnaire, l'Aquitaine dont la Saintonge faiſoit partie. Ce Royaume occaſionna de grands troubles (*e*) entre les enfans de cet

---

(*e*) Hildericus Mutius, *Lib. XI.*

L'an 840. Empereur, après sa mort. Ce ne fut pas sans peine que Charles le Chauve parvint à s'y maintenir : il y établit Roi son second fils Charles ; mais ce prince
L'an 866. n'en jouit pas longtemps ; il mourut l'an 866. Charles le Chauve prit le parti de nommer un duc particulier, Ranulphe, comte de Poitiers, qui devint la tige des ducs d'Aquitaine.

Les guerres civiles, qui déchirèrent la France sous les règnes des fils de Charlemagne & de ses petits-fils, facilitèrent aux Normands les moyens de pénétrer de tous côtés dans le royaume ; ils le ravagèrent à diverses reprises pendant près de quatre-vingts ans. L'incendie d'une province ne faisoit qu'annoncer le sort des autres.

Ils entrèrent en Saintonge (*f*) : la ville de Saintes
L'an 845. fut assiégée par ces barbares, l'an 845 ; Seguin en étoit comte (*g*) pour le roi Charles le Chauve, suivant l'usage de ces temps-là, où les souverains confioient

---

(*f*) Elie Vinet, *édition par Pierre de Ladime, l'an* 1571, 39, raconte que les Normands commencèrent leurs ravages en Saintonge par les isles de ces côtes. Celle d'Oleron & son monastère furent saccagés : tout y fut brûlé & tué, ainsi qu'à l'isle de Ré.

(*g*) Sidonius Apollon. *pag.* 30, *lib. VIII, epist.* 29. = *Ex Chron. Aquitan.* = *Ex Chron. Ademarii.* = *Ex Chron. Fratris Richardi.* = *Ex Chron. Engolismensi.* = *Lupi Ferrariensis, epist. XXIII, &c.*

leurs provinces à des gouverneurs particuliers, qui les tenoient à titre de foi & hommage.

Nous ne connoiſſons aucuns détails ſur les particularités de ce ſiège ; de quelle force étoit la garniſon ; combien de temps cette place tint ; quels furent les efforts qu'elle fit pour ſe défendre dans cette circonſtance, où tout le peuple devoit être ſoldat : il s'agiſſoit de ſe ſouſtraire à des barbares, dont le joug devoit les faire frémir. Tout ce que les hiſtoriens nous ont tranſmis ſe réduit à ce que Seguin aſſiégé, fut pris & tué ; ſes tréſors conſidérables enlevés, & le feu fut mis par-tout dans cette ſuperbe & malheureuſe ville, qui fut conſumée par les flammes : ſes murs & ſes tours furent abattues ; rien n'échappât à leur fureur ; hommes & femmes furent égorgés.

Ces cruautés ne furent que les préliminaires d'une ſeconde incurſion de ces peuples du nord, qui revinrent à Saintes (*h*), l'an 864, où ils commirent encore les horreurs les plus cruelles : ils achevèrent de mettre à feu & à ſang, de renverſer, de ſaccager tout ce qui avoit échappé à leur première fureur : L'an 764.

(*h*) *Ex Hiſt. Tranſlat. Reliquiarum S. Fauſtæ.*

enfin cette ville ſe trouva détruite de fond en comble par la barbarie de ces Normands.

C'eſt à ces deux époques qu'il faut rapporter la ruine & l'extinction totale de cette ville, ſi décorée ſous les Romains, ainſi que la deſtruction du capitole, des temples, & de tous les édifices qui pouvoient être dévorés par les flammes, ou renverſés par le fer.

PLANCHE II. Parmi les maſſes des débris de ces ruines, qui ſe ſont conſervées juſques à nous, & qui nous rappellent la barbarie de ces deſtructeurs du nord, on remarque (outre les veſtiges de murs dont nous avons déja fait mention) d'autres pans de murailles d'une égliſe appellée *S. Saloine, S. Scronio* (*i*), martyr de Saintes, & les reſtes d'un monaſtère du temps de Charlemagne, qui furent détruits lors de ces ravages.

L'examen des murs de cette égliſe, prouve que leur conſtruction ne peut être que l'ouvrage des Romains : ce ſont les mêmes paremens, la même eſpèce de maçonnerie à mortier de ciment, ſemblable à celle des pans de murailles & des tours ruinées de la ville Romaine ; il y a deux de ces tours auprès

(*i*) *Gall. Chriſt.* T. II, nov. edit. col. 1055. *S. Scronio.*

de cette vieille égliſe, qui ſont dans le plus bel aſpect. PLANCHE II.

Cette vieille ruine d'égliſe a l'air d'un temple des faux Dieux, changé depuis en égliſe; ce pourroit bien être un temple de Minerve; une de ces pierres, rapportées par Veyrel, indique que cette Déeſſe en devoit avoir un à Saintes. L'inſcription marque l'accompliſſement d'un vœu, & que cette pierre lui fut conſacrée. Ce culte annonce un temple :

MINERVAE
SECVNDVS FLORVS
SECVNDVS V. L. M.
MAGIRRA.

On a dit que les guerres des Normands ne détruiſirent pas la cathédrale. Ce fut le ſeul édifice public conſervé : elle étoit alors hors de la ville, dans un bas-fond, le long de la rivière, où les chanoines & leur évêque s'étoient apparemment établis dès leur fondation par Charlemagne, à portée de leur égliſe. Les malheureux habitans qui purent ſe raſſembler, ſe refugièrent auprès. Ce fut là le principe de la formation de la ville dans le lieu où elle eſt maintenant.

PLANCHE III. Les princes ou comtes de cette, ville de leur côté, firent rebâtir leur demeure sur cette même montagne du capitole, d'où on appelloit ce château *le Capitole*, ainsi qu'on l'a déja dit ; ils l'augmentèrent & le fortifièrent de tours : l'on a encore raconté ci-devant comment ce château fut démoli en 1329 ; puis fortifié en 1609, & ruiné par ordre du Roi en 1629.

Voilà la gradation de ce changement de la ville de Saintes.

Il falloit que ce château fut devenu considérable, à en juger par une grande église, sous l'invocation de S. Agnan, dont il subsiste un pignon.

Quelques historiens du XIV[e] siècle ont nommé ce château, la Roche (*k*) de Saintes, *Rupella Santonensis*, & par extension la ville même. On sait que le mot latin *Rupella*, en italien *Rocca*, veut dire une forteresse, un château fort, d'où sont venus tous les noms qui commencent par *Roche*.

Depuis Seguin (*l*), comte de Saintes, tué par les

(*k*) Ap. Domn. Martenn. *epist. CLIX. Tom. II, col.* 990. C. = On lit aussi dans le Pouillé de l'abbaye de Sablanceaux, dans ce diocèse, à la page intitulée : *Nomina Episcoporum Santon.* = 47. *Gaillardus de Podio, qui construxit aulam episcopalem in Rupella Santonensi. Sedit anno* 1360. C'est la salle synodale.

(*l*) Besly, *Histoire des Comtes de Poitou*, chap. V.

Normands,

Normands, on trouve ſous le même règne de Charles le Chauve, un Landri qui en étoit comte.

Ce comté paſſa aux comtes de Poitou, & Guillaume II, dit Fier-à-bras, le donna à titre de foi & hommage (*m*), à Foulques III, dit Nerra, comte d'Anjou, qui y demeuroit en 1017, lorſque la ville actuelle fut incendiée. C'eſt ce même prince dont on a ci-devant fait mention ; il trompa Herbert, comte du Maine, ſous prétexte de traiter avec lui de Saintes, l'attira & le retint priſonnier, en 1032, dans ſon château (*n*) : c'étoit pour envahir les états du Maine pendant ſa captivité.

Foulques Nerra mourut en 1040. Le comte de Poitou s'inveſtit de la Saintonge : mais Geoffroy Martel, fils de Foulques Nerra, conquit cette province, tant pour la dot de ſa femme, que pour ſes autres prétentions. Il avoit épouſé, en 1046, Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume IV (*o*), duc de Guienne, qui fondèrent conjointement, en 1047,

(*m*) Beſly, *Hiſtoire des Comtes de Poitou*, chap. XXIII.

(*n*) *Idem* Beſly, *Ibid.* chap. XXIII.

(*o*) Guillaume IV, dit le Grand, duc de Guyenne & comte de Poitou, l'an 993, mort l'an 1030, avoit eu deux femmes, lorſqu'il épouſa en troiſièmes noces Agnès de Bourgogne, qui ſe remaria à Geoffroy Martel, comte d'Anjou, mort l'an 1060 ſans poſtérité.

l'abbaye des Dames de Saintes (*p*), où il y avoit auparavant un monaſtère d'hommes, ſous le nom de S. Pallade, dont ces religieuſes prirent la place.

C'eſt une des plus belles abbayes de filles qu'il y ait en France ; elle a été gouvernée par des abbeſſes de nos plus illuſtres maiſons : depuis 1754, cette place eſt remplie par Madame Marie-Magdelaine de Baudean de Parabere (*q*), également reſpectable par ſa naiſſance & par ſes belles qualités.

Enfin, Charles, frère de Louis XI, fut comte de Saintonge, en 1469 ; ce prince mourut en 1472 : cette province fut réunie à la couronne de nos Rois, à laquelle elle a toujours appartenu depuis.

J'aurois pu m'arrêter ſur quelques autres détails concernant l'hiſtoire des différentes révolutions, par les guerres que cette province & la ville de Saintes ont eſſuyées dans les différens ſiècles, & particulièrement ſous les règnes des rois Charles VI & Charles VII, par les Anglois ; mais j'ai prévenu que ces détails hiſtoriques n'étoient point la tâche que je

(*p*) *Gall. Chriſt.* T. IV, col. 597, 1. edit. & 2. T. II, col. 1127.

(*q*) Henri de Baudean, comte de Parabere de la Motte S. Heraye, étoit gouverneur du haut & bas Poitou : il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit le 11 janvier 1653. Voyez le P. Anſelme, *Hiſtoire généalogique de la maiſon de France, &c.* T. IX, pag. 178.

m'étois imposée, & je me suis déja insensiblement trop engagé hors du plan que je m'étois formé. Les Savans auxquels j'offre l'hommage de cet ouvrage, se renfermeront dans ce qui appartient aux seules Recherches des Antiquités. Je desire qu'elles leur soient agréables, & que les habitans du pays me sachent gré des autres objets que j'ai principalement rassemblés pour eux. Je laisse à une main plus savante le soin de remplir ces vuides qui intéressent l'histoire particulière d'une ville qui a eu pendant plus de quatre siècles, un si haut éclat dans l'empire Romain, & qui n'en a peut-être à présent que dans le souvenir de ses habitans.



INSCRIPTIONS ROMAINES trouvées dans les Ruines de Saintes.

QUOIQUE les Inſcriptions trouvées dans les Ruines de Saintes, rapportées par Veyrel, y ſoient copiées d'une manière très-défectueuſe, elles ont le mérite d'être des monumens Romains : elles rappellent aux patriotes leur antiquité ; elles pourront plaire aux Antiquaires : on les inſère d'autant plus volontiers ici, que le petit ouvrage de Veyrel eſt fort rare. La plupart de ces Inſcriptions ſont ſépulchrales.

1.

D. M.
MEMORIAE PON
ONIAE CARANTILAE
ANNO R. V. M. VIII.
LIBERIS TRIBVS
RELICTIS POM
DRVTE DOMARITVS
P. ROMAE POSVI C. C. P. L.

2.

TAVRICE L PRIMV
LVS CONIVX.

3.

D. M.
SOLEMNIS VI
PODVALIS DEFVN
CTIS
ANNO XXX.

4.

D. M.
VIVOS
C. IVLIVS AEMVLILARG
NVS SEPVLCRA CVM

HORTO R MAIRITA
VTI INTRA CONSNE
ITV MET. TERMINATV
MT. ST CV MIOCIS SACRIS
ADITIBVS MONIMENTIS
CONSCR CEDVNT.
OMNIA.

5.

ROMAE ET AVGV
TO PROVINTIA
GALLIAE DE PVBLI
CO.

6.

D. M.
F OR FV
LIINRE CAMPAN
VS MARITVS
P.

7.

DIVO AVGVSTO.

8.

MINERVAE C
SECONDVS FLORVS
SECONDI V. L. M.
MAGIRRA.

9.

H E X
T.

10.

D. M.
HIC LOCO CORPVS
MEVM IGNAE
CREMATVM OSVA
QVAE MEA
A MARITO.

11.

D. M.
L. AEMILIO PATER
NO VERTERI F
SVIS Q. POSTERIS
M. AEM. PATERNVS
ET LAEMIL SEVER
VS
F.

12.

D. M.
MAGN LIA H
VODELVTEIACI
F. LVCANVS
LVCANI F. MARITO
MATRI.

13.

IOVI AVGV.
SACERDOS CINTV
GENVS ET
CATIVS. V. IMP.
F. V. S.
L. M.

14.

D. M.
NIGRO VENOPIS
F. SIBI OVE
SVIS.

15.

D. M.
TAVRICE F. L.
PRIMVLVS CON
IVX
P.

16.

D. M.
IVLIAE PRIM
VIA
F.

17.

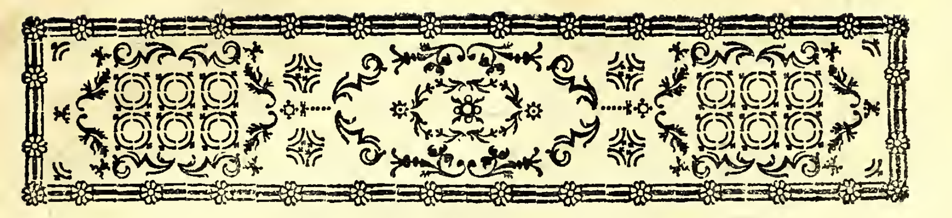
D. M.
MEMORIAE FISCALIS
ET
MEMORIAE VRBICE
PVBLIQVIE. SANT.
S. P.

RECHERCHES

SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS

DES ENVIRONS DE TOURS.



RECHERCHES
SUR
QUELQUES ANTIQUITÉS
DES ENVIRONS DE TOURS,
Et ſur la ſituation de CÆSARODUNUM, *capitale des* TURONES, *ſous les premiers Empereurs Romains.*

LES Tourangeaux, appellés *Turonii* dans les Commentaires de Jules-Céſar, étoient une des nations les plus conſidérables dans les Gaules, ſur les bords de la Loire. Ptolémée (*a*), ce Mathématicien célèbre qui vivoit ſous l'empire d'Adrien & de Marc-Aurele-Antonin, vers l'an 138 de l'ère chrétienne, ainſi que la Table Théodoſienne, autrement appellée Carte de Peutinger (*b*), nomment leur capitale *Cæſarodunum* & *Cæſaroduno*.

(*a*) *Geograph. lib. II, cap. VIII, Tab. III.*

(*b*) On a cité bien des fois, dans le Mémoire précédent ſur les

Il eſt certain que le mot *dunum* (*c*) eſt Celtique, (on en rapportera ci-après des preuves circonſtanciées) & qu'invariablement il a toujours ſignifié *butte, montagne,*

Santones, cette Carte de Peutinger, qui fit tant de bruit en 1547, qu'elle fut trouvée dans le cabinet de Conrad Peutinger à Auſbourg, au moment de ſa mort : elle eſt ſans aucunes proportions ni meſures. Ce ne ſont que des aſſemblages de lignes en zigzag, ſans ordre & confuſément tracées, les unes dans les autres, que l'on ne peut pas même regarder comme une carte figurative ; il ne s'y trouve que les noms des rivières & des ſtations, où les nombres des diſtances itinéraires des unes aux autres ſont marqués. Cette Carte fut dreſſée ſous l'Empereur Théodoſe ; ce qui fait qu'on l'appelle *la Table Théodoſienne.* Les différens Savans, dans les mains deſquels elle a paſſé depuis cet Empereur, y ont ajouté des villes, que l'on y trouve avancées dans le chriſtianiſme ; on compte par conſéquent peu de bons exemplaires de cette Carte : le meilleur, à ce qu'on dit, eſt celui que l'on conſerve à Vienne, à la Bibliothèque Impériale. Edmont Brutz, Anglois, a cherché à expliquer cette Carte, à l'aide de la perſpective. M. Buache, Géographe célebre, vient (*Mémoires de l'Académie des Sciences*, 1761, pag. 14.) de propoſer une manière ingénieuſe pour y ttouver des rapports aux latitudes & aux longitudes, par le moyen de deux échelles différentes. Mais, quoi qu'on diſe & qu'on faſſe, la plupart des gens de l'art ne reconnoîtront jamais dans cette Carte, qui a été publiée par Bergier, (*Grands Chemins de l'Empire*, *liv. III*, *chap. VII.*) l'image vraie, ni même celle apparente de la nature ; & de quelque manière qu'on puiſſe la conſidérer, elle n'aura jamais d'autre mérite, que de nous avoir conſervé les diſtances itinéraires des ſtations des unes aux autres, leurs noms & ceux des rivières, ainſi qu'on les nommoit ſous les Empereurs Romains ; la capitale des *Turones* y eſt appellée *Cæſaroduno.*

(*c*) *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de Paris*, T. VI, pag. 641.

éminence, lieu élevé; quoi qu'en disent M. l'abbé de Longuerue (*d*) & M. de Valois (*e*), qui ont cru trouver dans la ville de Tours un exemple contraire à cette signification ; elle est en effet placée entre la Loire & le Cher (*f*), & jamais ville ne fut située sur un sol plus applati ; mais ces deux Savans n'auroient pas dû s'y fixer pour l'interprétation de ce mot.

Il est étonnant, si j'ose le dire, qu'ils ne se soient pas préférablement occupés à concilier la signification du mot *dunum*, avec quelque lieu des environs qui put y convenir, plutôt que de conclure que quelques endroits situés dans une plaine ont pu avoir le nom de *Dunum*.

Le temps qui conduit insensiblement à l'oubli de toutes choses, a tellement fait perdre toutes les idées

(*d*) *Description de la France*, édition de Paris, *in-fol.*° 1722, *Part. I*, *Liv. I*, *pag.* 105.

(*e*) Valesius, *Not. Gall.* édition de Paris, *in-fol.* 1675, *pag.* 113.

(*f*) Guillaume le Breton nous a fait une belle description de cette situation :

. . . . Turonis festinus ad urbem,
Quam geminum nitida flumen circumfluit unda,
Hinc Liger, hinc Carus, medio sedet inter utrumque,
Clara situ, speciosa solo, jucunda fluentis,
Fertilis arboribus, uberrima fruge, superba
Cive potens clero, populis numerosa, referta
Divitiis, lucis & vitibus undique lucens, &c.

Philipp. *Lib. III*, *carm.* 682, edit. Pithæi, *pag.* 269.

de la ſituation de cette ancienne ville, qui s'appelloit *Cæſarodunum* dans la haute antiquité, qu'aucun hiſtorien, pas même ceux de la province, ne s'eſt occupé de ſa recherche ; elle m'a toujours paru une découverte piquante, ſur-tout pour les patriotes, & capable d'exciter la curioſité des amateurs de l'Hiſtoire & de l'Antiquité. J'offre mes efforts pour cette découverte, que j'annonce ſelon ma créance avec une ſatisfaction qui m'eſt d'autant plus ſenſible, qu'elle eſt relative à l'amour que je voue à cette province, dans la nobleſſe de laquelle j'ai l'honneur d'être compté, & qu'elle me procure l'occaſion de lui conſacrer quelques fruits de mes foibles connoiſſances dans l'antiquité.

Les villes antiques, qui ont diſparu à nos yeux (il y en a beaucoup de cette eſpèce dans la Gaule) ne ſe reconnoiſſent, quant à quelques-unes, que par leurs différens veſtiges, & le genre de leur bâtiſſe. PL. I. Æ. Les hauteurs de Luines ; ci-devant Maillé (*g*), préſentent de ces ſortes de monumens, qui indiquent le temps des Romains ; d'où il paroît évident que

(*g*) Ce lieu, qui s'appelloit ci-devant Maillé (nom qui peut venir de *Maſcla* ou *Maſclus*, ſorte d'armure des anciens Chevaliers) a changé de nom depuis que de comté cette terre a été érigée en duché pairie de Luines, par lettres-patentes du mois d'août 1619, en faveur de Charles d'Albert ſieur de Luines, mort connétable de France.

c'étoit là qu'étoit placé le *Cæsarodunum*, d'autant plus que la situation s'accorde avec ce nom, *Montagne de César.*

César, dans ses Commentaires, n'entre dans aucuns détails particuliers concernant la conquête qu'il fit de la Touraine ; elle se trouve comprise dans le récit qu'il fait de toutes les Gaules, qu'il subjugua. Mais si l'on en croit l'histoire des seigneurs d'Amboise, ce ne fut pas sans bien des préparatifs de guerre que le général Romain les soumit sous son obéissance.

Elle rapporte que César s'étant pressé de venir dans la Gaule pour la conquérir, après qu'il eut passé les Alpes, divers pays qu'il traversa se soumirent à ses armes, jusques à Lyon, où la nation qui habitoit le long du Rhône lui fut assujettie ; de-là il descendit bien vîte aux rives de la Loire, où il ne se trouvoit presque point alors de villes fermées. Quand César eut pris Nevers, il s'empara ensuite de Bourges, qu'il prit avec beaucoup de peine ; enfin, étant entré avec son armée dans le pays des *Turoni*, il apprit que leur capitale étoit ceinte de murailles & de tours (*h*),

---

(*h*) *De castro Ambasiæ & ipsorum dominorum gestis, ex spicileg. D. L. d'Achery.* T. III, pag. 266. .... *Audiens autem* (Cæsar) *Turonicam urbem turribus, muris & aliis machinis clausam, &c.*

bien garnie de machines de guerre, & très-peuplée. César se campa sur la montagne où est aujourd'hui Amboise (*i*); il s'occupa pendant l'hiver à faire construire

(*i*) Ce château royal, séjour ordinaire du roi de France Charles VIII, appartient aujourd'hui à M. le duc de Choiseul, duc & pair de France, chevalier des Ordres du Roi & de celui de la Toison d'or, Ministre & Secrétaire d'État au département de la guerre & des affaires étrangères, Gouverneur de Touraine, &c.

On a vu dans le précédent Mémoire, le goût décidé qu'avoit Jules-César pour occuper les lieux les plus élevés, pour y asseoir les camps où il prenoit poste; & l'historien des seigneurs d'Amboise raconte que ce général Romain se posta à *Amboise* & à *Blois*, qu'il y établit des forteresses : il n'est point fait mention dans les Commentaires ni ailleurs, s'il en usa de même de la hauteur où est le château de *Saumur*, & de celle où est celui de *Chinon*, deux situations bien avantageuses pour la sûreté des environs des bords de la Loire dans la Touraine. Il me paroît, quant à Saumur, si j'ose avancer cette assertion contre l'opinion de M. d'Anville dans sa *Notice*, que c'est la station où les Romains tenoient garnison, qui est marquée sous le nom de *Robrica*, dans la Table Théodosienne, où la distance cottée XXIX, entre Tours & Saumur, produisent en lieues Gauloises, 33089 toises, qui donnent un rapport parfait avec les 32000 toises que je trouve avec le compas sur la carte des triangles, de Tours à Saumur. Je trouverai de même la distance de Saumur à Angers, en supposant que le copiste, dans la Table Théodosienne, a écrit XVII au lieu de XVIIII, qui produisent en lieues Gauloises, 22679 toises, & sur la carte des triangles, à vol d'oiseau, 22000 toises. Pour ce qui est de Chinon, rien n'indique qu'il doive être compris au nombre de ces stations militaires Romaines que sa situation, & que dans le cinquième siècle c'étoit une place forte, dont parle Gregoire de Tours, qui fut assiégée par le comte Gilles, qui fut obligé de lever le siège, parce que sa prise auroit pu favoriser les armes Romaines & retarder leur expulsion des Gaules, si elle avoit réussi.

conſtruire un pont de bois & un grand nombre de bateaux Cette hiſtoire ne raconte pas ſi Céſar fit l'inveſtiſſement de la capitale des *Turonii*, qui devoit être, ſuivant cette peinture, une place très-forte & très-conſidérable : elle dit ſeulement qu'elle ſe rendit à lui autant par intrigues que par crainte ; ce qui ſe rapporte à l'an de Rome 695, & avant Jeſus-Chriſt 58 ans. L'an de Rome 695, avant Jeſus-Chriſt 58.

Mais ce que Céſar raconte dans ſes Mémoires, c'eſt que les *Turonii*, qui s'étoient ſoumis aux Romains, entrèrent dans cette grande confédération des Gaules (*k*), lorſqu'elles ſe révoltèrent, & qu'elles mirent ſur pied une armée de deux cents quarante mille hommes d'infanterie & de huit mille hommes de cavalerie ; les *Turonii* fournirent huit mille hommes pour leur contingent. Ce ne fut pas ſans peine que Céſar diſſipa par ſa valeur & ſa ſcience militaire, cette multitude de bras armés contre lui & qu'il les aſſervit à ſon autorité. Cet événement mérita de la part du ſénat, des témoignages de reconnoiſſance envers les Dieux ; il ordonna vingt jours de prières & de proceſſions publiques.

Toutes les Gaules appaiſées, Céſar diſtribua ſes

(*k*) Cæſar, *Comment. Lib. VII.*

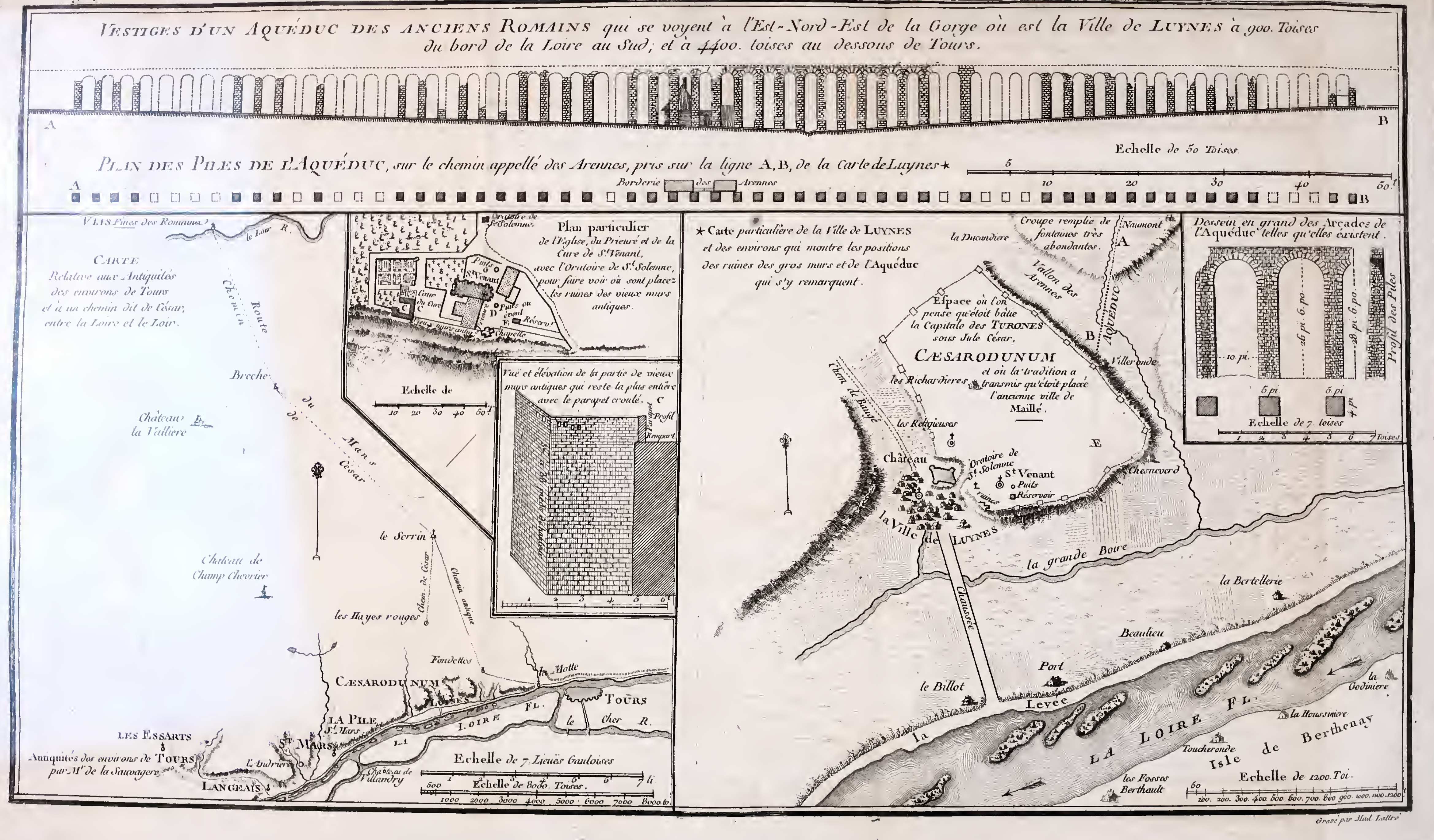
légions en quartier d'hiver (*l*). Il en mit deux chez les *Turonii*, pour tenir (dit-il dans ses Commentaires) toutes les régions voisines de l'Océan dans leur devoir. Ce qui marque la confiance que César avoit dans la fidélité des *Turonii*.

Pl. XV. Æ. Qu'on se représente la ville capitale des *Turonii*, dans ces temps reculés, bâtie sur les hauteurs dont on a parlé, au-dessus de Luines. C'est une situation charmante : elle domine de toutes parts, sur-tout du côté de la Loire. On aperçoit Tours, qui en est distante de 4400 toises : il y a là les plus belles eaux (*m*) du monde, & dans la plus grande abondance ; elles y étoient conduites par un aqueduc, duquel il reste des ruines magnifiques, dont on parlera plus au long ci-après ; on y voit grand nombre Pl. XV. G. de puits, entre autres celui du prieuré de S. Venant, qui n'a que trente pieds de profondeur dans les années les plus séches, quoique sa hauteur soit extrêmement élevée au-dessus du niveau de la Loire.

Quels avantages une pareille situation n'avoit-elle pas pour les Romains, qui étoient accoutumés à avoir

(*l*) *Comment. Lib. VIII.* Supplem. *Hirtii*...... (*Legiones*) *in Turonis ad fines Carnutum posuit, quæ omnem regionem conjunctam oceano continerent*.............

(*m*) Veget. *Lib. III, cap. VIII.* ..... *Cavendum*..... *aut salubris aqua sit longius.*



Vestiges d'un Aquéduc des anciens Romains qui se voyent à l'Est-Nord-Est de la Gorge où est la Ville de Luynes à 900. Toises du bord de la Loire au Sud; et à 4400. toises au dessous de Tours.
A
B
Plan des Piles de l'Aquéduc, sur le chemin appellé des Arennes, pris sur la ligne A, B, de la Carte de Luynes ★
Echelle de 50 Toises.
5
10
20
30
40
50
Borderie des Arennes
Vias Fines des Romains
le Loir R.
Carte Relative aux Antiquités des environs de Tours et à un chemin dit de César, entre la Loire et le Loir.
Chemin
Route
Breche
du
de
Mans
César
Château la Valliere
Chateau de Champ Chevrier
le Serrin
Chem. de César
Chemin antique
les Hayes rouges
Fondettes
la Motte
Cæsarodunum
Luynes
Tours
La Pile
St. Mars
Les Essarts
Antiquités des environs de Tours par Mr. de la Sauvagere.
L'Andriere
Langeais
Loire
Fl.
le Cher R.
Chateau de Villandry
Echelle de 7. Lieuës Gauloises
Echelle de 8000. Toises.
500
1000
2000
3000
4000
5000
6000
7000
8000 to.
Plan particulier de l'Eglise, du Prieuré et de la Cure de St. Venant, avec l'Oratoire de St. Solenne, pour faire voir où sont placez les ruines des vieux murs antiques.
Oratoire de St. Solenne
Puits
St. Venant
Cour du Curé
C
D
Puits ou event
E
Réservoir
Chapelle
vieux murs antiq.
Echelle de
10
20
30
40
50
Vüe et élévation de la partie de vieux murs antiques qui reste la plus entière avec le parapet croulé.
C
Parapet
Profil
Rempart
1
2
3
4
5
6
★ Carte particulière de la Ville de Luynes et des environs qui montre les positions des ruines des gros murs et de l'Aquéduc qui s'y remarquent.
la Ducandiere
Croupe remplie de fontaines très abondantes.
Naumont
A
Vallon des Arennes
Aquéduc
B
Espace où l'on pense qu'étoit batie la Capitale des Turones sous Jule César,
Cæsarodunum
et où la tradition a transmis qu'étoit placée l'ancienne ville de Maillé.
Villeronde
les Richardieres
Chem. de Baugé
les Religieuses
Æ
Château
Oratoire de St. Solenne
St. Venant
Puits
Réservoir
ruines
Chesneverd
la Ville de Luynes
la grande Boire
Chaussée
la Bertellerie
Beaulieu
Port
le Billot
Levée
la Godiniere
la Houssimiere
La Loire Fl.
Toucheronde
Isle de Berthenay
les Fosses Berthault
Echelle de 1200. Toi.
60
100
200
300
400
500
600
700
800
900
1000
1100
1200
Dessein en grand des Arcades de l'Aquéduc telles qu'elles existent.
10. pi.
26 pi. 6 po.
28 pi. 6 po.
Profil des Piles
5 pi.
5 pi.
4 pi.
Echelle de 7. toises
1
2
3
4
5
6
7 Toises
Gravé par Mad. Lattré

toutes leurs places fortes sur des lieux élevés (*n*), pour dominer, & rendre plus difficile à l'ennemi l'accès pour les attaquer.

César n'en fait point mention parmi les soixante ou soixante-quatre grandes cités (*o*) des Gaules, qu'il nomme dans ses Commentaires. Elle a le même sort que plusieurs autres capitales, dont ce grand capitaine ne parle pas nommément, & qu'il se contente de désigner par les peuples qui en dépendoient. De plus de huit cents capitales (*p*) qu'il soumit à ses armes dans l'espace de dix ans, il ne dit les noms que d'environ une trentaine.

Ces villes avoient sans doute des noms avant les Romains, suivant l'étymologie de la langue Celtique, que César a latinisés. Quelques-uns furent changés sous Auguste, & prirent leur dénomination du nom de ce prince & de ceux de *Jules* & de *César*. Ainsi, l'adulation & la reconnoissance envers ces deux Empereurs fit appeller *Augustodunum*, Autun ; *Cæsaromagus*, Beauvais ; *Juliacum*, Juliers ; *Juliobona*, Honfleur, &c.

(*n*) Veger. *Lib. III, cap. VIII.* .... *Mox superioribus locis, missa ab hostibus in eum tela perveniant.*......

(*o*) Voyez pour le mot *Civitas*, M. l'abbé Dubos, *Mon. Franc.* T. I, pag. 2 & 3.

(*p*) App. Alex. Celtica. = Plutarq. *in vita Cæsar.* = Dio-Cass. = Joseph.

Ces noms dénotent toujours une ville conſidérable : on les trouve dans la Géographie de Ptolémée, avec celui de *Cæſarodunum*, capitale des *Turogies ;* elle exiſtoit de ſon temps. Tacite (*q*) nomme ces peuples *Turonii*, ſans dire le nom de leur capitale, qui ſe trouve, comme on l'a dit, dans la Table Théodoſienne.

Mais, pour en revenir à la terminaiſon *dunum*, relativement au nom *Cæſarodunum*, on a vu qu'il étoit inconteſtable qu'il ſignifioit toujours *une montagne, un lieu éminent.* Le Dictionnaire étymologique (*r*) de M. Ménage, & le Gloſſaire de M. Ducange, ont épuiſé les racines de ce mot Celtique. Le premier a rapporté une liſte de plus de trente villes ſituées tant en France, qu'en Angleterre, Ecoſſe, Allemagne, &c. qui ſe terminent en *dunum*, qui ſont toutes bâties ſur des lieux éminens. Cette interprétation ne ſouffre aucun doute parmi les ſavans, d'où néceſſairement *il faut chercher l'ancienne capitale des Turonii* (*ſ*) *ailleurs qu'où elle eſt ſituée actuellement.*

On a déja dit que les hauteurs de Luines offroient

(*q*) *Ann. Lib. III.*

(*r*) Nouv. édit. *Paris*, 1750.

(*ſ*) Le ſavant M. Lancelot, de l'Académie des Belles-Lettres de Paris, eſt le ſeul qui ait avancé cette aſſertion, à l'occaſion de la ſignification du mot *dunum. Mém. T. VI*, p. 641.

des ruines d'anciens édifices, qui y annonçoient le ſéjour des Romains. Ces ruines conſiſtent (c'eſt-à-dire, celles qui ſe préſentent aux yeux ſans fouiller) dans de magnifiques reſtes d'un aqueduc. Il reſſemble entièrement à ces ſortes de monumens antiques qui ſe remarquent, ſans ſortir du Royaume, diſperſés auprès ou dans les environs de pluſieurs de nos villes, où les Romains ont ſéjourné. Ces monumens furent les plus renommés dans ce genre d'ouvrages publics célébrés dans leurs médailles, qui demandoient des dépenſes conſidérables. On voit auſſi dans ce lieu quelques vieux pans de gros murs fort élevés. Toutes ces maçonneries, tant par le genre des pierres que par la dureté du ciment qui les lie, annoncent une bâtiſſe Romaine. PL. XV. A-B.

Feu M. le comte de Caylus, ce ſavant antiquaire ſi connu, auquel je voudrois rendre à chaque moment l'hommage ſincère que je voue à ſa mémoire, me demanda les deſſeins de ces vieilles ruines; je me fis un plaiſir de les lui deſſiner : elles furent gravées de ſon vivant ; ce morceau eſt inſéré dans le ſupplément de ſes Antiquités qui a paru après ſa mort.

Lorſque je lui remis mes deſſeins, je m'étois réſervé de lui dire mes idées, ſur ce que le *Cæſarodunum* des *Turonii* devoit être placé là. La mort l'a enlevé, &

je me ſuis d'autant plus déterminé à publier cette opinion, que ſon célébre confrère M. de Guignes, qui s'eſt chargé de la reviſion de ce dernier ouvrage de M. de Caylus, m'a aſſuré que le public ne me ſauroit que bon gré de rapporter de mon côté les détails concernant ces anciennes ruines, avec les mêmes deſſeins. On ne trouvera néanmoins dans ce que je donne d'abſolument ſemblable, que l'aqueduc en plus grand point. Quant à la carte topographique qui l'accompagne, je lui ai donné plus d'étendue, pour faire voir la poſition de ces ruines, relativement à la Loire, & je l'ai rendue plus exacte; j'y ai même ajouté une autre carte géographique, relative aux autres monumens antiques qui ſe voient le long de cette rive de la Loire, & à une chauſſée Romaine appellée le *chemin de Céſar.* Toutes ces antiquités ſeront détaillées, chacune dans leur place, dans la ſuite de ces Recherches.

Pl. XV. C. & CC. Mais je m'arrête préſentement à ces pans de murs dont j'ai parlé, qui ſe voient le long & deſſous la maiſon du curé de Saint-Venant, derrière leſquels on a pratiqué des caves. Ce qu'il en reſte de plus évident eſt un pan élevé de trente-ſept à trente-huit pieds, où un fragment de parapet s'eſt conſervé avec les créneaux directs & de biais, que Céſar appelle

loricæ & *pinnæ* (*t*) : ce mur forme un ſaillant à angle droit avec un autre gros mur (*u*) de huit toiſes de longueur ſur douze pieds d'épaiſſeur, qui ſe réduit au haut, où l'on marche ſur le rempart, à ſept pieds d'épaiſſeur, d'où s'éleve ce fragment du petit mur du parapet, qui a cinq pieds de hauteur & neuf pouces d'épaiſſeur; les créneaux ont quatre pouces d'ouverture en dehors & ſept d'évaſement en dedans.

Ces veſtiges marquent, ſans qu'on en puiſſe douter, un mur d'enceinte d'une place forte, & la bâtiſſe en petites pierres cubiques avec le ciment dur qui les lie, font voir que cette conſtruction eſt Romaine.

Quant à l'aqueduc, il en reſte neuf arcades entières, & un grand nombre de piliers dont les voûtes ſont tombées : il y a en tout quarante-ſept de ces piliers, dont la plus grande partie eſt dans une très-grande ruine. Ces traces de piliers ſe prolongent ſur le chemin du Carroir au village de la Pie-noire & de Claire-fontaine. On en découvre des veſtiges juſques dans les clos de vignes en allant vers le prieuré de PL. XV. A-B.

(*t*) Cæſar. *Comment. de Bell. Gall. Lib. VII. . . . . . Aggerem & vallum XII pedum extruxit, huic loricas pinnaſque adjecit. . . . . .*

(*u*) Il s'y trouve une grande brèche, faite dans ces derniers temps que l'on a réparé l'égliſe de S. Venant ; l'on a tiré les pierres dont on s'eſt ſervi, de ces vieux murs.

PL. XV. D. Saint-Venant, où l'on voit dans la cour un puits ou évent très-proprement fait & taillé en pierres de tufeaux posées en ciment, sur un plan cylindrique & fort profond. Ce puits paroît être une dépendance PL. XV. E. de l'aqueduc, ainsi qu'un réservoir qui se trouve bâti des mêmes pierres & du même ciment, en quarré long bien voûté, où l'on voit plusieurs gros canaux qui y débouchent.

Par le compte que l'on a ci-dessus rendu, que ces ruines paroissoient Romaines à l'aspect de la bâtisse & de l'espèce du mortier, l'on peut croire qu'un pareil aqueduc annonce une ville décorée, par conséquent une belle & grande ville.

L'histoire ne nous a guères transmis les moyens de savoir en quel temps cette ancienne ville fut détruite; cependant il est probable que c'est de cette ville capitale de la Touraine que l'évêque S. Paulin (*x*) veut parler, lorsqu'il dit que *longtemps avant lui elle florissoit dans les Gaules, qu'elle étoit très-peuplée & qu'*ELLE ÉTOIT DISTANTE DE LA VILLE DE TOURS DE SON TEMPS.

Gallorum quondam valde florebat in oris,
Urbs Turonum distans ab agris, populisque referta.

(*x*) Paulinus, *in vita Martini, Lib. II.*

C'est

C'eſt donc une vérité reconnue, qu'avant ſaint Paulin, mort l'an 431, il y avoit eu aux environs de Tours une première ville capitale, qui n'étoit pas ſituée où elle eſt maintenant : on ne trouve de ruines antiques qui indiquent cette ancienne ville, que ſur les hauteurs de Luines ; il eſt donc probable, je le répete, que c'étoit là où étoit ſituée cette première capitale de la Touraine.

Sa deſtruction arrivée avant S. Paulin, jette un jour peu lumineux ſur les circonſtances qui y ont donné lieu. Cette ville ne peut être que le *Cæſarodunum*, qui floriſſoit ſous les premiers Empereurs Romains. Ce ſurnom de la *montagne de Céſar*, annonce que c'étoit une des villes alliées de l'Empire : on ſait combien ces villes des Gaules furent heureuſes & paiſibles pendant les règnes de Jules-Céſar & d'Auguſte. Tacite (*y*) ne fait point mention, ſous le règne de Tibere dans la révolte des *Turonii*, que les troupes Romaines, ſous les ordres d'Acilius Aviola, aient aſſiégé leur capitale & l'aient détruite. On n'aperçoit dans Tacite qu'une expédition de campagne, où les *Turonii* furent battus, & où Sacrovir, qui étoit un des grands perſonnages du pays qui n'oſerent ſe déclarer,

(*y*) *Ann. Lib. III.*

y combattit avec les Romains la tête nue, à la manière des Gaulois.

Gregoire de Tours parle plusieurs fois dans son Histoire, des habitans de Tours sous les noms de *Citoyens Romains* & de *Sénateurs*, jouissant des droits & privilèges semblables aux citoyens Romains : d'où, d'après toutes ces considérations, il ne me paroît pas que l'on puisse attribuer aux Romains la ruine de cette première capitale de la Touraine.

La circonstance des premières incursions des Germains (z), qui infestèrent les Gaules l'an 242, s'accorderoit assez avec les époques de l'établissement du Christianisme, auquel temps il paroît que la ville de Tours étoit placée où elle est.

C'est vers l'an 250 que la Religion, qui avoit été prêchée plus de cent ans auparavant, dont il subsistoit quelques évêques & quelques chrétiens, & qui s'étoit presque éteinte, reprit vigueur. Sept évêques furent députés par le pape S. Fabien dans toutes les Gaules, & S. Gatien (*a*) eut le district de la Touraine : il eut pour successeurs S. Lidoire (*b*), ensuite S. Martin (*c*).

(z) *Histoire des Gaules*, par M. Gibert, *p.* 195. = Dom Vaissette, *Histoire de Languedoc*, édit. *in-fol.* *Tom. I*, *pag.* 230.

(*a*) S. Gatien, en 251.

(*b*) S. Lidoire, en 337.

(*c*) S. Martin, en 371.

Ce fut ſans doute ce dernier évêque qui renverſa un temple des faux Dieux, qui étoit ſitué aux environs de la cathédrale actuelle. On établit cette créance ſur la découverte que l'on vient de faire dans les fouilles du nouveau bâtiment de l'archevêché, où ſous les fondemens d'un ancien mur de ville que l'on a abattu, l'on a trouvé un tas conſidérable de gros blocs de pierres de taille, où ſont des morceaux de colonnes, de chapiteaux, de friſes, architraves, bas-reliefs, en ornemens de ſculpture & d'architecture, &c. Ces débris indiquent le renverſement d'un magnifique édifice antique, que j'attribue, ſi je puis propoſer mon ſentiment, à des ruines d'un temple conſacré aux faux Dieux. Ce vieux mur de ville que l'on vient de démolir étoit établi ſur ces matériaux, arrangés & entaſſés les uns ſur les autres.

Parmi ces gros blocs de pierres, ſont quelques autels (*d*) antiques : on y voit quelques inſcriptions

---

(*d*) On lit ſur une pierre que l'on a miſe plus en apparence que les autres :

D. M.
CL. IANVAR.
AMANS AMAN
HEC TIBI
PRO MERITIS
DO.

gravées ; elles n'indiquent rien qui puiſſe mériter attention.

Au milieu de tous ces décombres, on a ramaſſé beaucoup de médailles. Je ſuis dépoſitaire de quelques-unes (*e*).

(*e*) Ces médailles dont on m'a fait préſent, ſont au nombre de ſept. La première eſt une Conſulaire en argent, de la famille *Tituria ;* on ne ſait ſi cette famille étoit Conſulaire ou Plébéïenne : elle repréſente la tête nue, c'eſt-à-dire, ſans couronne, de *Tutius*, roi des Sabins, tournée vers la droite, avec ſa barbe, & pour légende, SABINVS. Au revers, une Victoire, ſur un char à deux chevaux, court vers la gauche. De ſa main droite élevée en haut, elle porte une couronne, & de ſa gauche elle tient les rennes. Sous les chevaux on lit : L. TITVRI, c'eſt-à-dire, *Lucius Titurius*, qui étoit ſans doute un des lieutenans de ce prince. Au bas, dans l'exergue, ſe voit un ſceptre couché ; c'eſt la marque du monétaire.

La ſeconde eſt une médaille de Néron, en moyen bronze, où eſt repréſentée la tête de Néron, à droite, couronnée de lauriers ; on lit autour : NERO CLAVD. CAES. AVG. GER. P. M. TR. P. IMP. P. P. c'eſt-à-dire, *Nero Claudius Cæſar Auguſtus Germanicus, Pontifex maximus, Tribunitiæ poteſtatis, Imperator, Pater patriæ.* Rev. une Victoire en ſtole marche vers la droite ; de la main droite elle tient une couronne de laurier, & de la gauche une palme. Dans le champ de la médaille on lit : VICTORIA AVGVSTI S. C. c'eſt-à-dire, *Senatus Conſulto.*

La troiſième eſt un très-petit bronze de Galere Maximien, ſurnommé Armentaire. Elle repréſente une tête, à droite, de ce prince, avec barbe & couronne de laurier. Lég. MAXIMIANVS N. C. c'eſt-à-dire, *Nobilis Cæſar.* Rev. dans une couronne de chêne on lit en quatre lignes : VOT. X. MVL. C. XX. c'eſt-à-dire, *Votis decem multis viginti.* Le C. qui eſt après *multis*, eſt la marque du monétaire.

Deux de ces médailles, de celles que j'ai, portent l'empreinte de l'empereur Gratien, qui a régné depuis l'an 375 à l'an 385; d'où il faut conclure nécessairement que le renversement qui a produit tous ces matériaux, s'est fait au plutôt sous cet Empereur, pour qui ces médailles ont été frappées; & comme c'est sous ce

---

La quatrième est un petit bronze du grand Constantin, tête à droite du prince, couronné de lauriers, avec le paludament. Légende: CONSTANTINVS MAX. AVG. c'est-à-dire, *Maximus Augustus.* Rev. deux militaires casqués tiennent d'une main la haste, & de l'autre se soutiennent sur leurs boucliers, dont le bas est appuyé sur la terre. Entre eux s'élevent deux enseignes Romaines: celle de la droite est surmontée par le *labarum* ou monogramme du Sauveur: GLORIA EXERCITVS. Dans l'exergue: CONS. c'est-à-dire, *Constantinopoli,* qui montre que la médaille a été frappée à Constantinople.

La cinquième & la sixième sont deux petits bronzes de Gratien: tête à droite de ce prince, couronné de perles & de pierreries, avec le paludament. Lég. D. N. GRATIANVS P. F. AVG. c'est-à-dire, *Dominus noster Gratianus, pius felix Augustus.* Rev. Gratien debout, en habit militaire, avec une couronne, tourne le visage vers sa droite, & il presse de sa main droite la tête d'un captif, qui fléchit devant lui le genou droit, & a les mains liées par derrière; le prince tient de la main gauche le *labarum*: GLORIA ROMANORVM. L'exergue est entièrement fruste.

La septième est un autre petit bronze; même tête & même lég. Rev. une Victoire en tunique serrée par une ceinture, marche vers sa droite, portant d'une main une couronne, & une palme de la gauche. Légende: SECVRITAS REIPVBLICAE. A l'exergue on lit: CON. qui marque que cette médaille a été frappée à Constantinople.

règne que S. Martin ſiégeoit à Tours, on conjecture que c'eſt à ſon zèle pour la religion chrétienne que l'on doit attribuer cette deſtruction, d'autant plus qu'il en a renverſé d'autres dans cette province.

L'empereur Gratien étoit ſucceſſeur de Valentinien; celui-ci, ſelon le Bréviaire de Tours (*f*), a bâti le château & pluſieurs murs Romains, dont je ne connois à Tours aucun reſte qui porte l'empreinte de la conſtruction Romaine.

A l'égard du château, ſi j'oſe dire encore mon ſentiment contre l'indication du Bréviaire de Tours, il n'a dû être bâti que depuis la deſtruction de ce temple, & le règne de l'empereur Valentinien, auquel on ne doit point attribuer cet édifice, mais plutôt à Gratien. Par la comparaiſon que j'ai faite d'un gros bloc de pierre que l'on y voit maçonné en parement au-deſſus d'une porte maſquée en maçonnerie, qui paroît être celle d'une poterne le long de la Loire, j'ai cru remarquer que c'étoit un morceau de friſe des mêmes pierres trouvées à l'archevêché : c'eſt le même grain, les mêmes rapports des proportions de l'architecture, & le même ciſeau d'un bas-relief, où l'on découvre des rinceaux ou feuillages, avec des

(*f*) *Breviar. Tur.* pars Verna, *pag.* 447, *de S. Martino.*

oiſeaux, reſtes de ces ornemens en uſage dans les édifices Romains.

Cette nouvelle aſſertion mieux examinée, pourra exciter la curioſité de quelque patriote éclairé, & être mieux ſuivi : ce n'eſt point mon objet.

Cette groſſe pierre a neuf pieds & demi de longueur ſur deux pieds & demi de largeur : c'eſt celle que l'on montre à Tours, pour le tombeau de Turnus, le prétendu fondateur de cette capitale.

Ces deux fables ont été accréditées par des hiſtoriens crédules (*g*) ; elles ne méritent pas qu'on s'y arrête.

Les Gaulois ainſi que les Romains, prétendoient tirer leur origine des Grecs : Ammien Marcellin (*h*), qui avoit ſervi dans les Gaules, nous a tranſmis cette prétention de la part de nos ancêtres.

Quant aux habitans de la première ville de Tours, de quelque manière que l'on puiſſe conjecturer comment ils ſe tranſportèrent de Luines où ils étoient

(*g*) Martin Marteau, *Paradis délicieux de la Touraine*, I. part. chap. III, pag. 24. = Belleforêt, *Itinerarium Gall.* lib. III, cap. LIII. = Froiſſard. = Monſtrelet. = Jean Chenu. = Thevet, &c.

(*h*) Ammian. Marcell. *Lib. Hiſt. decimo quinto..... Ambigentes ſub origine prima Gallorum ſcriptores veteres, aiunt quidam paucos fugientes Græcos poſt excidium Trojæ & ubique diſperſos loca hæc occupaſſe.*

dans le lieu où eſt Tours actuellement ; il n'eſt pas poſſible d'en donner les époques préciſes, & ce qui a donné lieu à cette migration, qui ne peut être attribuée, ainſi qu'on l'a dit, qu'à la ruine de leur ville.

Lorſque S. Perpette (*i*), évêque de Tours, fit bâtir la baſilique de S. Martin, l'an 484, cette ville étoit encore bien peu conſidérable, puiſqu'il y avoit un intervalle entre elle & la baſilique de S. Martin de cinq cents cinquante pas, que l'on peut évaluer à 230 ou 250 toiſes, & puiſque pendant longtemps la ville de S. Martin, en latin *Caſtrum novum*, & dans ces derniers ſiècles *Martinopolis* (*k*), a été ſeparée de celle de Tours.

Si cette ville capitale, ſi belle & ſi peuplée du temps de Jules-Céſar, une des plus conſidérables dans cette partie de la Gaule pendant les premiers ſiècles de la domination Romaine, avoit toujours été ſituée où eſt Tours, il eſt évident que l'on y auroit retrouvé aux temps de S. Perpette, des limites plus vaſtes dans

(*i*) Greg. Tur. *cap. XIV*..... *Magnam ibi Baſilicam*......... *Fabricavit, quæ habetur à civitate paſſus DL.* L'égliſe de S. Martin ayant été brûlée, Gregoire de Tours la fit rebâtir la dix-ſeptième année de ſon épiſcopat, l'an 582 ; elle fut fermée de murs l'an 913.

(*k*) Maon, *Tur. Archiep. fol.* 40.

ſon

ſon enceinte, & la magnificence Romaine ſe ſeroit tranſmiſe dans quelques monumens dont il ſeroit reſté quelques traces.

On n'en trouve point à Tours ; on en voit de ſuperbes à Luines ; on n'en aperçoit point ailleurs dans les environs de Tours ; c'eſt donc ſur les hauteurs de Luines qu'il faut chercher le ſéjour de la colonie Romaine qui s'établit, lors de leur conquête, dans cette capitale ſituée où l'on voit toutes ces antiquités, qui ſont des témoins qui indiquent cette ſituation du *Cæſarodunum* des Romains : elle eſt conforme à ce qu'on a rapporté de S. Paulin, que l'ancienne capitale des *Turones* étoit à quelque diſtance de la ville de Tours actuelle. Tout concourt donc, je le répete, à faire croire que Tours fut placée, lorſque Céſar l'aſſiégea & pendant quelques ſiècles qui ont ſuivi, où ſont ces ruines de murs & d'aqueduc, ſur les hauteurs de Luines.

Gregoire de Tours qui en parle, à l'occaſion de la découverte qu'il y fit du tombeau (*l*) de ſaint PL. XV. F.

(*l*) On conſerve aujourd'hui le ſouvenir de l'endroit du caveau où étoit inhumé S. Solemne, par un oratoire qu'on y a conſtruit. Ce Saint fut dans la ſuite transféré à Blois, dans l'égliſe de S. Pierre, à laquelle on donna le nom de S. Solemne, ſous le titre d'une paroiſſe, qui a été depuis, en 1697, changée en cathédrale, ſous

Solemne (*m*), évêque de Chartres, qui y mourut en voyageant avec le roi Clovis, dans sa seconde guerre contre les Visigots, ne dit point ce que c'étoit que ces ruines, ni comment ce lieu s'appelloit ; il le nomme *Malliacense monasterium* (*n*), le *monastère de Maillé* : nom bien ancien (*o*) puisque Gregoire de de Tours est mort l'an 595.

---

l'invocation de S. Louis. Ses reliques ont été brûlées dans les guerres des Calvinistes ; le P. le Cointe & Baillet mettent sa mort à l'an 511.

(*m*) Greg. Tur. *cap. XXI, de Sepulchro S. Solemnis.* = Baillet, *Vie des Saints*, T. I, Fév. *p.* 488. = Le Cointe, *à l'an* 497, n.° 10 & 12. = *Gall. Christ.* 1. edit. T. II, *pag.* 481. = Greg. Tur. Ruinart, *col.* 910, 911 & 912 ; & *col.* 1399, sur la note 912, &c.

(*n*) Extrait de Greg. de Tours : *S. Solemnis apud Malliacense monasterium comperimus, quod in cacumine montis est constructum, ab antiquis vallatum ædificiis jam erutis, ubi Solemnis beatissimus in crypta abdita quiescebat.*

(*o*) C'est de ce lieu que sort l'illustre maison de Maillé, soit qu'elle ait pris ce nom de la terre, ou que la terre l'ait pris de cette maison. Une charte de l'an 1084, en faveur de l'abbaye de Marmoutier, nous apprend que Gilduin de Maillé en étoit seigneur ; il donne à ces moines l'église de S. Solemne, qui ne subsiste plus, & celle de S. Venant, prieuré & paroisse. .... *Noverint posteri quod Harduinus de Malliaco dedit S. Martino, ac monachis majoris monasterii tempore domini abbatis Bartholomæi, ecclesiam S. Venantii juxta Malliacum, cum tota terra & omnibus pratis ad eam ecclesiam pertinentibus ; ita solidum & quietum dedit totum quomodo ipse habebat & nullam consuetudinem retinuit, & ecclesiam S. Solemnis cum terra & pratis ad eandem pertinentibus.* ... *Testes hujus rei sunt Harduinus filius Fulcherii, Gausbertus filius Alfredi, Bernardus Tortus, Inge-*

Cependant ce ſaint évêque de Tours ne devoit point ignorer le nom de la première capitale ; on ne le trouve nulle part dans ſes ouvrages : il l'appelle toujours *urbs Turonica*, tandis que le nom *Cæſarodunum*, porté d'une ville à l'autre, ſe trouve longtemps après lui dans une lettre d'Actardus, archevêque de Tours, l'an 874, où il prie Charlemagne de conſentir que l'on n'appelle plus dorénavant la ville de Tours *Cæſarodunum*, mais *Karolidunum*.

Enfin, l'on voit à la diſtance de 2600 toiſes de Luines, vers un lieu nommé *les Hayes rouges*, au nord, une route appellée *le chemin de Céſar*, qui vient du *Serin*, à 3500 toiſes plus loin, & qui s'alligne directement vers Luines ; tandis que l'on remarque vers ce même endroit une autre branche de chemin antique, qui ſe porte par *Fondettes* (*p*) juſques au *Pont de la Motte*, en allant vers Tours. Cette dernière branche de chemin ne ſe nomme pas *chemin de Céſar*, PL. XV. Carte.

baldus de Migronio, *Hildricus de Malliaco*, *Hugues Clarembaldus*, *Rainaldus Cadito*, *Guilielmus Rufus*, *Renaldus Maüſellus*, *&c.*.... Le P. Anſelme, *édit. de* 1712, *T. I*, *p.* 746, dans le détail qu'il donne de la généalogie de cette maiſon, dit qu'avant l'an 1069, Gilduin de Maillé fut père d'Hardouin.

(*p*) On y a détruit dans ces derniers temps partie d'anciennes ruines Romaines, dont l'examen pourroit devenir intéreſſant, ſi on y faiſoit des recherches ; on y a même trouvé grand nombre de médailles.

V 2

comme celle qui du Serin va aux Hayes rouges vers Luines, qui est l'endroit le plus près que l'on m'ait indiqué : on en trouveroit peut-être des vestiges plus proche, mais il faudroit des fouilles, & je ne fais de descriptions, comme je l'ai déja observé, que de ce qui est apparent aux yeux.

PL. XV. Carte. Cette chaussée Romaine est certainement une portion de celle tracée sur la carte de Peutinger, qui de Tours conduisoit au Mans ; on en retrouve des traces du *Serin* à *Breches*, jusques à *Vaas* sur le Loir, qui me paroît être la station qui y est nommée *Fines* (*q*). Cette reconnoissance n'a été indiquée dans aucune des notices géographiques de l'ancienne Gaule qui ont paru. Il seroit à souhaiter que cette simple indication que j'en donne put être exactement suivie.

L'examen de l'usage de cette double branche de chemin, porte à croire que celle qui va vers Tours, (la même qui est tracée sur la carte de Peutinger) n'a été construite que lors de l'abandon de la ville

(*q*) Les Cartes de l'ancienne Gaule, par Sanson, Dom Bouquet, M. le Bœuf, placent *Fines* sur le Loir, dans une situation qui paroît indiquer celle de *Vaas*. M. d'Anville, dans sa carte & sa nouvelle notice de la Gaule, met *Fines* à quelque distance de cette rivière. La Table Théodosienne, où la route de *Cæsarodunum* à *Fines* est tracée, ne nombre pas la distance qu'il y a entre ces deux stations ; elle ne marque que celle qu'il y a entre le *Mans* & *Fines*.

qui étoit ſituée au-deſſus de Luines, quand la ville de Tours a pris la place de celle-ci, par l'émigration des habitans de la première; & que l'autre branche paſſant du Serin aux Hayes rouges, en laiſſant la route de Tours à gauche, qui a conſervé le nom de *chemin de Céſar*, conduiſoit plus anciennement aux ruines au-deſſus de Luines.

Une pareille route Romaine annonce les avenues d'une grande ville, & concourt conjointement avec les autres monumens Romains, dont on vient de donner les deſcriptions, à favoriſer de plus en plus l'opinion que la montagne de Céſar, *Cœſarodunum*, capitale des *Turones*, étoit ſituée ſur la montagne de Luines, où l'on voit ces reſtes du ſéjour que les anciens Romains y ont fait.



RECHERCHES

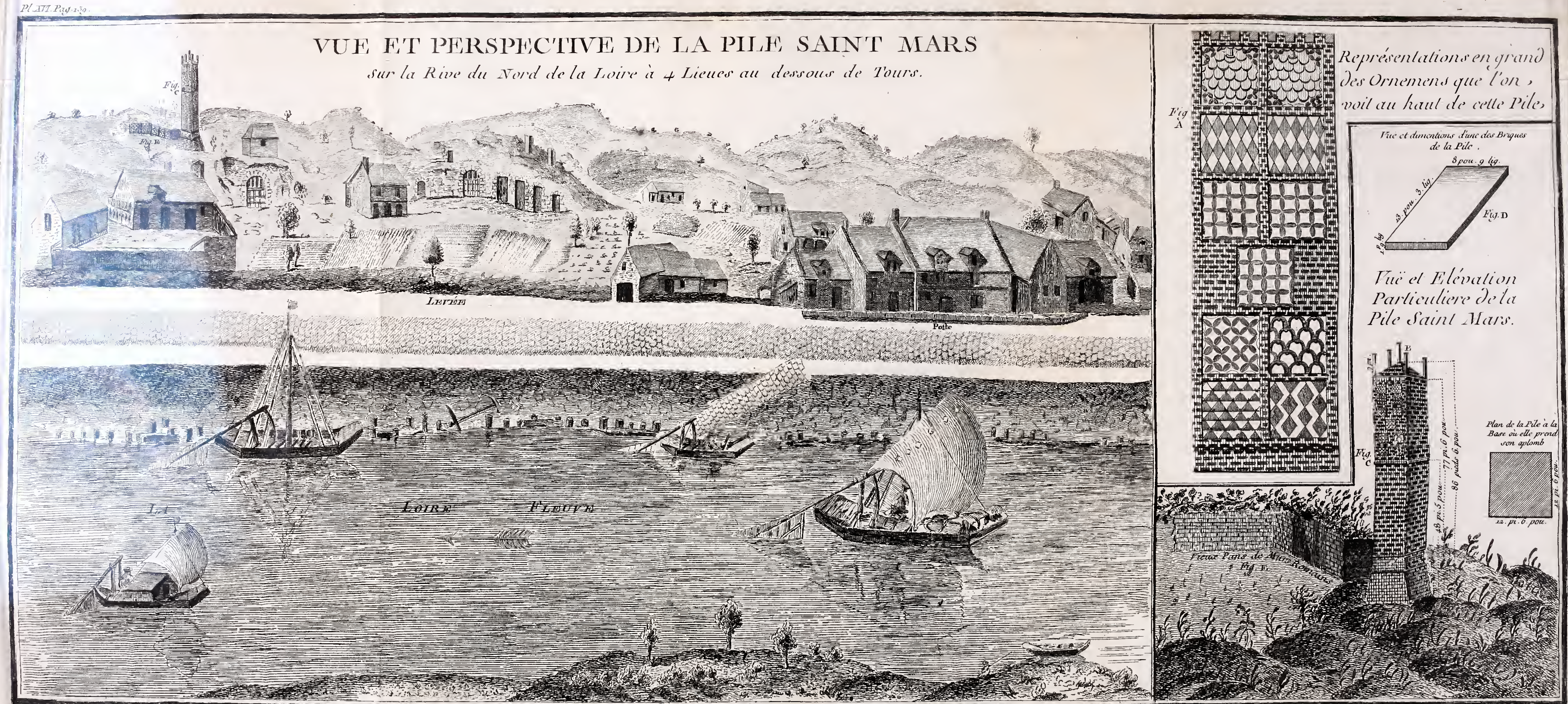
SUR

LA PILE SAINT-MARS.

Pl. XV. Carte. & Pl. XVI.

A la vue & à la distance de 3280 toises de Luines, sur le même côteau en descendant la Loire, on voit un monument digne de remarque, connu sous le nom de la *Pile Saint-Mars*, que plusieurs écrivent *Cinq-Mars*, à cause que cette Pile, dit-on, fut élevée sur le tombeau de cinq généraux, *quinque Martes*, tués dans une bataille qui se donna en cet endroit du temps de Jules-César. Pour étayer ce sentiment, on cite une inscription supposée trouvée au pied de cette Pile, mais fabriquée par un faussaire ignorant ; elle est si peu digne du langage Romain & si éloignée du stile lapidaire des anciens, qu'on ne pourroit sans honte la rapporter.

Cette origine de la Pile Saint-Mars, prise du mot latin *quinque*, a été imaginée par quelqu'un qui ignoroit que cette Pile tiroit son nom, sous lequel elle est connue aujourd'hui, d'une paroisse auprès de laquelle elle est située, dont l'église est sous



Antiquités des Environs de Tours par Mr. de la Sauvagere

Gravé par Mad. Lalbé.

l'invocation de S. Medard (*a*), & que les noms

(*a*) Les titres de la fondation de ce Prieuré n'ayant jamais été rendus publics, les patriotes les verront sans doute ici avec plaisir. Je les ai copiés sur les chartes originales, au Séminaire de Tours.

Ann. 1030. *Hæc dedit Goffridus filius Othonis & uxore ejus Guitburgis & filii eorum. Sancto Juliano* Ecclesiam sancti Medardi, *cum omnibus utilitatibus suis. Altare totum integrum sine parte ullius hominis. Sepulturam totam inter vineas & prata novem arpennos; quatuor mesuras terræ; quinta sita est in spaniaco. De ista est sepultura & decima sancto Johanni Cancellarium de quatuor omnia licet sancto Medardo. Dedit etiam terram ad Burgum faciendum de quo omnia erunt* sancto Medardo, *de terra quoque sancti Martini, medietatem decimæ & totam sepulturam. Terram de Varenna, cum peduris sicut clerici actu tenent. Unum furnile sine ulla consuetudine cum cameris, & fenestagio & vendis. Dedit aquas de duobus ductis ad molendinum faciendum in Ligerim, unam eclusam & boscum de sua insula ad molendinum faciendum sine parte illius, & aliam eclusam ad piscandum. In hac ipso Goffridus mittet medietatem, & monachi alteram & pisces divident : de bosco quoque insulæ accipient monachi quandum opus fuerit ad hoc stagnum novum cum unda. Dedit autem & pasnaticum de omnibus porcis monachorum ibi habitantium & villa eorum qui in terra* sancti Medardi *habitaverint. Pasnaticum quoque de ovibus quæ in terra* sancti Medardi *fuerint ac de omni attractu qui de foris venerit absque terra ipsius Goffridi. Dedit terram de Varenna usque ad ductum aquæ cum coralo : de festivitate* sancti Medardi *totam feriam, de festivitate sancti Remigii eodem modo inter frumentum & segalum, septem sextaria debia arca. Vini unum modium de suo clauso; de terra sancti Petri de Maretagio Guitburgis decimam, & quidquid in dominicatu habent Goffridus & uxor ejus dederunt sancto Medardo. Sex aripanneti ad prata facienda pastos quoque ad equos. Testes hujus rei Goscelinus Britto; Alcherius, presbyter; Odardus de Ambaciaco; Tetbardus Nurit; Gulardus Valetus; Gillebertus, cancellarius. Otho filius Gaufredi, hæc omnia*

Medardus, *Meardus*, *Meard*, *Mars*, sont synonimes,

supradicta sancto Juliano concessit in capitulo ipsius; donumque super altare posuit; adjuncta etiam tota terra cimitterii cum domibus quæ in eis sunt, per voluntatem sui patris & matris. Testes Johannes, presbyter; Gonthius, presbyter; Hivælo; Gilettus; Bernardus Pelartinus; Archainbaldus Iterius; Arvuldus, cometisse; Hildetnanius; Carpent... Fulco Sturmañu.... de hominibus Herhodonis; Albemus Theodoricus; Thieldis quoque filia Goffredi uxor Eudonis; in capitulo sancti Juliani hoc concessit; cum ea fuerunt Gualterius; Drogo Gualterius de Prilemiaco; Hamo Alcherius de Bruchiluceo; Gillebertus Rufus; Goscelinus Brito; de hominibus sancti Johannis presbyteri Mauricius; Gillebertus; Iterius; Bernardus pater suus; Rainaldus; Archumbaldus; de hac concessione habuit Radulfus, archiepiscopus quingentos solidos; Radulphus, archidiaconus habuit octo libras; Gualterius, archipresbyter quadraginta solidos; hæc omnia concesserunt Harduinus; Rainerius; Gaufredus filii Gaufredi, sancto Juliano & monachis ejus ante præsentiam archiepiscopi Radulfi, in ecclesia sancti Gervasii in capitulo sancti Juliani.

Ann. 1070. *Omnibus christiani Dei fidelibus tam futuris quam præsentibus: notum fieri curavimus quando Otho filius Gaufridi Othonis fieri monachus, sancti Juliani voluit pro redemptione sui, & patris sui & matris suæ, cæterorumque parentum suorum salute, dedit sancto Juliano & suis monachis, per consensum fratrum suorum Harduini Rainerii Gautfredi, decimas in feo Gautfredi Cainelli, & de feo Dodonis Brisahasta atque de feo Radulfi Drusi sicuti tunc temporis ipse præfatus Hotho, in dominio suo ex integro habere videbatur, & sic ipsam decimam ducatus aquæ* sancti Medardi, *& via quæ habetur inter prata & podium dividit. Dedit etiam supradictis monachis terram totius Burgi* sancti Medardi, *quæ habet principium à domo Willelmi servientis contra valles; decimamque Molendinorum, nec non decimam porcorum sicuti pater ejus habebatur: stagnum etiam de Chemiliaco & stationem Molendinarii cum sensu dedit monachis ut habebat, Molendinum ipsius etiam stagni concessit in prædictus Hotho*

selon

ſelon M. Menage (*b*), en parlant d'un prieuré, ou de la paroiſſe S. Mars, autrement S. Medard ſur la Fuſtaye, dans les confins de la province du Maine & de celle de Normandie, à ſept lieues de Mayenne. Il y a diverſes autres paroiſſes (*c*), tant dans le Maine qu'en Anjou, qui s'appellent Saint-Mars, & dont le patron eſt S. Medard; ainſi, on ne peut tirer d'autre conſéquence du nom *Mars*, ſinon que la paroiſſe ſe nommant ainſi, la pile en a pris le nom.

La manière de lire *Saint-Mars* & non *Cinq-Mars*, ſe prouve par les titres que l'on vient de rapporter de la fondation de ce prieuré, les années 1030 & 1070, & par une infinité d'autres vieux titres que j'ai vérifiés

ſi monachi ab eo cujuſcumque & Molendinum quoquo pacto habere poſſent: inſuper dedit eis Bordagium de Varena Orſendis; hæc omnia Hotho fratribus ſuis omnibus, cæteriſque parentibus ſuis conſentientibus dedit monachis ſancti Juliani ſicuti præmiſimus; legitimaque auctoritate coram legitimis teſtibus firmavit; de quibus ſunt Petrus avunculus ejus de Lendegavo Caſtro; Albericus filius Rahardi; Walterius Rainaldus; Hildemarus Dumaceriis de hominibus ſanctis; Gillebertus Algerius de Caïnone; Mainardus Hilpericus; Araldus, homo comitiſſe; Frogerius Martinus; Stephanus Fr. Martini Stephanus Piſtor; Girardus Eſtoimito. Acta ſunt hæc 1070, *anno incarnationis Dominicæ, Philippo rege regnante.*

(*b*) *Hiſtoire de Sablé*, p. 182.

(*c*) Saint-Mars-Dontillé, à trois lieues & demie du Mans; & à cinq lieues Saint-Mars-de-Lacquenay: Saint-Mars-de-Cré, à deux lieues & demie du Lude, &c.

dans le tréſor des archives de cette terre (*d*), depuis l'an 1398 ; & ce n'eſt que depuis un ſiècle environ, que l'on a introduit d'écrire communément *Cinq-Mars:* cependant on rencontre encore quelques titres dans ces derniers temps où on lit *Saint-Mars.*

D'où il eſt évident que la racine *Quinque Martes*, pour expliquer l'origine de la pile Saint-Mars, eſt une fable qui a fait naître cette manière d'écrire *Cinq-Mars.*

M. de Marolles, abbé de Villeloin (*e*), qui étoit de la province, raconte ſimplement, *que la Pile* CINQ-MARS (qu'il écrit de même) *eſt ainſi nommée en faveur de cinq braves qui ſe ſignalèrent autrefois par*

(*d*) Cette terre a été vendue dans les premiers jours de novembre 1768, à M. le duc de Luines, pour être réunie à ſon duché, par Benoît-Gabriel-Armand de Ruzé, marquis d'Effiat, qui la poſſédoit par une ſuite de la ſubſtitution faite en premier lieu au maréchal d'Effiat, par ſon grand-oncle maternel Martin Ruzé ; aux conditions de prendre ſon nom & ſes armes : lequel maréchal acquit la terre de Saint-Mars en 1626 ; elle paſſa à Henri de Saint-Mars ſon fils, qui fut décapité en 1643 : enſuite à Antoine de Ruzé, petit-fils du maréchal, chevalier des ordres du Roi, premier écuyer de M. le duc d'Orléans, mort ſans enfans, qui tranſmit à ſes couſins & héritiers par la ligne féminine dont ils deſcendoient, la même ſubſtitution, aux mêmes conditions de prendre le nom & les armes de Ruzé, marquis d'Effiat.

(*e*) *Hiſtoire des anciens comtes d'Anjou, & de la conſtruction d'Amboiſe*, pag 195.

leurs actions guerrières, enſevelis ſous la Pile qui paroît encore.

D'autres donnent une autre étymologie au nom de la pile Saint-Mars, en le faiſant dériver de *Quintus Martius* (*f*), conſul Romain. Cette idée n'eſt imaginée que ſur ce nom écrit *Cinq-Mars*; & l'on a démontré que cette manière de l'écrire eſt moderne.

Le P. Marteau (*g*), Carme, dans ſon Paradis délicieux de la Touraine, raconte que *le château de Saint-Mars eſt aſſis en très-belle vue, ſur la rivière de Loire, & un* PILIER *de briques ſi dures que le canon* (*h*) *n'y fait rien, que l'on appelle la* PILE DE SAINT-MARS, *& dit-on que c'eſt Jules-Céſar qui l'a fait faire, comme auſſi celle du port de Pile.* Piganiol de la Force (*i*) n'a fait que copier mot-à-mot le P. Marteau : ces détails

(*f*) *Quintus Martius Rex*, fut conſul l'an 68 avant Jeſus-Chriſt. On ſuppoſe qu'il étoit un des généraux de Jules-Céſar, lorſqu'il conquit la Touraine; qu'il mourut où la pile Saint-Mars fut élevée en ſon honneur, d'où le bourg voiſin s'eſt appellé *Cinq-Mars*, c'eſt-à-dire, Marc V; mais on voit que cette ſuppoſition tombe par la manière d'écrire Saint-Mars.

(*g*) *Paradis délicieux de la Touraine*, I. partie, pag. 65.

(*h*) Effectivement l'on voit au haut de cette Pile des écorchemens qui reſſemblent très-fort à des coups de canon que l'on a tiré contre.

(*i*) *Deſcription de la France*, chap. VI, pag. 121.

ſont laconiques, & ne nous apprennent rien ſur les preuves de l'antiquité de ce monument.

M. le Moine, archiviſte, a fait paroître dans le Journal de Verdun (*k*), des obſervations ſur cette Pile. Il rapporte différentes opinions ſur ſon origine, ſans s'attacher à d'autres découvertes.

Je la crois de la main des anciens Romains, quoique feu M. le comte de Caylus n'ait pas voulu l'admettre au rang de ſes antiquités, à cauſe de onze quarrés que l'on voit au haut de cette Pile, ſur la face au ſud vers la Loire, placés en ſymmétrie, où ſont des compartimens deſſinés, par la nuance de la couleur de la brique (*l*) moins rouge ou plus pâle, dans leſquels ſont inſcrits des demi-cercles entrelaſſés les uns dans les autres, dans d'autres des loſanges, & pluſieurs où il y a des entrelas qui forment des échiquiers. Tous ces différens deſſeins reſſemblent à ceux de moſaïques (*m*) qui ſont tableau par la variété

PLANC. XVI, fig. A.

(*k*) Janvier 1757, *pag.* 39.

(*l*) On lit dans Vitruve, *lib. I, cap. V*, que les anciens ſe ſervoient de briques cuites & non cuites, qu'ils laiſſoient ſécher au ſoleil pendant cinq ans : ce ſont apparemment de ces ſortes de briques dont on s'eſt ſervi pour former la variété de ces compartimens.

(*m*) *Ibid.* Vitruve, *lib. VII, cap. I*, appelle ces compartimens en carreaux de pièces rapportées en petits morceaux coupés quarré long ou oblong, en triangle, en

des nuances, qui étoient si fort en usage chez les anciens Romains, qu'ils en ornoient même le pavé & les parois de leurs tombeaux.

Feu M. le comte de Caylus les prenoit pour des armoiries : ce qui augmentoit encore sa répugnance à mettre ce monument au rang de ceux des Romains, ce sont cinq petits piliers qui surmontent la pile, & qui s'élevent de neuf pieds sur les quatre encoignures, avec un au milieu sur la pointe formée par le surhaussement de la cape dont elle est couverte. PLANC. XVI, fig. B

Ce sentiment que je rapporte exprès, devroit être un grand préjugé contre la haute antiquité de cette Pile, si deux titres des années 1218 (*n*) & 1229,

exagone, *pavimenta sectilia*, que Guillaume Philander, dans ses Commentaires sur Vitruve, a rendu par le mot *Mosaïque.*

(*n*) Copie d'après les titres originaux en parchemin du Séminaire de Tours. *Archembaldus, archidiaconus trans Ligerim, omnibus præsentes litteras inspecturis, salutem in Domino : universitati vestræ volumus innotescat, quod Helias de Grillemont, miles, & Joscelinus filius suus, coram nobis constituti ; idem miles pro redemptione animæ suæ & parentum suorum, coram nobis dedit Deo & ecclesiæ beati Juliani Turonensis in puram & perpetuam eleemosinam decimam vinearum suarum juxta domum suam in* parochia S. Medardi de Pila, *sitarum : concessit etiam idem miles quod si vineæ ad terram arabilem devenirent, quod dicta ecclesia perpetuo decimam percipiet in eadem, dictus verò Joscelinus dedit eidem ecclesiæ in perpetuam eleemosinam decimam vini & carterii vineæ quæ fuit Guillelmi Bochardi sita in dicta parochia propè nemus dicti militis. Recognovit*

ne nous apprenoient que la paroisse de Saint-Mars ou Saint-Medard étoit dès-lors surnommée de la *Pile.* Ces deux titres concourent à faire croire que cette Pile subsistoit avant le temps des armoiries, & que ce préjugé cessant, l'examen plus attentif fait remonter à des temps antérieurs un monument qui décore ce canton de la province, & frappe les voyageurs, qui ne peuvent le regarder sans prendre un intérêt sur le temps & les occasions qui ont pu donner lieu à son érection.

---

etiam se gratam habere donationem prædictam factam à patre suo prædictæ ecclesiæ, & utique coram nobis dictam ecclesiam illis decimis investivit. Præsentibus Juglino de Foincis dicti militis genero, & Hardoino Milet, & pluribus aliis, in cujus rei memoriam, ad petitionem dicti Heliæ & Joscelini filii sui præsentes litteras conscribi fecimus & sigilli nostri munimine roborari. Actum anno Domini 1218, *mense junio.*

Magister Michael officialis curiæ Turonensis : omnibus præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Notum facimus universis, quod cum contentio verteretur inter abbatem & conventum beati Juliani Turonensis, coram nobis ex una parte, & Joscelinum de Calceata ex altera, super hoc quod dicti abbas & conventus petebant ab eodem Joscelino decimas omnium vinearum suarum, quas habet in parochia sancti Medardi de Pila, *quas dicebat ad se de jure pertinere. Tandem post multas altercationes, Joscelinus confessus est coram nobis in jure, quod prædicti abbas & conventus habent jus percipiendi decimas dictarum vinearum, & fidem dedit in manu nostra quod de cætero solvet eis fideliter decimam supra dictam, in cujus rei memoriam præsentes litteras sigilli nostri fecimus munimine roborari. Actum anno gratiæ* 1229, *mense februario.*

J'en reviens aux armoiries ; elles ne furent en uſage, ſuivant M. Menage (*o*), que dans les commencemens du douzième ſiècle ; & le P. Chifflet (*p*) remarque qu'il n'y avoit, ſous le règne de Louis le Jeune, que les princes & les chevaliers qui en portaſſent à la guerre. On ne les peignoit donc que ſur les écus ; on en trouve quelques exemples dans les ſceaux de ces temps-là.

Il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter plus longtemps au ſentiment de ceux qui ont prétendu que cette Pile n'étoit point auſſi ancienne que la date du titre que l'on vient de citer & qu'ils ne connoiſſoient point, ni d'examiner comment elle auroit pu être érigée ſans qu'il s'en fut rien tranſmis dans l'hiſtoire, ſous les différens princes auxquels la Touraine a appartenu depuis le douzième ſiècle, les comtes d'Anjou, les rois d'Angleterre, & les rois de France depuis Philippe Auguſte.

Mais la ſeule inſpection de cet édifice répugne à croire qu'il puiſſe avoir été bâti par d'autres que par

(*o*) Dans ſon *Hiſtoire de Sablé*, pag. 28.

(*p*) *In Appendic. ad Diatribam de illuſtri genere ſancti Bernardi*, cap. 18, pag. 670. ..... *Illo ævo*, dit-il, *vix ulla fuiſſe ejuſmodi ſtemmata, niſi forte virorum principum aut militum cùm armis eſſent, eaque non toti familiæ communia, ſed perſonalia ac propria, quibus à ſe invicem in expeditionibus diſtinguerentur.*

les Romains. Plus on l'examine, plus on y reconnoît la truelle Romaine, tant par son élégante construction, l'exactitude du moule des briques dont elle est entièrement bâtie, la figure & les dimensions de ces briques, le mastic qui les lie, que par sa grande élévation, massive & plaine, sans escalier pour monter au haut; tout annonce un trophée, une composition dans les beaux siècles de l'empire Romain, dont on va analyser toutes les parties plus distinctivement, avant que d'entrer en matière sur l'examen des temps & des événemens qui ont pu donner lieu à sa construction.

Planc. XVI, fig. D.

Les briques sont, comme on l'a dit, extrêmement bien moulées, d'une terre choisie & bien cuite; elles ont treize pouces trois lignes de longueur, sur huit pouces neuf lignes de largeur, & un pouce neuf lignes d'épaisseur; ce qui fait des briques longues & plates (*q*). Elles sont posées & alignées avec une précision remarquable, tant sur les paremens que sur les arêtes des encoignures, exactement aplomb, par assises qui s'entrelassent des unes aux autres, faisant

(*q*) Les Romains ont peut-être fabriqué ces briques aux Essarts, à trois lieues de là; ce lieu est fort renommé pour toutes ces sortes de terres cuites propres à bâtir.

alternativement

alternativement chaîne de liaiſon d'un bout & de la longueur de la brique ſur l'une ou l'autre face, & les intervalles des encoignures remplis au parement, en briques toutes poſées en boutiſſes & en liaiſon, de ſorte que les milieux ſe rencontrent ſur des joints montans, ſuivant la maxime preſcrite par Vitruve (*r*), avec cette différence, qu'il veut que les briques ſoient poſées alternativement boutiſſes & pancreſſes ; je ne ſais ſi cette manière dont la Pile eſt bâtie n'eſt point plus ſolide ; je le crois. Les joints ont ſix lignes ; ils ſont faits de cet excellent mortier en ciment dur comme le fer, dont j'ai déja parlé pluſieurs fois, où l'on reconnoît le ſiècle des Romains.

Par les meſures que j'ai priſes de cette Pile, j'ai trouvé qu'elle avoit quatre-vingt-ſix pieds ſix pouces de hauteur, y compris la cape, & que ſa baſe, exactement quarrée, étoit de douze pieds ſix pouces de côté, faiſant un ſolide plein, comme je l'ai auſſi dit, ſans portes ni fenêtres, de cinquante-neuf toiſes deux pieds cubes, où il a pu entrer environ cent dix-huit mille de ces briques. Il n'y a aucun trou de boulin, d'où l'on peut inférer que cette Pile a été conſtruite au milieu d'un échafaut qui a dû exiger une grande PL. XVI, fig. C.

(*r*) *Lib. II, cap. III.*

dépenſe ; par conſéquent cette maſſe de maçonnerie autant élevée, n'a jamais pu avoir pour objet un phare, puiſque, comme je l'ai remarqué, il n'y a aucun eſcalier au-dedans pour y monter.

Cette Pile eſt ſemblable à celles dont j'ai parlé dans le Mémoire précédent ; elles s'élevoient en l'honneur des guerriers Romains, lorſqu'ils avoient remporté quelque victoire mémorable ; j'en ai auſſi rapporté des exemples.

Il paroît que ces monumens étoient fréquens dans ces provinces de la Gaule ; car, outre la pile des environs de Saintes, dont j'ai eu deſſein de parler en citant le Mémoire précédent, il y en avoit auſſi une & même pluſieurs aux confins de la Touraine avec le Poitou, preſque au confluent de la Creuſe & de la Vienne, au lieu qui s'appelle le *port de Pile* (*ſ*) ; apparemment qu'une de ces Piles ſubſiſtoit encore

(*ſ*) Cette aſſertion eſt établie ſur la tradition, & ſur pluſieurs titres qui ſe conſervent dans le tréſor du château des Ormes. On lit dans un de ces titres, daté du 12 juin 1244 : .... *Ad Prioratum noſtrum de Pilis.* ..... *Priori, vel Baillivo de Pilis.* .... *Apud Pilas in dicto Prioratu*....... Dans un autre titre, daté du 6 avril 1396, ... *Prioratus de Portu Pilis*, &c. = Cette terre, donnée dans le douzième ſiècle par les ſeigneurs de Chatelleraut au monaſtère de Noyers, a paſſé par échange à feu M. le comte d'Argenſon, miniſtre & ſecrétaire d'État, de la guerre, &c.

du temps du P. Martin Marteau, que l'on vient de citer. Il en fait mention, & quelques titres étayent ce qu'en dit cet hiſtorien Tourangeau, qui écrivoit il y a plus de cent ans.

Mais je reviens à la pile Saint-Mars : je la crois d'autant plus du temps des Romains, qu'on voit auprès les ruines d'une vieille muraille, dont la bâtiſſe eſt très-certainement Romaine, comme il paroît par ſes petites pierres (*t*) cubiques au parement, maçonnées de ce même mortier de ciment dur comme le fer. Ces pans de murs paroiſſent une dépendance de la Pile, & un arrière-corps qu'on y voit pourroit faire croire que cette baſe portoit quelque ordre d'architecture. PL. XVI, fig. E.

Avant que d'aller plus avant ſur les preuves ſubſidiaires qui peuvent favoriſer de plus en plus l'opinion que la pile Saint-Mars eſt un monument Romain, on s'arrêtera aux autres circonſtances qui conſtatent le ſéjour des Romains dans ce lieu.

(*t*) Vitruve, *Liv. II*, *ch. VIII*, & *Liv. IV*, *chap. IV*, veut qu'on emploie les plus petits moilons, afin que le mortier de chaux & ſable pénetre les pierres en plus d'un en endroit & les retienne mieux. Il n'eſtime pas les murailles faites de grandes pierres quarrées : auſſi eſt-ce à cette manière de bâtir en petites pierres cubiques, que l'on diſtingue les maçonneries Romaines.

Une de ces preuves, ce ſont les médailles que l'on y a trouvées, & que l'on y rencontre dans les fouilles des terres.

Je ſuis propriétaire de deux de ces médailles, dont l'une en grand bronze repréſente le buſte de Marc-Aurele à droite, couronné de lauriers, avec la légende : IMP. M. ANTONINVS AVG. TR. P. XXV. & ſur le revers, un homme debout, la tête nue tournée vers la droite, qui ſacrifie en verſant de la main droite une patere ſur un autel triangulaire placé à ſa droite ; la légende : VOTA SOL. VICENN. DANI. Peut-être faudroit-il lire, car l'écriture ne s'y voit preſque plus : VOTA SOL. DECENN. *Vota ſoluta decennalia.* A l'exergue : COS. III. Dans le champ à droite, S, à gauche, C. L'autre médaille eſt en petit bronze ; elle repréſente de même Marc-Aurele, la tête tournée à droite, avec une couronne radiale. La légende : M. ANTONINVS AVG. ARM. PARTH. MAX. *Armeniacus Parthicus Maximus.* Sur le revers, l'on voit une Victoire debout, qui marche vers la droite ; elle tient de la main droite une couronne, & de la gauche une branche de lauriers. La légende eſt extrêmement fruſte. TR. P. XXI. IMP. IIII. COS. III. *Tribunitiæ Poteſtatis* 3.° *Imperator* 4.° *Conſul* 3.°

Ces deux médailles ne ſont point des plus rares ; elles indiquent que dans ce lieu il y avoit beaucoup de tombeaux Romains, parce qu'ils enterroient toujours des médailles avec les cadavres.

L'habitation Romaine dans ce canton, même des ſiècles moins éloignés de nous, n'étoit point où eſt le bourg de Saint-Mars d'aujourd'hui (*u*) ; il étoit ſitué bien près, ſur un lieu éminent, vers le levant, appellé *Landriere.* On y voit le circuit des fondemens (entre autres vieilles ruines bâties en ciment) d'une petite chambre, que l'on pourroit peut-être prendre pour un bain, à cauſe du beau pavé en ciment dont le fond eſt garni, & d'une rigole qu'on aperçoit dans l'épaiſſeur du mur.

Quelques noms Romains ſe ſont conſervés aux environs de la Pile ; telle eſt la *Salle Céſar,* fief qui dépend de S. Martin de Tours. Le mot *Sala,* ſelon M. Ducange, dans ſon Gloſſaire, ſignifie maiſon ou

(*u*) Les titres que l'on vient de rapporter, de la fondation de ce Prieuré, des années 1030 & 1070, accordent aux moines de S. Julien un eſpace de terre pour y bâtir un bourg. .... *Dedit etiam terram ad Burgum faciendum.....* De l'ancien bourg, apparemment ruiné par les guerres, les habitans ſeront deſcendus dans le lieu où il eſt aujourd'hui ; & l'ancienne égliſe, dont on aperçoit encore quelque ruines, étant abandonnée, on a établi la paroiſſe dans l'égliſe du prieuré, où elle eſt actuellement.

tout édifice quelconque, cependant il ne déſigne qu'une *maiſon conſidérable* & *décorée*, un *palais*, un *château*, la *tente d'un prince* ou *d'un général d'armée*; ce qui ſe concilie très-bien avec l'auguſte nom de cette maiſon; il n'importe d'examiner quel empereur Romain y a pu demeurer, on ſait qu'ils ſe ſont tous appellés Céſar.

Une chapelle auprès étoit honorée ſous l'invocation de *S. Céſar*, dont feu M. de Raſtignac, archevêque de Tours, fit abolir l'impiété, & depuis elle a été démolie. Il ſe pourroit que ce ſeroit un de ces ſépulcres des anciens Romains, ſi reſſemblans à nos chapelles, qu'ils appelloient *Sacella* (*x*), qui ſe ſeroit conſervé juſques à ces derniers temps par le genre ſolide de la bâtiſſe, dont on jugeroit ſi elle exiſtoit; car quelle probabilité pourroit-il y avoir qu'une chapelle eût pu être bâtie ſous l'invocation d'un nom payen, ſi ce nom n'avoit pas été antérieur; d'où de conjectures en conjectures, il ſe préſente naturellement à l'eſprit, qu'on aura dit d'abord, *Chapelle du temps de Céſar*, & par corruption & l'ignorance des peuples, *Chapelle de S. Céſar*.

Je reviens à la Pile, où je crois que les cadres

(*x*) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, Liv. II, chap. XXXVI.

remplis de loſanges ou autres découpures figurées par les nuances en façon de moſaïque, ne ſont autre choſe qu'un ornement du côté de la Loire, le ſeul où il y en ait, pour repréſenter des fenêtres feintes, ſuivant les différens deſſeins que les Romains donnoient à leurs vitres : on ſait qu'ils employoient à cet uſage du talc (y) parfaitement blanc & tranſparent, qu'ils appelloient *lapis ſpecularis*, & qui eſt différent du talc ſi commun dans nos carrières ; il y en a encore aujourd'hui une grande quantité en Moſcovie. On en faiſoit les glaces des litières des dames Romaines, avant l'invention des fenêtres de verre qui furent en uſage dans le cinquième ſiècle, puiſque S. Jerôme en parle. PLANC. XVI, fig. A.

Je ſoumets volontiers aux ſavans Antiquaires cette opinion, pour expliquer les fenêtres factices, figurées en compartimens, qui ſe voient au haut de cette Pile. Je veux encore que ces exemples ne ſe ſoient jamais rencontrés dans les autres monumens Romains ; d'après ces conſidérations j'aurois eu du penchant à les regarder comme un ouvrage fait par les Goths, ſi un examen attentif de cette Pile ne m'avoit convaincu que toute cette maſſe de maçonnerie, depuis

---

(y) *Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. I, pag. 113.

le pied juſques à ſon couronnement, étoit bâtie des mêmes briques, du même ciment, enfin de la même conſtruction que le reſte de la Pile, ainſi que les eſpèces de cheminées, la cape & l'entablement, où l'on reconnoît par-tout les mêmes matériaux, & les mains des mêmes artiſtes.

L'entablement eſt fait de pluſieurs de ces briques ſaillantes les unes ſur les autres, & ſoutenues par huit conſoles ſur chaque face, faites en pierres de tufeaux, dont quatre ſeulement ſont entières : on voit qu'elles étoient ornées à leur extrémité de quelques têtes ſculptées, rongées par le temps, & devenues méconnoiſſables.

Toutes ces aſſertions pour prouver que ce monument ne peut regarder que les ſiècles du ſéjour des Romains en Touraine, ſeroient, j'en conviens, plus ſatisfaiſantes ſi l'on pouvoit fixer quelque époque qui rendît ſenſible la circonſtance qui a pu donner lieu à ce trophée ; car cette Pile ne peut pas être au rang de ces tombeaux appellés *Moles* (z) par les Romains, ainſi que la tradition du pays le veut : ces tombeaux militaires n'étoient que de groſſes pierres brutes que l'on élevoit dans les campagnes ; & leur groſſeur

(z) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, Liv. II, chap. XXXVI.

étoit

étoit relative à l'homme plus ou moins conſidérable dont elles indiquoient la ſépulture : cet uſage étoit même pratiqué chez les anciens Gaulois ; il en ſera fait plus amplement mention dans un des Mémoires de ce Recueil.

L'hiſtoire ayant laiſſé dans l'oubli les circonſtances qui ont donné lieu à l'élévation de cette Pile, l'on ne peut avoir recours qu'aux conjectures, pour tâcher de ſe rapprocher des époques où elle a pu être bâtie. Auroit-elle été élevée à l'occaſion de la conquête que fit Jules-Céſar des peuples *Turonii?* dont la capitale, PL.XV.Carte. alors ſituée non loin de la Pile, a pu occaſionner en cet endroit une bataille qui a entraîné ſous l'obéiſſance des armes Romaines, cette province & cette capitale formidable par ſes remparts & par la bravoure de ſes habitans. Ou bien ce trophée auroit-il été conſtruit après la révolte des *Turonii*, (dont j'ai ci-devant parlé dans mes Recherches ſur leur capitale) pour marquer l'époque de leur réduction ſous l'obéiſſance de Jules-Céſar avec toutes les Gaules ? circonſtance des plus mémorables, & des plus intéreſſantes de l'empire Romain. J'ai déja dit que le ſénat ordonna à Rome, lorſqu'il apprit cet événenement, en reconnoiſſance envers les Dieux, vingt jours de prières & de proceſſions publiques.

Enfin, pour épuiſer tout ce qu'on peut imaginer, à l'aide de l'hiſtoire, ſur le ſujet de l'érection de cette Pile, ne pourroit-on pas la rapporter au règne de Tibere, ou ſoixante-quatre villes des Gaules s'étant revoltées contre la domination Romaine, les *Andecavi* & les *Turonii* (*a*) furent les premiers qui prirent les armes dans cette rébellion? Les *Turonii*, plus fermes que les *Andecavi*, ne ſe rendirent qu'après une bataille, que j'ai ci-devant citée dans mes mêmes Recherches ſur les *Turonii*, où ils furent vaincus par *Acilius Aviola*, l'an 21 de l'ère chrétienne. Cet officier étoit chef d'une légion; il ne remporta cette victoire, que par le ſecours des troupes que Viſellius Varo lui envoya de la baſſe Allemagne. C'eſt peut-être en mémoire de cette victoire, que ce général Romain fit élever cette Pile; & c'eſt même l'époque la plus favorable pour fixer le temps où cette Pile a pu être bâtie. L'on entrevoit dans Tacite, quelle ſenſation fit à Rome la révolte de ces ſoixante-quatre villes des Gaules; & lorſque le ſénat apprit qu'elles étoient domptées, il ordonna des vœux & voulut décerner les honneurs du petit triomphe à Tibere.

Sur un monument comme celui-ci, oi juſqu'à

(*a*) Tacite, *Ann. Lib. III.*

préſent on n'a reconnu aucune inſcription dont on pût tirer des notions ſur les temps & les motifs de ſa conſtruction, on ne peut que s'en tenir, comme je l'ai dit, aux conjectures ; & pour le faire mieux connoître dans toutes ſes proportions, j'y ai ajouté des deſſeins, qui mettront les ſavans Antiquaires en état de juger de la beauté & de toutes les parties d'un édifice, peu connu juſqu'à préſent, mais qui méritoit de l'être davantage. Il ſeroit à deſirer qu'une main plus habile ſe fut chargée de cet ouvrage ; mais je me flatte que mes patriotes, & les curieux, me ſauront gré de mes efforts pour tâcher de faire voir, que cette Pile eſt de la main des Romains. C'eſt ce qui m'a paru réſulter, tant de l'examen de toutes les parties de cette bâtiſſe, que de la découverte de ce mur antique qui eſt auprès, & qui n'avoit point été reconnu. J'y ai joint des aſſertions propres à éclaircir & rejetter tout ce qu'on a pu dire de la conſtruction de cette Pile depuis les croiſades. On ne peut trop répéter combien elle décore le beau côteau où elle eſt placée : elle mérite que ceux qui préſident dans la province, donnent des ordres pour ſa conſervation (*b*). Elle peut être regardée comme

Pl. XVI, fig. C.

(*b*) On y a fait des bréches en bien des endroits de ſon pourtour,

un morceau des plus intéreſſans qui nous ſoit reſté de la magnificence Romaine dans cette partie de la Gaule.

---

pour la ſonder & voir ſi on n'y trouveroit rien de caché ; entre autres une très-conſidérable au pied, du côté de la montagne : quoiqu'elle ſoit profondément creuſée, elle n'a occaſionné aucun ébranlement à cette maçonnerie, plus dure & plus tenace que le roc le plus ferme. Cependant on feroit très-bien de refermer ces bréches en bon mortier de ciment : ces réparations ſeroient un ſupplément à ſa ſolidité & à ſa conſervation.



RECHERCHES

SUR

LE BRIQUETAGE DE MARSAL,

ET SUR

QUELQUES ANTIQUITÉS DE TARQUINPOLE.

Seconde édition corrigée & augmentée.

Nota. Ces Recherches ont été publiées pour la première fois, en 1740, *in*-8.° elles furent préſentées au Roi le 3 avril de la même année.

AVANT-PROPOS.

Il y a longtemps que le *Briquetage* de Marſal excite la curioſité des Savans. Cet ouvrage, que l'on pourroit attribuer aux Romains, a donné occaſion à nombre de Diſſertations. Je ſai même qu'il a ſervi de matière à quelques converſations, en préſence *d'un Miniſtre, auſſi occupé du progrès des Sciences & des Recherches qui peuvent y contribuer, que zélé pour le bien de l'État.*

M. Lancelot, de l'Académie des Belles-Lettres, ſachant que j'avois l'honneur d'être employé en qualité d'Ingénieur à Marſal, m'a témoigné qu'il ſouhaitoit que je fiſſe la Deſcription de ce *Briquetage*, m'aſſurant de plus que cette illuſtre Compagnie, ainſi que les Savans curieux, en verroient avec plaiſir un détail circonſtancié, qui n'a point paru juſqu'à préſent.

Je ne comptois d'abord entreprendre que des Recherches ſur le *Briquetage*, & mon deſſein n'étoit point de faire l'Hiſtoire de Marſal, ni de parler des Antiquités d'un village près de cette ville, qui ſe nomme aujourd'hui *Tarquinpole;* mais par une liaiſon indiſpenſable, je m'y ſuis inſenſiblement engagé.

On ſera peut-être ſurpris de ne trouver que des

conjectures dans mes réflexions. J'ai cru devoir me conformer à ce que prescrit Cicéron (*a*), *il vaut mieux se taire que de prononcer témérairement sur ce qu'on ne connoît point assez*.

Mon unique but a été de faire voir simplement ce que c'est que le *Briquetage* de Marsal, sa figure, sa position, son épaisseur, le terrein qu'il occupe, & comment il se trouve entre deux marais l'un sur l'autre, dont il fait la séparation.

Je n'aurois jamais osé paroître en public, si le R. P. Dom Calmet ne m'en avoit prié. La confiance & l'extrême vénération que j'ai pour ce Savant du premier ordre, me fait tout hasarder.

Pour rendre ces Recherches plus intelligibles, j'y ai joint des Cartes, des Plans & des Figures, que j'ose assurer exactes & correctes. M. de Follard, dans ses Commentaires sur Polybe (*b*), dit que *c'étoit la méthode des Anciens, comme on le voit dans Plutarque*.

On ne doit regarder cet Ouvrage que comme un Essai, qui pourroit être porté à une plus grande perfection, s'il étoit tombé en des mains plus habiles que les miennes.

(*a*) *Ne incognita pro cognitis habeamus, hisque temerè assentiamus.* Cicero de Officiis. *Lib. I, cap. VI.*

(*b*) Préface, *pag.* IX.

LETTRE

LETTRE
DU
R. P. DOM CALMET,
ABBÉ DE SENONE,
A M. DE LA SAUVAGERE.

MONSIEUR,

J'AI lu avec un plaisir infini votre Ouvrage touchant les Antiquités de Marsal & de Tarquinpole, & principalement vos savantes & laborieuses Recherches sur le Briquetage *qui se trouve à Marsal & aux environs, & qui depuis quelque temps a fait tant de bruit dans la Province & jusqu'à la Cour. Vous avez su, par votre sagacité & un travail opiniâtre, tirer du cahos cet ancien ouvrage des Romains, & fixer les doutes & les conjectures qu'on a formés sur cette matière. On doit vous en savoir d'autant plus de gré, que la matière est toute neuve,*

& n'a jamais été traitée par aucun Écrivain ; la chose est si singulière & si extraordinaire, qu'il a fallu toute votre industrie & votre sagacité pour la faire sortir du fond de ses marais. Je vous exhorte de tout mon cœur de faire part au Public de vos savantes Réflexions, persuadé que la nouveauté de la matière, autant que la façon dont vous la traitez, ne manqueront pas de lui faire un très-grand plaisir, & de donner de la réputation à un pays fort peu connu d'ailleurs aux Antiquaires. J'ai l'honneur d'être très-respectueusement,

MONSIEUR,

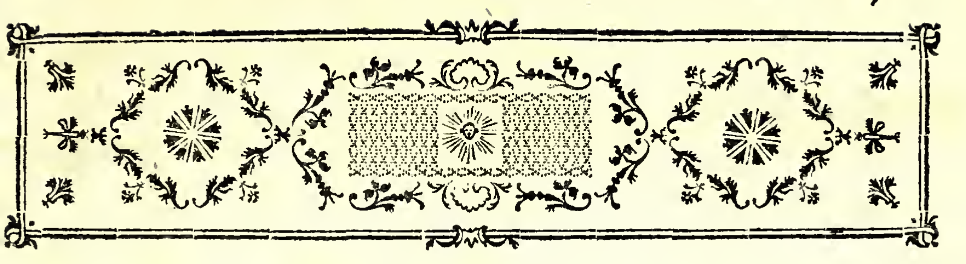
Votre très-humble &
très-obéissant serviteur,

D. A. CALMET,
Abbé de Senone.



Antiquités par M. de la Sauvagère

Gravé par Mlle Lattré



RECHERCHES
SUR
LA NATURE ET L'ÉTENDUE
DU BRIQUETAGE DE MARSAL,
AVEC
UN ABRÉGÉ DE L'HISTOIRE DE CETTE VILLE,
Et une Description de quelques Antiquités qui se trouvent à TARQUINPOLE.

MARSAL est placé en Lorraine, à dix lieues de Metz, & à vingt-deux lieues de Strasbourg, non sur la même ligne, mais en faisant un coude peu considérable sur la droite en allant de Metz à Strasbourg. Cette ville est sur la rivière de Seille, qui prend sa source sur le fameux étang de Lyndre. La Seille (a), PLANC.XVII.

(a) Archives de Nanci, n.° 258, *Marsal* 3, dans un manuscrit intitulé : *Rapport concernant la valeur de la Prévôté de la ville de Marsal*,

après avoir coulé dans les foſſés de la fortification de Marſal ſans entrer dans la ville, reprend ſon cours à ſa ſortie, par une coupure faite dans le chemin couvert, & va ſe jetter à Metz dans la Moſelle.

Le nom de Marſal ne ſe trouve point du tout dans les anciens Géographes; mais il eſt nommé tantôt *Bodatium*, tantôt *Marſallum*, dans les titres du moyen âge. Dans un titre de l'an 709 (*b*), qui eſt une donation du comte Volfoade, en faveur de l'abbaye de S. Myhel, il eſt ſimplement nommé *Marſallum*; ce qui eſt encore répété (*c*) dans une bulle du pape Paſcal II, de l'an 1106. Dans un autre titre (*d*) de l'abbaye de Munſter en Alſace, de l'an 844, le roi Lothaire décharge cette abbaye du péage qu'on exigeoit pour les ſels qu'elle tiroit de *Marſal*. Mais il porte le nom de *Bodatius* (*e*) dans un titre de

---

fait le 28 mars 1699, par M. Raulin, conſeiller en la Chambre des Comptes de Lorraine, envoyé à Marſal par ordre du duc Léopold: il eſt dit que la ville de Marſal eſt ſituée ſur la rive droite de la Seille; ce qui fait voir que cette rivière ne paſſe entièrement dans les foſſés de la fortification, que depuis le rétabliſſement de cette place.

(*b*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. I, *preuves*, p. 265.

(*c*) *Ibid.* Tom. I, *preuves*, pag. 522.

(*d*) *Ibid.* Tom. III, *Diſſertation ſur les Salines*, pag. XXVI.

(*e*) Le P. Felibien, *Hiſtoire de S. Denis*, *preuves*, pag. XXXVIII; & Valeſius, *Notitia Galliarum*, pag. 317, ... *Patellas ad ſal faciendum in vico Bodatio, ſeu Marſallo.*

Fulrade, abbé de Saint Denis, l'année 9.[e] du règne de Charlemagne, ou de Jeſus-Chriſt 777, où il eſt appellé *Bodatius, ſeu Marſallum* (*f*).

On peut dériver *Bodatius* de l'ancien allemand *Boden* & *Bude*, que M. Ducange, dans ſon Gloſſaire de la baſſe Latinité, explique ſous le mot *Botta*, en latin *Lacuna*, en françois *Mare*; & Schilter (*g*), dans ſon Gloſſaire Teutonique, l'explique de même, & renvoie à Ducange.

Il eſt très-vraiſemblable que le mot françois *Boue*, vient de la même racine. Tout cela convient

---

(*f*) Une obſervation critique inſérée dans l'*Hiſtoire de l'Acad. des Inſcriptions & Belles-Lettres*, Tom.VII, pag. 300, fait remonter l'établiſſement des Salines de Marſal à des temps plus reculés que l'année 709, par la diſtinction de Wulfoade, maire du palais de Childeric, qui ne doit pas être confondu avec le Wulfaude, fondateur du monaſtère de S. Michel. Le premier eſt mort vers l'an 680; le ſecond a ſigné, en 709, une donation en faveur du monaſtère qu'il avoit fondé. L'acte de donation, rapporté par Baluze dans le tome IV.[e] de ſes *Miſcellanea*, eſt daté de la quinzième année du règne de Childebert, dernier du nom. Or cette année répond à l'an 709, & fait voir que le titre de l'an 777, que M. de Valois, aux mots *Vicus* & *Marſallum*, cite pour établir l'ancienneté des Salines de Marſal & de Vic, eſt poſtérieur à la donation de Wulfaude citée ci-deſſus, que l'on a dit être de l'an 709, temps où il y avoit déja deux ſalines dans ces deux endroits. *Donamus*, dit le donateur, *in Vico & Marſallo, ... ad ſal faciendum*, &c.

(*g*) Joh. Schilteri, *Gloſſarium Teutonic.* Ulmæ, 1728, 3 vol. *in-fol.*

parfaitement à la ſituation de Marſal, qui eſt au milieu d'un marais.

On trouve auſſi que la ville de Vic (*h*) s'appelle quelquefois *Bodeſius vicus* (*i*), ſans doute par la même raiſon, parce qu'elle eſt ſituée dans un marais, qui eſt la continuation de celui de Marſal.

Quant à *Marſallum*, il vient apparemment de *mare Saliæ*, comme qui diroit le marais (*k*) de la Seille, à cauſe des marais qui environnent cette ville, & de la rivière de Seille (*l*) qui arroſe ſes murailles. On croit communément que le mot de *Salia*, lui eſt venu des ſources ſalées qui ſe trouvent en grand nombre le long de ſes rivages, & qui ont donné naiſſance aux

(*h*) Vic eſt à une lieue de Marſal, en deſcendant la rivière.

(*i*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. I, *preuves*, p. 339; dans un titre de l'évêque de Metz Adalberon, de l'an 933, ... *Similiter in Pago Salinenſe loco qui vocatur Bodeſius vicus, eccleſiam unam quæ eſt in honore ſancti Mariani, &c.*

(*k*) Le Dictionnaire de Trévoux dit que *marais* vient de l'allemand *maraſt*, qui ſignifie *lieux bourbeux*. Saumaiſe dérive *marais* de *mare*, qu'on a dit pour un *amas d'eau*, & qu'on a appellé dans la baſſe latinité *mareſium*.

(*l*) Fortunat, évêque de Poitiers, parlant de la rivière de *Seille*, dit qu'elle tire ſon nom des ſels dont ſon lit abonde :

Hinc dextra de parte fluit, qui Salia fertur
Seu qui Mettim adit, de ſale nomen habens.

Le P. Benoît cite ce paſſage dans ſon *Hiſtoire de Toul*, pag. 71.



par M. de la Sauvagere · Gravé par Mad. Lattre

Salines (*m*) de *Dieuſe* (*n*), *Marſal*, *Moyenvic*, *Vic*, *Salone* (*o*), *Château-Salin*, &c. C'eſt la même rivière qui a donné à ce pays le nom de *Saunois*, *Pagus Salinenſis*, dont il eſt ſi fort parlé dans les titres de la province.

C'eſt dans Marſal & aux environs, que l'on trouve, en fouillant à une certaine profondeur en terre, ce que l'on nomme vulgairement *Briquetage*, & qui fait le principal objet de ces recherches. PL. XVIII.

Ce qui forme ce *Briquetage*, eſt un aſſemblage de briques, ou morceaux de terre cuite rougeâtres, comme ſont les briques cuites au four.

Tous ces morceaux de terre cuite n'ont point été moulés, on leur a donné avec les mains telle figure que l'on a voulu ; les uns ſont en cylindre, d'autres en eſpèce de cône, ou de parallélepipede, ou de quelque figure informe : on en voit pluſieurs où l'empreinte de la main eſt parfaitement marquée, le

---

(*m*) De toutes ces Salines, il n'y a que celles de *Dieuſe*, *Moyenvic*, & *Château-Salin*, qui exiſtent.

(*n*) Voy. Dom Calmet, *Diſſertation ſur les Salines de Lorraine*, Tom. III, pag. XXIII.

(*o*) Il eſt dit dans l'*Hiſtoire de Toul*, par le P. Benoît, Capucin, pag. 70, qu'on ne connoît point l'étymologie du mot *Salins* ou *Saunois*, que quelques-uns prétendent qu'il vient de *Salone*, chef-lieu de ce pays.

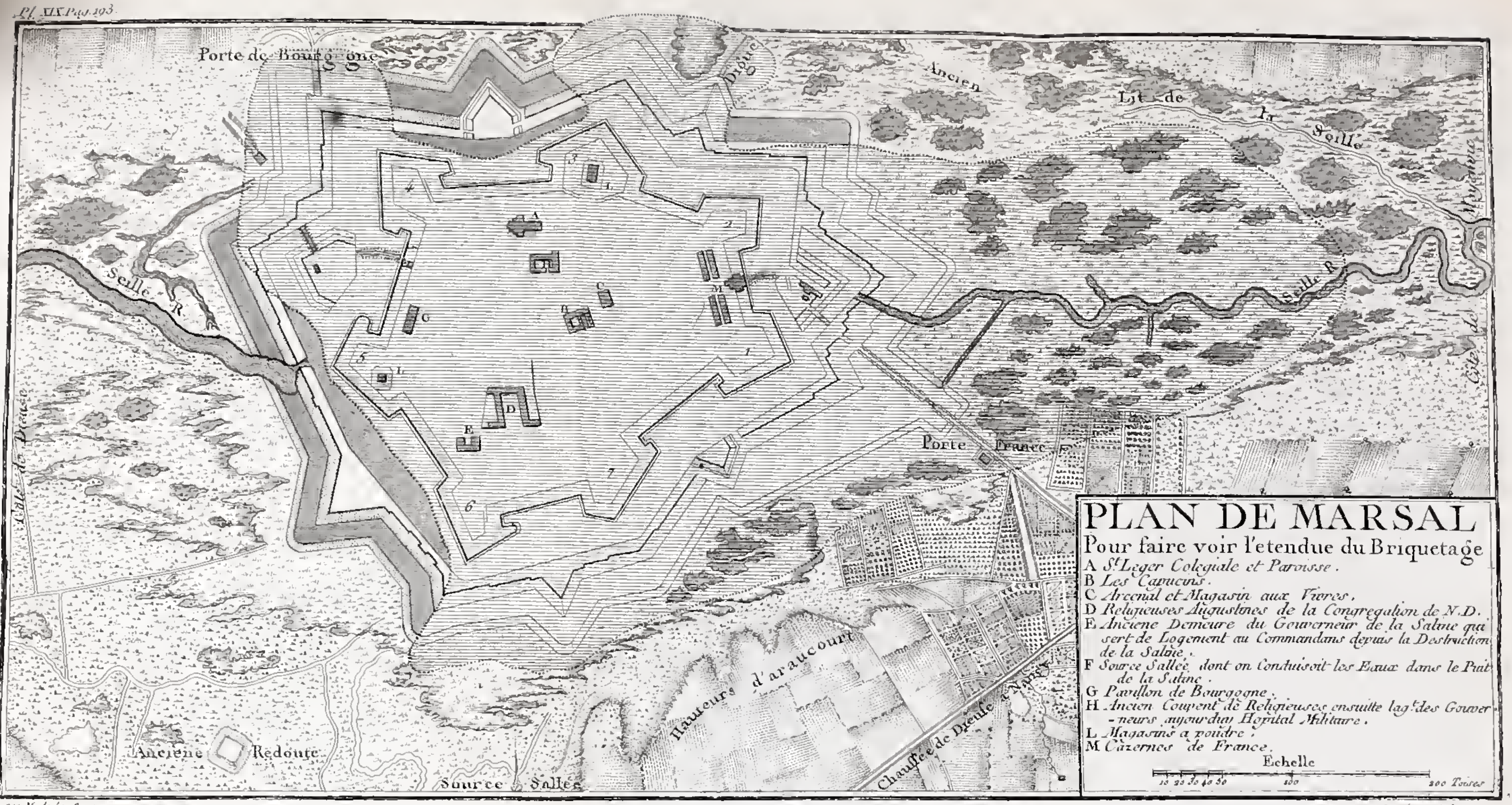
moule des doigts ou du bout des doigts : on en remarque aussi quelques-uns dont la terre a été entortillée & pressée autour d'un brin de bois. *Toutes ces différentes figures sont représentées dans les desseins de la Planche XVIII.*

Les plus gros morceaux de ce *Briquetage*, ont environ dix ou onze pouces de pourtour, sur sept, huit, neuf, dix & onze pouces de longueur. Les autres morceaux d'une moindre grosseur, sont de toutes sortes de dimensions : il y en a qui sont infiniment petits ; tous ces morceaux mêlés les uns parmi les autres, gros, moyens, petits & très-petits, avec la cendre & les autres parcelles qui se trouvent dans les fours à briques, & jettés confusément sur le marais, sans mortier ni chaux, & sans aucune matière, forment un corps ou massif de briques, que l'on a appellé *Briquetage*, sur lequel est bâtie la ville de Marsal.

Les Romains (*p*), sur-tout dans la construction de leurs chaussées, commençoient par affermir le sol, en mettant dessus une première couche de matière solide ; comme de la pierre, du cailloutage, de la greve de mer, ou du sable de montagne, selon les lieux : sur cette base ils établissoient leurs ouvrages.

(*p*) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, pag. 164 & 165.

Ce



par M. de la Sauvagere Gravé par Mad. Lattré



Antiquités par M. de la Sauvagere.

Gravé par Mad. Lattré

Ce premier lit de pierres (*q*), eſt ce que Vitruve appelle *ſtatumen*, qui ſignifie un corps ou matière qui en doit ſoutenir un autre, ou que l'on met ſous un autre pour lui ſervir de pied & de fondement.

Ce qui aura donné occaſion au *Briquetage*, eſt apparemment dans la même vue de mettre un corps ſolide (*r*) dans ce marais, ſur lequel l'on put aſſeoir les ouvrages que l'on avoit deſſein d'y conſtruire.

L'enceinte que ce *Briquetage* contient dans la partie du marais où eſt placé Marſal, eſt beaucoup plus grande que n'eſt à préſent cette ville, ce qui pourroit faire conjecturer qu'elle étoit autrefois plus étendue. PLANC. XIX.

Il y a lieu de croire que la matière dont eſt composé le *Briquetage*, a été tirée de la montagne adhérante, qui eſt une terre dont on peut faire des briques. Lorſqu'on a travaillé à fortifier de nouveau Marſal, en 1699, on a tiré de la même montagne les briques qui formoient ci-devant la maçonnerie

(*q*) Bergier, *Grands Chemins de l'Empire*, pag. 171.

(*r*) Dans les Capitulaires de Charles le Chauve, on voit que ceux qui ne pouvoient pas faire le ſervice militaire, devoient *ſelon l'ancienne coutume*, & la manière des autres nations, être occupés à des ouvrages publics, comme à refaire des ponts & les chemins dans les *marais*, pour les paſſages des troupes. .... *Ad pontes ac tranſitus paludium opererentur.* Cap. III, tit. 27. Cité auſſi par le P. Daniel, *Milic. Franc.* Tom. I, pag. 12.

de la plus grande partie de l'enceinte de la place, dont il reſte encore quelques faces de baſtion, & quelques flancs.

Planc. XX, fig. 2. Le *Briquetage* eſt de trois, quatre, cinq, & juſqu'à ſept pieds d'épaiſſeur. La ville de Marſal eſt aſſiſe, comme on l'a déja dit, ſur ce *Briquetage*. La continuation de ce même *Briquetage* s'étend, ainſi que je l'expliquerai ci-après, ſur une certaine ſuperficie hors de la ville : au-deſſus de cette ſuperficie, il s'eſt formé, par ſucceſſion de temps, un ſecond marais, qui doit ſa formation à la vaſe qui s'y eſt dépoſée par les inondations, les herbes aquatiques qui y ont végété, leur pourriture annuelle, &c. de façon qu'il y a aujourd'hui deux marais l'un ſur l'autre, dont le *Briquetage* fait la ſéparation ; le marais du deſſous eſt une vaſe extrêmement gluante & qui n'a point de fond.

Planc. XX, fig. 2 & 3.

Fig. 2.

Ce ſecond marais (*ſ*), qui s'eſt formé, comme je viens de le dire, au-deſſus du *Briquetage*, a communément ſept, huit, neuf, dix & onze pieds d'épaiſſeur. Ce marais n'exiſte point dans l'intérieur de la ville,

(*ſ*) Dans un petit canton du marais, derrière la paroiſſe, auprès de la digue, le *Briquetage* eſt à fleur des terres ; la raiſon eſt qu'on a enlevé celles qui étoient deſſus, pour en former la digue.

de la ſurface du ſol juſqu'au *Briquetage*, c'eſt un terrein ſolide qui a beaucoup plus de profondeur que ce marécage extérieur, que j'appelle ſecond marais. On a creuſé vingt-deux pieds chez les Religieuſes, avant que de rencontrer le *Briquetage*. Cela n'eſt point ſurprenant; toutes les villes ſont ſujettes à un ſurhauſſement, joint à ce que ce couvent eſt placé auprès d'une ſaline qui a exiſté fort longtemps, & l'on ſait que la formation du ſel produit une grande quantité de craſſes. PL. XIX. D.

Ce *Briquetage*, dans ſon principe, étoit apparent au milieu du marais; c'étoit un pavé de briques, qui s'eſt inſenſiblement recouvert, comme je l'ai obſervé, par une progreſſion de pourritures de joncs & autres herbes aquatiques qui croiſſent en abondance dans ce marais, jointes aux inondations fréquentes des eaux de la Seille qui coule au milieu; & celles des pentes qui bordent ce marais, y amenent des boues délayées des terres défrichées qui s'y dépoſent; de ſorte qu'en ne comptant ce comblement inſenſible que d'une ligne par chaque année depuis 1800 ans, on trouvera les onze pieds à peu près des plus profondes fouilles, ou des ſondes, où ſe rencontre hors de la ville le ſol de ce maſſif de morceaux de terre cuite. PLANC. XX.

Ce jeu de la nature, quant au comblement qui s'eſt fait depuis le *Briquetage* dans ce marais, n'a rien de plus extraordinaire que celui qui a été obſervé par Dom Bernard de Montfaucon, & dont il parle dans ſon *Diarium Italicum* *, à l'occaſion de la ville de Modene. A quatorze pieds ſous le ſol du pavé des rues, après y avoir reconnu les ruines d'une ancienne ville à cette profondeur, le pavé de ſes rues & des boutiques, on trouve, dit-il, au-deſſous une terre noire & marécageuſe, mêlée de morceaux de roſeaux ou autres herbes aquatiques ; en deſcendant, à vingt-huit pieds, une couche de terre de craie, mêlée de coquillages briſés ; à onze pieds plus bas, un ſecond marais de deux pieds d'épaiſſeur, puis une ſeconde couche de terre de craie, enſuite un troiſième lit de marécage ; au-deſſous, une troiſième couche de terre de craie ; enfin, un quatrième marais : & ce n'eſt qu'à ſoixante-trois pieds de profondeur que l'on rencontre le vieux ſol, où l'on a vu de grands os, des charbons & des petits morceaux de fer.

* Page 34.

On voit par cette narration, analogue aux deux marais où le *Briquetage* à Marſal ſe trouve intermédiaire, quels progrès font les égouts des pentes qui environnent les bas-fonds. Ce récit étranger à mon ſujet, quant à la diſtance de deux villes, dont l'une

en Italie & l'autre en Lorraine, m'a paru curieux, par la reſſemblance de deux lieux ſi éloignés, & j'ai cru que l'on pourroit y prendre quelque plaiſir : mais j'en reviens à mon objet, au *Briquetage* de Marſal.

Cette entrepriſe hardie d'avoir oſé confier à l'élaſticité de la vaſe glutineuſe & poiſſeuſe de ce marais, un corps compoſé de tant de millions de morceaux & parcelles de terre cuite ſur une auſſi prodigieuſe étendue, eſt un ouvrage trop conſidérable pour que la circonſtance qui y a donné lieu ne fut un trait d'hiſtoire bien intéreſſant, ſi l'on en connoiſſoit l'époque. Tout ce que l'on entrevoit, en conſidérant militairement l'immenſité de ce travail, c'eſt qu'il a dû être l'objet d'un camp dans ce lieu, & d'un excellent poſte : d'autant meilleur qu'il devoit être iſolé, au milieu des eaux de la rivière de Seille, & qu'il falloit encore traverſer l'excédent de la largeur du marais pour y arriver ; que quoique dominé, ſur-tout vers le nord-oueſt, les armes de trait de ces temps-là ne pouvoient y atteindre. Il falloit d'ailleurs que ce poſte, qui ne peut être que l'ouvrage d'une armée conſidérable, fut d'une bien grande importance, ſoit pour tenir en reſpect toute une nation vaincue, pour s'y maintenir, & ſe rendre maître de toutes communications quelconques entre

Argentoratum, Straſbourg, & *Divodurum*, Metz. Ce poſte de Marſal n'étoit pas le ſeul qui défendoit ces marais ; il y avoit une place forte au milieu de l'étang de Lyndre, dont nous parlerons fort au long, & peut-être d'autres poſtes intermédiaires, dont il ne s'eſt tranſmis aucuns veſtiges. Ces deux poſtes ſe communiquoient ; on a marqué ſur la carte les veſtiges d'une chauſſée qu'on y voit.

Planc.XVII.

Pl. I. Carte.

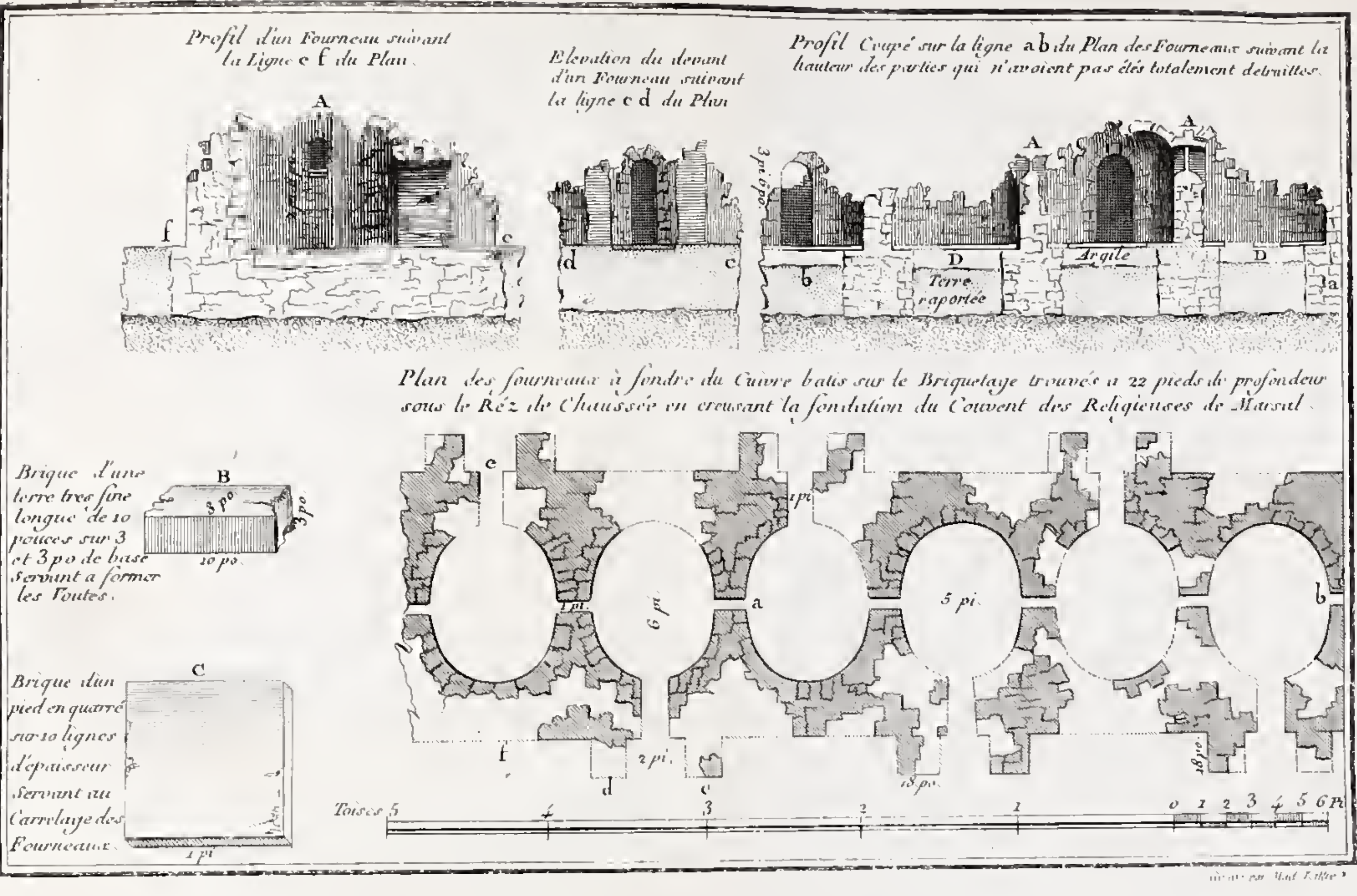
Tout concourt à faire rapporter le *Briquetage* de Marſal aux guerres des Romains dans cette partie de la Gaule. Cette aſſertion paroît étayée ſur deux découvertes.

Planc.XXI, & Pl.XIX.D.

La première, de pluſieurs fourneaux à fondre du cuivre qui ſe trouvèrent à cette profondeur, que l'on a dit être de vingt-deux pieds, en faiſant les fouilles de la fondation des murs du couvent des Religieuſes.

Les deſſeins ci-joints font voir que ces fourneaux étoient de figure ovale : les parties ponctuées dans le tracé du plan, ſont celles où on n'a pu remarquer que les fondemens ; mais les ruines qui reſtoient, ſuffiſoient pour en figurer la conſtruction. Il n'a point été poſſible de juger ſi les voûtes en étoient fort élevées ; il y avoit quelque apparence qu'elles prenoient leur naiſſance au-deſſus des canaux de communication d'un fourneau à l'autre ; on n'a

Planc. XXI.



Pl. XII. P. 19. 199
Profil d'un Fourneau suivant la Ligne e f du Plan.
Elevation du devant d'un Fourneau suivant la ligne c d du Plan
Profil Coupé sur la ligne a b du Plan des Fourneaux suivant la hauteur des parties qui n'avoient pas étés totalement detruittes.
A
f
e
d
c
3 pi. 6 po.
b
D
Terre raportée
Argile
a
Plan des fourneaux à fondre du Cuivre batis sur le Briquetage trouvés a 22 pieds de profondeur sous le Réz de Chaussée en creusant la fondation du Couvent des Religieuses de Marsal.
Brique d'une terre tres fine longue de 10 pouces sur 3 et 3 po de base servant a former les Voutes.
B
3 po
10 po
Brique d'un pied en quarré sur 10 lignes d'epaisseur servant au Carrelage des Fourneaux.
C
1 pi
1 pi
6 pi
5 pi
2 pi
18 po
Toises 5
4
3
2
1
0 1 2 3 4 5 6 Pi

aperçu que deux eſpèces de briques dans cette ma- Pl. XXI. B. çonnerie, l'une aux pieds droits & voûtes, de dix pouces de longueur, ſur trois pouces de largeur & épaiſſeur; la ſeconde eſpèce, d'un pied en quarré, Pl. XXI. C. ſur dix lignes d'épaiſſeur, ſervoit pour le carrelage des fourneaux, poſé ſur un lit de terre glaiſe, dont le deſſous, juſqu'au Briquetage, étoit de la terre rapportée : on voyoit parmi ces débris des morceaux de verd-de-gris, & quantité de parcelles de cuivre, plus de rouge que de jaune; apparemment pour des armes offenſives, à l'uſage des Romains, qui ſe ſervoient ordinairement de cuivre au lieu de fer.

La ſeconde induction pour attribuer aux anciens Romains ce *Briquetage*, eſt un vaſe antique trouvé Pl. XXII. vers ces fourneaux, dans la même fondation, mêlé avec les premiers morceaux du *Briquetage*, d'une terre rougeâtre, verniſſée en dedans & en dehors, d'un grain très-beau & très-fin. Au fond de ce vaſe eſt écrit en très-beau caractère romain, CASSIVS F. On ne peut douter que ce morceau ne ſoit antique; il étoit d'ailleurs, comme on vient de le dire, profondément enfoui parmi les morceaux qui forment le *Briquetage*, d'où il eſt probable qu'il y eſt depuis qu'il exiſte, & qu'il a appartenu, je le repéte, aux Romains, qui ont travaillé à ce pavé de briques.

Soit la peſanteur de la vaſe qui s'eſt répandue ſur le *Briquetage*, ſoit celle du volume des eaux quand ces marais ſont inondés, ou parce que cette vaſe, qui a filtré dans les intervalles de ces corps arrondis, eſt extrêmement glutineuſe ; toutes les parties qui compoſent le *Briquetage* ſe ſont tellement liées, que ce n'eſt, pour ainſi dire, qu'une même maſſe très-difficile à percer, & preſque auſſi ferme qu'une bonne voûte.

Ce *Briquetage* a donné lieu à pluſieurs traditions, & même à quelques Diſſertations ; les uns ont prétendu que c'étoit une voûte qui avoit été faite pour porter un aqueduc depuis Dieuſe (*t*), juſqu'à Moyenvic (*u*), ſur la largeur des marais, ce qui fait 6000 toiſes de longueur, ſur 500 toiſes de largeur réduite. Cet ouvrage ſeroit difficile à concevoir, & n'a aucun rapport avec la deſcription que j'ai faite du *Briquetage*, qui dans les parties où il y en a, n'eſt nullement poſé en voûte, mais horiſontalement, comme le hazard l'a voulu.

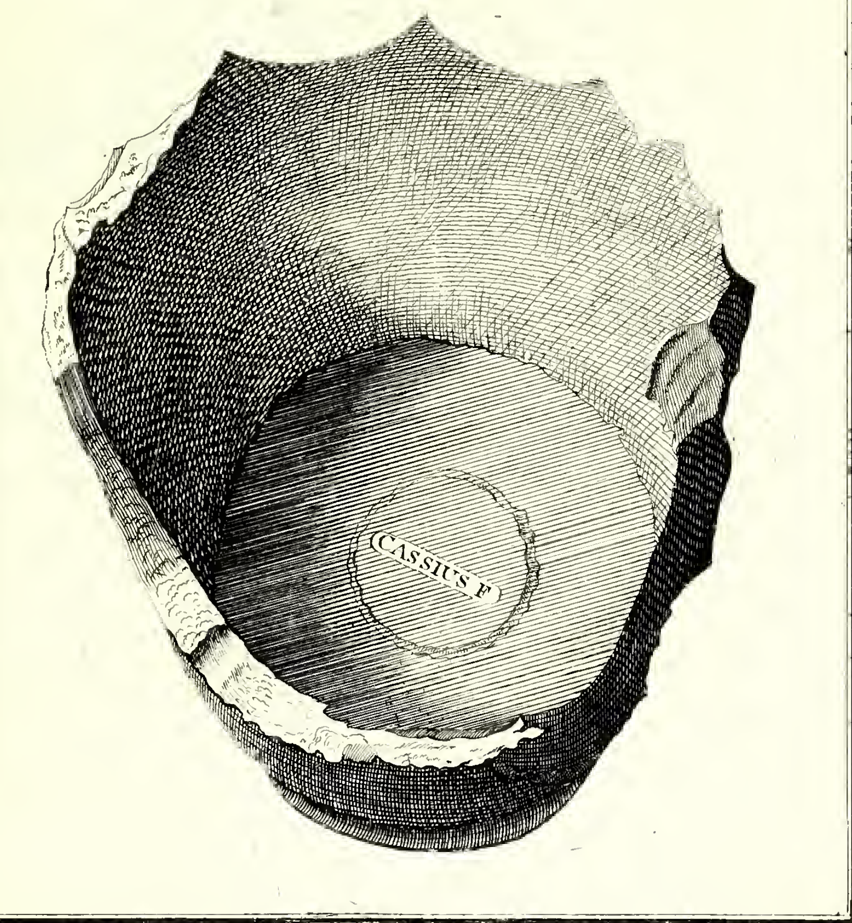
D'autres ont aſſuré, que le feu s'étant mis dans le

(*t*) Dieuſe, ville ſituée à deux lieues de Marſal, en remontant la rivière.

(*u*) Moyenvic, ville ſituée à une demi-lieue de Marſal, en deſcendant la rivière.

marais,

Vase antique d'une terre rougeâtre, vernissé en dedans et en dehors, qui a été trouvé à 23. pieds et demi, sous le Rez de Chaussée, mêlé avec les premiers morceaux de la superficie du Briquetage.



Antiquités par M. de la Sauvagere. *Gravé par Mad. Lattré*

marais, en avoit cuit la terre. Ce phénomène, dans cette circonſtance, ſeroit d'autant plus admirable, qu'il auroit imité le moule des doigts, l'empreinte de la main, & la variété infinie des figures de ces différens morceaux de briques.

Je ne ſais ſi je dois parler d'une tradition, qui aſſure que c'eſt un Tarquin qui a fait faire cet ouvrage, appellé *Briquetage*, & que le même prince a bâti une ville au milieu de l'étang de Lyndre, à deux lieues & demie de Marſal ; en conſéquence de cette tradition, quelques Auteurs appellent cette ville bâtie au milieu de l'étang (*x*), *Tarquini polis*, *Tarquinpole*, *la ville de Tarquin.* PLANC. XVII.

Ce prétendu fondateur ne peut point avoir lieu ; 1.° parce que les Tarquins, rois de Rome, connus dans l'hiſtoire, n'ont jamais été en ce pays. 2.° Quand ils y auroient été ou qu'ils y auroient fondé une ville, ils n'y auroient pas ajouté le nom de *Polis*, qui eſt un nom Grec, langue inconnue aux Tarquins, & au pays dont il eſt queſtion. 3.° Les Romains, quand ils ont bâti des villes en Orient & même en Europe,

(*x*) Annales Præmonſtatenſes, N. 54, *pag.* 727.... *Tarquinipolis, Gallicè* Tarquinpole *quondam, ut aiunt, arx à Tarquinio vel erecta vel nominata.*

n'y ont jamais mis le nom de *polis*, ſi ce n'eſt aſſez tard, & pour l'Orient ſeulement : par exemple, *Auguſta, Julia, Cæſarea ;* & ainſi on auroit dit, *Tarquinia* ſimplement, & non pas *Tarquinia-polis.* Les villes de *Conſtantinopolis*, *Andrianopolis*, *Theodoſiopolis*, &c. ſont en Orient, & d'une date beaucoup poſtérieure aux Tarquins & aux anciens Empereurs Romains.

D'ailleurs le nom *Tarquinpole* eſt un nom moderne: les payſans des environs l'appellent *Teckempaul*, qui ſignifie en allemand, *chauſſée pourrie*, & ſelon d'autres, un *vieil étang.* On ne connoît aucun titre ancien du pays qui le nomme *Tarquinipolis.* Ce nom doit, ſelon les apparences, ſon origine à quelque moine Prémontré, curé de ce lieu, qui en aura latiniſé & gréciſé le mot Tudeſque, connu dans les titres (y) ;

(y) A Tarquinpole, dans un titre de la Cure, de 1274, ce village eſt ſous le nom de Tarkinpail ; un autre de Ferry, chevalier de Morhange, en 1286, l'appelle Taikenpaul ; dans les Annales des Prémontrés, il eſt parlé de la Cure de Tarquinpole en ces termes : *Patronatus Parochiæ, collatum à nobili viro Conrado de Richicourt, & à Bouchardo epiſcopo Metenſi, confirmatum anno* 1295. Ces deux titres ſont en latin dans les archives de l'abbaye de Salival, ainſi qu'une bulle du pape, de la même année, qui confirme les deux titres précédens : le village de Tarquinpole y eſt auſſi nommé Tockampach. L'abbaye de Salival, ordre des Prémontrés, qui eſt à trois quarts de lieue de Marſal, a été fondée en 1157, par les princes de Salm. *Annales Præmonſtatenſes*, p. 718 & 719.

dans ceux de 1339, 1344, 1394 & 1629 (z), il eſt écrit, *Teckempaul, Tacampach, Techenpul, Techemphul*; & dans une carte géographique dont je ſuis propriétaire, publiée en 1689 (par P. Willium C. Rhætum) ce lieu y eſt appellé *Tetchempſuel*. Je ne crois pas qu'on puiſſe tirer aucunes conſéquences de tous ces différens noms. Les payſans (*a*) diſent aujourd'hui *Taquinpole*.

Púl, Pſaúl, Paúl, Pail, Phoúl & Phúld, ſignifient un endroit marécageux, ou un pilotis pratiqué dans un marais, ou dans un endroit aquatique. Ainſi la terminaiſon des mots *Tackempaul, Tarkempaul, Tarkempail, Tarquemphuld, Tarquempſoul, Tarquemphoul, Techempſoltz*, revient au même.

Quant aux mots *Techen, Dechen, Techem, Tackem, Tarquem*, & autres qui ont été formés par corruption; *Dechen, Techen, Techem*, peuvent être expliqués par couvrir un marais, y pratiquer une chauſſée (*b*); *Tecken, Tarquem*, par deſſécher un marais.

(z) Chartes des archives de Nanci, *Dieuſe*, n.os 10, 15, 79 & 143.

(*a*) Les habitans de ce pays ne prononcent aucun *R*, dans leur langage; ils diſent *Taquinpole*, au lieu de Tarquinpole, & *Maaſal*, au lieu de Marſal.

(*b*) On aſſure qu'autrefois l'étang de Lyndre étoit compoſé de trois étangs, qu'on a dans la ſuite réduits à un ſeul, pour éviter l'entretien de trois chauſſées.

Il eſt dit, dans la dernière édition du Gloſſaire de M. Ducange, que le mot de *Tacha* vient de l'allemand *Tecken*, dont on vient de donner les ſignifications, qu'il explique en latin, *agri limes*, *ſignum finium ;* en françois, *bornes du champ*, *marque des limites*.

Il y a lieu de préſumer que le village de Tarquinpole a été autrefois conſidérable ; on y voit les débris de quelques murs d'une très-grande épaiſſeur, & l'emplacement d'un gros château.

La principale enceinte que formoit cette forteresse y exiſte en partie ; elle étoit de figure pentagone, avec des redans : tout le reſte n'eſt plus qu'un amas confus de terre & de matériaux.

Il s'y trouve cependant encore quelques inſcriptions, dont une entr'autres, ſur une pierre d'encoignure de la maiſon Curiale, que l'on découvrit en démoliſſant dans les murs de la forteresse. On y lit cet mots :

BVGIO
M. MONIANIVS MAGNVS
V S R (*c*) M.

(*c*) On n'a point ignoré que dans la formule ordinaire, c'eſt un *L*, au lieu d'un *R*; mais on l'a copié de même qu'il eſt ſur les lieux.

Fig. 2.em
Bustes dans la meme Pierre en demi relief qui a été placée et qui sert de parement à la Tour de Tarquin-pole.

Fig. 3.em
Buste gothique dans un mur d'une maison de Paisan à Tarquin-pole.





Fig. 1.ere
Figure en demi relief sur une Pierre qui sert de zocle au clocher de Tarquin-pole.



Dessiné par M. de la Sauvagere — Gravé par Mad. Lallié

Dans l'égliſe il y a auſſi ces lettres ſur une des pierres d'un des pieds droits de l'arcade qui ſépare la nef du ſanctuaire :

S P C
N T I S
E V E.

J'ai encore remarqué une autre pierre qui ſert de ſocle à un contrefort du clocher, où ſont trois figures tronquées en demi-relief. Pl. XXIII, fig. 1.

Les fragmens qui reſtent de ces figures ſont tellement mutilés, qu'il eſt difficile d'en rien décider de poſitif ; mais en les comparant aux anciens tombeaux & bas-reliefs qui ſe trouvent dans l'Antiquité expliquée du P. de Montfaucon, on pourroit croire que c'eſt un ancien tombeau, où le père, la mère & l'enfant ſont repréſentés.

Les deux autres figures, qui ſont deux buſtes à côté l'un de l'autre, homme & femme, dans une même pierre qui ſert de parement à la tour de Tarquinpole, repréſentent auſſi un tombeau, dont on trouve pluſieurs exemples dans le même P. de Montfaucon, Antiquité expliquée, & dans Meuriſſe (*d*) ; Pl. XXIII, fig. 2.

(*d*) *Hiſtoire des Evêques de Metz*, pag. 9, 11 & 13.

Pl. xxiii, fig. 3. ainſi que le buſte appliqué dans un mur d'une maiſon de payſan. Tous ces reliefs ſont de grandeur naturelle.

On découvre encore journellement à Tarquinpole, d'anciennes médailles Romaines (*e*), des morceaux de colonnes, des fragmens de ſtatues ; on y a même vu des figures toutes entières, que l'on caſſe & briſe pour les employer en maçonnerie, dans quelque château ou ville voiſine. On continue à y démolir tous les jours, & on n'y laiſſe que ce que les outils les mieux acérés n'en peuvent emporter.

C'eſt bien dommage que des monumens auſſi reſpectables deviennent une carrière où tout le monde puiſe, & que de pareilles antiquités ſe trouvent anéanties par des hommes qui ne connoiſſent que le prix de la matière.

J'ai cru qu'on me pardonneroit cette digreſſion au ſujet de Tarquinpole : outre les antiquités qui ſe trouvent dans les ruines de cette fortereſſe, ce nom, qui occupe tous ceux qui en entendent parler, rend ce lieu intéreſſant ; & je n'ai pu me diſpenſer d'expoſer tout ce qui peut contribuer à éclaircir la tradition du pays ſur l'origine du nom de Tarquinpole & du *Briquetage*.

(*e*) J'en ai vu une où on liſoit : IMP. MAXIMIANVS P. P. IVN.

L'idée commune étoit, que le deſſous généralement des marais, depuis Dieuſe juſqu'à Moyenvic, étoit de ce *Briquetage.*

Pour parvenir à en découvrir la vérité, j'ai ſondé tous les marais ; je les ai fait creuſer dans pluſieurs endroits. C'eſt ſur ces Recherches que j'ai donné la Deſcription que j'ai faite du *Briquetage*, & que je vais à préſent faire voir les parties où il y en a, ſon étendue, & la nature du fond des marais, depuis Dieuſe juſqu'à Moyenvic.

Il n'y a de ce *Briquetage*, qu'à *Marſal*, à *Moyenvic*, Pl. XXII.
& à *Burtécour*, par-de-là Vic, environ 22950 toiſes quarrées, dans un terrein où ſont en partie les jardins du ſeigneur. Son épaiſſeur eſt beaucoup plus conſidérable à Burtécour qu'à Marſal ; elle eſt en pluſieurs endroits de quatorze pieds & plus. Le *Briquetage* dans ce lieu n'eſt preſque point recouvert de terre : on en aperçoit une quantité infinie de morceaux repandus ſur la ſuperficie des champs, que le ſoc de la charrue ou la béche ont enlevés hors de terre.

A Marſal le *Briquetage* s'étend ſous tout l'intérieur Pl. XIX.
de la ville, & ſous preſque toutes les fortifications : le long de la hauteur d'Haraucourt, & en deſcendant la rivière vers Moyenvic, dans une longueur de 350 toiſes, ſur une largeur à droite d'environ 100 toiſes,

& à gauche d'environ 140 toiſes (*f*) ; ce qui peut faire en tout une ſuperficie de 192000 toiſes, & en prenant une épaiſſeur réduite entre quatre & cinq pieds, qui eſt l'épaiſſeur la plus commune du *Briquetage*, on en trouvera 144000 toiſes cubes.

Pl. XVII. A Moyenvic le *Briquetage* commence à 50 toiſes environ du canal de la Flotte ; il tourne autour de l'égliſe de S. Pyan, & entre un peu dans la Saline ; ce qui peut faire une ſuperficie de 110000 toiſes quarrées, ou 82499 toiſes cubes.

Le marais, en allant de Marſal à Dieuſe, n'a point de *Briquetage* pendant un quart de lieue ; c'eſt une vaſe gluante & ſans fond, ſemblable à celle dont j'ai parlé, qui eſt ſous le *Briquetage* : de cette diſtance d'un quart de lieue de Marſal juſqu'à Dieuſe, à cinq ſix, ſept, ou neuf pieds de profondeur, le fond du marais eſt un gravier auſſi dur que le rocher.

De Marſal à Moyenvic le *Briquetage* s'étend hors de la ville juſqu'à 350 toiſes, comme je viens de le remarquer ; de-là juſqu'auprès de Moyenvic, le marais qui n'a point de fond, n'a auſſi aucuns *Briquetages*.

(*f*) Dans le pré du S. Sacrement, près de Marſal, & dans un autre plus près de la ville, j'ai trouvé de la brique caſſée, ou du *Briquetage*, à fleur de terre, même le long de la rivière ; j'y ai fait faire des trous : ce ne ſont que des décombres, & j'ai trouvé le *Briquetage* à onze pieds.

On

On trouve ſeulement en quelques endroits, à neuf, dix & onze pieds de profondeur, un ſable très-fin, qui n'a aucune fermeté.

Dans cette partie de la Seille, où eſt ſitué Marſal, je n'ai rien découvert de plus ancien que Dieuſe (*g*).

(*g*) Dans la *Deſcription hiſtorique & géographique de la France*, par M. l'abbé de Longuerue, *pag.* 154, il eſt dit que Dieuſe eſt célebre par ſes puits d'eau ſalée, dont on fait quantité de ſel. Cette ville avoit été donnée à la collégiale de la Magdelaine de Verdun, par l'empereur Henti III, en 1065. Gerard d'Alſace & ſes ſucceſſeurs, ducs de Lorraine, en eurent la vouerie; le chapitre de la Magdelaine de Verdun accompagna les ducs de Lorraine à la ſeigneurie de Dieuſe, & ils la poſſédoient par moitié dans le treizième ſiècle, puiſqu'elle faiſoit partie de la ſucceſſion de Ferry II du nom, duc de Lorraine, père des ducs Thiebaud I, & Mathieu II. Thiebaud I tranſigea avec le chapitre de la Magdelaine de Verdun, & acquit l'autre moitié de ladite ſeigneurie; le duc Mathieu II, frère de Thiebaud I, céda à Jacques de Metz ſon frère, la part qu'il avoit à Dieuſe, pour la portion qu'il prétendoit aux biens patrimoniaux du duc Ferry II ſon père. En 1259, le duc Ferry III laiſſa à Jacques, évêque de Metz, ſon oncle, la jouiſſance de la ville & ſeigneurie de Dieuſe, juſqu'à ſon décès; à la charge que Dieuſe retourneroit après ſa mort aux ducs de Lorraine, qui ſeroient tenus d'en faire hommage à l'évêque de Metz. Ferry III, qui devenoit propriétaire de Dieuſe, en vertu de cette tranſaction, en fit hommage en même-temps à ſon oncle Jacques, qui n'étoit plus qu'uſufruitier. Dans le ſiècle ſuivant, Marie de Blois, mère & tutrice du duc Jean, reconnut encore l'égliſe de Metz en 1347 : mais depuis ce temps-là, les ducs ont poſſédé toute la châtellenie de Dieuſe en ſouveraineté, ſans faire hommage à aucun ſeigneur. Ils jouiſſent aujourd'hui de cette liberté, autoriſée par les traités de paix des

Cette ville nous eſt connue par les Romains ; elle ſe trouve placée préciſément ſur la ligne droite, entre Metz & Straſbourg : l'Itinéraire d'Antonin marque expreſſément *Decempagi*, à une égale diſtance de Metz & de Saverne, c'eſt-à-dire, à vingt mille de l'une & de l'autre ville. On la voit marquée dans la carte de Peutinger, ſur cette route de Straſbourg à Metz, qui ſe reconnoît encore en pluſieurs endroits entre Dieuſe & Metz : comme, par exemple, en partant de Metz, en arrivant à Solgne, on voit ſur la gauche un bout de chauſſée Romaine ; un autre morceau ſe reconnoît ſur le côteau, avant d'arriver à l'étang du Chaudron ; un autre, ſur la gauche, avant que d'entrer à Delme ; enſuite, vis-à-vis le village de Donjeu juſques vis-à-vis celui du Freſne, où en 1728, pendant l'eſpace d'environ 3000 toiſes, l'on aſſit ſur cette vieille chauſſée, la nouvelle que l'on conſtruiſoit alors, juſqu'à la hauteur de Château-Salin : au bout de cette diſtance, l'on a laiſſé la route Romaine à gauche, où elle traverſe un bois ; on la perd ſur la hauteur, & on la retrouve

---

Pyrénées, de l'année 1659 ; de Vincennes, de l'année 1661 ; & par celui de Riſwic, de l'année 1691 ; confirmé par ceux de Raſtadt & de Bade, de l'année 1714.

au moulin de Marville, juſqu'à la fontaine appellée *la Manchotte* : cette route Romaine ſe continue & va aboutir au village de Borgaltroff, un peu à gauche de Dieuſe, d'où elle va ſe rendre à Tarquinpole. L'on reconnoiſſoit encore, en 1740 (*h*), dans l'étang de Lyndre, la chauſſée qui le traverſoit, qui étoit la continuation de cette ancienne voie Romaine.

Entre *Divodurum*, Metz (*i*), & *Decempagi*, Dieuſe, la carte de Peutinger marque une ſtation *ad duodecimum*, & le nombre XII, c'eſt-à-dire, douze lieues Gauloiſes de diſtance de Metz à ce lieu, que qui que ce ſoit n'a fixé, relativement aux noms de la géographie moderne, pas même M. d'Anville, dans ſa nouvelle Notice de la Gaule. J'aurois un grand penchant à croire que c'eſt *Delme*, qui s'accorde aſſez avec cette diſtance Romaine, où l'on vient de dire

(*h*) M. de Gaſtine Guermanche avoit dès-lors obtenu un arrêt du Conſeil, qui lui permettoit d'en arracher les matériaux dans une preſqu'iſle de la rive gauche, de 200 toiſes de longueur.

(*i*) L'illuſtre & ſavant Dom Calmet, dans ſa *Diſſertation ſur les grands chemins de Lorraine*, édition de Nanci, 1727, *in*-4.° *pag.* 17, fait mention de la route de Metz à Straſbourg, par *Caramuſca*, peut-être Chocourt, près de Delme; *Ricciaco*, apparemment Rich, à trois ou quatre lieues de Dieuſe, *Decempagi*, &c. Je ne ſais d'où eſt priſe cette route; l'Itinéraire d'Antonin marque *Caranuſca* & *Ricciaco*, ſur la route de Metz à Treves.

qu'il reſtoit un bout de chauſſée ; & que près de là, vis-à-vis le village de Donjeu, à la gauche du chemin actuel, lorſqu'on le fit en 1729, l'on découvrit dans un endroit qui ſe nomme *Brucourt*, des ruines de murs faits aux paremens extérieurs, de ces petites pierres cubiques, d'environ quatre pouces, où l'on trouva quatre chambres, de ſeize pieds & demi en quarré chacune, & de quatre pieds & demi au-deſſous du rez-de-chauſſée.

Les paremens intérieurs des murs étoient enduits d'un ciment ſi fin & ſi poli, qu'il ſembloit une glace ; & au lieu de carrelage, c'étoit un pareil enduit, avec une petite banquette qui régnoit tout-au-tour, de quatre pouces de largeur, faite en pierres de taille. Ce premier plancher de ciment portoit ſur un autre de quatre pouces d'épaiſſeur, mais dont le ciment étoit moins fin ; & celui-ci avoit au-deſſous une autre couche, de onze pouces d'épaiſſeur, d'un ciment très-groſſier. Ces trois couches portoient ſur trois lits de pierres, poſées de camps & inclinées en ſens contraires, formant le zigzag. Les trois autres chambres étoient conſtruites de même, avec cette différence, que le ſol de la ſeconde étoit un pied plus bas, ainſi de l'une à l'autre. Dans chaque mur de refend il y avoit une fenêtre de deux pieds de

hauteur, ſur dix-huit pouces de largeur : la première élevée de trois pieds au-deſſus du ſol ; celle de la ſeconde, de trois pieds & demi ; & celle de la troiſième, de quatre pieds.

L'on voyoit à la chambre la plus baſſe, une rangée de ſept ſièges, diſtans l'un de l'autre d'un pied, & d'inégale hauteur : ils étoient faits de carreaux de terre cuite, d'un pied & de trois pouces d'épaiſſeur ; un ſimple carreau commençoit le premier ſiège, juſqu'au nombre de ſept, poſés les uns ſur les autres ſans aucun mortier.

Cette deſcription indique des bains, d'autant mieux qu'on y a trouvé des tuyaux de plomb ; la voûte qui encaſtroit la chaudière dans la chambre la plus élevée ; à côté, un petit aqueduc qui joignoit une de ces fenêtres intermédiaires entre les chambres.

On a auſſi découvert dans les fouilles de ces vieux édifices, beaucoup de médailles Romaines, entre autres de Néron & de Gordien.

Cette route Romaine de Straſbourg à Metz, par Tarquinpole & Dieuſe, ne paſſe pas loin de Marſal, ſur les hauteurs de Saint-Jean. C'eſt vers cet endroit que j'ai fait rompre & ouvrir une tranchée pour en reconnoître la conſtruction, dans un bois de haute futaie, où elle étoit couverte des plus grands arbres.

Cette construction m'a paru d'autant plus intéressante, que je n'ai rien lu dans Bergier, qui fasse mention de tout ce que j'ai observé dans celle-ci.

La fondation, que les anciens nommoient *statumen* (*k*), étoit composée de trois lits de pierres plates, posées de camps & inclinées en sens contraires, formant le zigzag : par-dessus on remarquoit trois couches de pierres concassées & brisées, que les anciens appelloient *rudera* (*l*). Les pierrailles de la première couche étoient moins broyées ; celles au dessus, l'étoient beaucoup plus, comme des noix & des noisettes ; & celles de la troisième n'étoient que comme de gros graviers : sur celle-ci il y avoit un pavé de pierres plates, de forme irrégulière, qui couvroit toute la largeur de la chaussée, où l'on remarquoit la trace des jantes (*m*) des roues Romaines qui étoient fort larges.

Ces détails concernant les vestiges de cette ancienne

(*k*) Bergier, *liv. II, chap. XIII*, d'après Vitruve.

(*l*) Isidore, cité par Bergier, *liv. II, chap. III*, ... *Artifices appellant lapides contusos* (*rudos*) *quos in pavimentis faciendis superfundunt, unde & rudera dicuntur.*

(*m*) Ces sortes de jantes sont aujourd'hui très-communes en Angleterre & en Irlande, où l'on a mis sur les voitures à roues des impôts proportionnés à leur largeur ; elles paient moins, parce qu'alors, au lieu d'effondrer le chemin, elles servent à l'affermir, l'égaler & l'applanir.

voie Romaine, pourront faire quelque plaiſir, particulièrement aux amateurs de l'Antiquité dans la province du pays Meſſin, & en général aux Antiquaires qui aiment les reconnoiſſances de ces anciens chemins Romains, indiquées par l'itinéraire d'Antonin ou la carte de Peutinger, & ſouvent par l'un & par l'autre.

Pour revenir à Marſal, on ne trouve, même dans les Hiſtoriens des deux premières races de nos Rois, rien de poſitif pour en fixer l'origine.

S'il falloit en croire ce que Vaſſebourg (*n*) rapporte dans ſes Antiquités de la Gaule Belgique, Auberon, fils ainé de Clodion, fit faire un château à Marſal.

Un autre trait qui intéreſſe Marſal, & qui doit être des premiers temps de la monarchie, eſt le martyre de ſaint Livier (*o*). Meuriſſe, évêque de Madaure, dans ſon Hiſtoire des évêques de Metz, aſſure que ce Saint a exiſté ; mais le temps & les circonſtances de ſa mort ſont extrêmement incertains. Ce qu'il y a de plus apparent, c'eſt que ce ſaint Martyr étoit d'une naiſſance illuſtre ; qu'il commandoit un corps d'armée contre les ennemis du nom Chrétien ;

(*n*) *Antiquités de la Gaule Belgique*, *Prologue*, pag. 7.

(*o*) Martyre de S. Livier, en l'an 450 ou 55, en 555 ou 56 ; ou en 570. Meuriſſe, *pag.* 52 & 80.

qu'ayant été pris dans une bataille, il eut la tête tranchée ſur le revers d'une montagne au pied de laquelle eſt la ville de Marſal, & ſur laquelle il reſte encore deux chapelles, *S. Jean* & *S. Livier,* qui ſont l'objet de la vénération des peuples circonvoiſins.

Ces bords de la Seille, dans le douzième ſiècle, formoient une contrée très-importante ; elle étoit bordée de châteaux & de fortereſſes.

Etienne (*p*), évêque de Metz, en ruina trois en 1122 ; ſavoir, le château du comte de Hoëmbourg, près de cette ville ; la fortereſſe de Moyenvic (*q*), qui avoit été uſurpée & fortifiée par un ſeigneur voiſin, ſur l'évêché de Metz ; & le château de Vic (*r*), qui appartenoit au duc Mathieu.

Marſal alors n'étoit point encore fortifié ; des raiſons de politique s'y oppoſoient apparemment,

(*p*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. I, *preuves*, p. 63 & 64 ; & Tom. II, pag. 73.

(*q*) Moyenvic a été fortifiée & raſée pluſieurs fois. On voit dans l'*Hiſtoire du Duc Antoine*, par Volkir, chap. XIII, que cette ville étoit fermée, en 1526 ; & dans l'*Hiſtoire de Lorraine*, par Dom Calmet, Tom. III, pag. 203, il eſt dit que ce lieu fut fortifié par les Allemands, en 1630 : il n'y a actuellement que quelques retranchemens autour de la ſaline.

(*r*) Les premiers fondemens du château de Vic, qui exiſte aujourd'hui, ont été commencés en 1181. Meuriſſe, *pag.* 433. Depuis ce temps-là cette ville a toujours été le principal ſiège temporel de l'évêque de Metz.

puiſque

puiſque par un Traité (*ſ*) fait en 1235, entre Geofroy d'Apremont, Laurette ſa femme, Mahaut & Jeanne, ſœurs de ladite Laurette, au ſujet de leurs partages; il eſt dit expreſſément, que leſdites Mahaut & Jeanne auront pour leur part, le *vau de Coloigne, la cour de Remelvange, & Kultanges, Malſtat & Marſal;* & qu'ils pourront faire une forteresſe où ils voudront, excepté à *Malſtat, Marſal* & *Kultanges.*

Ces mêmes raiſons ne ſubſiſtoient plus apparemment en 1251; ce qui ſe prouve par les Lettres (*t*) de repriſes de Renaut, comte de Caſtre, ſire de Bictche; il reconnoît tenir legement en fief & hommage de Madame Catherine, ducheſſe de Lorraine ſa ſœur, & de Ferry ſon neveu, tout ce qu'il poſſede à *Lenoncourt, Sauxure* & *Marſal;* & il lui eſt libre de faire ce qu'il veut de ce qu'il a à Marſal.

L'an 1259, il fut fait un traité (*u*) & accord (*x*) entre Jacques, évêque de Metz, & Ferry, duc de Lorraine, ſon neveu, ſur ce que ledit évêque demandoit ſon partage audit duc, tant de ſes père &

(*ſ*) Chartes des archives de Nanci, *Traité* 3.e n.° 67. 1235.

(*t*) Chartes des archives de Nanci, *Confirmation,* n.° 1, 1251.

(*u*) Chartes des archives de Nanci, *Traité,* n.° 55, 1259, intitulé : *Mariages des princeſſes de Lorraine.*

(*x*) Meuriſſe, *pag.* 463.

mère, que de ses frères; par lequel ils conviennent que ledit évêque aura Dieuse & ses appartenances, pour en jouir sa vie durant, ainsi que le duc Mathieu son père les lui a laissés, pour revenir après son décès audit duc & à ses hoirs, qui reprendront ladite terre en fief & hommage des évêques de Metz, en accroissement des autres fiefs qu'ils tiennent dudit évêché; & le duc lui a encore donné quatre livres de terre pour en disposer à sa volonté, pour lesquelles il lui assigne tout ce qu'il a & tient à Vic, à *Marsal* & à Remerville. Dès que Jacques eut Marsal, il le fit fortifier, & regarda cette place comme la plus importante de son diocèse.

Il en fit une donation (*y*) pure & simple à son église de Metz, par son testament, en 1260; & dès-lors les évêques de Metz commencèrent à jouir de la seigneurie directe & utile de la ville de Marsal.

Richerius, religieux & auteur de la Chronique de Senone (*z*), raconte que l'évêque Jacques vint à Marsal, pour y être témoin des prodiges que l'on publioit dans tout le pays, d'une jeune fille qu'on

(*y*) Chartes des archives de Nanci, *Testamens des ducs de Lorraine*, n.° 1, 1260.

(*z*) Cette Chronique de l'abbaye de Senone, est rapportée dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. II, pag XXXIII.

diſoit vivre ſans manger, & que c'étoient les Anges qui la nourriſſoient. On la nommoit la Sybile de Marſal. Richerius, qui y étoit préſent, dit que nombre de prêtres & de gentilshommes qui avoient ſuivi l'évêque par un eſprit de curioſité, furent longtemps à ne ſavoir qu'en penſer ; mais à force de veiller cette fille de près, on découvrit que l'Ange prétendu qui apportoit cette nourriture céleſte, n'étoit rien moins qu'un eſprit.

Après la mort de l'évêque Jacques, la déſunion ſe mit entre le duc de Lorraine & quelques évêques de Metz, ſucceſſeurs de Jacques. Des raiſons d'intérêt leur fourniſſoient ſans ceſſe des motifs de ſe faire la guerre les uns aux autres.

C'eſt dans ces temps de méſintelligence, en 1273, que Laurent (*a*), évêque de Metz, ayant une groſſe armée aux environs de Marſal, ſe laiſſa ſurprendre par le duc Ferry III, qui le fit priſonnier. Ce duc (*b*), profitant de ſa victoire, s'empara de Marſal, & exigea

(*a*) Meuriſſe, *pag.* 475. Chron. lat. M. S. Epiſcoporum Metenſium, ... *Qui Laurentius habuit guerram cum duce Lotharingiæ* ..... *& congregato exercitu multò circum Marſallum apud Attignei, duce ſubito ſuperveniente, cepit dictum epiſcopum, & captivum retinuit multo tempore anno & dimidio.*

(*b*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 391.

des *chevaliers*, *maire* & *échevins*, & communauté de cette ville, de lui donner une déclaration (*c*) des droits dont jouissoit l'évêque dans Marsal, villages & bans appartenans.

L'année suivante le duc Ferry & l'évêque Laurent firent un traité (*d*) de paix, dont deux cardinaux furent les médiateurs, par la volonté & autorité du pape ; il est spécifié que l'évêque, par la même autorité du pape, levera l'excommunication qu'il avoit lancée sur le duc & ses sujets à l'occasion de la guerre, & que ledit duc de Lorraine gardera, pour les assurances de cette paix, des ôtages de Vic & de Marsal. Ce prince (*e*) les rendit gratuitement, en 1284, à l'évêque Bouchard, successeur de Laurent.

Dès que Gerard fut nommé à l'évêché de Metz, l'an 1297, il fit l'acquisition des salines de Marsal & de Moyenvic, qui appartenoient à plusieurs seigneurs.

Ce Gerard eut pour successeur Regnault de Bar, qui mourut en 1318. Entre deux concurrens (*f*)

(*c*) Cette déclaration est dans les archives de Nanci, *Layette* cottée *Moyenvic*, *Marsal*, *&c.* n.° 1, 1273.

(*d*) Archives de Nanci, *Traité de Paix*, *&c.* n.° 1, 1274.

(*e*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 395.

(*f*) Meurisse, *pag.* 492.

à cet évêché se trouva Pierre de Sierch, archidiacre de Marsal, & frère de Jean de Sierch, évêque de Toul : c'étoit un homme d'un grand mérite ; il avoit composé des Commentaires très-savans sur le sixième livre des Décrétales.

Dans la suite les évêques de Metz ont donné à la ville de Marsal certaines distinctions (*g*). Dès que Louis de Poitiers fut nommé à cet évêché, son premier soin fut de se faire recevoir à Marsal.

L'évêque Ademare (*h*) y faisoit battre monnoie ; ce qui se voit par quelques pièces d'argent (*i*), où est le buste de l'évêque, avec cette légende : *Ademarius, episcopus Metensis ;* & sur le revers : *Moneta de Marsallo.*

Ce ne fut apparemment qu'après le traité de paix (*k*) & l'accord fait touchant les salines de Marsal, entre cet évêque & Marie de Châtillon, dite de Blois, duchesse de Lorraine, dame de Guise, seconde femme de Raoul, duc & marquis de Lorraine.

(*g*) Meurisse, *pag.* 499.

(*h*) Ademare, évêque en 1327, mourut en 1360.

(*i*) Ces monnoies sont gravées dans Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, planche VII, Monnoies 135 & 136. Les ducs de Lorraine en ont aussi fait battre dans Marsal.

(*k*) Chartes des archives de Nanci, *Layette* cottée, *Saline de Marsal*, n.° 3.

Si l'on veut s'en rapporter à la Chronique (*l*) de S. Thiebaud de Metz, Jean I, duc de Lorraine, se servit d'un stratagême pour s'emparer de Marsal, en 1369 : trois gentilshommes qui étoient à son service, nommés Bertrand de Nouviant, Simonnin de Marcheville, Gerard d'Alcey, s'attroupèrent avec nombre d'autres gentilshommes & de soldats, dans la résolution de s'emparer de Marsal par surprise : en effet, s'étant travestis en laboureurs, ils s'approchèrent d'une des portes, à la pointe du jour ; on les laissa entrer ; mais à peine furent-ils dans la ville, que ces paysans prétendus devinrent des ennemis redoutables qui la pillèrent & la ravagèrent.

Théodoric de Boppart, évêque de Metz, qui étoit à son château de Vic, en fut averti ; il pria son beau-frère Jean, seigneur de la Pierre, d'aller au secours de cette place. Il partit à la tête d'une vingtaine de maîtres, & autant d'hommes d'infanterie : étant entré dans la ville par une fausse porte, inconnue à ceux qui s'en étoient emparés, ils en firent un grand massacre ; il y eut 87 gentilshommes tués, & 70 prisonniers qui furent conduits au château de Vic.

(*l*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 614 ; *Preuves*, pag. CLXXVIII ; & dans Meurisse, *pag.* 520.

Le duc Jean, de ſon côté, informé que la ſurpriſe de Marſal avoit réuſſi, en témoigna un extrême plaiſir, & ordonna à cette occaſion de grandes réjouiſſances : mais cette place ayant été repriſe dès le lendemain par le ſeigneur de la Pierre, ainſi qu'on l'a dit, ſa joie fut de courte durée, & donna lieu à ce proverbe Lorrain : *C'eſt la joie de Marſal ; elle ne dure guère.*

Raoul de Coucy, évêque de Metz, jouiſſoit de Marſal, l'an 1390, lorſque, par une lettre (*m*) écrite en allemand, il accorda des franchiſes à Jean de Villelange, pour une maiſon ſituée en cette ville de Marſal. Son ſucceſſeur (*n*), Conrad Bayer de Boppart, aimoit beaucoup les habitans de Marſal & de Moyenvic ; il les regardoit comme ſes très-fideles ſujets.

Charles (*o*), cardinal de Lorraine, étoit évêque de Metz en 1551, lorſque ſe dépouillant de ſon évêché, il ſe réſerva le titre d'adminiſtrateur du temporel & du revenu tout le temps de ſa vie. C'eſt à ce titre qu'il inféoda les ſalines de Marſal & de Moyenvic, ſous la redevance de trente mille livres à l'évêque de Metz & de quatre cens muids de ſel.

(*m*) Archives de Nanci, *Layette* cottée, *Saline de Marſal*, n.° 4.

(*n*) Meuriſſe, *pag.* 547.

(*o*) *Ibid.* Meuriſſe, *pag.* 616.

Après que le roi Henri II (*p*), fut rentré dans la possession des trois Évêchés, en 1552, Sa Majesté se rendit aussi maître de cette place, & le cardinal (*q*) Robert de Lenoncourt, évêque de Metz, en fit augmenter les fortifications aux dépens du Roi, en 1553.

Il paroît par un ordre adressé en 1569 (*r*), aux maires de Remereville & de Bussoncourt, que le même cardinal de Lenoncourt, faisoit travailler aux fortifications de Marsal.

Le sieur de Salcede (*s*) en étoit gouverneur en 1567 ; il étoit en même temps baillif de l'évêché de Metz : c'étoit un homme hardi & entreprenant ; il fut soupçonné de vouloir introduire l'hérésie dans le diocèse ; il s'empara de son propre mouvement des autres places qui appartenoient au cardinal de Lorraine, administrateur de l'évêché. Ce prélat se plaignit à la cour ; le roi Charles IX ordonna à Salcede, de rendre au cardinal ses places, & d'y rétablir tous les officiers qu'il en avoit ôté ; & dès le 26 juillet de cette même année 1567, on trouve

(*p*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 1364.

(*q*) Id. *ibid.* Tom. III, pag. 42.

(*r*) Archives de Nanci.

(*s*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 53 ; tiré d'un manuscrit intitulé : *La Guerre Cardinale du sieur de Salcede.*

dans

dans l'Hiſtoire des grands Officiers (*t*), Louis de Chatelus, titré de la qualité de gouverneur de Marſal.

Marſal paſſa par échange (*u*) au duc de Lorraine, par le traité de l'an 1571, article 12, où ce prince s'oblige de fournir & payer dorénavant aux évêques de Metz, en retour des ſalines de Moyenvic & Marſal, quatre cents muids de ſel & quarante-cinq mille livres de Lorraine, dont le Roi promet par cet article de décharger de la moitié le duc de Lorraine, ſi Sa Majeſté prenoit la réſolution de ſe ſervir de la ſaline de Moyenvic.

Quelque temps après, M. Fouquet de la Route (*x*),

(*t*) *Hiſtoire des grands Officiers*, par le P. Anſelme, *Tom. VII, p.* 7.

(*u*) Archives de Nanci.

(*x*) Épitaphe placée dans l'égliſe collégiale de Marſal : *Lecteur Chrétien*, ... *ci-devant repoſe le corps de magnanime & généreux ſeigneur Fouquet de la Route, gentilhomme, natif du Dauphiné* : .... *en récompenſe de ſes vertus, fut pourvu du gouvernement de cette ville de Marſal* : ... *effroyablement redouté de l'ennemi de la foi, contre leſquels, ès guerres dernières, il a heureuſement fait preuve de ſa valeur ; perſiſtant de plus en plus en ſon ardent & louable zèle, juſqu'à ce qu'ayant été infidellement & barbarement & proditoirement trahi par quelques ſiens ſerviteurs & ſoldats corrompus par les ennemis, il tomba entre leurs mains ; & pour la querelle de Dieu & de la foi*, ... *il vécut* LIII *ans, mourut le* XXVII *d'avril, l'an du ſalut* 1589.

Autre Épitaphe ſur le même tombeau :

Gallia me genuit, rapuit Lotharingia ; bello,
Emicui, hæreſeos fervidus hoſtis eram.

qui étoit gouverneur de Marſal, fut trahi par quelques ſoldats & domeſtiques ; il tomba entre les mains des proteſtans, qui le firent périr, & s'emparèrent de ſa place.

Ils commirent dans les pays voiſins (*y*) tant de ravages & d'hoſtilités, que le duc Charles III, ne pouvant les ſouffrir davantage, fut obligé d'aſſiéger Marſal : ce prince (*z*) penſa y perdre la vie ; la prit de force, l'an 1590 (*a*) ; par ce moyen rendit la tranquillité à la province, & fit travailler (*b*) aux fortifications de cette place.

Voilà le commencement de la poſſeſſion dans laquelle les ducs de Lorraine ſont rentrés de la ville

(*y*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 1364.

(*z*) Idem. *Ibid.* Tom. II, pag. 1457.

(*a*) M. de Bongars, réſident & alors ambaſſadeur du roi de France Henri IV, dans une lettre qu'il écrivit au Landgrave de Heſſe, le 24 juin 1590, datée de Nuremberg, parle de ce ſiège de Marſal en ces termes : ..... *Me verò res Metenſis & Marſalium, decimum quartum ut aiunt majoribus tormentis validè oppugnatum, graviter afficiunt : & creſcere in dies Lotharingiæ ducis audacia videtur.* « Je ſuis extrêmement touché de » l'état où eſt la ville de Metz & » du ſiège de Marſal, qu'on dit » être battu furieuſement avec quatorze groſſes pièces de canon : » il ſemble que l'audace du duc de » Lorraine croiſſe tous les jours. » *Lettres de M. de Bongars, aux Princes d'Allemagne*, Tom. I, pag. XVIII, *Paris*, 1660.

(*b*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. II, pag. 1454.

de Marſal, après la ceſſion qui en avoit été faite à l'évêque de Metz, Jacques de Lorraine, par ſon neveu le duc Ferry III, en 1259.

Afin de s'aſſurer davantage de cette conquête, faite pendant les troubles de la ligue, le duc Charles III acquit (*c*) de ſon fils le cardinal de Lorraine, évêque de Metz, la ville & ſeigneurie de Marſal, moyennant un échange (*d*), avec les pièces du ban de Saint-Clement que donna le duc de Lorraine, par contrat du 14 décembre 1593 ; cet échange fut autoriſé par une bulle du pape Clement VIII. Le chapitre de Metz s'y étoit vivement oppoſé.

Pour prévenir toutes difficultés, il fut inſéré dans

(*c*) Dès le 26 juin de l'année 1592, Thierri Alix, préſident des Comptes de Lorraine, avoit fait au nom du duc, l'acquiſition d'une maiſon en la ville de Marſal, devant la halle ; les granges & munitions de guerre, moyennant la ſomme de deux mille francs ; ces bâtimens appartenoient à François Champenois, ſeigneur de Chantelieu : & le 10 avril 1593, le duc de Lorraine acquit d'André de la Route, gentilhomme, &c. comme tuteur de Jacques de la Route ſon neveu, fils de feu Fouquet de la Route, gouverneur, une maiſon ſituée à Marſal, appellée vulgairement la maiſon du Roi, moyennant deux mille cinq cents francs. = Archives de Nanci, n.° 47, *Marſal*, 2. = Ibid. *Donations*, *Promeſſes*, *Obligations*, *Échanges*, *&c.* n.° 220.

(*d*) La copie de ce traité eſt dans les archives de Nanci. Voyez M. l'abbé de Longuerue, *Deſcription de la France*, pag. 174 & 175. = Meuriſſe, *pag.* 651.

le traité de paix (*e*), en 1594, que le duc Charles III fit à Saint-Germain, avec le roi Henri IV, à l'article III, que la ville de Marſal lui demeurera en propre, & à ſes ſucceſſeurs ducs de Lorraine, *en récompenſant l'évêque au profit de l'évêché.*

Cet échange fut encore autoriſé par le roi Henri IV, par arrêt du Conſeil d'État, en 1601 (*f*); mais toujours à condition que le duc de Lorraine dédommageroit l'évêque de Metz. Cette clauſe ne fut point exécutée, parce que le prince produiſit un état de dépenſes exceſſives qu'il avoit faites, pour garder Marſal dans la ligue.

En 1620 (*g*) le duc de Lorraine fit travailler aux fortifications de cette place.

(*e*) Ce traité eſt rapporté dans les *Preuves de l'Hiſtoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, pag. CCCCL.

(*f*) Par un titre des archives de Nanci, n.° 227, du 6 août de cette même année, l'abbé de Salival vend au duc de Lorraine la place d'un moulin, avec ſes écluſes & cours d'eau, proche de Marſal, appellé le moulin de Salival, moyennant 2 francs de rente & 46 écus ſols, valans 218 francs 6 gros.

(*g*) Archives de Nanci; & *ibid.* n.° 53, Lettres-patentes du duc Henri de Lorraine, du 20 avril 1620, par leſquelles, mettant en conſidération les bons ſervices que lui rend journellement Claude des Ruez, maître peintre, il lui donne une rente annuelle de cent réſeaux de bled ſur la recette de Marſal. Au n.° 108, l'an 1641, Charles duc de Lorraine, confirme la donation faite par le duc Henri, le 20 avril 1620, de cent réſeaux

Louis XIII fit inveſtir Marſal (*h*), les derniers jours de décembre 1631, par ſon armée, commandée par le duc de la Force, après le ſiège de Moyenvic.

Le duc Charles IV fit à Vic, le 10 janvier de l'année ſuivante, un traité (*i*) avec le Roi, par lequel il eſt dit à l'article IX, que le duc promet de mettre entre les mains du Roi, la place de Marſal, que Sa Majeſté s'engage de rendre de bonne foi audit ſieur duc & à ſes ſucceſſeurs, dans trois ans; qu'il jouira toujours, ſans diſcontinuer, des domaines en dépendans; ne tranſportant ladite place au Roi, que par forme de dépôt pour ces trois années, pour y mettre tels gens de guerre qu'il lui plaira.

Ce traité fut confirmé à Liverdun, la même année, & à Charmes, en 1633.

---

de bled froment à prendre ſur la recette de Marſal, à Claude des Ruez, chevalier de Portugal; par ces lettres de confirmation, ledit duc lui donne à prendre leſdits cent réſeaux, de trois mois en trois mois, ſur les grands moulins de Nanci, à la charge d'en donner ſes lettres reverſales; que ledit ſeigneur duc pourra les racheter toutefois & quand bon lui ſemblera, pour la ſomme de huit mille livres; à quoi ledit ſieur des Ruez a ſatisfait.

(*h*) Pierre Louvet, *La France dans ſa ſplendeur*, chap. XXVI.

(*i*) Ce traité de Vic, de 1632, eſt rapporté dans les *Preuves de l'Hiſtoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, p. CCCCXCVIII.

En 1641 il fut fait un autre traité (*k*), entre le cardinal de Richelieu, pour le Roi, & le duc Charles IV. Il est arrêté, à l'article IV, que la ville de Marsal sera rasée avant que d'être remise audit sieur duc, & que jamais on n'y pourra faire aucunes fortifications.

Malgré ce traité (*l*), *le duc de Lorraine, toujours lui-même*, dit le P. Daniel, *se revolta de nouveau contre le Roi;* Sa Majesté se r'empara de la Lorraine, & Marsal ne fut point démoli.

Moyenvic, qui n'en est qu'à une demi-lieue, enclavée de même dans l'État de la Lorraine, où il y a depuis longtemps de très-belles salines, appartenoit à l'Empire, qui céda cette place au roi Louis XIV, par le traité de Munster du 20 octobre 1648.

Le duc Charles IV étoit donc dépouillé de ses États, lorsque le dernier février 1661, il fit un traité (*m*) avec le cardinal Mazarin, par lequel il est

(*k*) Tous ces traités de Liverdun, en 1632; de Charmes, en 1633; de Paris, en 1641, sont rapportés dans les *Preuves de l'Histoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, pag. D, DII & DXX.

(*l*) Le P. Daniel, *Histoire de France*, Tom. X, pag. LVI.

(*m*) J'ai vu l'original de ce traité dans les archives de Nanci, & l'enregistrement de ce même traité au Parlement de Paris, en date du 7 décembre 1663. Il s'étoit fait

dit, qu'il y rentrera aux conditions que les fortifications de Nanci ſeront démolies, & qu'il ne pourra plus en faire de nouvelles aux autres places, ſans la permiſſion du Roi.

Les choſes reſtèrent dans cette ſituation juſqu'au traité de Montmartre (*n*), du 6 février 1662, par lequel le duc de Lorraine cède & tranſporte à Sa Majeſté la propriété des duchés de Lorraine & de Bar, leurs dépendances & annexes, pour en jouir, après ſon décès, en tous droits & ſouverainetés, &c.

On ſait combien ce traité trouva d'oppoſitions ; le duc Nicolas-François, frère du duc Charles IV, fit ſes proteſtations ; le prince Charles, fils du duc Nicolas-François, ſi connu depuis ſous le nom de

---

un traité au mois de février 1662, entre le Roi & le duc de Lorraine, par lequel ce duc tranſportoit au Roi la propriété des duchés de Bar & de Lorraine, ſous diverſes conditions ; une deſquelles étoit, qu'au défaut des mâles de la maiſon de Bourbon, les princes mâles de la maiſon de Lorraine ſeroient réputés princes du ſang de France. Cette donation fut enregiſtrée au Parlement le 27 février ; le duc Charles IV s'en réſervoit la jouiſſance pendant ſa vie ; mais elle n'eut point lieu, par les repréſentations de François de Lorraine, frère du duc, le prince Charles ſon neveu, &c. Voy. le P. Daniel, *Hiſtoire de France*, édit. de 1729, *in*-4.° pag. XCI. = Larrey, *Hiſtoire de Louis XIV*, édit. de Roterdam, 1724, Tom. III, pag. 186.

(*n*) Ce traité de Montmartre, de 1662, eſt rapporté dans les *Preuves de l'Hiſtoire de Lorraine*, de Dom Calmet, T. III, p. DLXXIII.

Charles V, non-ſeulement fit auſſi les ſiennes, mais il envoya des ordres à Baillivi (*o*), qui commandoit à Marſal, en l'abſence du marquis d'Haraucourt, gouverneur de cette place, de ſe maintenir dans ſon poſte, quelque ordre qui lui vînt de céder aux troupes Françoiſes.

Le duc Charles IV lui-même, bien loin de remettre cette place au Roi, ne voulut pas conſentir à la démolition; il s'en ſaiſit, & refuſa de livrer Marſal à Sa Majeſté.

On fut bientôt inſtruit à Vienne (*p*), où le prince Charles s'étoit retiré pour ne point ſigner le traité de Montmartre, des inſtances qu'on faiſoit en France au duc Charles IV, de remettre Marſal au Roi, ainſi que de l'ordre que Sa Majeſté avoit donné de l'aſſiéger.

Sur cette nouvelle (*q*), le prince Charles partit de Vienne, & vint en huit jours à Marſal, où il entra, lui troiſième, ſous un nom déguiſé.

Le marquis d'Haraucourt (*r*) en donna auſſi-tôt avis aux ducs Charles & François: le prince lui-même,

(*o*) Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 601.

(*p*) Tiré des *Mémoires* de M. le marquis de Beauveau, & de Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 604.

(*q*) Idem. *Ibid.*

(*r*) Idem. *Ibid.*

qui

qui étoit venu dans cette place avec la réſolution de la défendre, & de s'enſévelir ſous ſes ruines, en écrivit à ſon oncle & à ſon père ; mais toutes les proteſtations qu'il pût faire, aſſurant qu'il ne venoit point pour s'emparer de Marſal, ni par aucune intelligence qu'il eût dans le pays, ne furent capables de calmer les inquiétudes du duc Charles.

Le duc François (ſ) fut obligé d'écrire à ſon fils que ſon entrée à Marſal avoit troublé l'intelligence qui régnoit entre ſon frère & lui, & qu'il devoit, pour contenter ſon oncle & ménager ſes bonnes intentions, reprendre le chemin de Vienne.

Il fallut que le jeune prince s'en retournât (*t*) : le gouverneur d'ailleurs lui avoit repréſenté le danger qu'il y avoit de s'enfermer dans une place qui ne pourroit réſiſter longtemps aux armes du Roi ; qu'il étoit d'une conſéquence infinie qu'il en ſortît, & lui donna un détachement commandé par le lieutenant de roi, qui l'eſcorta juſqu'à Bitſche.

Cependant on étoit toujours en pourparler (*u*). Le Roi laſſé des remiſes continuelles du duc à l'égard

---

(ſ) Tiré des *Mémoires de M. le marquis de Beauveau*, & de Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 604.

(*t*) Idem, *ibid.*

(*u*) Idem, *ibid.* pag. 605.

de Marsal, prit enfin la résolution de faire assiéger cette place.

M. le maréchal de la Ferté (*x*) commandoit à ce siège : le Roi (*y*) lui-même vouloit s'y trouver en personne, & dans cette vue se rendit à Metz, afin d'être à portée de Marsal.

Sa Majesté envoya le marquis de Gesvre (*z*) au duc

(*x*) Tiré des *Mémoires de M. le marquis de Beauveau*, & de Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 612. On lit dans les *Registres de la Prévôté de Marsal*, année 1663, pag. 49 : « Mémoire à la postérité : le 18 » août 1663, la ville de Marsal a » été investie & bloquée par l'ar- » mée du roi de France, com- » mandée par M. le maréchal de » la Ferté. Le 4 septembre suivant » la garnison de Son Altesse est » sortie, & celle du Roi y est » entrée, par traité fait entre Sa » Majesté & Son Altesse, le Roi » étant à Nommeni.

(*y*) Le P. Daniel, *Histoire de France*, Tom. X, pag. XCII, & la plupart des Historiens qui ont parlé de ce siège de Marsal, racontent que le Roi y vint en personne : il y a même une tapisserie chez le Roi, & une estampe gravée par le Clerc, qui représentent la reddition de Marsal entre les mains du Roi, le gouverneur lui remettant les clefs. Il est pourtant certain que la place fut remise entre les mains de M. le maréchal de la Ferté ; & M. le marquis de Beauveau, qui écrivoit ce qui se passoit pour ainsi dire sous ses yeux, parle de l'envie que le Roi avoit de se trouver en personne à ce siège, mais qu'il resta à Metz. Le titre de la Prévôté de Marsal, cité ci-dessus, est encore une preuve que le Roi ne vint point au siège de Marsal. On en pourroit rapporter plusieurs autres preuves.

(*z*) Tiré des *Mémoires de M. le marquis de Beauveau*, & de Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, Tom. III, pag. 613.

Charles, pour lui dire en peu de mots ses intentions, & qu'il essuyeroit toutes les rigueurs de la guerre, s'il refusoit de rendre Marsal.

Le marquis d'Haraucourt (*a*) avoit envie de bien défendre cette place, & en avoit écrit au duc Charles IV, qui le desiroit beaucoup : mais la crainte que ce prince eut de perdre tous ses États, le détermina de capituler.

Le Roi & le Duc nommèrent leurs commissaires, qui firent un traité à Metz, le dernier août 1663, qui fut ratifié par le Roi à Nommeni, le lendemain premier du mois de septembre ; ce traité est nommé vulgairement le traité de Marsal. En voici les principaux articles :

1.° Que ledit sieur duc de Lorraine remettra dans trois jours, & de bonne foi, au pouvoir de Sa Majesté, la place de Marsal, dans l'état qu'elle se trouve présentement, sans rien démolir, affoiblir, diminuer, ni endommager en aucune sorte ; pour être par Sadite Majesté disposé de la place ainsi que bon lui semblera.

2.° Et que si Sa Majesté prend la résolution de faire démolir les fortifications dudit Marsal, ledit

(*a*) Tiré des *Mémoires de M. le marquis de Beauveau*, & de Dom Calmet, *Hist. de Lorr.* T. III, p. 613.

(*b*) Idem, *ibid.*

ſieur duc continuera de jouir, comme par le paſſé, tant de ladite ville, village & domaine, que de la ſaline dudit Marſal : mais en cas que Sa Majeſté veuille maintenir ladite place en même état qu'elle eſt préſentement, Sa Majeſté donnera audit ſieur duc un dédommagement à ſa ſatisfaction, tant du domaine qui pourroit être dans ladite ville, que des villages qui en dépendent, pour en jouir au même titre, qu'il jouit préſentement deſdits domaines de Marſal. Et à l'égard de la ſaline, ledit ſieur Duc continuera à en jouir, & y mettre les officiers néceſſaires pour la faire valoir.

Enfin, les autres articles contiennent en ſubſtance, que le Roi déclarera dans un an, au plus tard, ſon intention ſur la démolition de Marſal; que la garniſon ſortira d'une manière honorable, avec quatre pièces d'artillerie; & que ſi le Roi fait démolir ladite place, il fera reſtituer au Duc toutes les munitions de guerre ou de bouche qui y étoient lors de la priſe; & Sa Majeſté promet de payer ceſdites munitions, ſi la place n'eſt point démolie.

Le Roi ayant eu ſujet, en 1670, d'être mécontent de la conduite du duc de Lorraine, informé d'ailleurs que ce prince mettoit ſur pied un grand nombre de troupes, prit le parti d'envoyer une armée dans la

Lorraine, & Marſal ſuivit le ſort des autres places de cet État.

Alphonſe de Gueribout, chevalier, marquis de Faveri, grand bailli de Melun, en étoit gouverneur en 1674.

Cette ville étant devenue de peu de conſéquence, Sa Majeſté en ordonna la démolition, qui ſe fit en 1689 (*c*). On commença par les baſtions, dont on ferma les gorges avec des murs de deux pieds d'épaiſſeur.

Les courtines reſtèrent encore quelque temps ſans qu'on y touchât ; mais l'appréhenſion que l'armée ennemie n'en pût profiter, fit qu'on en renverſa les parapets & une partie du rempart dans le foſſé ; ce qui réduiſoit Marſal, à proprement parler, en l'état d'une place démantelée.

Une grande partie des digues & batardeaux, les

(*c*) On a été obligé de s'en rapporter à la tradition du pays, parce qu'on ne connoiſſoit aucun titre qui parlât de cette démolition. Mais depuis on a trouvé, dans un *Regiſtre de la Prévôté de Marſal*, de l'année 1689, *fol.°* 5, que cette démolition s'eſt faite l'an 1689 ; ce qui ſe prouve par une lettre de M. l'intendant de Metz, du 23 mars 1689, adreſſée à M. de Lille, alors lieutenant de Roi de Marſal, qui ordonne au Prévôt, ſur l'avis de M. de Sinſart, ingénieur, de faire aller aux travaux de la démolition de la place, le nombre des habitans auquel ladite ville eſt taxée, &c.

deux portes, cinq corps de casernes, deux redoutes à machicoulis, l'une à la porte de France, & l'autre à la porte de Bourgogne; l'arsenal (*d*), qui sert en même-temps de magasin aux vivres; l'hôpital militaire (*e*), qui étoit il y a plus de cinq cents ans un couvent de religieuses; la maison du commandant, appellé le gouvernement: tous ces ouvrages & bâtimens militaires furent conservés (*f*).

Le Roi n'avoit ôté de la place que le gouverneur, qui depuis n'a point été remplacé; le reste de l'État-major y étoit demeuré.

(*d*) On trouve dans les archives de Nanci, n.° 47, *Marsal 2*, que *Thierry Alix, président des Comptes, le 26 juin* 1592, fit *au nom du duc de Lorraine, l'acquisition des granges à munitions de guerre, &c.*

(*e*) Par un contrat de vente, du 10 avril 1593. Dans les mêmes archives, n.° 220: *Vente par André de la Route..... comme tuteur de Jacques de la Route son neveu, fils de feu Fouquet de la Route, gouverneur de Marsal, au duc de Lorraine, d'une maison appellée la Maison du Roi.* Quand le duc de Lorraine en eut fait l'acquisition, elle devint la demeure des gouverneurs de Marsal: le marquis d'Haraucourt y logeoit, lorsque le prince Charles de Lorraine vint pour défendre cette place; mais depuis ce temps-là les gouverneurs ou commandans, ont préféré le logement occupé par le gouverneur & les officiers de la Saline avant sa destruction; & de la maison du gouverneur de Marsal, on a fait l'hôpital militaire.

(*f*) Archives de Nanci, tiré du manuscrit intitulé: *Rapport concernant la valeur de la Prévôté de Marsal, fait le 28 mars 1699, par M. Raulin, conseiller en la Chambre des Comptes de Lorraine.*

La paix de Riſwik (*g*) rétablit le duc Léopold dans ſes États, en 1697; ils lui furent rendus, ſuivant l'article XXII, ſur le pied que le duc Charles IV ſon oncle les poſſédoit en 1670; ainſi le Roi en conſerva les fortifications, & le Duc le domaine, ſelon ce qui ſubſiſtoit en cette année 1670, conformément au traité de Marſal de 1663, qui l'avoit ainſi réglé.

En 1699, Sa Majeſté fit relever les fortifications de Marſal, à peu près ſur les ruines des anciennes: elles conſiſtent en ſept baſtions. Le duc de Lorraine, qui jouiſſoit du domaine (*h*), y établit ſes officiers pour rendre la juſtice & recouvrer ſes revenus. Le roi de Pologne Staniſlas I, ce prince ſi connu par ſes grandes qualités, a poſſédé cette place ſur le même pied, ſuivant la convention du 28 août 1736, par laquelle les duchés de Lorraine & de Bar lui avoient été cédés, pour être remis après lui à la France.

Sa mort arrivée en l'année 1766, a donné lieu à l'exécution de la dernière clauſe de ce traité.

La Juſtice ſe rend aujourd'hui au nom du roi de

(*g*) Ce traité de Riſwik, de 1697, eſt rapporté dans les *Preuves de l'Hiſtoire de Lorraine*, de Dom Calmet, Tom. III, pag. DCXXVI.

(*h*) Il y a actuellement 273 feux dans Marſal, ce qui fait environ 900 habitans, ſujets du roi de France.

France, en Lorraine. Cette Juſtice étoit autrefois (*i*) compoſée d'un prévôt, maître-échevin; ſix échevins, un clerc-juré & un doyen; elle jugeoit en dernier reſſort au criminel.

Depuis l'entrée du duc Léopold en Lorraine, cette Juſtice a été miſe au niveau avec les autres prévôtés de Lorraine, qui ſont compoſées d'un prévôt, de ſon lieutenant & d'un aſſeſſeur.

La juriſdiction prévôtale de Marſal étant la plus petite des juriſdictions de Lorraine, ces trois charges ont toujours été réunies ſur la tête d'une même perſonne, qui eſt en même temps chef du tribunal de Police (*k*); il eſt compoſé de deux conſeillers de ville, d'un ſubſtitut, d'un ſyndic & d'un greffier. Le prévôt eſt auſſi gruyer, & le ſeul officier de la gruerie de Marſal, quoiqu'aſſez conſidérable.

(*i*) Ce qui ſe prouve par la Coutume particulière de la ville de Marſal. Cette Coutume ſe trouve en original, ſur parchemin, à l'abbaye de Senone, bien ſigné de la main du grand duc Charles, & de ſes ſecrétaires, intitulé : *Texte original de la Coutume de Marſal*, compris en 85 articles; enſuite les arrêts du Parlement de Metz bien authentiques, rendus en 1688, le 13 décembre, contre Jean-François Clopotuni, prévôt de Marſal, qui vouloit s'attribuer certaines amendes compriſes dans l'article 76. On remarque que dans les exemplaires deſdites Coutumes, qu'il fit imprimer à Paris, & débiter par Bouchard libraire de Metz, en 1678, il fit une altération notable dans ledit article, pour s'approprier les amendes qui appartiennent au prince.

(*k*) Ordonnance du duc Léopold, en 1707.

Les

Les appels des jugemens du prévôt reſſortiſſent au bailliage de Nanci, & les appels de gruerie, à différens tribunaux ſupérieurs, ſuivant la ſituation des bois. Quand les délits ſont commis dans les forêts du Roi, l'appel va à la Chambre des Comptes.

L'égliſe principale eſt une collégiale, fondée (*l*) pour ſept prébendes en 1222, par Amance, abbeſſe de Neumoutier & de Marſal, qui eſt le couvent dont j'ai parlé, qui ſert aujourd'hui d'hôpital militaire : cette même abbeſſe, qui étoit collatrice de la cure, l'a réunie avec le chapitre des chanoines, & leur abandonna tous les droits & les biens que ſon abbaye poſſédoit à Marſal.

Par le traité de 1593, de l'échange de Marſal, entre le cardinal de Lorraine & le duc Charles III, le cardinal s'eſt réſervé, & à ſes ſucceſſeurs évêques de Metz, le droit de patronage, collation, & inſtitution du prévôt & des chanoines de Marſal.

Les fonctions curiales s'étoient toujours exercées par les chanoines en commun ; elles ont été réunies au prévôt des chanoines : on a conſenti en même temps qu'ils jouiroient de deux prébendes ; de façon

(*l*) Ce titre de la fondation des chanoines de Marſal, eſt rapporté dans les *Preuves de l'Hiſt. de Lorr.* de Dom Calmet, T. II, pag. 275.

qu'aujourd'hui ce chapitre n'est plus composé que du prévôt & de cinq chanoines.

Il n'y a que deux communautés religieuses; l'une de Capucins (ils vinrent pour la première fois en 1650, & on leur fit bâtir un couvent & une église en 1680) & l'autre de religieuses de la Congrégation de Notre-Dame, sous la règle de S. Augustin : elles vinrent à Marsal en 1635; le duc Charles IV leur fit présent, en 1653, d'une maison, qu'elles quittèrent ensuite, & un particulier leur donna celle où elles sont aujourd'hui.

Je me suis réservé à parler ici de la saline de Marsal; il paroît qu'elle étoit déja considérable dès le commencement du huitième siècle (*m*) : elle a donné occasion à plusieurs donations, promesses, obligations, échanges, aliénations, ventes & traités.

Un des traités le plus remarquable, c'est une association (*n*) que firent pour huit ans les ducs de Lorraine & les évêques de Metz, en 1402, pour prévenir les disputes qui pouvoient naître entre leurs officiers, au sujet de leurs salines; & pour leur plus grand profit & avantage des uns & des autres, ils

(*m*) Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, *Preuves*, T. I, p. 265.

(*n*) Idem, *ibid. Dissertation sur les Salines*, T. III, pag. XXVI.

s'engagent de tenir en commun les ſalines de Lorraine & celles de l'évêché, & de partager également les frais & le profit : Marſal faiſoit partie de ce traité, qui fut renouvellé pour trois ans le dernier août 1413 : cette aſſociation duroit encore en 1432 & en 1449.

En 1571 la ſaline de Marſal & celle de Moyenvic furent inféodées (*o*) au profit du duc Charles III ; & en 1593, dans le traité d'échange de Marſal, dont j'ai déja fait mention pluſieurs fois, entre le cardinal de Lorraine & le duc Charles III, le cardinal ſe réſerve, & à ſes ſucceſſeurs évêques de Metz, 22500 liv. & 200 muids de ſel ſur la ſaline de Marſal.

La ſource qui fourniſſoit les eaux ſalées dont on formoit le ſel, eſt entre Haraucourt (*p*) & Marſal, au bord du marais, ſur le ban de la ſeigneurie d'Haraucourt.

On a fait combler cette ſource ſalée, il y a environ 60 ans, pour empêcher que les habitans des environs, qui y venoient ſans ceſſe, ne puſſent dorénavant s'en ſervir & s'exempter d'acheter du ſel.

(*o*) La copie de ce traité eſt dans les archives de Nanci.

(*p*) Haraucourt eſt un petit village qui touche, pour ainſi dire, aux avant-foſſés des fortifications de Marſal. Il porte le nom de ville dans un contrat de vente de l'année 1436, qui eſt rapporté dans les *Preuves de l'Hiſt. de Lorraine*, de Dom Calmet, T. III, pag. cxcv.

Cette ſource étoit extrêmement abondante ; on en conduiſoit les eaux à la ſaline, dans un puits (*q*) dont il eſt fait mention dans l'Hiſtoire du duc Antoine en 1526, par Volkir (*r*), qui en parle en ces termes : ....*Pour don divin & naturel, un beau Puits d'eau ſalée, duquel chacun tâche au moins mal faire ſon profit.*

La ſaline de Marſal a commencé à être abandonnée vers le milieu du ſiècle dernier : elle étoit ſituée dans la place d'armes (*ſ*), vis-à-vis le gouvernement ; elle étoit déja entièrement détruite dès l'année 1699.

On voit par les archives de Nanci, qu'on a fait pluſieurs tentatives pour la rétablir ; mais la manœuvre d'une ſaline a toujours paru incompatible avec le ſervice d'une place de guerre ; & d'ailleurs la quantité de bâtimens qu'il auroit fallu rétablir, joint à d'autres obſtacles difficiles à ſurmonter, & d'une dépenſe conſidérable, ont fait échouer juſqu'ici les différens projets qui ont été propoſés à ce ſujet.

(*q*) Ce puits eſt entièrement comblé.

(*r*) *Hiſtoire du duc Antoine*, chap. XIII.

(*ſ*) Archives de Nanci, tiré du manuſcrit intitulé : *Rapport, &c. par M. Raulin, conſeiller en la Chambre des Comptes de Lorraine.*

RECHERCHES
SUR
LES ANTIQUITÉS
DES ENVIRONS DE VANNES,
À LA CÔTE DU SUD DE LA BRETAGNE,

OU

DESCRIPTION HISTORIQUE
DES PIERRES EXTRAORDINAIRES,

ET DE QUELQUES CAMPS DES ANCIENS ROMAINS,

Qui ſe remarquent dans le pays des anciens Venetes, juſqu'à Belle-iſle.

AVANT-PROPOS.

CES Recherches hiſtoriques furent d'abord imprimées dans le *Journal de Verdun*, novembre 1755 : une autre édition s'en fit, en 1758, ſous le nom d'*Amſterdam*, augmentée d'un Avant-propos fort honnête de la part des Editeurs : il s'en trouve une troiſième édition plus abrégée dans nos *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres de la Rochelle*, troiſième Recueil : enfin, voici la quatrième fois que cette Diſſertation s'imprime. On a voulu que je l'inſéraſſe dans ce Recueil de mes Recherches ſur quelques Antiquités des Gaules : je l'ai corrigée & beaucoup augmentée. J'avois fait, lors de la première édition, des deſſeins relatifs à ces monumens antiques du pays des anciens *Veneti* : ils ne purent tenir place dans l'ouvrage périodique, qui n'eſt jamais accompagné de gravures. Feu M. le comte de Caylus avoit lu cette brochure imprimée en Hollande ; elle fut cauſe de toutes les amitiés dont il me combla : il me demanda mes Planches ; il en a fait graver

deux ; la carte, & la vue des rangs de pierre qui ſe voient à Carnac : elles ſont inſérées dans ſon ſixième volume de ſes *Antiquités*, numérotées CXX & CXXI. Cette carte du pays des Venetes eſt la ſeule Planche inſérée dans le troiſième tome du Recueil de l'Académie de la Rochelle. Quoique cette carte ait été déja gravée deux fois, cependant comme elle appartient primitivement à mon Ouvrage, & qu'elle y eſt néceſſaire pour l'intelligence de toutes les deſcriptions topographiques qui ont donné lieu à ces Recherches, je ne fais qu'une reſtitution en l'inſérant ici. Il en eſt de même pour le deſſein des alignemens des pierres de Carnac, où je n'ai fait que différencier la manière, en les repréſentant en plan. Les autres deſſeins qui enrichiſſent cette impreſſion, n'ont jamais paru. J'avois deſſiné tous les autres monumens ; je les ai ſupprimés pour ne point donner ceux que feu M. le préſident de Robien a fournis à M. le comte de Caylus ; & je renvoie à cet égard aux Planches gravées dans ſon même ſixième tome des *Antiquités*. Au reſte, j'ai mis tous mes ſoins pour répandre du jour ſur cet écrit, que les Editeurs d'Amſterdam regardent

comme

comme *une traduction* (en se servant de leurs expressions) *en partie des Commentaires de César, suivant la force du sens littéral, dans le compte que ce grand Capitaine rend de la guerre qu'il eut à faire contre les Venetes, qui n'a pas peu servi au grand nom qu'il s'est acquis.* En effet, il est aisé d'entrevoir par les récits mêmes de César, que la réduction de ce pays en sa puissance, fit trembler toutes les autres nations de la Gaule; & que les mesures qu'il avoit prises pour contenir les plus puissantes provinces, prouvent qu'elles n'attendoient que l'instant pour pouvoir secouer le joug des Romains, si César eût succombé contre les Venetes. Ce fut ce dessein de révolte qui motiva sans doute la manière cruelle dont il les traita. Il fit massacrer jusqu'aux enfans, les vieillards & les sénateurs, pour éteindre absolument le germe d'un peuple qui lui avoit manqué de fidélité, & pour effrayer par cet exemple cruel les autres cités de la Gaule.

On voit que le peu de monumens qui nous reste de cet ancien peuple, méritoit des recherches & un examen attentif.

Une matière auſſi analogue à mon goût & auſſi intéreſſante a piqué ma curioſité ; ce qui a donné lieu à la première publication de cet écrit, & à celle-ci.





RECHERCHES SUR LES ANTIQUITÉS DES ENVIRONS DE VANNES,

A LA CÔTE DU SUD DE LA BRETAGNE, OU DESCRIPTION HISTORIQUE DES PIERRES EXTRAORDINAIRES, ET DE QUELQUES CAMPS DES ANCIENS ROMAINS,

Qui se remarquent dans le pays des anciens Venetes, jusqu'à Belle-isle.

LES pierres ont été en usage dès la plus haute antiquité, pour transmettre aux siècles à venir les événemens les plus mémorables. Les livres Saints nous en fournissent plusieurs exemples : telle est la pierre qui avoit servi de chevet à Jacob (*a*), qu'il

(*a*) Gen. XXVIII, 18.

planta en la parfumant d'huile, pour un monument de ſa viſion miraculeuſe : ce même Patriarche voulut que ſon alliance (*b*) avec Laban, fût conſacrée par un monceau de pierres. On en uſa de même pour indiquer le tombeau de Rachel (*c*) & celui d'Abſalon (*d*). Joſué ordonna que le paſſage (*e*) du Jourdain fût tranſmis à la poſtérité par douze pierres qu'il fit poſer. L'on roula de grandes pierres (*f*) pour ſervir de monument à la caverne, où furent mis après leur mort les cinq Rois Cananéens.

Tout le monde ſait que les Grecs & les anciens Romains, étoient auſſi dans l'uſage de planter de hautes pierres, ou d'en faire des amas dans les campagnes ; ce que dit Homere (*g*) d'un amas de pierres au pied des termes de Mercure, fait remonter chez ces peuples cette pratique aux temps les plus reculés.

Les *hermes* des Romains étoient de très-hautes pierres, qu'ils érigeoient auprès des ſépulcres (*h*), ainſi que les termes (*i*), qui ſervoient de bornes dans

---

(*b*) Gen. XXXI, 45, 46, 47.
(*c*) *Ibid.* XXXV, 20.
(*d*) II. Reg. XVIII, 17.
(*e*) Joſué, IV, 3.
(*f*) *Ibid.* X, 27.
(*g*) Hom. *Odyſſ. II*, *v.* 2 ; & Didyme ſur cet endroit.
(*h*) *Probus Æmilius*, pag. 63.
(*i*) Denys d'Halicarn. *lib. II*, *LXXIV*.

Carte du Pays des Anciens Venettes

A la Côte du Sud de la Bretagne.

Antiquités des environs de Vannes par M. de la Sauvagere

Gravé par Mad. Juillet

les campagnes, qu'ils honoroient comme autant de divinités.

Mon deſſein n'eſt point ici de rappeller tout ce que les Savans ont dit ſur *Hercules ſaxanus* ou *Hercules è petra.* Les pierres qui ont donné lieu aux recherches que l'on va eſſayer de déduire, ne peuvent être priſes en général pour ces différentes ſortes de monumens, dont on attribue auſſi un grand nombre aux anciens Gaulois.

C'eſt en Bretagne que ces pierres étonnantes ſe voient; on ne connoît aucun écrit qui ait fait mention de leur véritable état, ni de ce qui peut leur avoir donné lieu: elles ſont placées ſur la côte du ſud du Morbihan, tout auprès du bourg de Carnac, où elles occupent au-deſſus, le terrein le plus élevé en face de la mer, en allant depuis ce bourg au bras de mer de la Trinité, ſur la longueur de 760 toiſes, où elles ſont plantées & alignées comme des rangées d'arbres, ſur onze rangs parallèles qui forment dix intervalles comme des rues tirées au cordeau, dont la première, en comptant par la plus prochaine de Carnac, a 6 toiſes de largeur; la ſeconde, 5 toiſes 3 pieds; la troiſième, 6 toiſes; la quatrième, 6 toiſes 2 pieds; la cinquième, 5 toiſes; la ſixième, 5 toiſes; la ſeptième, 3 toiſes 3 pieds; la huitième, 3 toiſes

PL. XXIV.

PL. XXV, fig. A.

4 pieds ; la neuvième, 4 toiſes ; & la dixième, 2 toiſes : ce qui fait une largeur totale de 47 toiſes.

Pl. XXV, fig. A. Ces pierres ſont plantées à 18, 20 & 25 pieds les unes des autres ; il y en a beaucoup qui ne ſont pas plus groſſes que des bornes ordinaires ; mais en revanche, il s'en voit ſur-tout aux extrémités de la diſtance ci-devant marquée, qui ſont d'une groſſeur énorme, & haute de 16, 18 & 20 pieds ; on ne peut les conſidérer ſans en être étonné : j'en ai cubé qui doivent peſer plus de quatre-vingts milliers ; il eſt inconcevable de quelles machines on a pu ſe ſervir pour les mettre debout ; & ce qui eſt encore extrêmement ſingulier, c'eſt qu'elles ſont preſque toutes plantées de façon que la plus grande groſſeur eſt en haut, & la moindre en bas, de ſorte qu'il y en a pluſieurs qui ſont portées comme ſur un pivot : Pl. XXV, fig. B. elles ſont brutes, telles qu'on les a tirées de la terre : l'on a affecté, pour celles qui ſont plattes, ou qui ont quelques côtés applatis, de les retourner ſuivant les alignemens, & de leur faire faire parement aux rues.

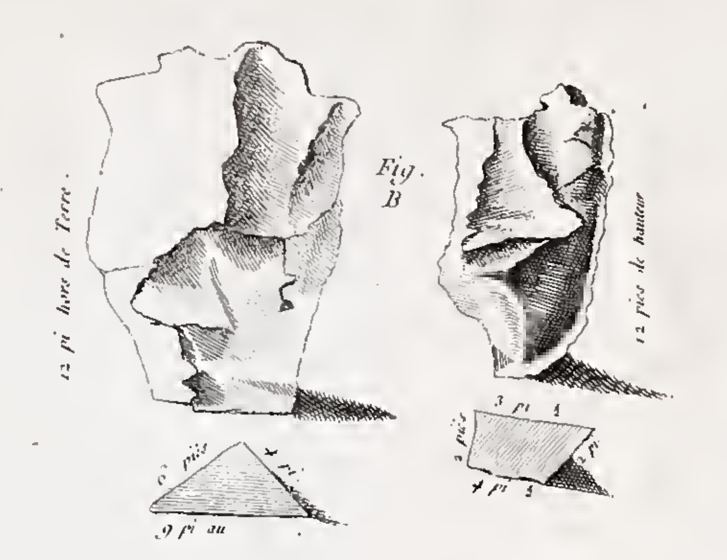
Pl. XXV, fig. C. Il s'en voit dans le grand nombre quelques-unes de couchées, ſoit qu'elles aient été renverſées naturellement ou qu'on ait eu intention d'en faire uſage ; ce que les payſans de ces cantons n'ont oſé pendant très-longtemps par un eſprit de ſuperſtition.

Plan d'une partie des Alignemens des Pierres de Carnac.

Fig. A

Largeur totale 47 Toises.

Vue et élévation de deux pierres pris au hazard dans les rangs du Plan cy a côté qui se trouvent plantées sur leur petit bout.



DESSEINS RELATIFS aux rangs de pierres plantées a Carnac pour servir a une plus grande intelligence de ces Monumens de l'Antiquité.

Vue et Perspective d'une petite longueur des rangs des pierres de Carnac relativement au deux Moulins represententez dans le lointain.



Antiquites par M. de la Sauvagere

Gravé par Mad. Lattré

Parmi celles qui ſont couchées, j'en ai remarqué une à l'extrémité des alignemens, vers le couchant, où la pierre eſt creuſée en demi-ſphéroïde alongé, dont le grand diamètre a 10 pieds, & le petit 6; cette forme approche tant de la régularité, que l'on pourroit croire que c'eſt à deſſein que cette concavité y a été pratiquée, & que cette pierre ſervoit d'autel où l'on ſacrifioit aux faux Dieux.

Les traces de ces pierres alignées, s'étendent beaucoup plus loin que les 760 toiſes; mais cette longueur eſt celle qui eſt la plus continuée : elles ſont interrompues de temps à autres par un moulin à vent, par quelques maiſons de payſans, & même par un hameau entier : par-delà on en reconnoît encore les traces juſqu'à un quart de lieue du bras de mer de la Trinité, où on ceſſe d'en apercevoir : en comptant la longueur totale du terrein qu'elles occupent, elle eſt de 1490 toiſes.

Le ſol étant par-tout de rocher, il n'eſt pas douteux que ces pierres n'aient été tirées ſur le lieu même où on les voit, au nombre de plus de 4000, tant groſſes que petites : ce qui ſurprend lorſqu'on les aperçoit de loin, ſur-tout les rangées vers Carnac, qui ont été les moins dégradées & où ſont les plus groſſes.

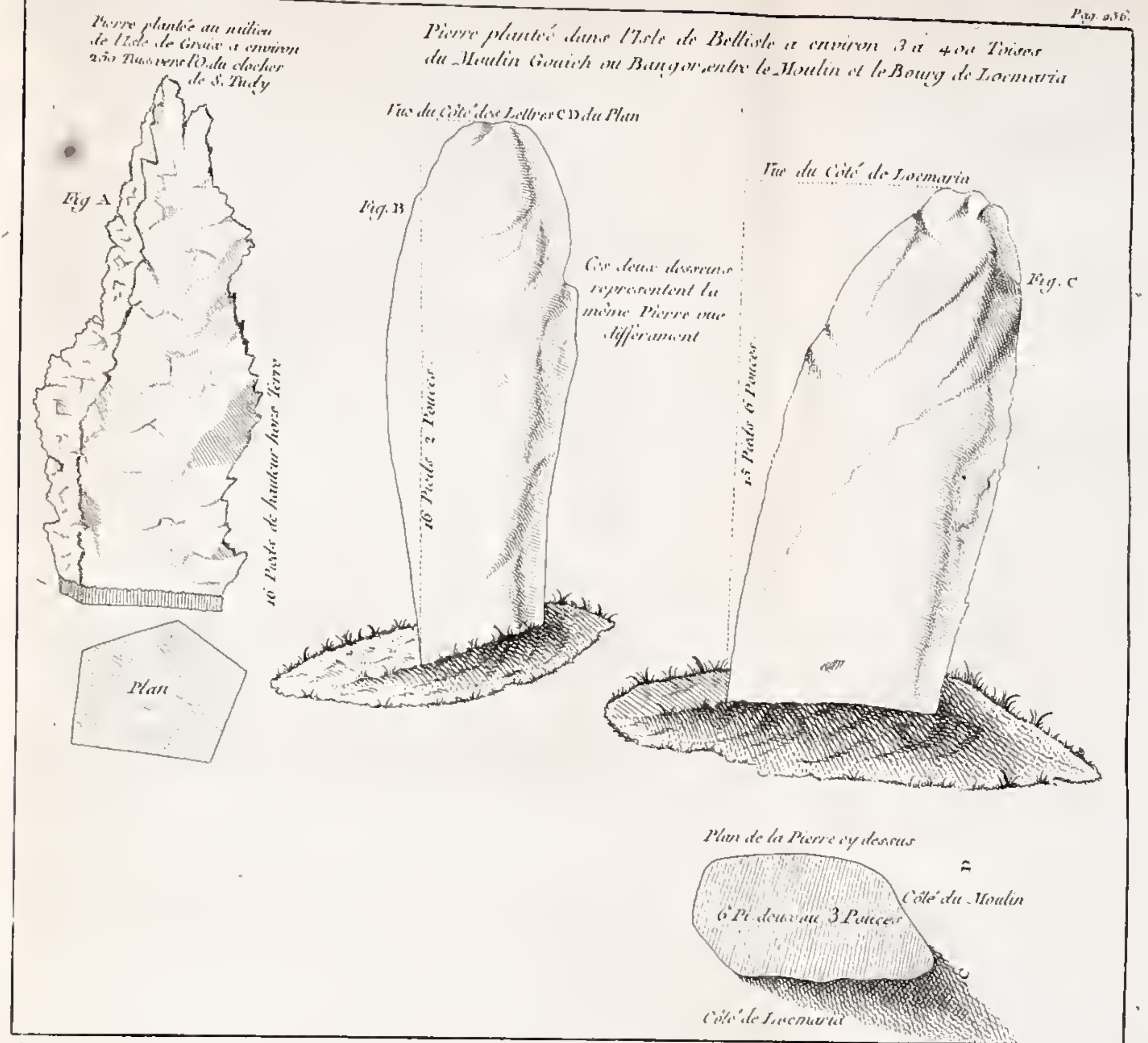
Pl. XXIV. Quant à celles qui ſont près du bourg d'Ardeven, elles ſont en beaucoup moindre quantité ; j'en ai compté environ 200, parmi leſquelles il y en a d'auſſi groſſes qu'à Carnac ; le ſol étant de rocher, elles ont dû auſſi avoir été tirées ſur le lieu même ; en les comparant avec celles de Carnac, l'on peut croire qu'elles ſont du même temps, & qu'elles ont eu le même objet.

Ce détail prouve que certainement ces ouvrages ſont de main d'homme, & qu'il eſt inutile d'en chercher le principe à l'aide de la Phyſique. Je n'en ai point remarqué de poſées en jambages, & la troiſième par-deſſus, comme une porte ; ce ne ſont par conſéquent pas les mêmes dont M. Deſlandes (*k*) nous a donné la deſcription.

L'on voit encore dans tous ces environs beaucoup d'autres groſſes pierres plantées ſeules çà & là, dans les campagnes ; quelquefois même il y en a pluſieurs près les unes des autres ; elles ſe remarquent juſques dans la preſqu'iſle de Quiberon, & dans les iſles de
Pl. XXVI, fig. B-C. Belle-iſle & de Groix : il s'en trouve une à Belle-iſle,
Fig. A. entre le moulin de Gouich & le bourg de Locmaria, de cinquante mille quatre cens peſant.

(*k*) *Recueil de Traité de Phyſique*, Tom. II, pag. 37.

On


Pierre plantée au milieu de l'Isle de Groix a environ 250 Toises vers l'O. du clocher de S. Tudy
Fig. A
16 Pieds de hauteur hors Terre
Plan
Pierre planteé dans l'Isle de Bellisle a environ 3 à 400 Toises du Moulin Gouich ou Bangor, entre le Moulin et le Bourg de Locmaria
Vue du Côté des Lettres C D du Plan
Fig. B
16 Pieds 2 Pouces
Ces deux desseins representent la même Pierre vue differament
Vue du Côté de Locmaria
Fig. C
15 Pieds 6 Pouces
Plan de la Pierre cy dessus
Côté du Moulin
6 Pi. deux ou 3 Pouces
Côté de Locmaria

On remarque auſſi dans cette partie de la Bretagne, nombre de pierres plates comme des tables, ſoutenues en l'air ſur quelques autres pierres ou bornes debout; il y en a une entr'autres aux environs du bourg de Locmariaker (*l*), qui doit peſer, ſuivant ſon cube, ſoixante-quinze mille ſix cens; une autre près du Port-Louis, & une autre près d'Hennebond.

Il y a dans ces mêmes cantons beaucoup de hautes ou petites buttes, qui ne ſont ſans doute que différentes manières, dont on s'eſt ſervi dans la haute antiquité, pour déſigner des tombeaux de perſonnes de marque (*m*) : mais je reviens à mon ſujet, aux pierres alignées près Carnac.

(*l*) Il y en a un deſſein dans le Tome VI.e des *Antiquités* de M. le comte de Caylus, *Planche CXX.*

(*m*) Lib. XV, Etymolog. X.° ...*Apud majores enim potentes aut ſub montibus aut in montibus ſepeliebantur; inde tractum eſt, ut ſuper cadavera, aut pyramides fierent, aut ingentes columnæ collocarentur.*

Monte ſub aëreo qui nunc Miſenus ab illo dicitur. Virg. *Æneid.* lib. 6. = Et lib. 7, ... *Aggere compoſito tumuli.*

Et Regum cineres extructo monte quieſcant. M. Lucan. lib. 8, &c.

Platon fait mention d'un amas ou levée de terre qui ſe faiſoit ſur la ſépulture des morts. J'ai parlé ailleurs (*Antiquités de Saintes*) des honneurs funèbres que Germanicus rendit en Allemagne à Varus, auquel il éleva une tombe où il travailla lui-même avec toute ſon armée; il voulut y poſer le premier gazon. L'on ſait que ces monumens étoient relatifs au rang que tenoit dans les armées Romaines, la perſonne pour laquelle on les élevoit. Toute l'armée y mettoit la main quand c'étoit le

Pl. XXIV & XXV.

Il me paroît qu'on n'en peut croire autre choſe, ſinon qu'elles marquent les traces d'un ancien camp, & celles d'Ardeven, où étoit l'emplacement de la garde avancée. Outre que l'inſpection des lieux fait naître cette idée, elle paroît être d'autant plus probable, qu'elle eſt appuyée ſur une tradition, qui a conſervé au terrein occupé par ces pierres le nom de *Camp de Céſar.*

En ſuivant avec attention les Commentaires de ce grand Capitaine, il paroît effectivement que cette ſituation convient parfaitement à tout ce qu'il raconte de la guerre (*n*) qu'il fit en perſonne aux anciens *Veneti*, les peuples les plus puiſſans & les plus diſtingués entre les Armoriquains, dont l'autorité s'étendoit ſur les côtes de la mer, & ſur tous ceux qui y commerçoient. Nul peuple n'avoit plus de vaiſſeaux, de pilotes & de matelots que les Venetes. Plus habiles que leurs voiſins dans la marine, ils alloient commercer juſques dans les iſles Britanniques.

généraliſſime, & ainſi de ſuite en deſcendant, où pour le centurion il n'y avoit que les ſoldats de ſa compagnie, &c.

(*n*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III, de Bell. Gall. ...... In Venetos hujus civitatis eſt longè ampliſſima autoritas omnis oræ maritimæ regionum earum; quod & naves habent Veneti plurimas quibus in Britanniam navigare conſueverunt, & ſcientia atque uſu nauticarum cæteros antecedunt & in magno impetu maris atque aperto, &c.*

Strabon (*o*), qui parle fort au long de tout ce que raconte César des *Veneti*, de leur commerce & des autres circonſtances qui rendoient ces peuples ſi recommandables ſur les côtes de l'Océan, les croit conjointement avec les Cenomans, les fondateurs de Veniſe, où ils furent conduits par Belloveſe, vers l'an 164 de Rome, 590 ans avant Jeſus-Chriſt, d'où cette brillante République dans la mer Adriatique a pris le même nom des *Veneti*; & les deux territoires, qui ont quelque reſſemblance par la grande quantité d'iſles que l'on y voit, ſe ſont appellés également *Venetia*.

L'an de Rome 164, avant Jeſus-Chriſt 590.

Les interprètes n'ont eu que de fauſſes idées ſur la partie préciſément de ces côtes maritimes, que les *Veneti* de la Gaule occupoient alors, ainſi que les Géographes modernes, entre autres Sanſon qui s'eſt bien trompé dans ce qu'il en a tracé dans ſa carte de la *Gallia vetus*.

Céſar, dans le deſſein de ſoumettre à ſes armes les *Veneti*, avoit ouvert la campagne par les ſièges de leurs places; projet auquel il fut obligé de renoncer (*p*) : on détaillera dans la ſuite toutes les

(*o*) Strabo, *Greg. lib. IV*, edit. 1587, *Atrebat.* pag. 134.

(*p*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III*, *de Bell. Gall.* ...... *Cum pluribus*

circonstances qui l'arrêtèrent : il prit le parti de ne plus rien entreprendre qu'il ne fût secondé par sa flotte, alors mouillée dans la Loire, & qui attendoit les vents favorables, qui souffloient toujours trop fort pour oser en sortir, & depuis l'été qu'elle y étoit prête à mettre en mer, il y avoit presque toujours eu des tempêtes (*q*); pendant lequel temps il est certain que César a dû avec son armée prendre poste & occuper quelque bon camp à portée de l'ennemi qu'il avoit à combattre, & en même temps se placer de façon à voir les manœuvres de sa flotte, d'où dépendoit la réussite de son entreprise qui étoit bien douteuse, puisque son ennemi paroissoit encore plus redoutable par mer que par terre, où sa situation les rendoit inexpugnables.

Pl. XXIV.

Des levées de terre que l'on remarque entre le Morbihan & l'anse de Saint-Philibert, sur le bord de

---

expugnatis oppidis, Cæsar ubi intellexit frustra tantùm laborem sumi, neque hostium fugam captis oppidis reprimi, neque his nocere posse, statuit spectandam classem.

(*q*) *Ibid.* Jul. Cæs. .... *Hæc eo faciliùs magnam partem æstatis faciebant, quod nostræ naves tempestatibus detinebantur.........*

Et Dio Cassius, *ex lib.* 39, *fol.* 109, ... *Cæsar..... ipse in Venetos profectus est præparatis in Mediterraneis regionibus id genus navigiis quæ ad æstum maris ferendum essent idonea. His per Ligerim fluvium deductis totam propè modum æstatem frustra assumpsit.*

la mer, dont quelques parties ſe trouvent labourées dans un champ, & d'autres ébranlées, pourroient faire penſer que ce fut peut-être là où Céſar ſe campa d'abord, & qu'après avoir reconnu le camp de Carnac, il s'y poſta.

Je ne ferai point ici la deſcription de ces levées de terres, qui ſont certainement d'anciens retranchemens ; elle ſe rapporteroit à ce qui eſt dit dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres (*r*), ſur quelques lieux ſemblables qui portent le nom de *Camp de Ceſar*, entre autres au-deſſus du Port-Dick (*ſ*), dans cette province, près Saint-Brieux.

L'on préſume donc, que de ce premier camp que Céſar occupoit aux environs du Morbihan, il alla ſe camper où eſt cette grande quantité de pierres debout ſur les hauteurs de Carnac.

Cette aſſiette étoit d'autant plus avantageuſe, qu'entourée de la mer de trois côtés, il avoit ſa droite appuyée au bras de la Trinité, ſa gauche à la côte vers Quiberon, & en dos celle de Carnac : il pouvoit de là découvrir très-au loin dans cette vaſte plaine, qui s'étend du côté d'Auray, & de la rivière ou bras

(*r*) Voyez les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XX, pag. 403, 422 & 436.

(*ſ*) *Ibid.* pag. 430.

de mer de Saint-Cado, qui ne laiſſe qu'un intervalle où il faut paſſer pour aller à la côte de Carnac, ſeul point où Céſar avoit à veiller. Ce camp pouvoit contenir treize à quatorze mille hommes. La vue ſur la mer s'étend auſſi très-loin, ſur-tout ſur le débouquement de la Loire, point intéreſſant pour Céſar : il réuniſſoit encore dans ſon camp l'avantage de voir tout ce qui ſortoit ou entroit dans le Morbihan, & de pouvoir juger de toutes les manœuvres des vaiſſeaux des Venetes en ſortant de leur port.

Il eſt probable que les vaiſſeaux Gaulois de la côte de Saintonge & du Poitou amis de Céſar, ou peut-être même ceux qui faiſoient partie de la flotte Romaine, commandée par Brutus, apportoient de la Loire au camp de Céſar les vivres qui lui étoient néceſſaires. La quantité de ports qui ſe trouvent le long de cette côte de Carnac, favoriſoit ce tranſport. Comme il n'avoit gardé que de l'infanterie (*t*), il y a tout autant d'eau, ſoit de fontaines ou de puits, qu'il en falloit pour cette armée.

Quant à cette quantité de pierres plantées ou poſées debout, je ne puis croire que les Romains aient eu

---

(*t*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III, de Bell. Gall. ..... Ipſe (Cæſar) eò pedeſtribus copiis contendit, &c.*

d'autre objet que de mettre leurs tentes ou leurs baraques à l'abri (*u*), & de les appuyer contre cette eſpèce de muraille continuée de ces groſſes maſſes de pierres pour ſe garantir des coups de vents violens qui règnent fréquemment ſur ces côtes, dont les troupes qui étoient campées à l'iſle de Belle-iſle, dans cette dernière guerre, ont fait de ſi rudes épreuves, leur camp ayant été pluſieurs fois emporté & raſé par les tempêtes. Ces exemples favoriſent l'opinion ſur le motif de ces groſſes pierres, & ſur le temps où elles ont dû être plantées : il eſt vrai qu'on ne peut enviſager l'entrepriſe de ce travail qu'avec étonnement ; mais l'on ſait que l'eſprit qui régnoit dans les ſoldats Romains, les a portés à laiſſer par-tout où ils ont ſéjourné des monumens auſſi extraordinaires que celui-ci ; il ne falloit pas moins que leur induſtrie pour l'imaginer, & que leur ardeur infatigable pour l'exécuter.

(*u*) Les tentes des anciens Romains étoient ordinairement de peaux, d'où eſt venue cette manière de parler : *ſub pellibus milites habere exercitum, ſub pellibus retinere.* Les anciens guerriers ſe ſervoient de cette eſpèce de tente par préférence ; car, à remonter aux anciens Hébreux & aux Grecs, on en trouve des preuves fréquentes. *II. Reg.* VI, 2. *Par.* XVIII, 1. *Pſal.* 103, ℣. *Cant.* I, 5. Curtius, *lib. III.* Les livres Saints cependant parlent quelquefois de tentes de toile. *Iſa.* XL, 22. Il y avoit des occaſions où les Romains ſe baraquoient dans leurs camps. Varro, *lib.* 4. *Lib. dec.* 4, *lib.* 5, &c.

Cette opinion sur ce camp de César a été combattue par M. le comte de Caylus, dans le Recueil de ses Antiquités (*x*). Ce Savant respectable & reconnu pour le premier homme capable de prononcer en ce genre, détruit toutes les idées que ce camp a été construit des mains des soldats de ce grand Capitaine: que même on doive attribuer ces monumens de rochers élevés debout aux temps des Romains. Il en discute toutes les raisons ; il finit par dire, que la « disposition de ces pierres, constante en elle-même, » est l'ouvrage d'un peuple, & la suite de la su- » perstition. »

Cependant il croit que ce camp a pu servir à Jules-César ; qu'il le trouva tout fait & s'y posta ; cette assiette étant relative à ses Commentaires : il s'oppose à ce qu'on reconnoisse un camp dans cette manière d'alignement, & ces *pierres plantées en quinconce;* manière d'en rendre compte dont je ne me suis pas servi : « ce qui n'y ressemble ni dans » la forme, ni dans la disposition ; & que quelques » travaux que les soldats Romains fussent dans l'ha- » bitude d'exécuter pour camper & se retrancher, ils » n'ont rien laissé de pareil. »

(*x*) Tom. VI, pag. 381 & suiv.

Voilà

Voilà en ſubſtance les points eſſentiels de la critique de ce ſavant Antiquaire : il m'avoit confié ſon manuſcrit avant que de le rendre public, & même il avoit porté la complaiſance juſqu'à me laiſſer le maître d'en retrancher ce que je voudrois : mais je me ſuis trouvé trop honoré des obſervations d'un homme qui poſſédoit la plus belle ame & cette franchiſe antique qui montroit en lui un ami plutôt qu'un cenſeur ; & pouvois-je en ſupprimer la moindre partie ſans nuire aux intérêts du public, & même à ceux de mon amour propre ?

Ce n'eſt donc qu'avec le reſpect que j'ai voué à ſa mémoire, que je haſarde quelques reſtrictions à cette critique : l'opinion eſt un champ libre qui appartient à tous les hommes ; la mienne, ſi j'oſe prononcer ainſi que M. le comte de Caylus m'a permis de le dire, perſiſte ſur ce que le camp de Carnac eſt dû à l'armée de Jules-Céſar, & que les alignemens de ces hauts rochers, non-ſeulement n'ôtent rien à cette créance, mais même la rend plus ſolide. Polybe dit expreſſément, que l'uſage des Romains étoit d'aligner leurs tentes ſur une même ligne :...... *Ponunt autem horum tentoria ad unam rectam lineam omnia.......* & lorſque l'armée étoit obligée d'hiverner, ils les couvroient de planches ; ce qui n'eſt autre choſe, ſinon

ce que nous appellons ſe baraquer ; d'où il me paroît que ces pierres debout, comme je l'ai déja dit, furent imaginées pour ſoutenir leurs tentes & encore plus les baraques afin de réſiſter aux tempêtes. Car quel autre objet, je le répète, peut avoir donné lieu à des files de hautes pierres ſi exactement alignées en rues, ſi parallèlement, ſur une ſi grande longueur, & d'une manière ſi préciſe, pour faire face à la mer & la découvrir ? Quant au courage des Romains pour l'exécution d'une telle entrepriſe, ils en ont laiſſé des monumens bien admirables en tant d'autres endroits.

Pl. XXV. D'ailleurs, plus on obſervera ce camp d'un œil militaire, plus on reconnoîtra qu'il a été fait à deſſein, tant dans ſes flancs inexpugnables que dans ſon aſſiette ſi relative aux points que Céſar raconte qu'il occupoit, & la manière dont ce camp ſe préſente du côté de la terre ſur la ligne du front d'attaque, où les alignemens de droite & de gauche forment un rentrant dans le centre, qui dénotent un retranchement en avant dont on avoit couvert cette armée en cas d'attaque de la part des *Veneti* & des différens peuples confédérés que Céſar avoit à craindre, qui n'attendoient que ce moment pour ſecouer le joug.

Tous ces diſpoſitifs que je rencontre dans ces

monumens qui existent, ne peuvent être un travail sorti des mains de la superstition de quelque peuple débarqué en Gaule sur ces rivages, à moins que l'on ne m'accorde que toutes ces pierres que ces hommes inconnus y avoient plantées n'y fussent dès l'origine confusément arrangées, comme l'on en voit beaucoup dans les environs; que les soldats Romains les ayant trouvées repandues çà & là dans la campagne, les auront enlevées, & les auront alignées comme on les voit. Quoi qu'il en soit, ainsi que l'observe M. le comte de Caylus, ces pierres transmises de l'antiquité ne perdront jamais rien de leur singularité.

Il reste à examiner si la situation des *Veneti* peut se concilier avec un camp de César placé à Carnac. PL. XXIV.

Le général Romain (*y*) nous représente ces anciens peuples habitans un pays rempli de places très-fortes par leurs assiettes, dont on ne pouvoit aisément approcher par terre à cause des inondations des marées qui les environnoient; il eut fallu les bien connoître pour y naviguer, & les ports étoient rares.

(*y*) Jul. Cæs. *Comment. lib. III, de Bell. Gall.... Veneti reliquæque item civitates cognito Cæsaris adventu......Hoc majore spe quod multum natura loci confidebant: pedestria esse itinera concisa æstuariis, navigationem impeditam propter inscientiam locorum paucitatemque portuum sciebant......*

Ils ſe fioient, dans la réſolution qu'ils avoient priſe de réſiſter aux forces de Céſar, ſur ce qu'il ne connoiſſoit ni la rade, ni leurs iſles, ni leurs ports.

Voilà une deſcription topographique, qui nous peint parfaitement le territoire actuel de Vannes, & toutes les terres (z) baignées par les eaux de la mer
Pl. XXIV. du Morbihan, qui paroît évidemment être la même que Céſar appelle, *mare concluſum*, dont le nom Breton *Morbihan* (*a*), a la même ſignification de *mer renfermée* ou *petite mer*.

Leurs villes étoient donc bâties dans l'intérieur d'un golfe, dont l'entrée étoit fort étroite. On y aperçoit encore les langues de terre (*b*) dont parle Céſar, & les caps ſur leſquels les places fortes des *Veneti* étoient ſituées. L'accès en étoit très-difficile par terre, à cauſe de la marée qui deux fois le jour

(z) L'on prétend qu'il y a 365 iſles ou rochers dans l'étendue enfermée dans le Morbihan. Strabon les nomme *les iſles Neſiades*; & Pline, *Veneticæ*. Cette étendue de mer peut avoir quatorze à ſeize lieues de tour.

(*a*) *Mor*, en langue Bretonne, ſignifie la mer, *mare*; & *bihan*, petit, *parvus*.

(*b*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III, de Bell. Gall. .... Erant ejuſmodi ferè ſitus oppidorum, ut poſita in extremis lingulis promontoriiſque, neque pedibus aditum haberent quum ex alto ſe æſtus incitaviſſet, quod bis ſemper accidit horarum duodecimo ſpatio; neque navibus, quod rursùs minuente æſtu, naves in vadis afflictarentur......*

rempliſſant d'eau tous les bas-fonds fréquens de ce pays, fermoit les iſſues par des marais impratiquables; d'ailleurs il étoit impoſſible aux vaiſſeaux Romains d'en approcher, par rapport au reflux qui les faiſoit échouer ſur la vaſe ou ſur des rochers, ce qui les rendoit inutiles.

Cette deſcription, comme on l'a dit, eſt la nature telle qu'elle eſt aujourd'hui dans tout ce qui compoſe le Morbihan, & ſes iſles hériſſées de pointes qui s'avancent vers la mer, où étoient alors bâties les villes fortes des Venetes, dont on ne reconnoît plus aucun veſtige. Céſar paſſa une grande partie de l'été à faire des ſièges : il ne prit aucune place ſans de grandes peines & beaucoup de travail. Il falloit que ces places fuſſent bien fortifiées, puiſque Céſar y mit le même appareil que pour les ſièges les plus importans de l'antiquité; car le mot *agger* (*c*), dont ce général ſe ſert, pris ici dans la force de ſa ſignification, doit, ſi j'oſe en décider en homme de l'art, s'entendre de ces hautes terraſſes dont il parle ailleurs (*d*), auxquelles il donnoit 330 pieds de baſe, & 80 de

(*c*) Juſt. Lipſ. *lib. III, Dialog. III*, AGGER *totus ſtructus & Cæſaris de eo locus.* = *Comment. de Polybe*, par M. Follard, *édition d'Amſterdam*, 1729, Tom. II, *de l'attaque des Places*, article X, ſur le terme *Agger.*

(*d*) *Lib. VII.*

hauteur ; elles ſervoient à l'établiſſement des tortues-bélières, des catapultes, pour battre & ruiner les murs ; & des tours mobiles qui ſurpaſſoient les plus hautes murailles, contre leſquelles on les pouſſoit : ces tours étoient faites de charpente, d'où l'on ſe jettoit dans la place pour s'en emparer de vive force.

Les choſes venues à ce point, dit Ceſar, lorſque l'on étoit auſſi élevé que le rempart, alors les aſſiégés ſe déroboient (*e*) à la faveur de la grande quantité de vaiſſeaux qu'ils avoient, & tranſportoient par mer tous leurs effets dans une autre place, qui n'étoit pas moins difficile à réduire que celle que l'on venoit de quitter. Nouvelles peines & nouvelles fatigues auxquelles ce grand Capitaine renonça.

Ces manœuvres racontées dans les Commentaires d'une manière qui ne peut être plus exacte & plus fidelle, nous repréſentent bien la ſituation des villes fortes des Venetes, dans une mer renfermée, où l'on-

(*e*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III, de Bell. Gall.... Ita utraque re oppidorum oppugnatio impediebatur; ac ſi quando magnitudine operis forte ſuperati extruſo mari aggere ac molibus, atque his ferme mœnibus adæquatis, ſuis fortunis deſperare cœperant, magno numero navitum appulſo, cujus rei ſummam facultatem habebant, ſua omnia deportabant ; ſeque in proxima oppida recipiebant ; ibi ſe rursùs iiſdem opportunitatibus loci deffendebant.*

pouvoit naviger par tous les vents ; deſcription qui ne peut convenir aux caps des côtes qui ſe préſentent au large de la mer, ainſi que Sanſon, que l'on a déja cité, a placé ce pays des Venetes & leurs villes dont parle Céſar.

De toutes ces conſidérations il réſulte de plus en plus, que la contrée habitée par les anciens Venetes, n'a pu être ailleurs que le long des côtes qui bordent la mer du Morbihan ; c'eſt ce qui forme encore aujourd'hui ce qu'on appelle le territoire de Vannes ; & l'on penſe même que ces côtes ont dû très-peu changer depuis Céſar ; la nature y devoit être alors, à peu de choſe près, telle que nous la voyons ; les iſles étoient les mêmes : ce ſentiment eſt appuyé ſur ce que le fond de la mer, en allant au large juſqu'à vingt & vingt-cinq lieues, eſt ferré, c'eſt-à-dire, fond de rochers ; que l'intérieur du Morbihan n'eſt point ſujet au progrès inſenſible des déchiremens des gros rochers dont la côte eſt hériſſée : d'ailleurs les parties des ſables dont il y en a beaucoup aux environs du Morbihan, étant très-peu ſujettes à varier, vu leur pente très-applatie, la lame ne fait que ſe déployer, comme on vient de l'obſerver ; à plus forte raiſon tout ce qui eſt renfermé dans le Morbihan, qui eſt preſque de toutes parts à l'abri, a dû ſe conſerver

ſans de grands changemens depuis les guerres des Romains.

De plus, l'opinion que toutes les terres qui ſont dans le Morbihan étoient la contrée des *Veneti*, ſe rapporte à ce que Céſar (*f*) fait dire aux principaux de ces anciens peuples ; que la navigation étoit bien différente dans le *Morbihan,* qui eſt une mer renfermée, d'où ils avoient vue ſur le vaſte Océan : *Ac longe aliam eſſe navigationem in concluſo mari, atque apertiſſimo Oceano perſpiciebant.*

Ne pourroit-on pas croire auſſi que leur capitale étoit de même placée à l'extrémité du bras de mer où on la voit aujourd'hui? L'examen du terrein qui environne la ville de Vannes, fait voir qu'elle étoit dans ſon principe entourée des eaux de la mer ; cet emplacement paroît plus probable, que dans le golfe ou port qui ſe trouve en entrant par le Morbihan, où l'on voit le bourg de Locmariaker, que pluſieurs prennent pour l'ancien *Dariorigum* (*g*), capitale des

(*f*) *Ibid.* Cæſ. *Comment. lib. III.* = On lit dans la traduction, par M. Perrot d'Ablancourt, ... *que les Romains n'avoient pas accoutumé de naviger ſur l'Océan.....* Oſerai-je dire que ce paſſage n'a jamais été entendu ni traduit par aucun interprête commentateur ou ſcholiaſte, faute de connoître les lieux ?

(*g*) *Dariorigum* eſt le nom que Ptolémée, *lib. II*, *cap.* 8, donne

Veneti,

Veneti, à cauſe de la découverte qu'on y a faite de pluſieurs médailles Romaines, d'une petite divinité antique d'or (*h*), qui ſe voit dans le cabinet de M. le préſident de Robien, ſeigneur de ce lieu, & de quelques morceaux de colonnes qui y ont été trouvés en fouillant la terre. L'on y remarque encore les fondemens d'une tour, ainſi que deux hautes buttes conſtruites de moilons entaſſés les uns ſur les autres, ſans mortier ; l'une au nord, appellée *butte de Heleu*, & l'autre au midi, qui conſerve le nom de *butte de Ceſar* (*i*) ; elle peut contenir 3400 toiſes cubes. Toutes ces antiquités dénotent bien que cet endroit a été habité par les anciens Romains ; apparemment qu'ils y avoient un de leurs principaux ports des

---

à la capitale des *Veneti*. ..... *Occidentale autem littorale latus ſub Oſiſmiis tenent Veneti, quorum civitas Dariorigum.*

(*h*) On voit dans le VIe tome de M. le comte de Caylus, une Planche gravée d'après M. le préſident de Robien (Pl. CXIX & CXX.) où tous ces monumens relatifs à l'explication, *pag.* 376, ſont repréſentés. Ce qu'il y a de plus intéreſſant eſt la petite idole d'or, d'environ deux pouces de hauteur & du poids de deux louis.

(*i*) Ces buttes ne ſont pas les ſeules de ce canton ; il y en a entre autres deux bien remarquables ſur la rive oppoſée, dans la preſqu'iſle de Rhuis, l'une appellée *le grand Mont*, & l'autre *le petit Mont*. On en voit une au milieu du Port-Louis, dans une petite iſle appellée l'iſle Saint-Michel, &c. Les buttes de Locmariaker ſont deſſinées dans le VIe tome de M. de Caylus, Pl. CXX.

Gaules, pendant le temps qu'ils furent maîtres de l'Armorique ; mais on n'en ſauroit induire que les anciens Venetes y euſſent leur capitale du temps de Céſar ; il eût été aiſé à ce grand Capitaine de l'aſſiéger, ſi elle avoit été placée dans un continent auſſi favorable ; il n'auroit point eu les obſtacles de la mer à ſurmonter ; l'accès par terre étoit facile, en jettant un pont ſur la rivière au-deſſus ou au-deſſous d'Auray, & ne lui auroit pas donné toutes les difficultés dont il parle dans ſes mémoires.

Le port Navalo, ſur la droite en entrant dans le Morbihan, portoit ſans doute le nom de *Navale* du temps des Romains : nom qui ſignifioit un havre où l'on conſtruiſoit les vaiſſeaux, où on les réparoit & où on les conſervoit ; c'étoit là où étoit l'arſenal de marine dont les Romains faiſoient grand cas. Ces havres étoient placés à portée des capitales, quelquefois à deux & trois lieues ; celui-ci étoit à portée de Locmariaker.

Le Recueil d'Antiquités (*k*) de M. le comte de Caylus, d'après M. le préſident de Robien qu'il cite, entre dans de grands détails au ſujet de *Locmariaker*, & tout ce qui peut avoir trait à prouver l'antiquité

(*k*) Tome VI, pag. 374.

de ce lieu. Il parle des restes d'un grand pont situé à trois quarts de lieue au-dessous d'Auray, où dans la rivière on apercevoit encore à basse marée quelques piles que l'on a eu bien de la peine à détruire pour la nettoyer, vis-à-vis la pointe du bois du *Plessis-ker*, dépendant du château de ce nom qui appartient à ce président, entre la pointe de *Rosnarhor* & celle de *Kerispert*, qu'il regarde comme l'ouvrage des Romains, & comme un passage qui servoit pour aller à *Dariorigum*, c'est-à-dire, selon M. de Robien, à *Locmariaker*. PL. XXIV.

J'ajouterai à cela que les débris d'un autre pont se sont découverts, en 1755, à un quart de lieue plus bas, vis-à-vis la pointe de *Kerantrait*, où en voulant de même nettoyer le chenal, pour les barques qui remontent dans le port d'Auray, on a trouvé au fond de l'eau enfoui dans la vase, un tas de grosses poutres très-saines, très-longues, & d'un bois dur comme le fer, si pesantes, qu'après en avoir tiré quelques unes hors de l'eau, on a été obligé de renoncer à ce travail, & d'y laisser forcément celles qui y restent qui barrent le sol de ce chenal, que l'on n'a pu approfondir au point où on le vouloit. Ces débris marquent certainement la chute d'un pont de charpente, & en effet on y a reconnu en même temps les ruines des murs de la culée, maçonnés en mortier de ciment.

Mm 2

Ce pont, ſi j'oſe dire mon ſentiment, a bien l'air d'un pont militaire, conſtruit dans la campagne de la guerre de Céſar contre les *Veneti;* celui qui lui ſervit à ſe poſter avec ſon armée dans le camp de Carnac, lorſqu'il fut obligé de renoncer aux ſièges qu'il avoit entrepris pour s'emparer de leurs places fortes & les ſubjuguer.

Mais pour reprendre ce que dit M. le comte de Caylus ſur le lieu de *Locmariaker*, il penſe que c'étoit là où étoit l'ancienne capitale des *Veneti.* Cette déciſion porte avec ſoi une conviction qui paroît ſans replique, venant d'un Antiquaire illuſtre qui étaye ſon ſentiment (toujours d'après M. de Robien) ſur ce que *Locmariaker* préſente une ſituation qui répond parfaitement à l'idée & à la deſcription que Jules-Céſar nous a tranſmiſe des villes de ces anciens peuples, dont les accès étoient inondés à toutes les marées ; ſituation qui ne ſe rapporte pas à la ville de Vannes actuelle.

J'avois prévu cette objection, puiſque j'ai obſervé ci-deſſus, *que le terrein qui environne la ville de Vannes fait voir qu'elle étoit dans ſon principe entourée des eaux de la mer.* C'eſt d'après un examen attentif que j'ai fait du local, que j'ai avancé cette aſſertion. Si l'on pouvoit fouiller dans un ſol encombré depuis un ſi

grand laps de temps, qui a ſervi à l'établiſſement d'une ville auſſi conſidérable dans l'ancienne Gaule, & dont les peuples jouiſſoient d'une ſi grande conſidération par la force de leurs vaiſſeaux, & leurs grandes connoiſſances de la manœuvre, qu'ils ſe faiſoient reſpecter ſur la mer. Non-ſeulement il paroît qu'ils y faiſoient la loi, mais même ils avoient ſur terre une richeſſe conſidérable, puiſqu'ils y avoient conſtruit tant de places fortes, que Céſar ne put pas s'empêcher de les redouter. Le ſtratagême eut plus de part que la force à la victoire qu'il remporta ſur eux : il voulut éteindre à jamais une puiſſance auſſi formidable ; il les traita avec une rigueur inhumaine ; il fit trancher la tête à tous les ſénateurs, & vendit le peuple à l'encan ; d'où l'on peut conclure qu'il fit détruire leur capitale. Il n'eſt point étonnant qu'il n'en ſoit reſté aucune trace dans la ville de Vannes actuelle, en ſuppoſant que l'ancienne fut placée là : il eſt certain, quant à la mer, qu'elle cernoit l'eſpace où elle eſt ; & le port qui eſt vaſte, ne doit être qu'une des branches, de toutes celles où la marée remontoit dans la haute antiquité. D'ailleurs M. le préſident de Robien, dans ſa Deſcription, rapportée par M. le comte de Caylus, des Routes Romaines, dont il reſte des veſtiges dans cette contrée, les

repréſente toutes comme faites pour aboutir à la ville de Vannes actuelle.

M. d'Anville (*l*) cite Dom Lobineau, qui veut que la capitale des anciens *Veneti*, ne répondoit pas préciſément à l'endroit qu'occupe aujourd'hui Vannes (*m*). Ce ſavant géographe offre un lieu nommé *Durouec*, à une lieue au-deſſous : la reſſemblance de ce nom avec celui de *Dariorig* des anciens Romains, lui a ſuggeré cette idée ; ce ſont de ces conjectures où il faut que l'eſprit ſupplée : il cite le *Vindana portus* de Ptolémée, comme étant le *Morbihan*, que l'on pourroit entendre par le *port de Locmariaker*.

Dom Hyacinthe Morice, qui a écrit le premier volume de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne, qui avoit reconnu la carte du pays, & qui étoit Breton, avoit bien découvert la contrée des anciens Venetes ; mais il n'eſt entré là-deſſus dans aucune diſcuſſion,

---

(*l*) *Notice de la Gaule.*

(*m*) Dom Hyacinthe Morice, dans la *Nouvelle Hiſtoire de Bretagne*, a répété la même choſe, ſans indiquer un autre emplacement pour Vannes. = M. Deſlandes, *Eſſai ſur la Marine des anciens*, pag. 65, dit de même que la ville de Vannes d'aujourd'hui eſt toute différente de celle que les anciens nommoient *Venetiæ*, ou *urbs Dariorigum Venetorum*, & dont il ne ſubſiſte plus que des ruines : il ne dit point où elles ſont. Il ajoute qu'aucun Géographe n'a fait encore cette remarque. Son ouvrage a paru en 1748.

non plus que sur le camp de Carnac, qu'il se contente de nommer le *Camp de César.* Ce savant historien a cru que Locmariaker pouvoit être une des forteresses des anciens Venetes. Pl. XXIV.

Quoi qu'il en soit, il est certain que César étoit posté de façon qu'il aperçut sa flotte dès qu'elle déboucha de la Loire; situation qui ne peut mieux convenir qu'à la côte de Carnac, d'où l'on découvre jusqu'à l'embouchure de cette rivière. Enfin, cette flotte si longtemps attendue & si desirée, parut au débouquement de la Loire.

Dion Cassius nous raconte dans quelle inquiétude se trouva César (*n*) lorsqu'il la vit au milieu de la mer, à cause du grand vent qui souffloit, & que ses liburnes ou espèces de galères construites à la manière de la Méditerranée, étoient trop légères pour naviguer dans une aussi grosse mer.

Brutus qui commandoit la flotte, de son côté n'étoit point sans étonnement (*o*) de voir la grosseur

---

(*n*) Dio Cass. *ex lib.* 39, *fol.* 109. ... *Itaque Cæsar summam difficultatem pertulit donec ab interiori mari decimus Brutus cum celeribus navibus eodem pervenit..... Erant enim Romanorum naves ad morem nostræ navigationis comparatæ, ut & leves essent & celeres.*

(*o*) Jul. Cæs. *Comment. lib. III, de Bell. Gall..... Namque ipsorum naves ad hunc modum factæ armataque erant...... Proræ ad modum*

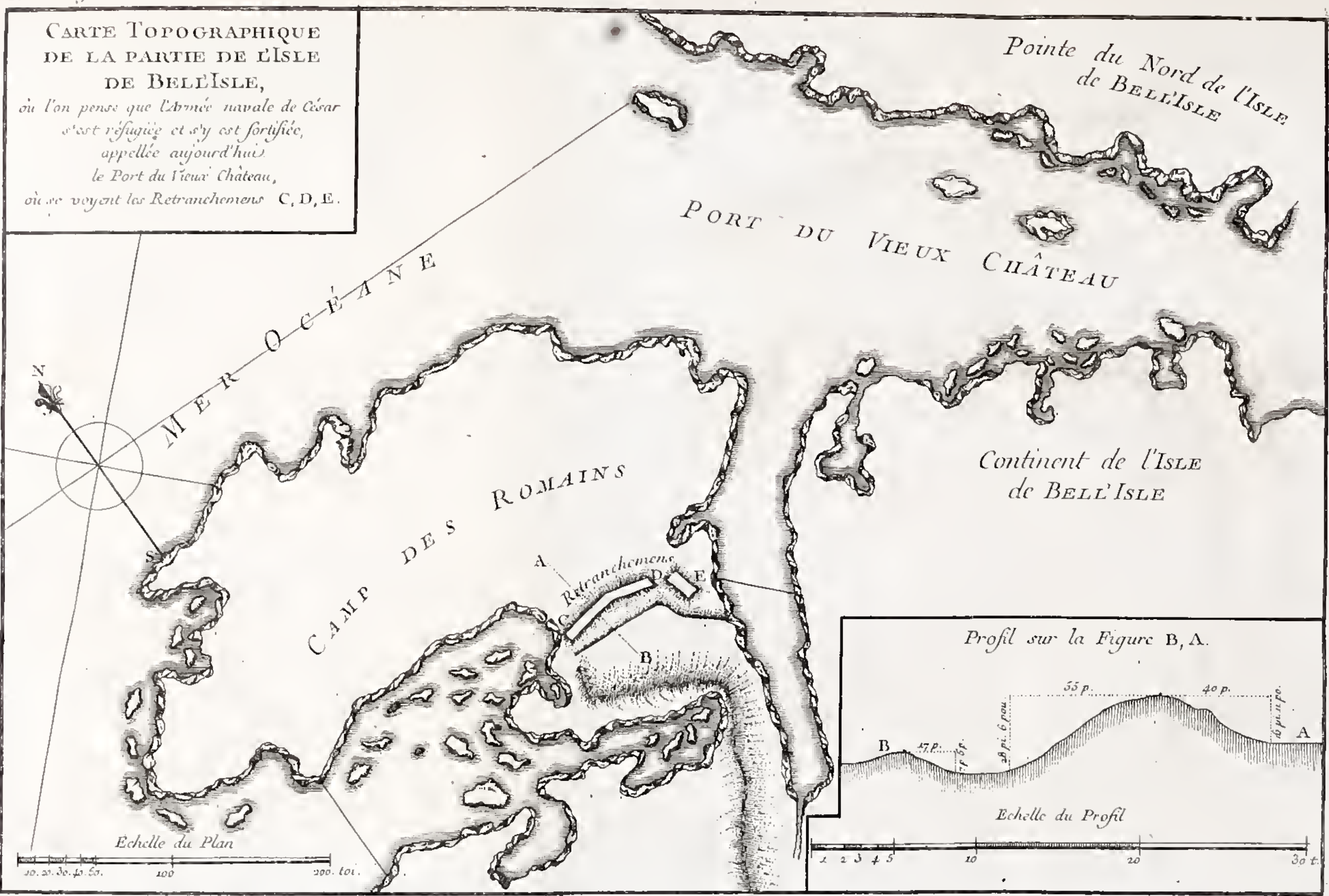
des vaisseaux des Venetes, faits de bois de chêne fort commun dans leur pays, à fonds plats pour pouvoir échouer : leurs poupes & leurs proues fort élevées, afin de mieux resister à la lame ; ce qui mettoit le soldat à couvert contre les traits, & leur donnoit une grande supériorité sur les liburnes Romaines. Les bordages aussi de planches de chêne fort épaisses, étoient bien clouées ; les bancs des rameurs étoient faits de poutres d'un pied d'épaisseur ; au lieu de cables à leurs ancres, ils avoient des chaînes de fer, & leurs voiles (*p*) étoient de peaux tannées,

---

erecta atque item puppes, ad magnitudinem fluctuum tempestatumque accomodatæ. Naves totæ factæ ex robore...... Anchoræ pro funibus ferreis catenis revinctæ. Pelles pro velis, alutæque tenuiter confectæ; sive propter linis inopiam, atque ejus usus inscientiam, sive quod est magis veri simile quod tantas tempestates Oceani, tantosque impetus ventorum sustineri, ac tanta opera navium regi velis non satis commode arbitrabantur.

(*p*) Cette voilure de peaux tannées, molles & passées avec soin, étoit en usage dans l'Océan, *vela pellicea* : elle étoit particulière aux peuples qui habitoient les côtes de Bretagne. M. Deslandes, *Marine des anciens*, pag. 65, à la *note*, remarque que ces peuples peignoient autrefois de bleu tout le corps de leurs bâtimens, les mâts, les voiles, les cordages. Ils ordonnoient également à leurs pilotes & à leurs matelots de porter des habits de la même couleur ; tout cela pour n'être point connu de loin, & pour pouvoir surprendre leurs ennemis, sous cette fausse apparence. Je ne sais où M. Deslandes a puisé cette anecdote : elle jette un nouvel intérêt sur la marine des anciens Venetes, que César s'est tant plu à raconter.

Strabon, *Geog.* pag. 13. L'on



Antiquités Romaines en Bretagne par M. de la Sauvagere.

Gravé par Mal. Lattré.

tannées, pour mieux résister aux vents violens de ces mers. Ces vaisseaux étoient armés d'un excellent équipage en matelots & en officiers braves & expérimentés dans la marine : les vieillards même s'étoient embarqués : c'étoit un jour où il falloit vaincre ou périr ; tout étoit ainsi disposé lorsque la flotte Romaine parut ; celle des Venetes se rangea en ordre de bataille. L'amiral Romain n'osa les attaquer ; il chercha à s'éloigner, & il relâcha dans quelque terre que Dion Cassius (*q*) ne nomme point, & que l'on présume être l'isle de Belle-isle, à cause des vestiges Pl. XXIV & Pl. XXVII.
que l'on y voit d'un retranchement construit à la manière des anciens Romains, & à l'établissement duquel cette circonstance a sans doute donné lieu ; la chose est d'autant plus probable qu'il est certain

---

remarque, dès la plus haute antiquité, qu'on se servoit des voiles de toile ; Homere nous en fournit plusieurs preuves :

> Τόφρα δὲ φάρε' ἔνεικε Καλυψὼ δῖα θεάων,
> Ἱστία ποιήσασθαι ; ὁ δ' εὖ τεχνήσατο καὶ τά.
>
> *Odiss.* V, vers. 258, 259.

Et Horace, *Carm. lib. I*, parle des voiles de lin des Romains, & nous apprend que les meilleures se faisoient en Egypte.

(*q*) Dio Cass. *ex lib.* 39, *fol.* 109. ..... *Brutus quamdiu ventus velis eorum incumberet, veritus & copiam & magnitudinem navium hostium, ventique impetum cum eorum conatu facientem, in adversus provehi non est ausus : sed ad hoc se composuit ut relictis omnino navibus insultus hostium in terra depelleret.*

que les *Veneti* étoient maîtres de tous les ports (*r*) ſur leur continent, & qu'à l'oppoſé la relâche, en ſortant de la Loire, eſt pour tous les vaiſſeaux, l'iſle de Belle-iſle (*ſ*) : ces retranchemens ſont à peu près

(*r*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III, de Bell. Gall. ..... Et in magno impetu maris atque aperto, paucis portibus interjectis quos tenent ipſi omnes fere qui eodem mari uti conſueverunt habent vectigales.*

(*ſ*) M. d'Anville, *Notice de la Gaule*, pag. 707, croit que l'iſle dont il eſt fait mention dans l'itinéraire maritime, & appellée *Vindilis inſula*, peut s'entendre de Belle-iſle. Pline confond toutes les iſles du territoire des *Veneti*, ſous la même dénomination *Veneticas*. Ducange, dans ſon Gloſſaire, explique *Venna* par *Pêcheur*; ce qui ſe rapporte très-bien aux gens qui habitent ces côtes. Elle ſe nommoit *Guedel* en Breton, l'an 1029, lorſqu'Alain Cagnard en fit don à l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlay. *Gwel* ſignifie *voile de navire*; *Guedel* paroît en dériver : ce mot *Gwel* a pu prendre ſa racine de l'hébreu גל, *volvo*, *devolvo*, ou גלל, *volvit*, *devolvit*, *convolvit*, *volutavit*; d'où on aura composé le mot Celtique *Guedel*; parce qu'à la mer il faut ſouvent frêler & defrêler. On a dit dans la baſſe latinité *Bella-inſula*; & ſous le roi François I, quelques-uns l'ont latiniſé *Calonesſus*, formé du grec καλός, *pulcher*, & de νῆσος, *inſula*; c'étoit un temps où l'on gréciſoit juſques aux noms d'hommes. M. Bullet, profeſſeur de l'Univerſité de Beſançon, qui a donné au public un Dictionnaire Celtique, a pris pour nom antique de l'iſle de Belle-iſle, le mot *Caloneſus*; il l'a fait dériver de *cal*, pierre, roc; & d'*ones*, iſle; *Calones*, iſle de rocher. Que de ſcience pour un nom factice ! Les moines de Redon & ceux de Quimperlay s'en diſputèrent pendant 143 ans la poſſeſſion, ſouvent même les armes à la main; elle fut enfin adjugée aux moines de Quimperlay, l'an 1172. Les incurſions des corſaires les obligèrent d'y bâtir un château : il fut augmenté en 1560 par les ordres du

eſt-oueſt ; ils barrent un iſthme par où l'on communique à une preſqu'iſle inacceſſible dans tout ſon pourtour, à cauſe des hautes roches eſcarpées à pic, & des briſans qui l'environnent ; il y a deux terraſſes qui en défendent l'accès, ce que les Romains appelloient : *Lorica caſtrorum hoſtibus objecta :* l'une de ces deux terraſſes (*t*), qui eſt un peu pliée en rentrant vers ſon centre, ferme preſqu'entièrement l'iſthme ; elle a 70 toiſes de front : l'autre terraſſe, qui en eſt ſéparée par un intervalle ou porte, n'a que 20 toiſes de longueur : c'eſt une eſpèce de flanc qui découvre & défend l'eſcarpe de la plus longue terraſſe, dont la hauteur eſt de 16 à 17 pieds ; on y reconnoît un

---

roi François II, lors de la démolition du château d'Auray, dont les matériaux y furent en partie portés. Les moines de Quimperlay cédèrent par échange Belle-iſle au maréchal de Ré, en 1572. M. Nicolas Fouquet, miniſtre d'État & ſur-intendant des Finances, l'acquit en l'année 1658 : elle a paſſé à ſon petit-fils, mort maréchal de France & miniſtre de la Guerre, qui l'avoit changée avec le Roi, en l'année 1718. Elle appartient actuellement à Sa Majeſté.

(*t*) Veget. *lib. I, cap. XXIV. ...... Sed ubi vis acrior imminet hoſtium, tunc legitima foſſa ambitum convenit munire caſtrorum, ita ut 12 pedes lata ſit, & alta ſub linea* (*ſicut appellant*) *pedes novem. Supra autem ſepibus hinc inde factis, quæ de foſſa egeſta fuerit terra congeritur, & creſcit in altum quatuor pedes. Sic fit ut ſit alta tredecim pedes, duodecim lata......*

foſſé taillé dans le roc qui traverſe l'iſthme de part en part, & va aboutir vers l'eſt à un bras d'un petit port, dont l'accès eſt difficile par certains vents (*u*), & qui cependant eſt quelquefois pratiquable ; c'étoit là apparemment où les galères Romaines s'étoient réfugiées & étoient mouillées, n'ayant ſans doute pu entrer dans les deux meilleurs ports de cette iſle, celui du Palais ou celui de Sauſon, où elles euſſent été mieux, ſoit à cauſe des vents qui étoient ſans doute dans la partie du ſud-eſt ; car les Venetes auroient cinglé contre les liburnes Romaines & les auroient coulés bas ; ou par la crainte des inſulaires, qui devoient être Venetes ou leurs ſujets : elles cherchèrent donc un aſyle dans le port du vieux château, nom qui peut ſervir aux conjectures ſur cet ancien camp : car le mot latin *caſtra*, camp, dérive de *caſtrum*, château ; & le rapport qui ſe trouve entre ces deux noms fait que l'on a pu dire, *le port du vieux château*, pour *le port du vieux camp :* en ſuivant cette hypothèſe, c'eſt ſans doute de cet abri où s'étoit miſe, en attendant le temps favorable, la flotte Ro-

(*u*) J'y ai vu mouiller une frégate du Roi, qui s'y réfugia pendant la guerre, en 1746.

maine, qu'elle s'avança vers les vaiſſeaux des Venetes, qui étoient pompeuſement ſortis de leur port (le Morbihan) au nombre d'environ 220 voiles (*x*), dans le moment, ainſi qu'on l'a dit, qu'ils avoient aperçu l'armée navale des Romains.

Ces deux flottes étoient mouillées en préſence, en ordre de bataille : l'amiral Romain Brutus, qui avoit pris le commandement d'une de ſes galères, avoit diſtribué les autres, & mis ſur chacune un tribun militaire & un centurion. Ils avoient éprouvé par expérience, que les proues de leurs liburnes étoient trop foibles pour oſer ſe heurter contre les vaiſſeaux Armoriquains beaucoup plus forts; d'ailleurs ceux-ci étoient trop élevés pour que des tours placées ſur les poupes Romaines & ſur leurs proues, puſſent atteindre à celles des vaiſſeaux ennemis; les ſoldats par conſéquent ne pouvoient combattre pied à pied. PL. XXIV.

Ils profitèrent de l'avantage de la légèreté de leurs liburnes & de la facilité de les faire mouvoir, pour

(*x*) Jul. Cæſ. *Comment. lib. III, de Bell. Gall.* .... *Circiter* 220 *naves eorum paratiſſimæ atque omni genere armorum ornatiſſimæ è portu profectæ noſtris adverſæ conſtiterunt.*

imaginer de faire provision de faux (*y*) tranchantes & emmanchées fermes à de longues perches, semblables à celles en usage dans les sièges. Ainsi préparés les liburnes Romaines, à force de rames, s'approchèrent des vaisseaux des Venetes ; les ayant joints, ils accrochèrent avec leurs faux les cordages & les coupèrent. Les voiles tombèrent ; les manœuvres cessèrent ; les vaisseaux devinrent immobiles ; la terreur s'empara de l'équipage, & la confusion troubla les matelots & les soldats.

Les Romains profitant de ce désordre, attaquèrent de toutes parts les vaisseaux arrêtés, & ce qu'une seule liburne ne pouvoit faire, elle le faisoit avec le secours des autres. Les soldats Romains sautant à l'abordage, massacroient tout ce qui faisoit résistance ; de sorte que les Venetes se virent bientôt hors d'état de pouvoir résister plus longtemps aux Romains.

(*y*) Idem, *ibid*...... *Una erat magno usui res præparata à nostris falces præacutæ insertæ, affixæque longuriis non ob simili forma muralium falcium, his quum funes, qui antennas ad malos destinabant comprehensi adductique erant, navigio remis incitato prærumpebantur. Quibus abscissis, antennæ necessariò concidebant*......... = Strab. *lib. IV, Geogr.* pag. 134, edit. *in-fol.* 1587, *Atrebat.*

Cette invention des faux fut d'autant plus funeste aux Venetes, qu'ils auroient coulé à fond la flotte Romaine s'il avoit fait du vent ; elle fut d'autant plus favorable aux Romains, que dans les premiers momens de l'action le vent souffloit très-peu, ce qui fut suivi d'un grand calme. Les Venetes alors voulurent se servir de leurs rames pour se sauver dans leur port ; mais elles ne furent pas suffisantes pour mettre leurs gros vaisseaux hors d'insulte. Les Romains les insultèrent les uns après les autres, & il ne leur en échappa que très-peu, qui, à la faveur de la nuit, entrèrent dans le Morbihan ; tout le reste, vieillards & enfans indistinctement, furent passés au fil de l'épée, & le carnage dura depuis la quatrième heure du jour, jusqu'au coucher du soleil.

C'est une des plus mémorables victoires que les Romains aient jamais remportées.

Je me suis attaché à rapporter ce combat (z), parce que César dit qu'il en fut temoin (a), & qu'il

(z) Le dernier combat naval, entre la flotte Françoise aux ordres du maréchal de Conflans, & la flotte Angloise aux ordres de l'amiral Hawke, le 21 novembre 1760, s'est donné à peu près vers les mêmes parages.

(a) Jul. Cæs. *Comment. lib. III, de Bell. Gall. ..... Reliquum erat certamen positum in virtute. Qua*

animoit par ſa préſence les combattans : il ajoute que tous les ſoldats de ſon armée occupoient alors les lieux les plus élevés & les gorges, d'où l'on pouvoit apercevoir la mer où l'action ſe paſſoit.

Cette narration ſe concilie encore parfaitement avec la ſituation du camp où ſont toutes ces rangées de pierres le long de la côte de Carnac ; j'ai dit que Céſar ne pouvoit être mieux placé pour découvrir ſa flotte au large du débouquement de la Loire ; on y remarque une très-haute butte, appellée *de Saint-Michel*, qui a pu lui procurer ce point de vue, ainſi que celui du combat. D'ailleurs toute l'étendue du terrein le long de cette côte eſt élevée ; il s'y trouve des éminences, des buttes & des gorges, d'où l'on découvre la mer relativement à ce que raconte Céſar, qui a dû diſtinguer d'autant mieux juſques aux moindres circonſtances de ce combat naval, avec tous les ſoldats de ſon armée qui en furent ſpectateurs, que l'action ſe paſſoit très-près de terre, & par conſéquent du camp Romain, d'où par

noſtri milites facile ſuperabant ; atque eo magis, quod in conſpectu Cæſaris, atque omnis exercitus res gerebatur ut nullum paulò fortis factum latere poſſet : omnes enim colles & loca ſuperiora, unde erat propinquus deſpectus in mare, ab exercitu tenebantur.......

une

une ſuite de ces conjectures, que l'on peut prendre pour des vérités, & par toutes les liaiſons vraiſemblables & naturelles qui ſe rapportent les unes aux autres, il paroît que ce combat naval a dû ſe donner vis-à-vis de la côte de Carnac, & de l'entrée du Morbihan.

Il me ſemble auſſi que l'on peut réſumer de tout ce qui a été dit, que le terrein où l'on voit toutes ces groſſes pierres le long de la côte de Carnac, étoit le camp que Céſar occupoit pendant la guerre qu'il faiſoit aux Venetes, lorſqu'il les ſubjugua.

Ne pourroit-on point encore faire dériver le nom du bourg de Carnac de *carnarium*, que M. Ducange, dans ſon Gloſſaire, rend par *oſſarium*, *cœmeterium*, en françois, *charnier?* L'on ſait la ſcrupuleuſe religion des Romains pour que les morts fuſſent au moins couverts d'un peu de terre.

At tu nauta, vagæ ne parce malignus arenæ
Oſſibus & capiti inhumato,
Particulam dare.........

Horat. *Odar. lib. I, od.* 28.

.......................Tu mihi terram
Injice.

Virg.

On desire que ces Recherches puissent mériter l'attention du public ; elles pourront être de quelque utilité à l'Histoire, à l'intelligence des Commentaires de César & à la Géographie ; les Antiquaires pourront aussi m'en savoir gré, & je serai d'ailleurs très-flatté qu'elles fassent plaisir aux habitans de cette province qui y ont un intérêt plus intime.



RECHERCHES

SUR

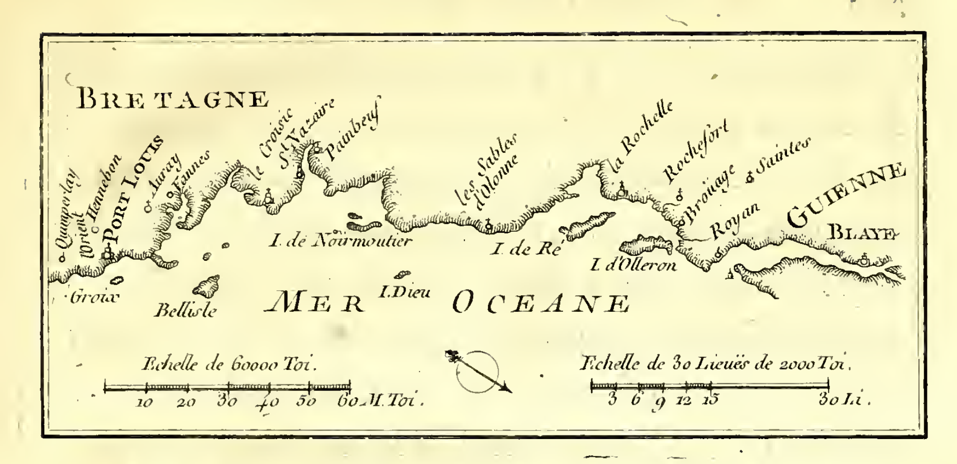
L'ANCIEN BLABIA

DES ROMAINS,

FORTERESSE DE LA GAULE,

Où l'on prouve qu'elle n'étoit pas située où est le Port-Louis en Bretagne ;

Avec quelques détails historiques sur cette ville & les environs.



RECHERCHES
SUR
L'ANCIEN BLABIA DES ROMAINS,
FORTERESSE DE LA GAULE;

Où l'on prouve qu'elle n'étoit pas située où est le Port-Louis en Bretagne ;

Avec quelques détails historiques sur cette ville & les environs.

LA vraie situation de la forteresse des anciens Romains, nommée *Blabia*, dans l'ancienne Gaule, mérite d'être fixée ; elle intéresse l'Histoire, la Géographie ; elle doit piquer la curiosité des Antiquaires. J'ai déja donné le détail de quelques Recherches sur cette matière ; elles furent imprimées dans le Mercure de France, Mars 1752.

Cependant M. d'Anville, ce ſavant géographe, ſi connu par ſa vaſte érudition & ſes recherches ſur les villes de l'ancienne Gaule, dans la Notice qu'il en a publiée en 1760, a ſoutenu un ſyſtême contraire au ſentiment qui a donné lieu à ma Diſſertation; il prétend prouver que le Blavet où eſt aujourd'hui le Port-Louis en Bretagne, étoit le *Blabia* des anciens Romains.

Cette érudition géographique a été enfantée, à ce qu'il me paroît, ſi mes perquiſitions ſont juſtes, par Abraham Ortelius, mort en 1598, dans ſon *Theſaurus geographicus*. Il eſt le premier géographe qui ait parlé de *Blavet*, aujourd'hui le *Port-Louis*, comme d'une citadelle très-bien fortifiée, ſituée dans la Gaule Celtique, à la côte occidentale de la Bretagne, entre Vannes & Breſt, pas loin de la ville de Ponſcorf; d'où ce géographe a imaginé que c'étoit là où étoit ſitué le *Blabia* des anciens Romains, mot latin que l'on a rendu depuis ſynonyme avec ceux de *Blavetus* & *Blavetta*, nom de la rivière principale, qui ſe jette dans le golfe où eſt ſitué le Port-Louis, qui s'appelloit à cauſe de cette rivière le *port de Blavet*. Ponſcorf eſt ſur la rive oppoſée, enfoncée à deux lieues dans la rivière de ce nom, qui ſe jette dans le même golfe; d'où l'on peut croire qu'Ortelius a

pu prendre le cap où eſt ſitué l'Orient, ſur cette rivière, pour celui où eſt bâti le Port-Louis. Ces mépriſes géographiques ſont fréquentes.

Quoi qu'il en ſoit, tous les géographes, depuis Ortelius, ont répété ce que celui-ci avoit dit : quelques-uns ont varié ſur l'emplacement de cette prétendue ancienne fortereſſe Romaine, que l'on trouve dans quelques cartes, placée ſur la petite iſle au milieu de ce port.

Il en eſt de même de quelques hiſtoriens modernes, qui citent le Port-Louis comme l'ancien *Blabia* des Romains; en particulier, l'auteur Breton de la nouvelle Hiſtoire de cette province, Dom Hyacinte Morice (*a*), dans le dénombrement qu'il fait des principales villes de la Bretagne Armorique, y nomme *Blabia*, qu'il croit être le *Blavet* que l'on appelle aujourd'hui le *Port-Louis*. Son penchant le porte à le croire en qualité de patriote & d'écrivain de ſon pays : auſſi dans la carte gravée à la tête de ſon ouvrage, y trouve-t-on *Blabia* le *Port-Louis*.

M. d'Anville, dans ſa Notice que nous venons de citer, conjecture d'après celle de l'Empire, que ce poſte dont il eſt fait mention avec les villes de

(*a*) Tom. I, col. 855.

l'Armorique, doit être fixé ſur la rivière de Blavet, à la côte de Bretagne ; mais nous ne voyons ni dans Strabon, ni dans Ptolémée, le nom de *Blabia* dans cette province, ni parmi celles appellées par Jules-Céſar les villes Armoriques, *civitates Armoricæ.* Un poſte auſſi important n'auroit point été omis dans l'itinéraire d'Antonin & ſur la carte de Peutinger.

Celle qui eſt à la tête de l'Hiſtoire de Bretagne que l'on vient de citer, a été dreſſée par le géographe Sanſon, homme qui s'eſt acquis de la célébrité dans ces derniers temps, ſur-tout dans les connoiſſances de la géographie antique ; mais copiſte des géographes ſes prédéceſſeurs. Il connoiſſoit mieux la partie hiſtorique que la géographique des lieux dont il a donné de ſavantes deſcriptions : il n'a fait dans ſes cartes que ſuivre, quant au mot *Blabia* en Bretagne, ce qu'il avoit trouvé dans Ortelius. Ce nom ſe trouve gravé dans la carte qu'il a publiée du pays des anciens Venetes ; il eſt certain que le territoire où eſt bâti le Port-Louis devoit en dépendre : c'étoit peut-être ce port qui ſéparoit les *Oſiſmii* d'avec les *Veneti ;* c'eſt un point de topographie juſques à préſent inconnu. On ne trouve point le nom de *Blabia* dans les Commentaires de Jules-Céſar, ainſi qu'on l'a déja remarqué ; il n'en dit mot dans la deſcription de la guerre

guerre qu'il eut à soutenir dans ce canton, & il a fallu bien des siècles pour l'y rencontrer.

Outre les cartes dont on vient de parler où le nom de *Blabia* se trouve marqué en Bretagne, on le voit gravé dans la carte générale de l'ancienne Gaule, par le même Sanson, qui vient d'être remise au jour par le sieur Robert, corrigée sur les remarques de Dom Bouquet, Bénédictin, & sur les dissertations de M. le Bœuf, chanoine d'Auxerre. Ces deux illustres historiens sont connus. Il seroit trop long de donner ici la nomenclature de tous les géographes, historiographes & lexicographes qui se sont tous répétés, & qui ont parlé du Port-Louis, comme d'une ville ancienne, appellée autrefois *Blavet*. Les uns la placent à une demi-lieue au-dessus ; les autres veulent qu'elle ait été rebâtie sur ses mêmes ruines.

Il est à remarquer qu'il ne fut jamais question, dans le territoire du Port-Louis, d'aucunes ruines quelconques ; & aucun historien Breton, excepté les modernes, n'a parlé d'une ancienne ville qui fût placée au lieu même où est le Port-Louis.

Le celèbre historiographe M. de Valois (*b*), qui connoissoit à fond notre Histoire ancienne, &

(*b*) Valesius, *Notitia Galliarum*, edit. Paris. 1675, *in-fol.* pag. 88.

qui a fait tant de recherches ; qui écrivoit en même temps que Sanſon, a auſſi placé le *Blabia* des anciens Romains à *Blavet* en Bretagne ; il s'appuie, comme a fait en dernier lieu M. d'Anville, de la Notice de l'Empire (*c*), qui fait mention de l'*Armoricanus tractus* & *Nervicanus limes*, étendue de pays qui étoit ſous les ordres d'un même gouverneur, qui prenoit la qualité de *Dux*.

Cette partie de la Notice de l'Empire d'occident étant devenue intereſſante pour cette diſcuſſion littéraire, on va la rapporter telle qu'elle eſt avant que de paſſer outre.

Sub diſpoſitione viri ſpectabilis Ducis
Armoricani (*d*) *& Nervicani* (*e*).

Tribunus cohortis primæ novæ Armoricæ Grannona in littore Saxonico (*f*).

(*c*) Sect. 34 & 6.

(*d*) *Mémoires de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres de Paris*, Tom. VIII, pag. 418 & ſuiv. = On y lit une ſavante Diſſertation ſur la diviſion & ſituation de ce qu'on appelloit Armorique & Nervicane, *Tractus Armoricani & Nervicani*, pays où le Duc commandoit les troupes qui avoient leurs quartiers dans la ſeconde Aquitaine & dans les deux Lyonnoiſes : elles y veilloient à la garde des côtes, &c.

(*e*) Les *Nerviens* étoient à l'extrémité des Gaules, & touchoient au Rhin.

(*f*) Il y avoit dans les Gaules, au commencement du cinquième ſiècle, un rivage Saxonique, qui étoit la côte de la cité de Bayeux. Il y avoit auſſi dans la Grande-

Præfectus militum Carronensium Blabia.

Præfectus militum Maurorum Venetorum Venetis.

Præfectus militum Maurorum Osismiacorum Osismiis.

Præfectus militum Superentorum Mannatias.

Præfectus militum Martensium Aleto.

Præfectus militum primæ Flaviæ Constantia.

Præfectus militum Ursarensium Rothomago.

Præfectus militum Dalmatarum Obrincatis.

Præfectus militum Grannonensium Grannono.

Extenditur tamen Tractus Armoricani (*g*) *& Nervicani limitis per provincias quinque, per Aquitaniam primam & secundam, Senoniam, secundam Lugdunensem & tertiam.*

M. de Valois (*h*) explique le nom *Grannona*, par Guerrande (*i*), ville de la Bretagne, située sur un promontoire, entre les embouchures de la Loire &

Bretagne un rivage Saxonique. Voy. M. l'abbé Dubos, *Monarchie Françoise*, Tom. I, pag. 112. = Le rivage Saxonique de la Notice ne pouvoit être que sur la côte, entre Blaye & le Havre-de-Grace, puisque le Duc de l'Armorique ne commandoit sur la mer que dans les trois provinces qui sont renfermées entre la Garonne & la Seine. *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, ibid. sup.

(*g*) *Thesaurus Græv. Notitia Imperii*, Tom. VII, part. II, pag. 174, v.°

(*h*) Valesius, *Notitia Galliar.* ibid. sup.

(*i*) Les *Mémoires de l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres, de Paris*, Tom. VIII, pag. 418 & suiv. placent Grannone en basse Bretagne, à Locrenan, dans la baye de Douarnenés, entre Brest & Quimper.

de la Villaine : il rend *Blabia*, sur cette même côte, par Blavet, où est aujourd'hui le Port-Louis ; *Venetis*, par Vannes ; les *Osismii*, les *Osismiens*, où sont Saint-Paul-de-Léon, Tréguier & Saint-Brieux : il croit que *Mannatias* pouvoit être Nantes, où les Romains par conséquent entretenoient une garnison ; *Aleto*, Saint-Malo, &c. d'où ce Savant, & M. d'Anville depuis, ont conclu avec plusieurs autres, qu'il ne falloit pas chercher ailleurs qu'à Blavet, le *Blabia* de la Notice de l'Empire.

Le point essentiel à examiner, relativement à la position de *Blabia*, est si ce nom & le sens de la Notice doivent plutôt s'entendre de *Blaye*, ville de la Saintonge, que de *Blavet* en Bretagne, & si Blaye étoit alors également dans l'Armorique.

Pline (*k*) dit que l'ancien nom de l'Aquitaine étoit *Aremorica*, & l'on sait par la Notice de l'Empire que l'on vient de rapporter, que le pays des Armoriquains renfermoit cinq provinces ; savoir, l'Aquitaine première, l'Aquitaine seconde, la seconde Lyonnoise (*l*), & la troisième.

Ainsi, dans le temps de la Notice on ne doit point

(*k*) Plin. *lib. IV, cap.* 17.

(*l*) Aujourdhui les Archevêchés de Tours & de Rouen.

fixer les Armoriquains dans les villes dont parle César, qui paroît les placer seulement entre la Loire (*m*) & la Seine : ils occupoient non-seulement les villes maritimes, mais encore celles qui étoient dans les terres (*n*).

Blaye se trouvoit, du temps de la Notice, dans le gouvernement Armorique de la seconde Aquitaine, qui en faisoit donc certainement portion lorsqu'elle fut dressée ; & le *Præfectus militum Carronensium* ou *Garronensium* (*o*) *Blabia*, doit s'entendre de l'officier (*p*)

(*m*) Les anciens ont dit indifféremment *Aremorique*, & *Armorique*.

(*n*) Eric, moine d'Auxerre, qui a mis en vers latins la Vie de saint Germain, évêque de cette ville, & qui écrivoit sous le règne de Charles-le-Chauve, place entre deux rivières le peuple Armorique:

Gens inter geminos notissima clauditur amni
Armoricana, prius veteri cognomine dicta.

Toutes les villes le long de la Seine ou de la Loire, où les Saxons ou autres barbares du nord avoient faits des descentes, étoient du gouvernement Armorique du Duc qui y commandoit les troupes pour leur défense ; d'où il résulte que l'Armorique s'étendoit dans la Senonoise, où l'on pouvoit entrer par la Seine, & dans la première Aquitaine, où l'on faisoit quelquefois des irruptions par la Loire.

(*o*) On voit dans Festus & dans Ausone, que les lettres *C*, & *G*, ont été employées l'une pour l'autre : *Constat nimium* (dit M. de Valois, *Not. Gall.* pag. 73.) *quod Festus & Ausonius præter cæteros scribunt* G, *olim fuisse quod postea* C, *& litteram* C, *vice gammæ sive* G, *prius functam esse*.....

(*p*) Dans chaque cité il y avoit un Comte militaire ou Tribun, qui commandoit les troupes, & qui obéissoit au Duc ou au général

qui commandoit les troupes Romaines dans cette partie de la Garonne où est situé Blaye, & où il résidoit. En effet, on voit par ce qu'en dit le poète Ausone, que c'étoit une place de guerre : il l'appelle *Blavia militaris*, ce qui marque que l'on y tenoit garnison. Le temps où il écrivoit étoit celui à la Notice dont on place l'époque du temps qu'elle fut dressée, à l'an 401. Voici ce qu'en dit Ausone (*q*) :

Aut iteraturum qua glarea trita viarum
Fert militarem ad Blavetam.

On ne peut pas révoquer en doute que ce ne soit de *Blaye* dont parle ce poète. Il n'y a point non plus d'équivoque que c'est de ce même lieu dont il est question dans Gregoire de Tours (*r*), qu'il nomme *Blavia*, qui est appellé dans l'Itinéraire d'Antonin, *Blavium* & *Blavutum*, ou bien *Blanutum*, *Blauntum*; car les manuscrits ne s'accordent pas ; il étoit sur le chemin de Bordeaux à Autun.

Cette Notice de l'Empire, un des plus précieux monumens de l'antiquité, fut par conséquent dressée

---

du district dont étoit la cité. Voy. M. l'abbé Dubos, *Monarchie Françoise dans les Gaules*, Tom. I, pag. 116.

(*q*) *Ausoni Burdigalensis Opera*, Epist. X, *ad Paulum*.

(*r*) Greg. Tur. *édit. de Ruinart*, *Paris*, 1699, *in-fol. col.* 932.

ſous l'empire d'Honorius, & l'Aquitaine obéiſſoit encore à ce même Empereur, l'an 418.

De toutes ces aſſertions, il réſulte que le *Blabia* des Romains, cité dans la Notice de l'Empire, ne peut être interpreté par le Blavet appellé aujourd'hui le Port-Louis ; & que l'indication qui marque le *Blabia* de cette Notice dans l'Armorique, ne doit point le fixer dans la Bretagne, puiſque le gouvernement Armorique s'étendoit dans l'une & l'autre Aquitaine ; & que les auteurs anciens qui ont parlé de *Blabia*, ou *Blavita*, ou *Blavium*, ou *Blavitum*, veulent tous parler de *Blaye*. L'on ne peut pas s'y méprendre, d'autant plus, je le répete, qu'on ne trouve rien d'écrit avant la fin du ſeizième ſiècle, qui faſſe mention d'une ville Romaine du nom de *Blabia* dans l'Armorique dont parle Céſar, aujourd'hui la Bretagne. On trouve dans cette province le nom fort ancien d'une rivière, qui ſe nomme en latin *Blavetum* (*ſ*) & *Blavetta* (*t*) *flumen*, & non *Blabia* ou *Blavia*.

Mais avant que de citer la circonſtance où il eſt parlé du nom de cette rivière, je vais m'arrêter encore à ce que la Notice de l'Empire appelle *Tractus*

(*ſ*) Dom Hyacinte Morice, Tom. I, col. 189, vers l'an 570. *Preuves de l'Hiſtoire de Bretagne*.

(*t*) Regini, *Chron. ante ann.* 760.

Armoricanus, & les différens ſentimens ſur le pays où il s'étendoit.

Le P. Pagi (*u*) l'a fixé en baſſe Bretagne, dans la contrée occupée par les Curioſolites, ceux de Rhedon, les, Oſiſmiens, les Venetes.

M. l'abbé Dubos (*x*) aſſigne le nom particulier de *Tractus*, à ces commandemens dont l'étendue ne répondoit pas à celle de la province, où des provinces civiles compriſes dans un même commandement. Quelquefois ils donnoient le nom de *Tractus*, à pluſieurs provinces réunies ſous un même *Dux* ou général du commandement : tel étoit l'aſſemblage des cinq provinces Armoriques qui compoſoient le commandement Armorique. Outre les cinq provinces, le *Tractus Armoricanus* comprenoit une portion des côtes de la ſeconde Belgique, c'eſt-à-dire, la partie qui s'étendoit le long de l'Océan, depuis les limites de la ſeconde Lyonnoiſe juſques à l'embouchure du Rhin; ainſi le commandement Armorique comprenoit trois cités de la ſeconde Belgique; ſavoir, celle Boulogne, celle des Morins & enfin celle des Nerviens, qui étoit à l'extrémité des Gaules & touchoit au Rhin.

(*u*) Pagius, *in Crit. in Ann.* Baronii, *ad ann.* 435, *num.* 58.

(*x*) *Monarchie Françoiſe*, T. I, pag. 103.

La

La Notice de l'Empire, ajoute M. l'abbé Dubos, nous apprend la grande étendue de pays qu'avoit le commandement Armorique ou maritime. On ne sauroit douter que cette étendue ne fut telle dans le cinquième siècle ; temps, comme on l'a dit, où cet acte public & authentique a été rédigé. Non-seulement on comprenoit dans le gouvernement Armorique ce qui étoit au bord de la mer, suivant l'étymologie du mot *Armorique,* dérivé d'*Armor,* qui signifie *situé sur la mer ;* mais même, comme on l'a aussi observé, des villes qui en étoient éloignées : Orléans (*y*), en l'an 463, étoit comprise dans le gouvernement Armorique.

On persiste donc à dire que c'est dans la Notice de l'Empire, & non pas dans César ni dans Pline, qu'il faut prendre l'idée de l'étendue qu'avoit durant le cinquième siècle, le pays que l'on appelloit alors

(*y*) C'est ce qu'on peut croire de ce que Marius, évêque d'Avranches, raconte dans sa Chronique au sujet d'Egidius, qui donna aux portes d'Orléans & sur le terrein qui est entre la Loire & le Loiret, une grande bataille contre les Visigots, où fut tué Frédéric, un des princes de la maison royale de cette nation : Marius place le champ de bataille dans l'Armorique. Voy. Marii Aviticensis *Chr. ad ann.* 463. = M. l'abbé Dubos, *Tom. I, pag.* 106. = Idatii, *Chr. ad ann.* 2. *imp. Severi.* = Et les *Mémoires pour servir à l'Histoire des Gaules,* par M. Gibert, *édit. de Paris,* 1744, *pag.* 283, &c.

dans les Gaules l'Armorique, ou le *Tractus Armoricanus*, ou *Aremoricus*; & que cette expression *Tractus Armoricanus*, ne donne aucune preuve pour croire que le *Blabia* fut placé dans l'ancienne Armorique en Bretagne. L'on a fait voir au contraire, comment ce nom latin ne peut s'appliquer qu'à Blaye sur la Garonne, alors comprise dans cette étendue appellée *Tractus Armoricanus*.

Les *Veneti* & les *Osismii*, cités avec *Blabia*, indiquent d'autant moins sûrement la situation de *Blabia*, sur la même côte de l'Armorique (actuellement la côte de Bretagne) où étoient placés ces anciens peuples, les *Osismiens* & les *Venetes*, que l'on trouve cités en même temps dans la Notice des villes de la Normandie, qui faisoient de même partie du *Tractus Armoricanus*. Blaye, *Blabia* ou *Blavia*, située à l'extrémité de l'Armorique, servoit à couvrir les côtes maritimes de la Saintonge & de la Guienne, & gardoit l'entrée de la Garonne & de la Dordogne contre les incursions des barbares.

La forteresse de Blaye est un monument constant du temps des Romains, au lieu que le *Blabia* au Port-Louis, n'est établi que sur des conjectures qui ne sont pas même étayées de la tradition, ni d'aucun acte ancien qui en fasse mention dans la province,

ni aux environs, ni dans aucunes archives : il n'eſt parlé nulle part d'aucune ruine ou lieu antique & remarquable dans tout le territoire qui environne le Port-Louis : le nom de *Blabia* ou *Blavia* y a toujours été inconnu dans ce canton, juſques dans ces derniers temps, où l'analogie du nom de la rivière de Blavet ſur laquelle eſt placé le Port-Louis, appellée en latin *Blavettus* ou *Blavetta*, comme on l'a dit ci-deſſus, a donné à cette nouvelle idée Géographique.

Le nom de cette rivière, appellée en latin *Blavetum flumen*, eſt connu pour la première fois dans un titre du ſixième ſiècle, à l'occaſion de S. Gildas (z), premier abbé de Ruis, dans cette province, mort l'an 570. . . . . *Tunc denique conſtruxit parvum Oratorium ſuper ripam fluminis Blaveti, ſub quadam eminenti Rupe ab occidente in orientem ipſam concavans Rupem, & ad latus ejus dextrum erigens parietem, congruum fecit Oratorium, ſub quo de Rupe emanare fecit fontem perlucidum, &c.*

Je me ſuis d'autant plus attaché à rapporter le paſſage de cet ancien titre, que rien ne reſſemble plus à l'aſſiette de cet oratoire & à la deſcription de

(z) Dom Hyacinte Morice, *Preuves de l'Hiſtoire de Bretagne*, Tom. I, col. 189.

cette fontaine, que la chapelle ſous l'invocation de S. Gildas & la fontaine que l'on voit aujourd'hui dans la preſqu'iſle de Gavre, qui n'eſt ſéparée du Port-Louis que par un très-petit bras de mer ; auſſi les habitans, par une tradition ſuivie, prétendent que c'eſt ce même lieu où S. Gildas a autrefois habité ; en conſéquence il n'a ceſſé d'y être honoré.

Si ce poſte avoit été auſſi recommandable que le *Blabia* de la Notice, ſeroit-il vraiſemblable, ce Saint s'étant établi ſi près du Port-Louis, que l'on eût manqué dans ce trait d'hiſtoire de ſa vie, d'y ſpécifier cette ancienne fortereſſe ? Quand même elle auroit été dès-lors ruinée, ſon nom s'y ſeroit d'autant plus conſervé, que le *Blabia* de la Notice eſt cité, comm on la vu, dans le cinquième ſiècle, & que ce qui eſt raconté de S. Gildas eſt avant l'an 570, ainſi que l'on vient de le voir. Auroit-on dit ſimplement ſur *la rive de la rivière de Blavet*, pour fixer le lieu où S. Gildas avoit fait conſtruire ſon oratoire ? L'hiſtorien auroit-il manqué de dire qu'il étoit placé ſous les murs ou très-près de la fortereſſe Romaine appellée *Blabia ?* Les moines qui écrivoient dans ces temps-là les légendes des Saints, n'oublioient pas ces ſortes de circonſtances remarquables.

De tout ce qui a précédé, on peut conclure qu'il n'y a jamais eu au Port-Louis ni aux environs aucune forteresse Romaine du nom de *Blabia* ou *Blavia ;* on n'y a jamais connu que le nom latin *flumen Blavetum,* que les gens du pays appellent *Bleüec,* qui veut dire les *Bleds,* parce qu'en effet les bords de la rivière de Blavet en produisent beaucoup ; & M. Ducange, dans son Glossaire, explique *Blavetum,* par la fleur bleue qui est si commune dans les bleds, & que nous nommons Bleüet ou Barbeau.

Le Port-Louis étoit un terrein vague, stérile, sans aucune trace d'habitation ancienne, avec un seul hameau de quelques cabanes de pêcheurs, suivant ce qui est formellement spécifié dans un procès-verbal de l'an 1486 (*a*), où il est dit que sur la résolution prise par François II, duc de Bretagne, d'établir en ce lieu un port de commerce & d'y bâtir une ville, ce souverain nomma deux commissaires pour aller examiner cette assiette, & les avantages que l'on en pourroit tirer ; que ce furent Jean de Châlons, prince d'Orange, son neveu (*b*), & Jean Maréchal de Rieux,

(*a*) Manuscrit.

(*b*) Ce prince étoit venu en Bretagne, sous prétexte de passer quelques temps auprès de son oncle ; mais dans la verité ce n'étoit qu'un prétexte, pour traiter du mariage de la duchesse Anne, sa cousine germaine, avec l'archiduc

tous deux lieutenans-généraux de ce duché, qui furent choiſis pour s'y tranſporter ; que l'on y convoqua la nobleſſe des environs, les marchands & gens de mer expérimentés, en état de donner leurs avis.

Ce hameau ſe nommoit Loc-Peran, qui ſignifie en langue Bretonne *lieu de S. Pierre : locus ſancti Petri:* parce que leur chapelle, qui ſubſiſte encore, eſt ſous le vocable de ce ſaint Apôtre.

Ainſi il eſt reconnu qu'en 1486, le terrein où eſt le Port-Louis étoit nu ; que l'on n'y voyoit aucune ruine, & que ſon ſeul nom étoit *Loc-Peran.*

Quoique l'importance de l'établiſſement de ce port fut conſtatée, cette viſite ne produiſit aucun effet.

Les choſes étoient encore dans ce même état dans les commencemens des troubles de la Religion, temps malheureux dont on ne ſe reſſouvient jamais qu'avec peine, lorſque quelques corſaires Anglois & Rochelois y prirent poſte & s'y retranchèrent : ils

---

Maximilien. Il fit d'abord la guerre contre le roi de France Charles VIII ; il devint enſuite l'ami du roi Louis XII, & enfin ce fut lui qui contribua le plus au mariage de ce prince avec cette héritière de la Bretagne : elle le créa en 1485, lieutenant-général de ſon duché. Le roi Louis XII le fit gouverneur de Rennes, de Saint-Malo & amiral de Bretagne ; il mourut en 1502.

nommoient ce lieu Blavet, du nom de la rivière, d'où ils faisoient des courses par mer & par terre.

On vit paroître en Bretagne Philippe-Emmanuel de Lorraine duc de Mercœur (*c*), fils du comte de Vaudemont, & frère de la reine Louise, à qui ses intrigues avoient procuré le gouvernement de la Bretagne en 1582, ayant peu de temps après tourné ses armes contre Henri III, le Roi fut obligé de lui opposer un corps d'armée sous les ordres du prince de Dombes.

Le grand objet étoit de s'emparer des issues, pour empêcher les troupes Espagnoles de pénétrer en Bretagne, sur laquelle le roi d'Espagne avoit des prétentions; Hennebond & Quimperlay, étoient deux postes importans dont il falloit s'emparer; le duc de Mercœur y avoit garnison.

Jerôme d'Aradon, seigneur de Quenipili, colonel de la cavalerie légère en Bretagne, homme vaillant & expérimenté, commandoit dans Hennebond. Cette place fut investie par 2500 arquebusiers & 500 chevaux, amenés par mer par Gui de Rieux, gouverneur de Brest, avec douze pièces de canon : l'on fit

(*c*) Dom Hiacynthe Morice, *Histoire de Bretagne*, Tom. II, pag. 346 & suiv.

ſommer deux fois le gouverneur de ſe rendre ; ſur ſon refus les murs furent battus en brèche : cette brèche fut attaquée par douze cents hommes, qui montèrent à l'aſſaut : les aſſiégés le ſoutinrent avec douze hommes, depuis quatre heures du ſoir juſques à ſept ; enfin Guillaume d'Aradon, renverſé deux fois par le canon, fut obligé de ſe rendre.

Quant à Quimperlay, il fut emporté par ſurpriſe ; les troupes du Roi ayant marché toute la nuit, y avoient attaché le petard aux portes, lorſqu'à la pointe du jour ils les firent ſauter, & ſe rendirent maîtres de la ville. L'abbaye des Bénédictins fit plus de réſiſtance ; quelques habitans s'y étoient retirés, & s'y étoient retranchés ; mais ayant été obligés de céder à la force, elle fut miſe au pillage.

Ces deux places tenoient pour le parti du Roi, ainſi que *Loc-Peran*, que quelques écrits de ces temps-là nomment *Looſpedran*. Ses habitans faiſoient des courſes continuelles dans les campagnes des environs, ſur-tout contre ceux de Hennebond, où l'acharnement réciproque les mettoit continuellement aux mains.

Hennebond & Quimperlay entre les mains du Roi, auroient dû tenir en échec le duc de Mercœur, & empêcher toutes les entrepriſes quelconques ſur Blavet,

Blavet, où la flotte Espagnole devoit incessamment arriver.

Le duc n'ayant pas de temps à perdre, suivant les avis qu'il en avoit reçus, fit marcher ses troupes pour attaquer *Locperan;* c'est ainsi que ce lieu est nommé dans tous les récits de cet événement faites vers ces temps-là; c'étoit le nom primitif & le plus en usage, nom qu'il a conservé jusqu'au temps où le roi Louis XIII en a fait une ville, ainsi qu'on le dira ci-après : j'en reviens à l'attaque par le duc de Mercœur.

Son armée étoit composée de trois régimens d'infanterie, vingt-deux compagnies d'arquebusiers à cheval, neuf cornettes de chevaux légers, deux L'an 1590.
compagnies de gens d'armes, avec quelques autres des garnisons de la basse Bretagne.

Le marquis de Chaussin fut chargé de l'attaque par terre (*d*), tandis que Lansac battoit Locperan par mer.

Du côté des assiégés, non-seulement les hommes se défendoient avec une grande bravoure, mais même les femmes mettoient leurs enfans qu'elles avoient à la mammelle, par terre pour combattre :

(*d*) Dom Hyacinte Morice, *Histoire de Bretagne*, Tom. II, p. 391.

une de ces femmes abattit d'un coup de pique un meſtre-de-camp de l'armée des aſſiégeans & le précipita dans le foſſé où il ſe noya.

Les troupes du Duc forcèrent enfin les habitans de Locperan à ſe rendre le 11 juin ; elles entrèrent en fureur & paſsèrent tout au fil de l'épée, ſans reſpecter ni l'âge, ni le ſexe ; les enfans à la mammelle, les vieillards, les femmes enceintes tous furent égorgés.

Trente ou quarante jeunes filles voulant échapper à ce carnage, s'étoient ſauvées dans un vaiſſeau ; les ſoldats les pourſuivirent ; ſe voyant au moment d'être ſaiſies, elles ſe prirent toutes par la main, & ſe jettèrent dans la mer pour ſe noyer, préférant ce genre de mort, à la honte d'aſſouvir la rage de ces barbares, ſi elles tomboient entre leurs mains ; réſolution généreuſe, digne d'être comparée aux plus beaux traits que nous offre l'antiquité.

Toute cette entrepriſe avoit été concertée & exécutée, ſans que le prince de Dombes en fut averti ; il fit quelques mouvemens, mais il n'étoit plus temps.

Il n'y en avoit point à perdre : la flotte Eſpagnole parut incontinent ſur ces parages ; elle avoit été pourſuivie par des navires Anglois : Dom Jean d'Aquila,

qui commandoit les troupes de terre, fut obligé de relâcher à l'embouchure de la Loire, où il mit pied à terre avec 5000 hommes qu'il avoit ſous ſes ordres. Il prit le parti de venir par terre à Vannes, tandis que la flotte, aux ordres de Dom Diego Brochero, cingloit vers le port de Blavet, où il entra le 28 octobre 1590.

Le duc de Mercœur attendoit ce renfort pour reprendre Hennebond : il y marcha pour en faire le ſiège. D'Aradon, alors gouverneur de Vannes, alla bloquer cette place du côté de la vieille ville, avec 300 arquebuſiers, tandis que Saint-Laurent l'inveſtiſſoit du côté de la rue Neuve. L'on avoit fait venir de l'artillerie de Joſſelin, qui ſervit à battre la place. Dupré, qui en étoit le gouverneur, capitula le 20 décembre.

Les troupes Eſpagnoles, après cette expédition, ſe rendirent, ſuivant leur deſtination, à Blavet : leur premier ſoin fut de s'y retrancher (*e*) ; on reconnoît encore les traces de ces retranchemens, & elles ne ceſsèrent d'occuper ce poſte juſqu'en 1598, que le duc de Mercœur fit enfin ſa paix avec le roi Henri IV,

---

(*e*) Si l'on en croit Merianus, *part. IX*, les Eſpagnols, après l'an 1594, avoient à Blavet un château très-fort qu'ils y avoient bâti.

& la France avec l'Eſpagne : le traité ſe fit à Vervins, où il eſt ſpécialement dit, que *Blavet* ſera remis dans les mains du roi de France : une clauſe ſouffrit quelques difficultés ; les Eſpagnols vouloient en démolir les fortifications qu'ils y avoient faites, mais cette difficulté fut levée pour une ſomme de deux cents mille écus qu'on leur donna.

Toutes ces circonſtances, qui firent grand bruit dans ces temps-là, firent connoître ce lieu ſous le nom de *Blavet*, qu'on lui avoit donné, comme on l'a dit, à cauſe de la rivière & du port (*f*) ; de ſorte que depuis ces époques, les Hiſtoriens & les Géographes en ont parlé ſous le nom de *Blavet.*

L'on a vu ci-devant que Blaeu (*g*) & Janſon (*h*) en avoient fait une place forte, bâtie ſur la petite iſle qui eſt au milieu du golfe ; bien d'autres ont ſuivi cette idée, qui ne peut paſſer que pour une fiction géographique tracée dans le cabinet.

Entre ceux qui ont dit que Blavet étoit une ville ancienne, je citerai l'abbé de Longuerue (*i*),

(*f*) Thevet, *Coſmographie*, Tom. II, Liv. XV, pag. 600, fait mention du *port de Blavet*, dans le dénombrement qu'il fait de la Bretagne, imprimé en 1575.

(*g*) *Geographia Blaviana.*

(*h*) *Atlas* de Jean Janſon.

(*i*) *Deſcription de la France*, pag. 91.

Piganiol de la Force (*k*), M. de Valois (*l*), &c. ils étoient peu instruits de la nouveauté de ce nom ; & j'ai déja dit que tous les Géographes, copistes les uns des autres, n'avoient cessé jusques à présent de répéter la même chose.

Les princes mécontens (*m*), en 1610, avoient établi un fort sur la pointe la plus avancée dans la mer, précisément où est la citadelle : il fut remis ensuite au marquis de Cœuvre par le duc de Vendôme, & le Roi en ordonna la démolition.

Enfin, quelques années après, M. le cardinal de Richelieu, ce Ministre si illustre, qui avoit toujours en vue la grandeur du Roi & la splendeur du Royaume, engagea le roi Louis XIII à mettre à exécution le projet de former à Blavet un port de commerce, & d'y bâtir une citadelle & une ville. L'an 1616.

M. le maréchal de Brissac fut chargé de cette exécution, par une commission expresse qu'il lui fit expédier le 8 juillet 1616. Ce maréchal commandoit en chef en Bretagne ; il fut créé par le Roi gouverneur de Blavet.

(*k*) *Description de la France*, par M. Piganiol, Tom. VI, pag. 235.

(*l*) Valesius, *Notitia Galliarum*, pag. 88 & 89.

(*m*) Moreri.

Sa Majesté, pour y attirer des habitans, accorda des lettres-patentes, en date du 9 février 1619, qui furent vérifiées au Parlement de Rennes le 26 octobre suivant, par lesquelles elle donne aux habitans qui viendront s'y établir, de très-beaux privilèges, qui furent confirmés par les États de la province en 1621, & par arrêt du Parlement du 6 décembre de cette même année. Il fut dit que *cette nouvelle ville s'appelleroit désormais le Port-Louis.* Cependant j'ai vu quelques contrats d'acquêts, postérieurs à ce temps, où ce lieu est encore nommé Locperan. Ces privilèges furent confirmés depuis par le roi Louis XIV, en date du mois de juillet 1672.

Le maréchal de Brissac plaça la citadelle, comme on la voit, à l'entrée du Goulet, par où l'on entre dans le golfe ou port, de sorte que les vaisseaux la rangent de très-près.

Elle n'étoit point achevée en 1625, lorsque M. de Soubise (*n*), à la tête des protestans, commandant une flotte de vaisseaux Rochelois, entra dans ce port dans le dessein d'attaquer cette place & de s'en saisir. Il essuya quelques volées de canon en

---

(*n*) Mezerai, *Histoire de France.* = Le P. Daniel, *Tom. X, pag.* 25. ..... 18 & 27 Janvier.

débarquant, qui ne l'empêchèrent pas de s'emparer de la ville.

Le bruit de cette invasion s'étant répandu, les ducs de Vendôme, de Retz & de Brissac accoururent au secours en grande diligence, suivis d'un grand nombre de gentilshommes Bretons, dont cent se jettèrent dans la place avec le marquis de Molac.

Ce renfort obligea M. de Soubise à se rembarquer précipitamment pendant la nuit, avec toutes ses troupes; mais auparavant elles commirent mille désordres dans la ville : elles mirent le feu dans tous les quartiers, profanèrent les autels, brisèrent les statues, tirèrent des balles de mousquet dans les images sacrées, & ne respectèrent pas même les hosties; en un mot, leur brutalité fut portée à de tels excès, que ceux même de leur parti ne purent s'empêcher de condamner cette barbarie.

Cette citadelle n'étoit point encore perfectionnée en 1635, lorsque M. le maréchal de Brissac maria sa fille avec M. le maréchal de la Milleraye, à qui le Roi accorda le gouvernement du Port-Louis en faveur de ce mariage, avec la condition de fermer la ville à ses dépens.

On travailloit encore à cette enceinte lorsque M. le duc de Mazarin succéda, en 1655, au gouvernement

du Port-Louis qu'avoit M. le maréchal de la Milleraye son père. Il fit achever de fermer la ville, bâtir une paroisse & un couvent de Recollets.

En considération de ces dépenses, le Roi accorda au maréchal de la Milleraye, & à sa postérité, la perception des droits sur les boissons dans l'intérieur de la ville.

Ce revenu avoit passé par succession à la maison de Mazarin, comme leur patrimoine ; mais par un arrangement fait, en 1752, entre le Roi & cette maison, cet impôt est à présent au profit de Sa Majesté.

C'est dans ce même golfe où est la Compagnie des Indes : elle avoit eu dessein d'abord de s'établir au Port-Louis ; elle en avoit même obtenu les lettres-patentes par une déclaration du Roi de l'an 1666 (*o*) ; mais elle s'est mise, en 1719, à un cap opposé, dans un lieu désert, où il y avoit cependant un hameau appellé *le Faodic*, que l'on a nommé *l'Orient*, à cause de la destination de son commerce : c'est à l'embouchure de la rivière de Ponscorf où elle a son port, ses magasins, & où l'on voit un

(*o*) *Preuves de l'Histoire de la Compagnie des Indes*, pag. 208, Paris, chez de Bure l'aîné, 1746.

des

des plus ſuperbes établiſſemens de marine qu'il y ait en Europe.

L'iſle de *Groé*, de *Groix*, *Groa*, ou *Grouais* (*p*), car tous ces mots s'écrivent ainſi, ſert de relâche aux vaiſſeaux de long cours ; elle eſt à deux lieues & demie en avant du golfe du Port-Louis. J'ai parlé dans une des Diſſertations ci-deſſus inſérée, *page* 257, de la haute pierre que l'on y remarque. Soit qu'elle ait été plantée là par les Gaulois ou par les Romains, elle annonce que cette iſle a été habitée dans les temps les plus reculés. M. d'Anville (*q*) la met au rang de celles dont parle Pline (*r*), ſous la dénomination générale de *Veneticæ inſulæ*. PL. XXVI. A.

On honore dans cette iſle un Saint appellé *S. Tudy* : on raconte qu'il ſe refugia à Groé, de l'Angleterre où il vivoit dans la ſolitude, pour ſe mettre à couvert de la perſécution des Scots & des Pictes ; ſi ce fait eſt vrai, c'eſt encore une époque pour faire remonter les habitans de cette iſle à l'an 388.

(*p*) On dit que l'étymologie du nom de *Grouais*, vient du Breton, & ſignifie *Grotte*. En effet, cette iſle en eſt remplie. Il y a auſſi d'excellentes fontaines. On en voit même une au large dans la mer ; elle a ſa ſource dans une roche qui ſe couvre & découvre aux marées, & ſon eau eſt excellente une demi-heure après la baſſe mer.

(*q*) *Notice de la Gaule.*

(*r*) Plin. *lib. IV*, *cap.* 19.

On y revère un autre Saint appellé *Gurthiernus* (*s*), dont il est parlé dans une charte (*t*) de l'an 1037.

L'isle de Groix a dû être sujette aux mêmes révolutions de guerre que le reste de la Bretagne; sans entrer dans ce détail historique qui n'est point de mon sujet, je m'en tiendrai au récit de quelques calamités particulières qu'elle a essuyées dans le siècle dernier.

Elle fut brûlée par les vaisseaux ennemis en 1663, & le 15 juillet 1696; elle alloit être exposée au même sort en 1703, lorsque le Curé trompa les ennemis par un stratagème ingénieux. Il fit paroître dans la partie la plus élevée de l'isle qui se présente en pente vers le large de la mer, les femmes & les filles montées sur des chevaux (*u*) en rang avec les hommes; elles avoient des

(*s*) Saint-Gouliarme est un Prieuré dépendant de l'abbaye de Quimperlay.

(*t*) Cette charte est rapportée dans les *Preuves de l'Histoire de Bretagne*, de Dom Hyacinthe Morice, *Tom. I*, *col.* 373.

(*u*) J'ai vu une lettre de ce Curé à la Reine, où il lui raconte ce fait dans la vue d'obtenir de Sa Majesté un supplément à la pension qui lui avoit été accordée en considération de cet événement. J'ajouterai que le Curé de cette isle, dernier mort, m'a assuré qu'il savoit des habitans qui lui ont raconté, que faute d'avoir assez de chevaux, les femmes & les filles montèrent sur des bœufs & sur-tout sur des vaches. Étant dans l'isle il y a douze ou quinze ans, je vis une femme qui avoit contribué à ce stratagème, & qui m'a raconté tout ce qui s'est passé dans cette journée.

perruques d'une herbe friſée & noire, fort commune ſur le rivage, appellée *Goëmon;* des bâtons placés ſur leur épaule leur ſervoient de mouſquet. Tout cela joint à leur corſet rouge & des bonnets d'hommes de même couleur qu'elles avoient mis ſur leur tête, fit une telle illuſion, que l'amiral Roock qui commandoit la flotte Angloiſe, & ſept mille hommes de débarquement qui avoient quelques jours auparavant mis pied à terre à Belle-iſle (*x*), n'oſa faire avancer ſes chaloupes, quoi qu'elles fuſſent à la mer prêtes à attaquer ; il prit tout ce qu'il voyoit en bataille, pour des dragons de troupes réglées. Ce trait d'hiſtoire que je puis donner pour certain, d'après toutes les pièces originales que j'en ai vues, change tous les récits qui ont été imprimés de cet événement, dans le P. Daniel (*y*), & autres hiſtoriens, qui racontent que les ennemis furent repouſſés par la reſiſtance des troupes & de la milice.

Ce ſtratagème mérita au Curé (*z*) une penſion du

(*x*) Le Dictionnaire de Moreri, édition de Baſle, donne cet événement à cette iſle de Belle-iſle; mais on voit par tout ce qui eſt ici rapporté qu'il appartient à l'iſle de Groix.

(*y*) *Hiſtoire de France*, édition de 1729, *in*-4.° Tom. X, pag. ccxij.

(*z*) Copies des lettres de la Cour écrites au Curé de l'iſle de Groix, à l'occaſion de cet événe-

Roi, & pluſieurs marques de confiance ; entr'autres un ordre de Sa Majeſté pour ſe faire amener les étrangers qui relâcheroient dans l'iſle, dans les cas où les chefs militaires ou de l'amirauté ſeroient abſens,

ment, priſes ſur les pièces originales.

A Verſailles, le 30 janvier 1704.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrit le 12 de ce mois. Vous trouverez ci-joint le brevet de la penſion de cinq cents livres que le Roi vous a accordée ſur l'évêché d'Agen. J'ai été bien aiſe de vous attirer cette marque de la ſatisfaction que Sa Majeſté a eue du zèle que vous avez fait paroître pour ſon ſervice, la dernière fois que les Anglois ſont venus à l'iſle de Groix.

Signé PONTCHARTRAIN.

Au même Curé.

Il eſt ordonné aux maîtres des bateaux de l'iſle de Groix & de la terre-ferme voiſine, qui paſſeront en cette iſle d'autres gens que ceux qui en ſont, de les mener, au défaut d'officier commandant ou officier de l'amirauté, au ſieur Uzel, curé de cette iſle, pour les examiner & lui rendre compte des affaires qui les font paſſer en cette iſle, à peine de déſobéïſſance. Fait à Verſailles, le 26 mars 1704. Signé LOUIS, & plus bas, PHELYPEAUX.

Au même Curé.

A Verſailles, le 13 janvier 1706.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 21 du mois paſſé. J'ai rendu compte au Roi de ce que vous m'avez marqué ſur la défenſe de l'iſle de Groix. Sa Majeſté eſt fort ſatisfaite de votre bonne volonté & de votre zèle pour ſon ſervice. Elle ſe remet à vous quand vous n'aurez point d'ordre de ceux qui commandent dans le pays, de diſpoſer de l'artillerie & des habitans de cette iſle comme vous le trouverez à propos ; mais elle ne juge pas qu'il convienne de faire doubler les canons des batteries de cette iſle.

Signé PONTCHARTRAIN.

avec permiſſion d'uſer du canon du Roi contre ſes ennemis, dans les cas preſſans, où il n'auroit pas le temps de recevoir des ordres du commandant dans cette partie de la province : & cette penſion fut continuée à ſa mort au Curé ſon ſucceſſeur.

Je termine ces anecdotes, qui intéreſſent plus particulièrement la partie hiſtorique de ce canton de la Bretagne, & j'en reviens au nom *Blabia*, qui, comme je l'ai fait voir, n'a jamais été, chez les anciens, le nom du lieu où eſt le Port-Louis ; cet endroit s'eſt appellé ſucceſſivement *Locperan*, puis *Blavet*, de la rivière de *Blavet*, en latin *Blavutum* & *Blavetta*, d'où on a dit *Blabia*, pour donner à ce lieu une origine antique ; & enfin le Port-Louis, ſous Louis XIII. Ces trois noms qui ont ſuccédé au nom Breton, ſont preſque des mêmes temps ; l'on a ſuffiſamment fait voir comment celui de *Blavet* ne devoit pas être pris pour le *Blavutum* des anciens Romains, ſitué ſur la route de Bourdeaux à Saintes, qui étoit une ſtation militaire. Le lieu où eſt le Port-Louis a toujours été un cap vague & habité par des pêcheurs, à l'embouchure de cette baie, dont on n'a connu l'importance que dans ces derniers ſiècles, où l'on a depuis bâti le port de l'Orient pour la Compagnie des Indes.

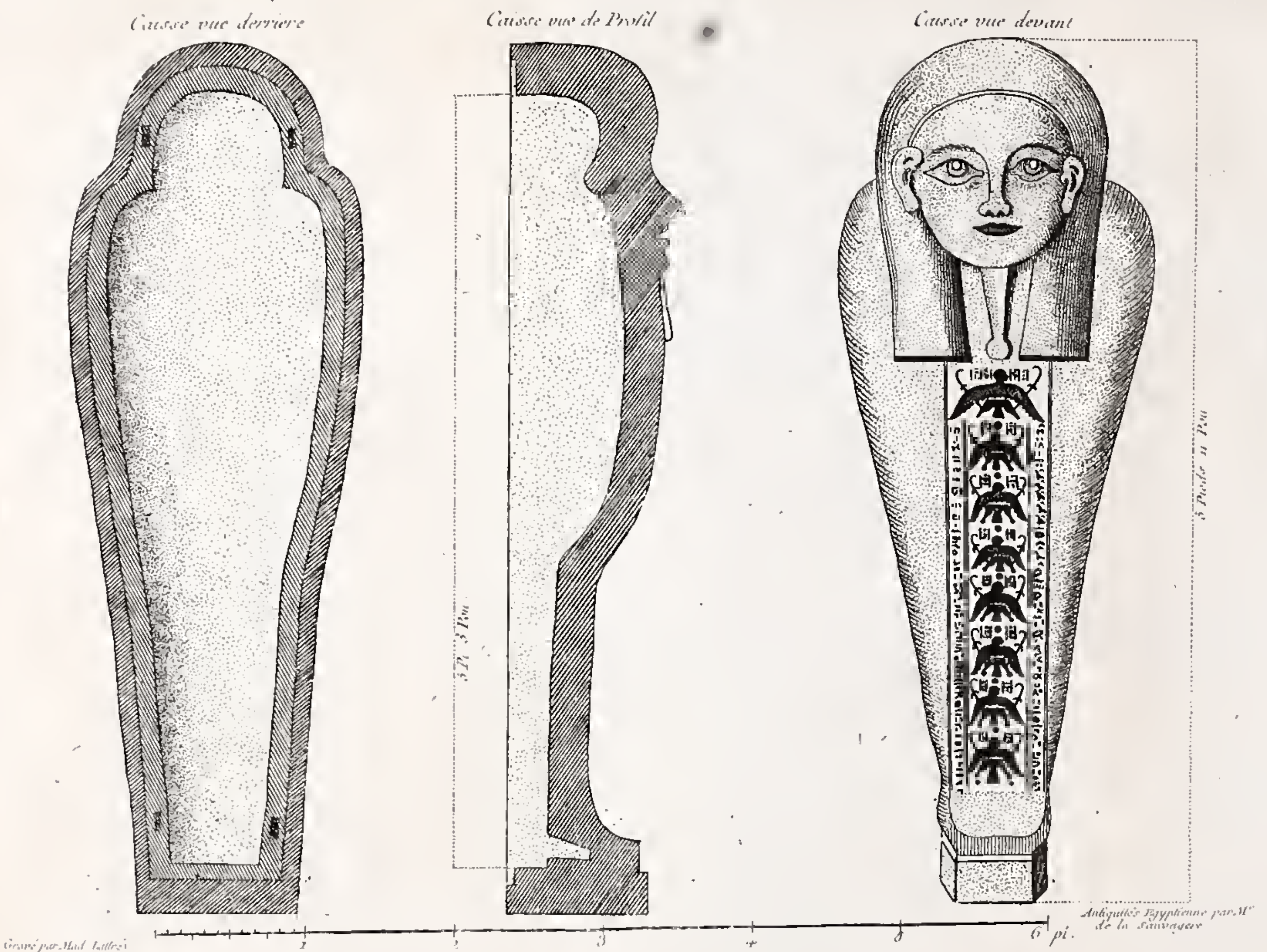
J'ai déduit toutes ces assertions distinctivement, & je desire que les amateurs des vérités historiques me sachent gré d'avoir dévoilé cette position géographique, pour faire cesser cette confusion de lieux entre le *Blavutum* de la Guienne & le prétendu *Blabia* de la Bretagne ; confusion qui, je le répète, n'est qu'une nouveauté imaginée dans le siècle dernier.

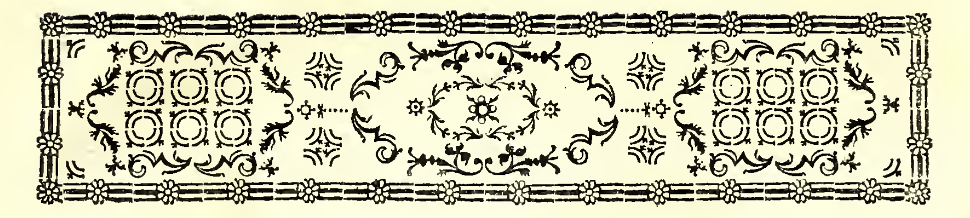


RECHERCHES
SUR
LES ANTIQUITÉS
ÉGYPTIENNES,
OU
DESCRIPTION
DE DEUX CAISSES DE MOMIES.

RECHERCHES

Dessein d'une des deux Caisses semblables de Momies pris sur celle en pierre de Touche au Chateau d'Usse en Touraine.





RECHERCHES SUR LES ANTIQUITÉS ÉGYPTIENNES, OU DESCRIPTION DE DEUX CAISSES DE MOMIES, (a)

Qui se voient en parade dans une niche au château d'Ussé (b), situé en Touraine, sur la rive gauche de la Loire, à dix lieues plus bas que Tours & à deux lieues de Chinon.

On lit dans l'Histoire de l'Académie des Belles-Lettres (c), sur les caisses des mumies & sur les lieux

(a) L'une est en marbre blanc commun, l'autre est en pierre de touche ; elles sont de hauteur humaine.

(b) Ce château appartient à Louis-Sebastien Bernin marquis d'Ussé, colonel de dragons.

(c) Tom. XXIII, pag. 137.

où elles étoient conservées, que « Buratinus, dans » une Lettre au P. Kircher (*d*), parle de ces caisses de » pierre : que Maillet en cite deux ou trois chargées » d'hieroglyphes, qu'on voit dans la ville du Caire ; » qu'elles doivent avoir été fort rares ; que toutes » celles que l'on connoît, sont de bois de sycomore, » qu'on appelle dans le pays *figuier de Pharaon ;* que » ce bois n'est point incorruptible, comme bien des » gens l'ont cru ; mais qu'il vient facilement ; qu'on » le cultive près des eaux ; & que c'est une espèce » de figuier que les vers n'aiment point, parce qu'il » est laiteux ; qu'il doit donc résister longtemps dans » un pays aussi sec que l'Égypte, mais que l'humidité » de notre climat le pourrit ; que ces arbres devien- » nent fort gros, & qu'un seul suffisoit pour enfermer » un corps ».

Le savant Antiquaire, M. le comte de Caylus, auteur de ce Mémoire, ajoute que « le dessus & le » dessous, chacun d'une pièce, avoient quelquefois » près de trois pouces d'épaisseur, ce qui donnoit un » poids très-considérable à la mumie ». Il cite celle du cabinet de Sainte-Geneviève, « dont la caisse » s'est très-bien conservée ». Il donne ailleurs le

(*d*) *Sphinx Myst.* Lettre VII, pag. 287.

dessein & la description (*e*) d'une autre caisse de bois très-entière, de cinq pieds huit pouces de hauteur, & d'un pied dix pouces de largeur aux épaules, mesurée extérieurement; composée de deux morceaux, l'un faisant le dessus & l'autre le dessous, de quinze pouces d'épaisseur, depuis le dos jusqu'à la plus grande saillie du ventre, dont le dessous a moins d'épaisseur que le dessus. Il y en a de planches bien plus minces. On trouve dans le P. Kircher (*f*) une grande quantité d'exemples de ces sortes de caisses de mumies.

Il s'en rencontre plus de mille (à ce que raconte le P. Kircher, d'après une Lettre de T. Livius Buratinus) parmi de grandes catacombes pratiquées dans une si grande quantité de souterreins que l'on s'y perd : c'est un labyrinthe, où il s'est beaucoup promené, à huit lieues du Caire, & dont il a dessiné un plan topographique; les anciens Égyptiens y enterroient leurs morts : ils les inhumoient dans des tombeaux de porphyre, de pierre Éthiopique, ou dans des caveaux pratiqués exprès, où ils déposoient

---

(*e*) *Antiquités*, Tom. I, pag. 39, Pl. XI.

(*f*) Athanasii Kircheri *Œdipi Ægyptiaci*, Rom. 1654, *in-fol.* Tom. III.

les caiſſes qui les renfermoient ; ces caiſſes étoient ornées de gravures & de peintures myſtérieuſes.

C'eſt ainſi que Thevenot (*g*) parle de ces momies; il raconte que dans un eſpace de terrein de deux lieues de longueur & autant de largeur, tout eſt plein de ſouterreins remplis de ces momies.

Dans les parties de l'Égypte, comme celle des Cypriots, où il n'y avoit point de bois de ſycomore, les caiſſes étoient d'une pierre tendre qu'ils trouvoient facilement chez eux ; & même dans les provinces de l'Égypte, où le bois de ſycomore étoit le plus commun, on a quelques exemples qu'on y employoit des caiſſes de pierres ; on a cité celles dont parle M. Maillet, conſul de France au Caire, dans ſon ouvrage ſur l'Égypte ; & Thevenot (*h*) raconte qu'il en avoit deux en propriété à Alexandrie ; que l'une fut rompue, & qu'il apporta l'autre en France bien entière ; qu'elle peſoit ſept à huit cents livres. Voilà bien peu de cette eſpèce de caiſſes, dans le grand nombre que les voyageurs ont vu en Égypte, & il eſt évident qu'il en a paru une bien petite quantité en France, où toutes celles que l'on y montre ſont de bois de ſycomore.

(*g*) *Voyage de Thevenot*, édition de 1674, pag. 25.

(*h*) Idem, *ibid.*

Il semble effectivement, en suivant Hérodote (*i*), que le bois seul étoit consacré à l'usage des caisses qui renfermoient les cadavres Égyptiens, qu'on gardoit comme un trésor.

D'après toutes ces assertions, qui réunissent tant d'exemples de caisses de bois de sycomore dans lesquelles les anciens Égyptiens renfermoient leurs morts après les avoir embaumés ; il m'a paru que c'étoit une chose bien curieuse & bien intéressante que les deux caisses de momies en pierre de marbre qui donnent lieu à ce Mémoire. Ces deux admirables antiquités se voient dans les environs du canton de la Touraine où j'habite. Je me suis fait d'autant plus de plaisir d'en rendre compte au public, que deux illustres Antiquaires (*k*), qui ont porté leurs connoissances sur les Égyptiens à un degré qui fait l'admiration de l'Europe savante, m'y ont engagé, & que les autres savans ou amateurs de ces antiquités, verront surement avec un intérêt sensible, qu'un dépôt aussi précieux étoit digne de piquer leur curiosité &

(*i*) Herod. *Eo deindè recepto, propinqui ligneam hominis effigiem faciunt, in qua mox inserunt mortuum inclusumque ita thesaurisant id est reponunt.*

(*k*) M. l'abbé Barthelemy, & M. de Guignes, tous deux membres de l'Académie des Belles-Lettres.

d'être rendu public ; il importe beaucoup à ce siècle éclairé de ne point négliger tout ce qu'on peut découvrir de ces monumens antiques, pour en multiplier les comparaisons, y puiser des lumières & en retirer de la part des savans qui s'en occupent, toute l'utilité que l'on doit attendre de leur sagacité. Je rappellerai ici cette controverse dont parle M. le comte de Caylus (*l*), « qui s'est renouvellée dans » ces dernières années, dans l'Europe ou plutôt dans » la France, à l'occasion des Égyptiens, laquelle » intéresse tous les savans, & particulièrement les » Antiquaires ». L'exemple que je mets en évidence est un supplément des motifs qui m'ont engagé à donner de la publicité à ces deux caisses de momies ; j'ai ajouté le dessein & tous les caractères hiéroglyphiques de celle où les traces s'en sont bien conservées.

Je déduirai dans la suite toutes les particularités qui appartiennent à la description de ces deux caisses de momies ; mais préalablement j'ai cru qu'il convenoit de dire quelque chose de la manière dont on embaumoit les cadavres avant que de les déposer dans ces sortes de caisses, pour servir d'introduction

---

(*l*) *Antiquités*, Tom. IV, pag. 39.

à celles dont il eſt ici queſtion. J'aurois pu renvoyer à la diſſertation qui ſe trouve inſérée dans le Recueil de l'Académie des Belles-Lettres (*m*) ; mais outre que les Lecteurs n'aiment point à chercher ailleurs des détails qui appartiennent à la matière dont ils s'occupent, & qu'il eſt rare que l'on ait ſous la main les grandes collections de cette nature, c'eſt pourquoi je ne me ſuis attaché qu'à ce que racontent Hérodote & Diodore de Sicile ſur les corps embaumés & leurs caiſſes, en y ajoutant cependant ce que quelques modernes en ont écrit, d'après celles qu'ils ont développées & examinées. Quant à la critique, je renvoie au Mémoire de M. le comte de Caylus (*n*). Je n'ai pas cru devoir à cet égard ajouter aucune réflexion aux ſiennes : il me ſemble prudent de me renfermer dans les bornes de la modeſtie qui convient à mes foibles lumières : je ne rougirai pas cependant de paroître quelquefois l'écho de cet illuſtre Antiquaire ; j'en citerai quelques réflexions. Il eſt de ſes traits qui piquent tellement qu'on ne ſauroit trop les répéter ; il ne me manquera que la facilité d'imiter ſes tournures agréables dans ſa manière de raconter, & de répandre autant d'intérêt dans une matière auſſi ſéche.

(*m*) Tom. XXIII, pag. 137.

(*n*) Ibid. *Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XXIII, pag. 119 & ſuiv.

Mon objet eſt donc de rapporter ce que les anciens ont raconté de la manière dont les Égyptiens embaumoient leurs corps morts, pour les rendre incorruptibles.

Les Hébreux avoient pris cet uſage des Égyptiens; mais M. le comte de Caylus (*o*) dit que ce n'étoit qu'une imitation imparfaite. Joſeph fit embaumer le corps de Jacob ſon père (*p*), *par ſes médecins; il ſe paſſa quarante jours pendant qu'ils exécutoient ſes ordres; car c'eſt la coutume d'employer tout ce temps à embaumer un corps.* Ces embaumemens, où les anciens Égyptiens ont excellé, ſont une ſuite, à ce que quelques-uns prétendent, des inondations du Nil: ce fleuve rejettoit les corps morts hors du terrein ſablonneux & humide, qui n'avoit point aſſez de conſiſtance pour être à l'abri des fouilles des eaux; elles déterroient les corps morts, de ſorte qu'on fut obligé de les garder dans les maiſons, & pour cet effet dans la néceſſité d'imaginer les moyens d'en ſoutenir la conſervation

(*o*) *Hiſtoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XXIII, p. 119.

(*p*) Gen. 50, v. 2 & 3.

Poſtea præcepit Joſephus ſervis ſuis medicis ad condendum patrem ſuum: condierunt ergo medici Iſraëlem.

Cumque impleti eſſent ipſi quadraginta dies (ſic enim implentur dies conditorum) luxerunt eum Egyptii ſeptuaginta dies.

conservation, & d'obvier à leur putréfaction. Il y avoit cependant des cantons de l'Égypte où cet usage ne s'étoit introduit que par le point de religion qu'on y attacha ; les Égyptiens de ces cantons étoient à portée des hauteurs ou des rochers où ils creusoient des tombeaux.

D'autres savans (*q*) ont prétendu que l'usage des embaumemens venoit de la persuasion où les Égyptiens étoient de l'immortalité de l'ame ; qu'ils ne pouvoient mieux respecter son ancienne demeure, qu'en établissant la méthode d'embaumer les corps ; moyen infaillible pour les conserver & pour les rendre incorruptibles.

Quoi qu'il en soit de ces opinions, il est certain que les anciens Égyptiens ont porté cet art à sa perfection. Un grand nombre de corps qu'on a déjà découvert en sont des preuves évidentes : on en a vu plusieurs en France ; entr'autres on en voit un dans le cabinet de Sainte-Genevieve, qui n'est nullement corrompu ; & tous ceux que l'on a examinés se sont trouvés si bien conservés, que l'on est d'accord que les corps embaumés en Égypte ne se trouveroient

(*q*) *Maneth. apud Euseb. præpar.* lib. II. = *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 119.

jamais détruits, ſi l'avarice des Arabes ne les rompoit tous les jours.

Cette compoſition eſt ce qu'on appelle *Momie* (*r*), dont le vrai nom eſt *Mumie*, mot Perſan, qui ſignifie cadavre. Saumaiſe (*ſ*) fait dériver ce mot d'*amomum*, arbre des Indes, qui porte des gouſſes rondes de la groſſeur des grains de raiſin, & qui repand une odeur extrêmement pénétrante. Bochard (*t*) le fait venir de l'Arabe מים, *mum*, qui ſignifie *cire*, ou *corps mort embaumé*; c'eſt-à-dire, entouré de choſes odoriférantes & préſervatrices de pourriture; & c'eſt ainſi que Pline (*u*) l'interprétoit à cauſe des aromates où les corps étoient renfermés.

(*r*) Il eſt bon d'avertir qu'il y a de ces momies que l'on apporte d'Égypte en Europe qui ſont fauſſes, & fabriquées par des fripons qui les vendent pour vraies; Mathiole, *Epiſt. Martino Guidettino Pharm.* prétend que preſque toutes celles que nous avons en Europe ne ſont que des fabrications; & Guy de la Fontaine, médecin du roi de Navarre, qui étoit à Alexandrie d'Égypte l'an 1564, raconte qu'il y avoit alors un Juif dans cette ville, qui faiſoit un trafic de momies qu'il préparoit lui-même, & qu'il vendoit pour vraies. On voit deux de ces momies fauſſes dans la Bibliothèque des Céleſtins à Paris.

(*ſ*) Saumaiſe, dans ſes *Exercitations ſur Pline*, pag. 401, & Scaliger.

(*t*) Bochard, *Condita Hierozoicon*, dernière partie, pag. 331. = Ambroiſe Paré, *in-fol.* Paris, 1607, liv. XII, ch. VII, pag. 456.

(*u*) Plin... *Prætioſiſſimis quibus unguentis amomum addebatur: ſed præcipuè locum habebat in funeribus unde mumiam appellamus corpora humata aromatis condita......*

Voici donc ce qu'Hérodote (*x*) & Diodore de Sicile (*y*) nous ont transmis de la méthode dont les anciens Égyptiens usoient pour les embaumemens des corps morts.

On convenoit avec les embaumeurs, du prix qu'on vouloit y mettre : il y en avoit de trois sortes (*z*) ; le plus haut étoit d'un talent ; le moyen de vingt mines (*a*) ; & le moindre étoit de très-peu de chose. Un disséqueur faisoit au côté gauche une incision avec une pierre d'Éthiopie fort tranchante.

Ces disséqueurs étoient regardés comme impies, & on les auroit lapidés s'ils ne s'étoient sauvés au plus vîte après leur opération ; mais les embaumeurs (*b*), que les Livres Saints qualifient de médecins,

---

(*x*) Herodot. *lib. II, cap.* 86.

(*y*) Diodori Siculi, *lib. II, cap.* 5, *edit. Lugd.* 1552, *in*-16. *pag.* 116.

(*z*) Diod.... *Sepulchrorum tres habentur species, sumptuosa, mediocris, humilis : in prima argenti talentum exponant ; in secunda minus viginti ; in ultima parum quid sumptus erogant.......... A sinistra parte incidatur. Deinde qui dicitur scissor habens lapidem Æthiopicum quantum lex finit, latus aperit.....*

(*a*) M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 122, apprécie le talent à 4500 liv. de notre monnoie, & les vingt mines à 1500 liv.

(*b*) Diod. Sic.... *Curatores vero corporis, hos salitores appellant, honore digni existimationeque habentur ; utuntur enim sacerdotibus templaque pariter ingrediuntur.*

étoient considérés comme des personnes sacrées. Ils commençoient de tirer par les narines (*c*), avec un fer crochu fait exprès, tout le cerveau du mort, puis on remplissoit le vuide de la tête de drogues odoriférantes & astringentes.

Quant au dedans du corps, on faisoit sortir par le côté tous les viscères, excepté le cœur & les reins (*d*); on lavoit les intestins avec du vin de palmier, & d'autres drogues fortes & astringentes.

Ensuite on oignoit tout le corps d'huile de cédre (*e*), de myrrhe, de cinnamomum, & d'autres aromates (*f*), pendant trente jours; de sorte que

---

(*c*) M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 123, raconte que dans une tête qui lui a été envoyée d'Égypte, il a remarqué, que réellement le crâne étoit percé par les narines.

(*d*) Diod. Sic.... *Unam scissuram per corporis interiora, præter renes & cor ducit.....*

(*e*) *Ibid.* Diod. Sic.... *Deinde corpus totum primum ex cedro cum aliis prætiosis unguentis ungunt dies amplius triginta; myrrhæ deinceps ac cinnamomo cæterisque rebus liniunt.......*

(*f*) On trouve dans divers ouvrages l'analyse des ingrédiens qui entrent dans la composition des embaumemens des Égyptiens: ils employoient la myrrhe, l'aloës, la résine de cédre, la casse, la canelle, le sel, le salpètre, la cire, le miel, le safran, le gis, le bitume de Judée, la poix, l'huile de pierre, & plusieurs autres aromates précieux. = Le *Journal des Savans*, Juillet 1682, sur la manière dont les Égyptiens embaumoient les corps, à l'occasion d'une momie toute entière que l'on conserve dans le cabinet de la Société Royale de

non-ſeulement le corps étoit exempt de pourriture, mais il conſervoit même une odeur très-ſuave, & la reſſemblance du viſage. Hérodote ajoute à cette particularité, bien difficile à croire, que les embaumeurs rendoient aux parens, non-ſeulement les corps revenus en leur première forme, mais même avec les poils des ſourcils & des paupières. Le fameux Pietro de la Vallée aſſure avoir vu une de ces momies, qui étoit un jeune homme, vêtu d'une robe de lin, doré & parſemé d'emblêmes hiéroglyphiques depuis les pieds juſqu'à la tête, couvert d'or & de pierres précieuſes ; il avoit conſervé ſes cheveux noirs & friſés, avec ſa barbe dont le poil étoit fort court.

Mais pour revenir à Hérodote, il raconte que

Londres, raconte que l'on y remarque que la drogue dont on s'eſt ſervi pour l'embaumer a pénétré juſques aux os, ce qui les a rendu ſi noirs qu'ils ſemblent avoir été brûlés ; ce qui fait croire à M. Grew que les Égyptiens avoient coutume d'embaumer les corps en les faiſant cuire dans une chaudière pleine d'une eſpèce de baume liquide, juſqu'à ce que toutes les parties aqueuſes du corps fuſſent exhalées, & que la ſubſtance huileuſe & gommeuſe du baume l'eut entiérement pénétré. Hérodote ni Diodore de Sicile ne parlent pas de cette ébullition dans les opérations des Égyptiens pour embaumer leurs corps morts. Ne pouroit-on pas plutôt imputer la noirceur des os à la grande antiquité & aux matières coroſives qui entroient dans la compoſition de ce baume ?

l'on mettoit le corps dans le sel de nitre (*g*) pendant environ quarante jours ; puis on le lavoit (*h*) & on l'enveloppoit de bandelettes de lin trempé dans la myrrhe, & on le frottoit d'une gomme dont les Égyptiens se servoient au lieu de colle.

Les embaumemens du second prix s'introduisoient par le fondement (*i*) avec une seringue, en injectant dans le corps une liqueur onctueuse tirée du cédre (*k*).

(*g*) M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, T. XXIII, p. 123, d'après M. Rouelle, chymiste si connu, trouve de l'obscurité dans ce passage d'Hérodote : il regarde comme inutile de remplir le corps de myrrhe & d'aromates pour le saler.

(*h*) Herodot......... *Exactis septuaginta diebus cadaver ubi abluerunt, sindone byssinâ incisis loris involvunt gummi illinentes, quo Egyptii glutinis loco plerumque utuntur.*

(*i*) Herodot....... *Hi autem qui mediocria volunt nimium fugientes sumptum, ita comparent; clysterem unguine quod è cedro gignitur complent..... Et tot quot dixi diebus sale condiunt.......* M. le comte de Caylus, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 125, dit qu'il est impossible de faire une pareille injection avec une seringue par le fondement, sans le secours de quelques incisions ; elle ne pouroit remplir le ventre : c'est un reproche que l'on a fait plusieurs fois à Hérodote.

(*k*) Le même M. le comte de Caylus, *ibid.* fait l'analyse de la liqueur tirée du cédre, connu sous le nom de *Cedria*. Il dit que cet arbre fournit trois ou quatre sortes de sucre différens. La première est une résine épaisse & luisante, d'une odeur forte & agréable ; les anciens en frottoient les couvertures de leurs livres, pour les garantir des vers. Pline dit que le *cedrium* a tant de force, que les Égyptiens s'en servent pour conserver les corps.

Et pour les pauvres, on leur insinuoit par la même méthode une liqueur pour les laver ; ensuite on mettoit le corps mort dans le nitre pendant soixante & dix jours pour le dessécher, sans autre cérémonie.

Voilà en substance tout ce qu'Hérodote & Diodore de Sicile ont raconté des momies. Je n'analiserai point ici séparément les narrations de ces deux anciens écrivains ; le jugement qu'en porte M. le comte de Caylus (*l*), est que « leurs récits, à cette occasion, » montrent la différence qui les caractérise par-tout » ailleurs, & qu'Hérodote s'y fait voir plus curieux » & plus exact, quoiqu'il ait traité cette matière un » peu trop superficiellement ; que tous deux ont parlé » en voyageurs plutôt qu'en physiciens ».

Il faut voir ce savant Antiquaire dans son ouvrage même : il porte un intérêt séduisant (selon sa coutume) sur toutes les pratiques racontées par Hérodote & Diodore, tant sur les momies que sur les caisses où elles étoient conservées : entre autres réflexions, il pense, « qu'outre ces trois manières d'embaumer, » rapportées par les deux anciens historiens que l'on vient de citer, « on peut soupçonner qu'il y en avoit » une quatrième & même une cinquième (*m*) ».

(*l*) *Ibid.* pag. 121.

(*m*) *Ibid.* pag. 128.

L'encens n'entroit point dans toutes ces compoſitions odoriférentes que les anciens Égyptiens employoient dans leurs embaumemens, par reſpect pour le culte de leurs Dieux, où ils s'en ſervoient uniquement.

Pluſieurs de ceux qui ont examiné & developpé de ces mumies, entre autres l'auteur de la deſcription de la momie de Gotha (*n*), ont reconnu que les chairs étoient d'abord enduites d'une couche de baume, enveloppées enſuite d'une bande de toile fine ou de ſoie, enduite d'une même couche, juſqu'à quarante enveloppes, où il s'en trouve quelquefois plus de mille aunes (*o*) qui les entortillent; elles ſont ainſi une épaiſſeur de huit pouces, & forment un corps ſi dur qu'on a de la peine à le rompre à coups de marteau.

(*n*) *Mumiographie*, petit livre *in*-12. imprimé en 1708, par Jean-André Reyher, imprimeur du duc de Saxe-Gotha.

(*o*) Thevenot rapporte dans ſes *Voyages*, qu'étant en Égypte, il voulut voir les momies; que pour huit piaſtres il obtint de ſe faire deſcendre dans un de ces puits où on en trouve; qu'ils ſont quarrés, d'aſſez bonnes pierres, & remplis de ſable. Il vit dans une cave de maçonnerie, bien voutée, entre autres, une caiſſe de momie de bois de ſycomore, bien conſervée; le viſage de la momie renfermée dedans étoit couvert d'un enduit de plâtre où la figure étoit peinte en or: le corps étoit emmaillotté de plus de mille aunes de bonne toile, & ſur une autre bande de toile attachée ſur l'eſtomac, on voyoit beaucoup de caractères hiéroglyphiques.

On

On trouve ordinairement les ongles des pieds & des mains dorés, & les bras entortillés de plusieurs rubans larges & étroits, dorés de même & semés de caractères hiéroglyphiques; dans le corps du cadavre, on voit une grande quantité de petites statues ou divinités de bois, de terre, de pierres précieuses, même de métal d'or ou d'argent; ces dernières sont fort rares: quelques-unes représentent des oiseaux, des animaux (*p*) ou des hommes, mais on y trouve toujours la déesse *Isis*. Plusieurs de ces figures sont chargées de caractères hiéroglyphiques: les cabinets des curieux en sont remplis; le P. de Montfaucon (*q*) les a fort répandues dans les gravures de ses Antiquités; & l'illustre Antiquaire M. le comte de Caylus a donné un grand jour pour l'intelligence de ces petites divinités; on les regardoit avant lui, pour la plupart, comme des monstres dont on ignoroit les attributs & les noms.

(*p*) M. Blanchard, *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. IX, pag. 20 & suiv. a fait des recherches très-curieuses sur les animaux respectés par les anciens Égyptiens, entre autres les chats, les chiens de chasse, &c. Il y fait voir que chaque canton ou préfecture avoit sa passion particulière pour certains animaux; que d'autres préfectures n'adoroient pas le crocodile si respecté à Thèbes & aux environs du lac Memphis: ceux qui habitoient la ville Éléphantis, lui faisoient la guerre, &c.

(*q*) *Antiquit.* Tom. II, 2.e part. pag. 280.

Ces cadavres ainſi aprêtés, & pour ainſi dire, imprégnés de baume, ſe renfermoient, comme on l'a dit, dans ces caiſſes dont on a fait la deſcription; elles étoient le plus communément, comme on l'a auſſi obſervé, de bois de ſycomore, du moins à juger par toutes celles dont on a la connoiſſance : on a auſſi vu que ces tombes ſe dépoſoient dans de vaſtes ſouterrains pratiqués ſous des voûtes ; dans des caveaux particuliers bâtis en maçonnerie ou creuſés dans le roc.

D'autres dépoſoient ces cadavres dans des pyramides ; ſuivant ce que raconte Hérodote, c'étoit l'uſage des Égyptiens. Ces pyramides étoient plus ou moins élevées, ſelon la qualité des perſonnes que l'on y renfermoit : on en voit plus de mille repandues aux environs de Memphis & du Caire (*r*), au rapport de Chriſtophe Furer de Haimendorf, de M. de Moncomis, & de Ferdinand de Truilo, qui voyageoit dans ce pays-là l'an 1666. Jean-Baptiſte

(*r*) Le Caire eſt la capitale de l'Égypte, à une petite diſtance du Nil : c'eſt une des plus grandes villes du monde; elle a onze lieues de circuit : il ſe trouve dans ſon enceinte un grand nombre de jardins & de grands lacs. On y compte vingt-quatre mille rues & autant de moſquées. M. Maillet eſtime le nombre des habitans à un million de perſonnes tout au plus. Il y paſſe tous les ans plus de quarante mille pélerins, qui vont viſiter le tombeau de Mahomet.

Cazal (*s*) cite ces pyramides, que l'on remarque jusques dans l'intérieur de la ville du Caire ; & je ne m'arrêterai point à raconter tout ce qui a été écrit sur ces sortes de monumens, où plusieurs voyageurs sont entrés pour y voir des momies.

Entre ces pyramides, il y en a trois superbes, que l'on a mises au rang des sept merveilles du monde ; elles sont à quatre lieues du grand Caire, en tirant vers le sud-ouest ; elles se trouvent marquées, entr'autres cartes connues, dans celle que M. Lenglet du Fresnoy (*t*) a insérée dans sa Méthode pour étudier l'Histoire. On les découvre de très-loin ; quelques-uns ont écrit qu'on les voyoit de trente lieues : elles sont distantes l'une de l'autre d'environ trois cents pas. La plus grande est au nord (*u*) ; sa base est quarrée, & elle a cent treize toises quatre pieds de côté (*x*) : il y en a qui croient qu'elle fut bâtie il y a plus de 3700 ans par un roi d'Égypte appellé Chemmis ou

(*s*) Joan. Bapt. Cazal, *Rom. de veter. Ægypt. Rit. cap. VII, intra pyramides quæ oculis adhuc præsto sunt intra Cayri urbem.....*

(*t*) Tom. I, pag. 166. *Carte d'Égypte.*

(*u*) M. Chazelles a remarqué que les fameuses pyramides d'Égypte étoient sur une ligne nord & sud. *Histoire de l'Académie des Sciences*, 1694, Tom. II.

(*x*) Quelques-uns lui donnent 145 toises de côté de quarré, c'est-à-dire, 580 toises de pourtour.

Chamoïs, qui a commencé à régner l'an du monde 2009. On dit qu'il employa à ce travail trois cents ſoixante mille ouvriers pendant vingt années. Pline qui en parle, ajoute qu'il y fut dépenſé dix-huit cents talens ſeulement en raves & en oignons, ſortes de légumes dont les anciens Égyptiens étoient fort avides. Les pierres énormes que l'on y voit, ne peuvent y avoir été placées qu'à l'aide des machines; mais l'on ſait que les anciens Égyptiens connoiſſoient les ſciences mathématiques. Toutes les pierres du pourtour ſont poſées par retraites des unes aux autres, de ſorte que l'on monte juſques au ſommet comme ſur un eſcalier, dont chaque pierre ou marche a trois pieds de haut; on en compte environ deux cents huit : elle eſt terminée par une plateforme de ſeize pieds en quarré; on y entre par un trou de trois pieds. Je ne ferai point le détail des galeries qu'il faut parcourir, des puits où il faut deſcendre, des trous où il faut ſe mettre pour marcher dans l'intérieur de cette pyramide, au fond de laquelle l'on trouve enfin une chambre qui a trente-deux pieds de longueur, ſeize de largeur & dix-neuf pieds de hauteur, ſous un lambris tout plat, où l'on voit un tombeau vuide, fait tout d'une pièce, de ſept pieds de longueur, trois de largeur, trois pieds quatre

pouces de hauteur & cinq pouces d'épaisseur, d'une pierre à peu près semblable au porphire. On raconte qu'il y a encore à côté une autre cave plus petite, & l'on conjecture que c'étoit l'endroit où les cadavres embaumés ou momies de quelque roi d'Égypte avec sa femme furent déposés.

La forme de ces momies ressemble à des enfans tels qu'on les emmaillote en Europe ; les bras sont ordinairement placés en croix par-dessus le visage.

Cet usage d'embaumer a été pratiqué en Égypte, jusqu'au temps que Cambyse (*y*), roi de Perse, en fit la conquête : il y entra en tyran, & fit main-basse sur tout le culte Égyptien : il blessa d'un coup de poignard leur dieu Apis : il fit égorger tous les prêtres, comme des imposteurs & des insensés. L'événement de cette cruelle guerre est d'environ 500 ans avant Jesus-Christ ; d'où l'on peut dire que tous les monumens relatifs aux momies ont plus de 2200 ans d'antiquité.

(*y*) On lit dans l'*Histoire des Guerres de Cambyse*, que pour se faciliter la prise de la première place qui étoit l'entrée de l'Égypte, il usa d'un stratagème, en la faisant attaquer de vive force par assaut; ce fut de faire mettre aux premiers rangs un grand nombre de chats, de chiens, de brebis & des autres animaux que les Égyptiens tenoient pour sacrés ; ce qui les retint, & ils ne firent aucune résistance.

L'auteur de la Mumiographie, y a inséré une Chanson bachique sur les mumies, qui m'a paru mériter de faire ici diversion.

Les Rois d'Égypte & de Syrie
Vouloient qu'on embaumât leurs corps
Pour rester plus longtemps morts ;
Quelle folie !
Avant que de nos corps
Notre ame soit partie,
Avec du vin embaumons-nous
Pour rester plus longtemps en vie.

Hérodote (z) raconte que quand un homme étoit décedé, on portoit son corps chez des ouvriers, dont le métier étoit de faire des cercueils ; qu'ils en prenoient la mesure proportionnée à sa taille, & au prix que l'on y vouloit mettre ; & que le dessus du cercueil représentoit celui qui devoit y être renfermé, homme ou femme : on y reconnoissoit la condition du mort. Ces caisses, comme on l'a dit, étoient

(z) Herodot...... *Sunt autem certi ad hoc ipsum qui hoc artificium factitant, qui cum ad ipsos cadaver portatum est, ostendunt his qui portaverunt exemplaria mortuorum lignea pingendo assimillata : & eorum unum accuratissime fabrefactum est aiunt.........*

d'ordinaire ornées de peintures, même de dorures, & de tous les embellissemens proportionnés à la qualité de la personne.

Je passe rapidement sur tout ce qu'on pourroit encore raconter concernant les momies & leurs caisses, connues d'ailleurs, afin d'arriver plutôt aux deux caisses que l'on voit au château d'Ussé ; ce qui est mon objet. PL. XXVIII & XXIX.

Le P. Kircher (*a*) en parle : elles furent trouvées dans une pyramide, dans la province de Saïd (*b*), pas loin de la mer rouge. Un des murs de face de cette pyramide s'étant entr'ouvert, quelques Turcs y entrèrent & y virent ces deux tombes, que l'ignorance leur fit regarder comme des idoles que Pharaon forçoit le peuple Égyptien d'adorer, & qu'on avoit renfermées par son ordre dans cette pyramide, qu'ils croyoient être son tombeau.

Ces Turcs prirent la résolution hardie de transporter ces caisses au Caire, sur des chameaux. On

(*a*) *Œdipi Ægyptiaci theatrum hieroglyphum, syntagma XVI, de penatibus, laribus & serapibus*, Tom. III, cap. II, pag. 477.

(*b*) C'est cette belle contrée appellée *la Thébaïde*, si riche en belles antiquités, dont parle Thevenot, où l'on voit de si beaux temples, de si superbes palais, de si belles colonnes, des statues si magnifiques & en si grande quantité, si bien conservées.

doit juger quelles peines il fallut pour faire voyager pendant soixante jours de marche, deux poids aussi considérables ; car chaque caisse pèse sept à huit cents livres.

Du Caire on les fit descendre sur le Nil jusques à Alexandrie, où un marchand François les embarqua dans son vaisseau. Il relâcha à Gènes, où le prince Doria, qui les vit, en offrit une somme considérable.

Enfin, elles arrivèrent à Marseille le 4 septembre de l'année 1632 ; elles y furent généralement admirées. Le P. Kircher qui y étoit alors pour affaires, les vit. Obligé de partir, il engagea le P. Brusset, son confrère, de lui adresser un détail circonstancié concernant ces caisses de momies. On doit croire qu'il sut du marchand toutes les particularités que l'on vient de raconter, & que ce marchand en avoit fait l'acquisition pour son compte en Égypte.

Quoi qu'il en soit, je sais que de Marseille elles furent transportées au hameau de Saint-Mandé, près de Vincennes, dans la maison de M. Nicolas Fouquet, sur-intendant des Finances, qui passoit pour l'homme le plus magnifique & le plus curieux de son temps, & qui faisoit honneur à la France par l'élévation de son génie & par ses générosités.

Elles

Elles étoient à Saint-Mandé, lorsque Thevenot (*c*), au retour de ses voyages, fut les voir : il convint, après les avoir examinées, qu'il en avoit beaucoup vu en Égypte, mais que celles-ci méritoient encore une admiration particulière.

Elles restèrent à Saint-Mandé jusques à la mort de M. Nicolas Fouquet, en 1680, qu'elles furent vendues à M. le Nostre (*d*), contrôleur des bâtimens du Roi ; cet homme, si célèbre pour les jardins, dont le goût pour la peinture & la sculpture étoit admirable, en fit présent à M. Louis Bernin de Valentinay, contrôleur général de la maison du Roi, qui les fit porter à son château d'Ussé, où elles sont placées en décoration, dans une niche pratiquée dans un mur de revêtement de terrasse, sur deux piédestaux.

On ne peut les voir sans être ému, pour peu qu'on ait du goût pour ces sortes d'antiquités : elles sont taillées en gaine ; l'une est de marbre commun ; l'autre est de pierre de touche (*e*), d'une grande

(*c*) *Voyages de Thevenot*, édit. de 1674, pag. 251.

(*d*) André le Nostre, chevalier de S. Michel, contrôleur des bâtimens du Roi, mort en 1700.

(*e*) M. le comte de Caylus, *Antiquités*, Tom. I, pag. 10, fait une observation intéressante sur la pierre de touche ; il dit que quelques Auteurs modernes

dureté & très-polie, bien éprouvée par les connoiſſeurs avec l'or : on la nomme *lapis phalaris*. Elles ſont d'une beauté achevée & fort entières.

Le P. Kircher leur donne ſept pieds de hauteur; je les ai meſurées toutes deux, avec toute l'attention néceſſaire pour parvenir à la préciſion. La blanche n'a que ſix pieds de hauteur, & la noire a un pouce de moins. La première, meſurée dans le creux, a cinq pieds cinq pouces de hauteur, & la ſeconde n'a que
PL. XXIX. cinq pieds trois pouces. On peut les voir dans les deſſeins ci-joints.

Les lettres & les hiéroglyphes de celle de marbre blanc ſont ſi effacées, qu'à peine en aperçoit-on quelques traces. Quant aux caractères de celle de pierre de touche, ils ſont auſſi beaux que s'ils ſortoient de la main du graveur. J'oſe les préſenter dans le deſſein ci-joint, comme copiés avec l'exactitude la plus ſcrupuleuſe : j'y ai mis tout le ſoin dont j'ai pu être capable. L'on ſent combien il eſt difficile de deſſiner des formes dont on ignore les expreſſions.

---

confondent aſſez ordinairement avec la pierre nommée *Baſalte*, eſpèce de marbre, qui a la dureté & la couleur du fer, la pierre de touche à laquelle Pline, *lib. XXXVI*, *cap.* 20 & 22, donne le nom de *Baſanites lapis :* elle eſt d'un noir complet, & n'a pas le même grain que le baſalte.

Je les ai réduits exactement à la moitié de ce qu'ils sont sur l'original. Je me suis contenté de dessiner cette caisse de momie de pierre de touche ; l'autre étant en tous points semblable, à quelques petites dimensions près ; je l'ai réduite à environ le douzième de ce qu'elle est effectivement.

Il est dit dans le P. Kircher, que l'une représente une femme & l'autre un homme. J'ai eu beau les considérer, je n'ai pu y découvrir aucune distinction, ni dans la gaine, ni dans les deux têtes coëffées de même : je puis donner pour certain qu'elles sont du même artiste.

En les confrontant avec celles qui y ont du rapport dans M. le comte de Caylus (*f*), il me semble, par la beauté du travail qui est achevé, & par les coëffures, qu'elles sont toutes deux du genre de celles qui représentent des personnes très-considérables, soit rois, reines, princesses, ou prêtresses, à en juger par la matière des caisses, sur-tout celle qui est de pierre précieuse. Ce jugement n'est porté qu'après ce que dit M. le comte de Caylus (*g*), « que les caisses de

(*f*) *Antiquités Égyptiennes*, Tom. I, pag. 11, Pl. VI. = *Ibid.* p. 21, Pl. VI. = *Ibid.* p. 40, &c.

(*g*) *Histoire de l'Académie des Belles-Lettres*, Tom. XXIII, pag. 130.

» pierre de touche ou de baſalte, dont l'ouvrage a » conſtamment beaucoup coûté à cauſe de la dureté, » rendent ces caiſſes ſi rares, qu'on en compte à » peine trois ou quatre qui pourroient bien n'avoir » été faites que pour les rois & les princes ».

Une autre marque de grande diſtinction, eſt cette barbe qui pend au menton des têtes de ces caiſſes. M. le comte de Caylus (*h*), d'après Midleton & Bonami, explique que ce n'eſt point une barbe, mais la feuille d'une plante nommée *perſea* par Plutarque (*i*), qui étoit conſacrée à Iſis; elle étoit l'ornement ſacerdotal que portoient les prêtres d'Oſiris & les prêtreſſes d'Iſis. Preſque toutes les petites divinités Égyptiennes en ont auſſi au menton : il ſe trouve beaucoup d'exemples où les divinités féminines, les prêtreſſes ou d'autres figures de femmes, ſe trouvent repréſentées avec cette barbe (*k*) pendue au menton; obſervation que j'ai cru devoir faire relativement aux deux caiſſes en queſtion, qui peuvent être, comme le P. Kircher les annonce, la figure d'une femme & celle d'un homme.

(*h*) *Ibid.* pag. 137.

(*i*) *Traité d'Iſis & d'Oſiris.*

(*k*) On peut voir ce que raconte M. le comte de Caylus, de la barbe formée par la plante *Perſea*, dans ſes ouvrages, entre autres, *Tom. V*, *pag.* 67 & 71. = *Tom. VI*, *pag.* 5 & 45. = *Ibid.* Pl. I, *fig.* II & III, *pag.* 47 & 48, &c.

Ces sceptres représentés sur cette caisse de basalte, n'indiqueroient-ils pas un roi d'Égypte qui dominoit sur huit peuples différens? Je laisse aux savans l'honneur d'expliquer ces figures symboliques, & je me renferme dans le seul compte que j'en rends, en y joignant les représentations dessinées de la caisse la plus précieuse, & la copie des caractères qui y sont gravées.

Les creux en sont très-bien vuidés & très-proprement travaillés avec l'outil. Ces étuis étoient attachés avec quatre mortaises que l'on y voit; elles indiquent l'assemblage d'une autre pièce, qui renfermoit dans chaque caisse le total du cadavre.

Le travail admirable de la caisse de pierre de touche en annonce la grande antiquité. J'ai déja dit que quant aux caractères hiéroglyphiques, ils étoient effacés sur la caisse de marbre blanc; & que quant à celle de pierre de touche, elle étoit enrichie de ces hiéroglyphes : ils sont gravés en creux, & l'on ne sauroit assez admirer l'élégance & la finesse avec laquelle ils sont travaillés. L'on peut regarder ces deux monumens Égyptiens, comme les plus rares & les plus magnifiques dont on ait entendu parler. On a dit comment il n'étoit pas possible qu'ils eussent moins de 2200 ans d'ancienneté, & il est bien singulier que deux pareilles antiquités, qui étoient

dans le fond de l'Égypte, ſe trouvent actuellement en Touraine, aux environs de Chinon.

Il ſeroit à ſouhaiter que l'on pût un jour expliquer les caractères hiéroglyphiques ; mais M. le comte de Caylus (*l*) dit qu'on n'y parviendra jamais ; & ailleurs (*m*) que « les hiéroglyphes ſont des ſymboles & des » allégories, qui n'étoient pas toujours employés pour » écrire des prières ; ils exprimoient des faits hiſto- » riques, des dates & ſouvent des ſentences ».

Je trouve dans les caractères de la momie dont je parle, de grandes reſſemblances avec ceux qui ſont repandus dans la grande collection qu'en a faite le P. Kircher, & dans les ouvrages ſur les Égyptiens, par M. le comte de Caylus.

Parmi ces caractères hiéroglyphiques dont cette belle caiſſe eſt couverte, on y reconnoît de l'écriture Phénico-Égyptienne, quelques lettres Hébraïques, à ce qu'il me paroît ; mais toute déciſion à cet égard n'appartiennent qu'aux ſavans verſés dans ce genre d'érudition ; c'eſt à eux à prononcer.

L'Europe ſavante ſait à quel degré M. l'abbé Barthelemy a porté cette ſcience, ainſi que M. de Guignes & Mme ſon épouſe. Ces dernières expreſſions

---

(*l*) *Antiquit.* Tom. II, pag. 28. (*m*) *Ibid.* Tom. V, pag. 33.

sont prises dans l'illustre Antiquaire feu M. le comte de Caylus. M. de Guignes (*n*) s'est fait un nom bien illustre dans ce genre de littérature, par sa Dissertation insérée dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres (*o*), dans laquelle il rapproche le caractère épistolique, hiéroglyphique & symbolique des Égyptiens, avec les caractères des Chinois ; & nous fait tout espérer pour la découverte de ces signes, qui jusques à présent ne parlent qu'aux yeux, sans que l'esprit puisse connoître ce qu'ils signifient.

Il est évident, comme le dit M. de Guignes, d'après Moyse dans la Genese, que d'abord il n'y eut qu'une seule langue dans le monde : *Erat autem terra labii unius sermonum eorumdem.* Il cite Hérodote qui nous apprend que les Égyptiens tenoient leur langue des Éthiopiens ; d'où il paroît sensible que toutes les langues successivement se sont formées des unes aux autres de cette première, & que les peuples d'Égypte & de la Chine, à peu près de la même antiquité, ont puisé dans les mêmes sources leur langue & leurs caractères symboliques. D'après cette découverte, & à force de comparer les caractères hiéroglyphiques des anciens Égyptiens avec ceux de

(*n*) *Ibid.* Tom. VI, pag. 10.

(*o*) Tom. XXIX, pag. 1 & suiv.

la Chine, & les connoiſſances que l'on pourra ajouter à celles que l'on a déja acquiſes, on parviendra ſans doute un jour à expliquer les hiéroglyphes Égyptiens.

J'aurai rempli l'objet que je me propoſois, ſi les caractères Égyptiens que j'offre au public ſavant, peuvent coopérer à ce genre d'étude, & donner, comme j'en ai prévénu, quelques nouvelles lumières pour l'intelligence d'une écriture qu'il eſt ſi intéreſſant de connoître & de déchiffrer.

Le public ſavant me ſaura ſans doute gré, & verra avec grand plaiſir l'invitation que j'ai faite au ſavant M. Gebelin, d'ajouter à la deſcription de ma momie, l'explication de divers mots, qu'il a bien voulu me communiquer; ſes connoiſſances pour déchiffrer ces caractères y ſeront d'autant plus admirées, qu'il me paroît qu'il a fait dans cette partie des progrès qui approchent du but, & qui ne peuvent être trop-tôt rendus publics.



LETTRE



COPIE DES CARACTÈRES HIÉROGLIPHIQUES,

réduits exactement à leurs moitié, tels qu'ils sont gravés en creux sur la Caisse en pierre de touche (d'une momie d'Egypte) qui se voit au Château d'Ussé en Touraine.



LETTRE
DE M. COURT DE GEBELIN,
A MONSIEUR
DE LA SAUVAGERE,
Chevalier de l'ordre militaire de S. Louis, &c.

MONSIEUR,

J'ai reçu avec la plus vive reconnoissance, la belle copie que vous avez eu la bonté de m'envoyer des caractères insculptés sur la Momie du château d'Ussé, & que vous destinez au public. Je n'y trouve rien à desirer pour l'exactitude & la netteté : ce qui est un mérite rare dans ces sortes de monumens, qu'on a presque toujours très-mal copiés. Le présent que vous ferez en cela au public seroit parfait, si l'on pouvoit l'accompagner de l'explication même de ces caractères : mais on en a perdu la trace depuis tant de siècles, qu'il n'y a point d'apparence qu'on puisse la recouvrer si-tôt ; je dis si-tôt, car je ne crois pas

cette découverte désespérée, pourvu que l'on s'y prenne comme il faut, & que l'on rassemble un nombre suffisant de pièces de comparaison. C'est ce que personne, du moins que je sache, n'a tenté jusques ici : & si quelques savans, tels que Kircher, en ont réuni un grand nombre, il ne paroît point qu'ils les aient comparés entr'elles. Ils se sont tous hâtés d'élever des systèmes brillans, qui, n'appuyant point sur les faits, n'ont pu conduire à la vérité. Dans ces derniers temps, il est vrai, M. le comte de Caylus s'étoit proposé de réunir le plus grand nombre possible de monumens en ce genre : il étoit même parvenu à les faire paroître enfin avec une exactitude & une correction supérieures à tout ce que l'on avoit vu jusques alors : mais la mort l'a prévenu avant qu'il eut épuisé ces monumens ; & s'il prévoyoit que leur comparaison put être utile, il n'a eu ni le temps ni les moyens de faire cette comparaison.

Cet objet étoit trop intéressant par lui-même & trop lié avec l'antiquité entière, pour n'avoir pas attiré mon attention : je commençai par la lecture de tout ce que l'on a écrit sur cette matière : il me parut qu'on en étoit encore aux élémens, & que l'on s'étoit formé de très-fausses idées sur la nature,

l'origine & l'objet de ces caractères : je pensai qu'en comparant entr'eux un très-grand nombre de ces monumens, on pourroit y répandre un grand jour, sur-tout en s'étayant de toutes les lumières qu'on pourroit tirer des langues Orientales, de l'Histoire & de la Mythologie des peuples chez qui ces monumens furent gravés, & de tout ce que les anciens nous en ont dit.

Dans cette idée, & comme aucune peine ne m'arrête dès que je crois qu'elle peut me conduire à quelque vérité, je me mis à copier tout autant de ces monumens que j'en pus trouver : & non content de ceux que je pouvois trouver sous ma main, j'en demandai en même temps dans toutes les villes où je crus qu'il y en auroit & où je pus avoir quelque connoissance.

Au moyen de la multitude de comparaisons que j'ai été ainsi en état de faire, j'avois déja cru apercevoir que les hiéroglyphes Égyptiens n'étoient point des discours ; qu'ils ne présentoient pas même des mots ; qu'ils n'étoient point une écriture, à moins qu'on n'appelle de ce nom les tableaux des peintres ; qu'ils n'ont point précédé l'écriture alphabétique, mais lui ont été postérieurs ; qu'ils ne furent point inventés pour dérober au peuple la connoissance de quelque

vérité, comme on l'a dit en calomniant la ſageſſe de cette nation; qu'ils n'ont nul rapport à l'hiſtoire des Égyptiens, mais uniquement à leurs dogmes & pratiques religieuſes; & que le nombre des élémens qu'on y emploie eſt aſſez borné pour qu'on en puiſſe faire l'énumération & les diſtribuer par claſſes.

J'en étois à ce point, Monſieur, lorſque j'entendis parler de votre belle momie. M. Hériſſant eut la complaiſance de m'en donner un exemplaire; vous eûtes celle d'y ajouter des corrections excellentes. C'étoit un préſent très-précieux; j'en ſentis toute la valeur, & ne crus pouvoir mieux vous en marquer ma reconnoiſſance qu'en l'examinant avec ſoin. Je n'y ai preſque point trouvé d'élémens que je n'euſſe déja aperçu ſur d'autres monumens. Cette correſpondance ſoutenue, cet accord étonnant entre tant d'inſcriptions ſur des objets auſſi diſparates que des obéliſques, des ſtatues & des momies, me fit le plus grand plaiſir & me confirma toujours plus dans mes idées.

Je n'ignore pas qu'elles paroîtront extraordinaires & oppoſées à tous les préjugés reçus; mais ces préjugés ne ſont fondés que ſur l'opinion de quelques ſavans, qui n'ont point parlé d'après un examen approfondi, & qui ne ſe ſont appuyés que ſur quelques paſſages des anciens très-obſcurs qui pourroient m'être

également favorables. Aussi ces opinions formées à la légère ne sauroient avoir force de loi ; leur autorité devient nulle aux yeux de celui qui ne cherche que l'évidence, & qui est prêt à recevoir la vérité, de quelque part qu'elle lui vienne & quel que soit celui qui la propose.

Je ne m'étendrai pas davantage sur cet objet intéressant, qui ne sauroit être développé dans une simple lettre : mais puisque vous le permettez, Monsieur, je vais vous faire part de quelques remarques sur cette momie : elles vous donneront, je l'espère, une idée favorable de la circonspection avec laquelle je marche dans cette carrière ténébreuse, confirmeront les idées que j'ai déja eues, & conduiront peut-être, soit qu'on les embrasse ou qu'on les combatte, à de plus grandes découvertes.

Cet oiseau à tête humaine qui tient un sceptre dans chaque serre, & qui se trouve répété huit fois dans la longueur de la momie, est d'autant plus remarquable, qu'on le voit répété huit fois aussi dans l'inscription latérale à droite ; ce qui certainement ne fut pas fait sans quelque raison essentielle. On croiroit que c'est Isis qui soutient l'univers & le régit, & que par le nombre de huit, on a voulu désigner cette *octave* harmonieuse dans laquelle consistoit,

ſelon les anciens ſages, notre ſyſtème planétaire. Peut-être a-t-on voulu ſimplement dire que le prince auquel ce tombeau fut élevé, avoit régné ſur huit gouvernemens de l'Égypte : peut-être eſt-ce toute autre choſe ; car pour ſe décider, il faudroit avoir un grand nombre de monumens pareils pour s'aſſurer ſi les Égyptiens ſuivoient quelques principes conſtans dans ces ornemens ſinguliers.

Par rapport aux caractères même gravés ſur cette momie, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître onze inſcriptions différentes.

Deux latérales, une à droite & l'autre à gauche ; & neuf placées dans les intervalles des huit oiſeaux à tête humaine & à ſceptres. De ces neuf, deux ſont à la même hauteur ; l'une à droite du premier de ces oiſeaux, & l'autre à gauche. La première, à droite, commence à la colonne gauche & finit à la colonne droite. La ſeconde, à gauche, commence en ſens contraire, c'eſt-à-dire, à la colonne droite & finit à la colonne gauche.

Les ſept autres, placées toutes au-deſſous les unes des autres, commencent à droite & finiſſent à gauche.

Toutes les onze commencent par trois ou quatre caractères parfaitement ſemblables : un ſerpent, une plume, deux traits dans les deux grandes latérales ;

mais dans les neuf autres, au lieu de ces deux traits, il n'y en a qu'un ; & au-deſſous du tout, & comme pour tenir lieu de ce quatrième trait, une *ligne* ou *ſerpent* à ondes. C'eſt toujours une maſſe de quatre traits.

Ces quatre caractères ſont très-communs ſur les monumens Égyptiens, même ainſi réunis & dans le même ordre : mais alors ils marchent toujours à la tête des inſcriptions. C'eſt ainſi qu'ils ſont à la tête d'une inſcription très-bien conſervée, ſur un canope de la bibliothèque de Sainte-Geneviève, dont j'ai pris copie ; qu'ils commencent les quatre inſcriptions de la momie de M. Dufour à Lyon, dont Kircher donna la deſcription, &c. Cette uniformité vous paroîtra ſans doute, Monſieur, digne de remarque. Je ſoupçonne que ce caractère compliqué, déſigne l'*année*, le *temps*, ou répond à nos expreſſions qui déſignent le temps, & que nous mettons toujours à la tête des phraſes : *alors, en ce temps-là, cependant ;* l'*intanto* des Italiens ; *il fût, il eſt*, le *ou-eie* des Hébreux. Le ſerpent déſigne en effet *l'année, le temps, l'exiſtence & la vie*, dans toutes les langues & toutes les écritures de l'Orient. Ce caractère à figure de ſerpent ſe retrouve d'ailleurs dans l'écriture alphabétique même la plus ancienne.

La *plume* qui accompagne le ferpent, déſigne légèreté & vîteſſe.

L'*onde*, agitation & inſtabilité.

Auroit-on fait entrer tous ces caractères dans celui par lequel on déſignoit le temps, parce que la *vie* paſſe avec la rapidité d'un oiſeau, & qu'elle n'a pas plus de conſiſtance que les flots de la mer? L'on ne ſait ſur quoi repoſer ſes idées, dès qu'elles n'ont point de baſe bien connue. Kircher a été plus hardi; il a expliqué ce caractère ſingulier dans ſa Diſſertation ſur la momie de Lyon: mais il ne ſatisfait pas.

Si toutes ces inſcriptions commencent de la même manière, les neuf de l'intérieur finiſſent preſque toutes à peu près par des caractères pareils auſſi les uns aux autres. On diroit qu'elles ſont compoſées de trois formules, dont celle du commencement & celle de la fin ſont ſemblables, & qu'elles ne diffèrent ainſi que par celle du milieu. J'ai vu de même, Monſieur, des obéliſques chargés d'inſcriptions, qui ne différoient abſolument que par quelques caractères inſérés entre deux longues formules commençantes & finiſſantes.

Il eſt encore très-remarquable que dans la première des inſcriptions intérieures, & que j'ai dit être celle

de

de la droite du premier des huit oiſeaux à tête humaine, tous les caractères qui ſont dans la colonne à droite, & qui forment par conſéquent la fin de cette première inſcription, ſe retrouvent tous dans le même ordre, dans la grande inſcription latérale gauche, à la hauteur du quatrième oiſeau à tête humaine : avec ces deux légères différences, que, comme dans l'inſcription latérale on avoit beaucoup plus de place que dans l'intérieur, les caractères y ſont tracés beaucoup plus en grand, & beaucoup mieux deſſinés ; & qu'à l'endroit où il y en a trois de front, ils ſe trouvent placés en ſens contraire dans les deux inſcriptions, c'eſt-à-dire, de droite à gauche dans l'inſcription à gauche, & de gauche à droite dans l'inſcription à droite. Remarque eſſentielle & qui jointe à pluſieurs autres, prouve que ce peuple ſage arrangeoit ſes caractères en ſymmétrie & toujours relativement à la nature de la place où ils devoient être, tantôt perpendiculairement, tantôt horiſontalement.

Les caractères qui entrent dans cette ſuite répétée deux fois, ſont d'ailleurs preſque tous très-remarquables par eux-mêmes.

L'*œil,* le premier de tous, eſt un ſymbole du plus grand uſage dans toutes les langues, & par conſéquent

dans l'écriture hiéroglyphique ; il deſigne divers objets, mais tous étroitement liés avec leur type.

La *croix* eſt encore un ſymbole très-illuſtre & d'un uſage immenſe dans les langues ; ce qu'elles tinrent toutes, de même que l'*œil*, de la langue primitive. Ce ſigne déſignoit *la perfection*, & devint le caractère de tout être parfait : c'eſt le *thau* ſi célebre dans l'antiquité, & dont on retrouve le mot même dans notre langue Françoiſe du moyen âge. On le voit fréquemment & ſur la table d'Iſis, & dans la main des prêtres ; même ſur les murs des temples d'Égypte. Les ſavans l'ont confondu avec un autre qui déſignoit le principe actif de l'univers, le célebre *Phallus* de l'Orient, devenu enſuite le ſymbole aſtronomique de Vénus.

Le caractère au-deſſous de celui-là, & qui a la figure d'un 5 couché, eſt encore très-remarquable, parce qu'il ſe trouve ſur un grand nombre de monumens Égyptiens. On croiroit d'autant plus volontiers qu'il déſigne un 5, qu'il eſt accompagné d'un caractère qui reſſemble parfaitement à notre X ; & que les Savans ont déja prouvé que cette figure valoit *dix* chez les *Phéniciens*, *Éthiopiens*, &c. Si l'ingénieux Wachter avoit connu cette obſervation, il l'auroit ſaiſie avec empreſſement, lui qui recher-

chant l'origine des chiffres, déja chez les anciens Égyptiens, nous a donné un 5 précisément comme le caractère dont il s'agit ici, & composé également de cinq traits.

Les inscriptions latérales ont aussi de très-grands rapports entr'elles. Afin de pouvoir les indiquer, je les ai divisées en dix suites, tableaux ou périodes, distinguées par les chiffres qui sont en dehors de la momie.

Le premier & le second rang sont exactement semblables des deux côtés.

Le quatrième à droite & à gauche peuvent être envisagés comme une parenthèse. Celui de la droite renferme les huit oiseaux dont j'ai déja parlé ; celui de la gauche, un rang supérieur de quatre quarrés & un rang inférieur de trois. On y retrouve donc le célebre *Septenaire* des Égyptiens.

Le cinquième à droite & à gauche sont composés de caractères semblables.

Le septième est exactement dans le même cas.

La huitième suite est très-différente dans les deux inscriptions : celle de la gauche renferme ces symboles dont j'ai déja parlé, l'œil, la croix, &c. On voit ensuite deux figures très-remarquables, numérotées *A*.

Elles sont semées à pleines mains sur les monumens

de l'Égypte. Ces caractères reviennent par-tout, sur les obélisques, les Osiris, &c. toujours ensemble & dans ce même ordre ; très-souvent aussi accompagnés d'un troisième qui se trouve encore ici, immédiatement au-dessous, mais en dedans, & que vous prendriez pour une serpe. J'ai de fortes présomptions pour me persuader que ces trois caractères réunis formoient le symbole d'*Osiris*.

Dans trois caractères du rang correspondant à droite, & qui, placés sur deux lignes, sont *une plume, une aiguille de tête & un peigne*, on reconnoît encore un symbole toujours arrangé de même, sur une multitude de monumens, & qui est certainement le symbole d'*Isis*, comme il ne me seroit pas difficile de le prouver par le détail même des divers caractères qui le composent & par ce que les anciens nous en ont dit. Ce monument est d'autant plus précieux pour confirmer ceci, que ces deux symboles s'y trouvent réunis, & dans le même rang, & dans une place assortie à l'idée que les Égyptiens se formoient d'Isis & d'Osiris. *Isis* fut toujours nommée la première ; aussi son symbole se trouve ici à droite, tandis que celui d'Osiris est à gauche.

Un peu plus bas, toujours dans l'inscription à gauche, est une *barque*, qui se retrouve exactement

de la même façon au haut de la colonne gauche de l'inscription placée au-dessous du troisième oiseau. On sait que chez les Égyptiens une barque désignoit le mouvement du soleil & de la lune. Rien n'est plus célebre que la barque d'Isis, cette barque avec laquelle elle chercha le corps d'Osiris, honorée en plusieurs lieux & qui donna son nom à une ville illustre. Ne pourroit-on pas cependant présumer que cette barque désigne ici celle de *Caron*, ou celle avec laquelle on ramenoit Apis dans son temple & son tombeau ; car l'on sait qu'on le tenoit dans une isle du Nil.

Le neuvième rang est le même des deux côtés : un oiseau, qui paroît un canard, en fait le caractère principal. L'on voit plusieurs espèces d'oiseaux sur ces monumens, des ibis, des poules de Numidie, des hirondelles, des oies, des chouettes, des aigles, des faucons, &c. mais il est d'autant plus difficile de les distinguer, que presque tous sont très-mal dessinés, au point que souvent on a de la peine à y reconnoître la figure même d'oiseau.

Enfin au dixième rang, les inscriptions se séparent pour ne plus se réunir. En considérant celle de la droite, & qui commence par un caractère parfaitement semblable à notre *A*, je crus y reconnoître une suite de lettres alphabétiques : & pour peu que

l'on soit familiarisé avec les caractères Samaritains & Phéniciens, & que l'on se rappelle que cet alphabet est de toute antiquité & connu des Égyptiens eux-mêmes, on n'y trouvera nulle impossibilité.

J'ai fait plus, car dès que l'on commence d'être téméraire, on ne sait plus s'arrêter ; j'ai osé essayer de lire & d'expliquer cette fin d'inscription. J'ai d'abord été frappé de trois caractères placés de haut en bas, & qui lus par conséquent de côté, offrent un *O* entre deux *G*, ou le mot *gog :* mais ce mot signifie en Arabe, *un lieu funeste, triste, désagréable, une prison, un tombeau.* Quelle rencontre pour une personne qui veut déchiffrer une énigme pareille, & qui n'a jusques-là que ténebres ! Si je fus dans l'erreur, cette découverte étoit plus propre à m'y confirmer qu'à me guérir de la démangeaison d'aller plus loin. Je passai donc aux deux caractères qui précédent ceux-là : je crus y reconnoître le mot *noh,* qui signifie se reposer, *quiescere.* Celui-ci se présentoit donc encore de trop bonne grace, pour le rejetter. Passant aux caractères qui précédent immédiatement, & qui sont au nombre de deux sur la même ligne, je ne pus méconnoître dans la pyramide tronquée que l'on y voit, ce caractère que M. l'abbé Barthelemy, qui s'est acquis tant de gloire par la restitution des anciens alphabets

Orientaux, a démontré être un *I*, dans l'explication qu'il nous a donnée (*a*) d'une inscription Égypto-Phénicienne consacrée à Osiris.

Le caractère à côté de celui-ci pouvoit donc être ou un *ph*, ou un *k* : si c'est le premier, le mot entier seroit *phi*, mot que M. de Guignes a prouvé signifier *Roi* ; si c'est le second, on auroit *ki*, & ce mot signifieroit *le vaillant, le héros.*

Quant aux deux caractères qui précèdent ces deux derniers, & qui commencent cette dixième suite, outre l'*A*, on ne peut y méconnoître notre *L*, lettre déja existante de la même façon chez les anciens peuples de l'Orient. On auroit donc ici l'article Oriental *al*, qui signifie *le* ; & le tout ensemble seroit par conséquent :

Le Roi, le Héros, ou Alci, repose sous cette tombe.

Ce qui s'accorderoit parfaitement, & avec la beauté de cette inscription, & avec la matière même de la caisse qui renferme cette momie : car le basalte étoit plus précieux que le marbre, & devoit par là même être réservé pour les Monarques de l'Égypte, chez

(*a*) Dernier volume des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions.*

une nation où la différence des rangs étoit observée avec tant de soin (*b*).

Mais, quoi qu'il en soit du sens de ces mots, je crois cependant pouvoir être fondé à dire, que les caractères qui forment cette dernière suite, sont réellement des lettres alphabétiques, très-distinctes des caractères qui forment le reste de cette inscription latérale : l'œil y aperçoit en effet une différence si frappante, qu'on ne peut s'empêcher d'y reconnoître comme deux écritures absolument diverses.

Telles sont, Monsieur, les remarques & observations que votre belle momie m'a donné occasion de faire. En elles-mêmes, elles sont peu de chose sans doute; mais si l'on considère que jusques à présent personne n'en avoit peut-être dit autant sur cet objet, & qu'en suivant une pareille route, on pourroit cependant aller très-loin & surement; je me flatte qu'elles ne laisseront pas de faire plaisir à ceux qui aiment la vérité & qui ne cherchent qu'elle. Je serois charmé qu'elles donnassent lieu à quelqu'un de nos Savans Orientaux de s'appliquer à ces recherches,

(*b*) C'est de sa couleur de fer que le *basalte* tire son nom : nous retrouvons ce mot Égyptien dans le mot Oriental *barzal*, qui signifie *du fer*, & qui fut commun aux Hébreux, aux Chaldéens, aux Syriens, &c.

négligées

négligées ſans doute parce qu'on déſeſperoit qu'on pût jamais trouver une anſe au moyen de laquelle on les ſaisît & on les débrouillât. L'approbation dont vous avez daigné les honorer, m'encouragera vivement à ne négliger aucune des occaſions qui ſe préſenteront pour approfondir ces premières découvertes & les perfectionner : elle m'eſt d'un heureux augure ſur la réception que le public fera à des obſervations que vous avez fait naître, & qui lui paſſeront à l'ombre de l'ouvrage ſi intéreſſant pour la nation, dont vous allez enrichir le monde entier.

Ce 10 mars 1769.

FIN.

TABLE

Des Pièces contenues dans ce volume.

Fin de la Table.

ERRATA.

Page 7, *ligne* 19, des Provinces; *lisez*, les Provinces.
Page 8, note (*r*), *ligne* 2, Amerique; *lisez*, l'Armorique.
Page 14, *ligne* 16, conservation; *lisez*, conversion.
Page 22, *ligne* 1, des; *lisez*, de.
Page 28, *ligne* 11, battans; *lisez*, buttans.
Page 31, *ligne* 12, arc de triomphe; *lisez*, amphithéâtre.
Pages 46 & 47, *en marge*, PLANCHE VI; *lisez*, PLANCHE I.
Page 52, *ligne* 2, contre-bouser; *lisez*, contre-bouter.
Même page, *ligne* 11, la; *lisez*, le.
Page 54, *en marge*, PLANCHE XI; *lisez*, PLANCHE II.
Page 56, *ligne* 10, cernoche; *lisez*, corniche.
Page 57, *ligne* 5, sait; *lisez*, fait.
Même page, *ligne dernière*, ses; *lisez*, leurs.
Page 60, *ligne* 4, deux un; *lisez*, deux & un.
Page 66, *ligne* 14,
Page 67, *ligne* 8, } antique; *lisez*, attique.
Page 68, *ligne* 4,
Page 70, *ligne* 21, il en avoit; *lisez*, il avoit.
Page 103, *ligne* 11, ses; *lisez*, ces.
Page 106, *ligne* 8, mes compatriotes; *lisez*, les patriotes.
Page 125, *ligne* 11, CV MIOCIS; *lisez*, CVM IOCIS.
Page 134, *en marge*, PLANCHE I; *lisez*, PLANCHE XV.
Page 151, *ligne* 5, suivi; *lisez*, suivie.
Page 162, renvoi (*d*), Cette terre a été vendue, &c. *lisez*, Cette terre a été vendue le 14 de Novembre 1768, *à M. le Duc de Choiseul-d'Amboise*, *Ministre de la Guerre & des Affaires étrangères; & le même jour a passé*, *par échange & contre-échange*, à M. le Duc de Luynes, pour être réunie à son Duché, par Gabriel-Armand de Ruzé, Marquis d'Effiat, *noms qu'il tient* par une suite de la substitution, &c.
Page 173, *ligne* 9, vers le levant; *lisez*, vers le couchant.
Page 179, *ligne* 11, mes; *lisez*, les.
Page 338, *ligne* 11, מיט; *lisez*, מום.

Addition pour la page 144, *après ces mots*, une belle & grande ville, *ligne* 14.

Et ce nom d'*Arènes*, que portent aujourd'hui les champs où l'on voit ces ruines de piliers & d'arcades d'aqueduc, semble insinuer qu'il y avoit là sous les Romains un Cirque, dont le temps a effacé jusques aux traces même, qui se reconnoîtroient peut-être en y faisant des fouilles.

PRIVILÉGE DU ROI.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE: A nos amés & féaux Conſeillers les gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires en notre Hôtel, Grand Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra: SALUT. Notre amé le ſieur FAYE, Libraire, à Rochefort, Nous a fait expoſer qu'il deſireroit faire imprimer & donner au Public un Ouvrage qui a pour titre: *Antiquités de Saintes*, ou *Recherches hiſtoriques ſur les Monumens, Inſcriptions & Ruines Antiques de la Ville de Saintes, & des Environs, &c.* s'il Nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de priviléges pour ce néceſſaires. A CES CAUSES, voulant favorablement traiter l'Expoſant, Nous lui avons permis & permettons par ces Préſentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui ſemblera; de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume, pendant le tems de dix années conſécutives, à compter du jour de la date des préſentes. Faiſons défenſes à tous Imprimeurs, Libraires & autres perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance; comme auſſi d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire ledit Ouvrage, ni d'en faire aucun extrait ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ſans la permiſſion expreſſe, & par écrit dudit Expoſant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Expoſant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts: à la charge que ces préſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles; que l'Impétrant ſe conformera en tout aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725; qu'avant de l'expoſer en vente, le Manuſcrit qui aura ſervi de copie à l'impreſſion dudit Ouvrage, ſera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée, ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier de France le ſieur DE LAMOIGNON, & qu'il en ſera enſuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothéque publique, un dans celle de notre Château du

Louvre, un dans celle dudit ſieur DE LAMOIGNON, & un dans celle de notre très-cher & féal Chevalier, Vice-Chancelier & Garde des Sceaux de France le ſieur DE MAUPEOU, le tout à peine de nullité des préſentes; du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Expoſant & ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement: Voulons que la Copie des préſentes, qui ſera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage, ſoit tenue pour duement ſignifiée, & qu'aux copies collationnées, par l'un de nos amés & féaux Conſeillers Secrétaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original: Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent ſur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & néceſſaires, ſans demander autre permiſſion, & nonobſtant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires: car tel eſt notre plaiſir. DONNÉ à Verſailles le trente-uniéme jour du mois de Décembre, l'an de grace mil ſept cent ſoixante-cinq, & de notre Règne le cinquante-uniéme. Par le Roi en ſon Conſeil. LEBEGUE.

J'ai cédé & tranſporté à M. HÉRISSANT fils, le droit au préſent Privilége, obtenu par M. FAYE, Libraire à Rochefort, en conſéquence du pouvoir que ledit ſieur Faye m'en a donné par ſa Procuration, en date du neuf Juin dernier, pour, par mondit ſieur Hériſſant fils, en jouir ſuivant les conditions faites entre lui & ledit ſieur Faye. A Paris ce 18 *Août* 1767.

ESTIENNE l'aîné.

Regiſtré ſur le Regiſtre XVI de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris, N° 767, *folio* 420, *conformément au Réglement de* 1723. *A Paris ce [illegible] Janvier* 1766.

LE BRETON, *Syndic*.

plates

